Bibliothèque approuvée.

LES

PETITES CAUSES

PEU CÉLÈBRES

PAR

M. CHARLES CHARBONNIER,

Ancien Rédacteur du *Droit*,

Rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*.



LIBRAIRIE D'ÉDUCATION DE PERISSE FRÈRES

PARIS, NOUVELLE MAISON RUE DU PETIT-BOURBON, N° 18, angle de la place Saint-Sulpice.

LYON, ANCIENNE MAISON GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 33, en face l'allée Marchande.

ET

PARIS

A LA LIBRAIRIE

DES LIVRES LITURGIQUES ILLUSTRÉS,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

LES PETITES CAUSES

PEU CÉLÈBRES.

VIVIT DOMINUS.

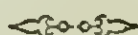
APPROBATION.

NOUS, MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS-VICTOR MONYER DE PRILLY, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, évêque de Châlons,

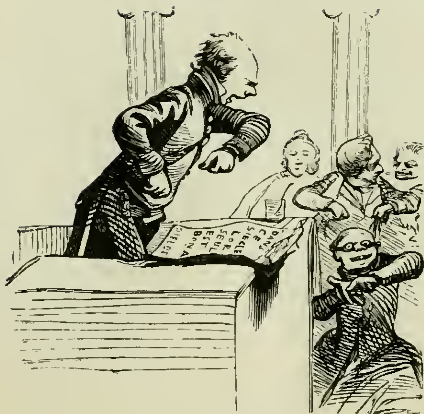
La société de la BIBLIOTHÈQUE APPROUVÉE pour la propagation des bons livres, ayant demandé notre approbation pour un recueil intitulé : *les Petites Causes peu célèbres, ou les diverses Classes de la Société Parisienne devant la loi pénale*, nous l'avons fait examiner, et nous en autorisons la lecture comme utile et intéressante.

Donné à Châlons, le 25 janvier 1847.

DE PARADE, vicaire-général.



IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES, 36, RUE DE VAUGIRARD.



(Frontispice.)

Imprimé par PLON frères.

LES HABITUÉS DU PALAIS.

LES

PETITES CAUSES

PEU CÉLÈBRES

PAR

M. CHARLES CHARBONNIER,

Ancien Rédacteur du *Droit*,
Redacteur de la *Gazette des Tribunaux*.



LIBRAIRIE CLASSIQUE DE PERISSE FRÈRES,

PARIS
NOUVELLE MAISON,
RUE DU PETIT-BOURBON, 18,
ANGLE DE LA PLACE SAINT-SULPICE.

LYON
ANCIENNE MAISON,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33,
EN FACE DE L'ALLÉE MARCHANDE.

ET

PARIS

A LA LIBRAIRIE
DES LIVRES LITURGIQUES ILLUSTRÉS,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

L'empressement du public pour les petits drames pathétiques ou grotesques qui se déroulent tous les jours devant les tribunaux, et que reproduisent avec un talent remarquable quelques écrivains observateurs, a pour causes la vérité des caractères tracés, la variété des personnages, la vivacité du dialogue, l'imprévu des répliques, l'originalité de la mise en scène, toujours saisissante, actuelle, peu étendue; bordure légère et souvent précieuse, qui double le prix du tableau. Il est soutenu encore par le mérite des

rédacteurs peu nombreux qui exploitent cette mine; hommes d'esprit et de poésie, d'une branche de littérature qui pouvait demeurer longtemps à l'état d'embryon; ils ont fait tout de suite un genre que la vogue a salué partout, à Paris, la ville du goût, dans toutes les provinces, au village, à l'étranger même. Ajoutons à ces raisons l'étonnement des hommes sensés devant la société matérielle qu'on lui dépeint dans des portraits trop réels.

Nous avons pensé qu'un volume composé de ces petits tableaux choisis dans la multitude serait d'une lecture agréable et utile. Un intérêt sérieux s'attachera plus d'une fois à des récits où l'enfance, la vieillesse et surtout l'inexpérience se trouvent aux prises avec les nécessités de la vie et les rigueurs salutaires de la loi. D'autres aventures exciteront un intérêt de curiosité en exposant à nu, devant les regards innocents, ces races

vagabondes que l'immoralité et les vices promènent par des voies où les cœurs honnêtes n'ont jamais pénétré.

Une profonde leçon ressortira encore de ces faits. C'est dans presque tous le défaut absolu de morale, dû à l'étouffement des principes religieux dans les rangs inférieurs de la société, comme l'ont faite certains enseignements que la presse propage avec démence, et qui éloignent sans relâche de la seule règle des mœurs la religion.

Nous dirions que nous avons obtenu ces récits de l'un des plus laborieux et des plus honnêtes écrivains de notre temps, si nous n'avions pas à craindre d'offenser par des louanges l'homme qui unit à l'ardeur du bien la modestie de l'enfant.

Nous laisserons faire au lecteur.

J.

LES PETITES CAUSES
PEU CÉLÈBRES.

I.

LES HABITUÉS DU PALAIS DE JUSTICE.

Le Palais ! Paris n'a pas un monument, fût-ce le Louvre, la Banque, la Bourse même, où viennent se heurter plus de passions, se débattre plus d'intérêts, s'agiter plus d'existences. Qui saurait interroger ses vieilles voûtes, ses grandes salles, ses longs et obscurs corridors ; qui saurait explorer le colossal édifice, depuis sa cave la plus profonde, jusqu'à ses plus hautes mansardes, y trouverait l'histoire la plus complète, la plus vraie, la plus dramatique de l'homme, dans toutes les phases que lui a fait subir la marche des institutions sociales, des arts, du commerce, dans tous ses rapports avec la religion, la morale, la cité, la famille.

Sans exhumer les puissants souvenirs qui se rattachent à ces pierres historiques, le Palais se-

rait encore, de nos jours, un cadre immense pour qui saurait le remplir. Nous n'avons pas l'intention d'esquisser, même à grands traits, cette vaste composition ; nous essayerons seulement de crayonner, dans le coin le plus obscur, un croquis dont le vrai pourra être le seul mérite.

Les trois chambres de la Cour de cassation, les quatre de la Cour royale, les huit de première instance, dont trois de police correctionnelle, la Cour d'assises, la police municipale, quatorze cabinets de juges d'instruction, des greffes par douzaines, le grand parquet, le petit parquet, des bureaux d'enregistrement, d'huissiers, de légalisation, voilà l'immense théâtre où viennent se distribuer tous les drames de la civilisation, drames horribles, sévères, comiques, gracieux, où toutes les passions, depuis la soif du sang, toutes les infortunes jusqu'à l'indigence, toutes les vicissitudes jusqu'à la folie, viennent étaler leurs poignards, leurs lambeaux, leurs masques grotesques.

Aussi, quand dix heures sonnent, quand s'ouvrent les cent portes du Palais, quel mouvement, quelle agitation dans cette foule d'hommes qui se croisent, se recherchent, se fuient ! Juges, avocats, avoués, plaideurs, plaignants, prévenus, témoins, arrivent, dominés par des sentiments divers ;

mais tous sous l'impression de cette pensée commune, que, devant eux, pour eux, par eux, vont s'agiter les plus grands intérêts de l'homme, fortune, honneur, réputation, liberté, existence.

Dans ce grand palais de la justice humaine, où viennent se dérouler toutes les scènes d'une société vieillie, on peut croire que les spectateurs sont nombreux. — Nous ne passerons pas en revue toutes les espèces d'auditeurs qui s'y pressent. Nous arriverons tout de suite à la plus curieuse, la plus pittoresque, celle des *habitués.* Mais parmi eux, comme partout ailleurs, chacun suit ses goûts, depuis l'austère logicien qui se plaît à suivre les déductions ardues d'un avocat en cassation, jusqu'à l'écolier qui se retire joyeux d'avoir entendu prononcer l'amende municipale d'un franc.

Pour éviter les difficultés d'une division trop nombreuse, nous rangerons les habitués sous trois classes principales : habitués de police correctionnelle, de Cour royale, de Cour d'assises. Chacune de ces classes a son originalité, sa physionomie qui ne ressemble pas plus aux autres que le foyer de l'Opéra ne ressemble au balcon de l'Ambigu, ou celui-ci à la rampe des Funambules.

Pour qui n'a pas étudié la composition de l'au-

ditoire parqué dans l'étroite enceinte d'une chambre de police correctionnelle, il serait difficile de distinguer l'habitué, au milieu de cette foule renouvelée tous les jours, formée, pour la plus grande partie, des voisins, amis et connaissances des prévenus et des plaignants. Il est là, cependant; on le reconnaît à l'absence du col de la chemise, caché par une cravate de couleur, à ses longs cheveux peignés les jours de barbe, et surtout à sa casquette, aplatie sous le bras, ce qui le dispense d'avoir à s'occuper d'un chapeau, objet de luxe et d'inquiétude à l'audience. L'habitué de la police correctionnelle se recrute parmi les ouvriers que la révolution de juillet a laissés sans ouvrage, les heureux oisifs, que leurs occupations n'appellent qu'à la tombée de la nuit à la porte des théâtres, et l'espèce des industriels qui, pour la prospérité de leur commerce, ont besoin d'être fixés sur l'application de certains articles du Code pénal.

L'habitué de la police correctionnelle est un philosophe pratique, qui a fait abnégation d'une grande partie des vanités et des commodités de ce monde, et tout à fait de son amour-propre. Ni les rebuffades du garde municipal, ni les exigences de l'huissier, ni l'ennui des délibérations, ni l'affront du huis-clos ne peuvent épui-

ser sa patience. Pressé, poussé, foulé, réduit à sa plus simple expression, l'habitué oublierait qu'il est sur ses jambes, soutenu qu'il est sur tous les points de sa circonférence, si le flot de nouveaux arrivants ne lui en rappelait cruellement l'usage.

Mais, au prix de ces légères disgrâces, que d'émotions viennent l'assaillir ! Pour en avoir une idée bien incomplète, il faudrait, par la pensée, se reporter à la masse d'outrages faites quotidiennement au titre 2 du Code pénal, dans cette enceinte de sept lieues où s'agite Paris ; il faudrait parcourir tous les délits, depuis les cancans de la portière jusqu'aux transgressions les plus graves, nées des plus hautes susceptibilités de l'amour-propre ; depuis le délit tout chrétien du petit Savoyard qui demande pour qu'il lui soit donné, jusqu'au délit politique de l'écrivain qui juge les rois et les peuples.

Bien peu, sans doute, parmi les habitués de la police correctionnelle, sont appelés à comprendre tant et de si hauts enseignements ; mais chacun y récolte selon la mesure de son intelligence, et, puisqu'il faut tout dire, les plus enracinés à l'audience ne sont pas ceux qui comprennent le mieux. Il y a parmi les habitués le genre que nous appellerons *admiratif;* pour ceux-là tout

est miracle, extase; tout ce qui porte la robe moirée du juge est un Salomon; toute tête coiffée du bonnet carrée, fût-elle celle du greffier, de l'huissier, est un Démosthène. En attendant le royaume des cieux, qui peut faillir à ces intrépides auditeurs, assurément, dès cette terre, le royaume des procès leur appartient.

Plus grave, plus austère, sinon plus intelligent, se présente l'habitué des procès civils; tâtez-lui l'occiput, et vous lui trouverez la bosse du mur mitoyen et de la servitude; il a toute la roideur du premier et l'humilité du second. Cet intrépide flaireur de requêtes a rarement moins de cinquante ans, plus rarement un habit neuf; le plus cossu cache souvent sa chevelure sous un bonnet de soie noire, qu'il relève sur ses oreilles pour ne rien perdre des plaidoiries et répliques. On le rencontre peu à la cour d'assises, jamais à la police correctionnelle; là il se trouverait en contact avec des intrus, des profanes, de simples curieux qu'il dédaigne, et qui n'auraient pas pour lui les égards auxquels il est accoutumé. On le voit plus ordinairement aux chambres civiles de première instance, et plus sûrement encore, et dans toute la pureté de sa race, à la Cour royale. A la première chambre, il a toutes les allures, toutes les aises de l'aristocratie. Tantôt assis sur une

banquette à dossier bien frotté, tantôt debout, les mains derrière le dos, appuyé contre la grille du poêle, on le prendrait, n'étaient ses souliers un peu forts, sa redingote à nuance douteuse, pour un concessionnaire de mines, plaidant contre un maître de forges.

De méchantes langues prétendent que l'habitué ne vient au Palais que pour se chauffer. C'est une erreur, si ce n'est une calomnie. Nous l'avons vu à l'audience au mois d'août, alors qu'un ventilateur eût été plus confortable qu'un poêle. Il peut avoir eu quelque motif semblable à ses premiers débuts, mais à peine eut-il assisté à trois plaidoiries, à deux répliques, du moment qu'il put distinguer un jugement interlocutoire d'un jugement définitif, l'amour de l'audience s'est inoculé en lui ; il l'a aimée pour elle-même, pour son président, ses juges, son greffier, ses avocats, ses huissiers, et beaucoup aussi pour ses collègues les *habitués*, gens de mœurs si douces, d'humeur si commode, *appelants* sans passion, *intimés* sans rancune, qui ont oublié le lendemain la cause qu'ils ont perdue la veille. Car, et c'est là le beau côté de l'habitué, l'affaire qui se débat devant lui devient sienne. A mesure qu'elle se développe, il se range pour ou contre, et quand il a choisi son rôle, il prépare l'attaque ou arrange sa défense,

s'empare des autorités, commente la jurisprudence, encourage son avocat, le blâme ou l'applaudit; mais tout cela par la pensée, dans le plus grand silence, car sa vénération pour la justice ne peut être égalée que par son respect pour l'huissier. L'huissier! voilà pour l'habitué le fort des forts, le puissant entre les puissants, celui qui lie et délie. Quand par malheur, l'homme noir fait entendre son : Silence, messieurs! l'habitué frémit; il interroge sa conscience, tremblant d'y surprendre une pensée de perturbation; il ne se rassure que lorque l'huissier apaisé retombe dans le demi-sommeil qu'avait interrompu un fausset d'avocat. Mais, quand par la plus grande des infortunes, il est signalé comme l'auteur du désordre, quand en voulant prendre une prise furtive, sa tabatière a crié; quand sa clef est tombée lourdement sur le plancher, quand, enfin, une cause quelconque, *indépendante de sa volonté*, a troublé son recueillement, il faut le voir, honteux, étourdi, baisser les yeux, rougir, courber le dos, se faire petit, rentrer en terre, épuiser enfin, pour adoucir l'officier ministériel, toute la pantomime des suppliants!

A part ces rares secousses, l'habitué de Cour royale mène une vie tranquille, quoique toujours impressionnée, car il est homme et se passionne

comme tous les enfants de la femme. Dans la magistrature, dans le barreau, il a ses préférences, préférences qui ne sont pas toujours appuyées sur la logique commune, mais qui ont pour lui une raison péremptoire et toute personnelle. Tel avocat est pour lui le premier, dont le mérite consiste à faire arriver purement la parole à son oreille paresseuse. Tel juge est le flambeau du tribunal, pour connaître l'art de faire durer deux heures la lecture d'un rapport. Une fois les rangs assignés, l'habitué ne les change plus; il soutient contre tout venant des discussions quotidiennes, pour les maintenir à la hauteur où il les a placés.

L'habitué, comme l'avocat, a ses bons et ses mauvais jours, ses jours de défaite et de triomphe. Pour lui, une véritable solennité, un vrai régal, est un bon gros procès entre mineurs, flanqué de tuteurs, subrogés-tuteurs, curateurs, et revenu à l'audience après trois jugements préparatoires, rapports d'experts, entérinement, appel, etc, etc..... — Ce jour, l'habitué fait sa barbe, prend un mouchoir blanc, se permet le petit verre après déjeuner, arrive plus tôt que d'ordinaire, ose adresser un petit salut à l'huissier, et debout derrière le banc des avocats, il s'indigne de voir son sanctuaire envahi par une foule étrangère, sourit de pitié à l'ignorant qui

vient lui adresser une question indiscrète, et emploie toutes les puissances de sa dialectique à deviner l'issue du débat. Si, par un heureux hasard, ses prévisions savantes se sont réalisées, si sa partie a gagné, il se redresse, prend une contenance digne, et concentre, devant ses collègues consternés, la joie de son triomphe qui déborde par cette courte exclamation :

— Bien jugé ! bien jugé !

L'habitué du Palais regrette la République, qui donnait neuf jours d'audience sur dix. Aussi, le dimanche lui est pénible ; il ne commence à vivre que le lundi, quand l'appel des causes retentit à ses oreilles.

On conserve, au Palais, le souvenir d'un habitué, mort il y a quelques années, l'amour et l'orgueil de la confrérie. Cet honorable membre s'était fait une théorie, dont on ne le vit jamais s'écarter. Persuadé que les juridictions judiciaires étaient fondées sur la logique la plus irréfragable, il les suivit dans tous leurs degrés. Dans sa jeunesse, après quelques années passées dans une étude d'huissier, il fut attaché en qualité d'expéditionnaire au greffe d'une justice de paix, où il resta jusqu'à trente ans. A cet âge, un honnête collatéral lui laissa 800 francs de rente, ce qui lui permit, après deux ans, de quitter la

compétence du juge de paix pour suivre, en amateur, les affaires de première instance. En 1817 il était à la première chambre, et l'année suivante la Cour royale le reçut dans son sein. Depuis douze ans, il n'avait pas manqué une seule audience ; il se disposait à passer en cassation, quand la mort vint lui ravir ce juste fruit de ses labeurs. Quelles bosses les phrénologistes eussent ils trouvées au crâne de cet homme, dont la vie se passa à la perdre, dont toutes les facultés furent appliquées à choses qui lui étaient étrangères !

La magistrature française s'est toujours distinguée entre toutes par ses lumières, son indépendance, son impartialité. Mais quelles que soient les qualités d'un magistrat, il est bien rare que ses études sérieuses, l'obligation où il est d'interpréter et d'accorder les lois, l'habitude de voir des coupables, n'altèrent en lui cette générosité native, ce penchant instinctif qu'ont les hommes à tendre vers l'indulgence. C'est donc une noble et belle institution que celle du jury ; il y a quelque chose de touchant à voir assis, sur le banc des juges, douze citoyens, douze chefs de famille, douze membres honorables de la société, appelés à décider du sort d'un homme, sorti quelquefois d'au milieu d'eux ; c'est là une espèce de frater-

nité qui enlève aux formes judiciaires ce qu'on serait tenté d'y trouver de sévère; c'est une loi vivante, pleine de sollicitude et de garantie contre la loi morte et écrite, qui ne s'occupe que des généralités, sans faire la part des mille circonstances qui peuvent en modifier l'application. Mais aussi, par cette même raison que toutes les garanties sont données à l'accusé, le jugement qui le frappe prend un caractère plus sévère; et il doit se croire bien coupable celui qui a été condamné comme tel par douze de ses pairs, par douze hommes étrangers comme lui à la loi, et qui ont décidé qu'il avait outragé la société. Il en résulte que l'aspect d'une Cour d'assises présente un spectacle grave, solennel, souvent terrible.

Aussi, vienne un grand procès devant la Cour d'assises; que les cent mille voix de la presse annoncent un de ces coupables auquel le crime fait un nom, ou dont le nom double le crime, et la grande ville s'émeut, et la salle d'audience ne peut contenir les curieux.

Contempler de près un homme qui s'est placé en dehors de toute loi, qui, dans le paroxysme d'un élan désordonné, a joué son dernier coup avec la société, qui a cherché à éteindre dans le sang la flamme rapace ou haineuse qui le brûlait;

épier le regard de cet homme, chercher dans un pli de son front, un mouvement de ses lèvres, le secret de sa terrible nature, c'est, il faut en convenir à regret, un spectacle dont trop de gens sont avides. Mais si, dans cet homme désigné à la main du bourreau, il y a jeunesse ou beauté, si la passion qui a armé sa main a pris sa source dans le cœur, si l'amour ou une de ces vengeances italiennes ont jeté sur ses yeux leur épais bandeau, alors l'avidité de le voir ne connaît plus de bornes. Les fastes des Cours d'assises prouvent trop que, dans ces solennités judiciaires, les regards les plus timides ne sont pas les derniers à se lever, les cœurs les plus candides à chercher des émotions; on connaît l'empressement des femmes à briguer le plaisir d'être assises au premier sang, leur constance à suivre les longs débats. Est-ce un besoin pour leur nature mobile de s'associer quelques heures aux atroces angoisses du patient? Viennent-elles lui témoigner, par leur présence, que toutes les sympathies ne sont pas mortes pour lui, et que la femme a pour tous, même pour les grands criminels, des trésors de clémence et de pitié? Il le faut croire, car la seule curiosité qui les pousserait à ces drames de sang ne serait plus explicable.

Ces grands jours de la Cour d'assises sont des

jours néfastes pour l'habitué. On a distribué à l'avance des billets d'entrée, toutes les places sont envahies ; la protection d'un garde minicipal, d'un sergent de ville, voire même d'un huissier, ne suffit plus pour lui faire ouvrir l'enceinte désirée. Cependant, lui, almanach vivant des grands criminels, il ne pourra laisser une lacune si grande dans son recueil ; il viendra donc, au prix de tous les efforts, de toutes les privations.

Dès l'ouverture des portes du Palais, il se rend au pied du double escalier qui conduit à la Cour, et quand le factionnaire vient s'y placer, il le trouve déjà, les mains collées à deux des barreaux de la grille ; c'est sa manière de prendre rang et date ; il y est depuis quatre heures, il y restera accroché jusqu'à ce que l'huissier vienne donner l'ordre d'introduire le public.

Le public ! cela veut dire bien des gens ! A la porte d'une Cour d'assises, cela veut dire bien peu, quelques douzaines de pauvres hères qu'on entremêle d'autant d'agents de police, et qu'on place si loin du prétoire des magistrats, si loin du jury, des témoins, des avocats, de l'accusé que, n'était qu'ils sont devant une cour de justice, ils pourraient croire n'y pas être, tant ils ont peine à repaître leurs yeux et leurs oreilles.

Ces mauvais jours passés, l'habitué de la Cour

d'assises retrouve ses aises et ses plaisirs dans le vol domestique, le vol avec effraction ou guet-apens, l'incendie, etc. La banqueroute frauduleuse le laisse froid, à moins que des millions ne retentissent à ses oreilles. Mais qu'un fonctionnaire public, si mince qu'il soit, ait à rendre compte de la plus minime concession, le cœur de l'habitué se dilate; il applaudit à l'accusation, soutient l'avocat général dans ses sévérités, et soufflerait volontiers le maximum de la peine au jury. L'habitué de Cour d'assises est l'ennemi né des fonctionnaires publics; il est de droit de l'opposition; par suite de son amour du drame, à l'égal d'un procès, devant le jury, il s'arrangerait d'une révolution dans la rue. Voilà pourquoi, sans doute, l'agent de police, qui le flaire de près, le traite avec si peu de cérémonie : A bon chat, bon rat.

La classe des habitués de Cour d'assises ne se recrute pas comme celle des tribunaux civils, parmi de placides bourgeois ou des artisans au repos. Ce qu'ils ont fait de leur jeunesse, nul ne le sait; ce qu'ils font entre deux audiences, beaucoup ne le voudraient pas dire. Ils affectionnent, il est vrai, la blouse et la casquette, costume de nos honnêtes ouvriers; mais il leur manque ce beau vernis que le travail donne aux mains laborieuses; leurs che-

mises sont jaunes, mais leurs mains sont blanches.

L'exception à cette composition générale d'un public de Cour d'assises se rencontre dans quelques vieux écrivains publics, qui, las de ne pouvoir comprendre les lois civiles, se sont réfugiés dans le droit criminel. Ceux-là, fort clair-semés, laissent entrer dans leurs rangs quelques membres d'une classe d'hommes qui ne se rencontrent qu'à Paris, et que l'on nomme praticiens. Le praticien est un être qui n'a jamais rien pratiqué; trop paresseux pour porter un fardeau, il ne s'est pas fait commissionnaire; trop brouillé avec l'orthographe et la coulée, il n'a jamais pu devenir copiste; il ne lui est resté qu'une ressource pour accorder sa paresse avec son inaptitude; il s'est fait recors, témoin d'huissier, gardien de saisies, de scellés, toutes fonctions qui n'en sont pas, et ne demandent qu'une signature au bas d'un acte qu'on n'a pas compris.

Ce que gagne le praticien à ces pauvres métiers, c'est un rendurcissement de cœur à défier les émotions. Les larmes, le désespoir des malheureux, dont il a vu cent fois vendre les derniers haillons, ne peuvent plus rien sur lui. Aussi, semblable à ces ivrognes sur lesquels le vin n'a plus de prise, et qui demandent aux liqueurs fortes leurs der-

nières sensations, le praticien, à ses heures perdues, va chercher à la Cour d'assises un bon gros crime, dont le poids, l'ampleur, retombant tout à plat sur sa sensibilité racornie, la dilate, la ramollit, nature déjà morte que le galvanisme du crime est seul puissant à ressusciter un moment.

Dans ces trois grandes catégories des habitués du Palais que nous avons essayé d'esquisser, nous n'avons pas eu la prétention de comprendre tous les auditeurs épris de l'amour de l'audience : bien des types encore resteraient à tracer, mais ceux-là ne seraient plus des espèces; ils ne pourraient plus être présentés que comme des individualités. Ajoutons seulement, en terminant, que, de même que celui-ci a opté pour le petit criminel, celui-là pour le grand criminel, cet autre pour les tribunaux civils, chacun dans sa juridiction apporte des goûts différents L'un n'aime que les plaidoiries que l'autre déteste. Celui-ci n'écoute que l'interrogatoire; celui-là aime à suivre et à peser les dépositions des témoins. Le réquisitoire a ses partisans, comme aussi le résumé du président. Et comment ne les auraient-ils pas, quand un rapport d'experts en trouve, et des plus fervents! Nous connaissons un habitué qui, pour avoir manqué la lecture de l'acte d'accusation du trop célèbre Lacenaire, s'est infligé la peine de ne plus

déjeuner avant l'audience. Cette pièce faisant lacune dans la mémoire de l'habitué, il n'en parle jamais que le cœur triste, les larmes aux yeux; on dirait d'un père arrivé trop tard pour embrasser son fils à l'agonie.

Quelque singulière que soit la nature de ces hommes, la classe des habitués ne périra jamais. Il y aura toujours de pauvres intelligences, incapables de se suffire à elles-mêmes, inhabiles à passer du connu à l'inconnu; le fait actuel, le dernier est toujours le plus saisissant pour elles. C'est en dehors de leurs intérêts, de leurs affections, des liens de l'amitié et de la famille, que ces hommes cherchent pâture; semblables à ces chiens errants, ils vont à l'aventure, se repaissant des immondices que les cités ont repoussées de leur sein. Procès civils, procès criminels, plaies et gangrènes des civilisations vieillies, il y a des hommes qui passent leur vie à vous sucer; et de ces hommes, que la paresse et l'oisiveté ont ravalés au rôle de la brute, quelques-uns sont restés inoffensifs, débonnaires, n'ayant pas même la conscience de leur avilissement!

Quand les moralistes auront cru avoir assez fait pour les sociétés, qu'ils viennent à une Cour d'assises; qu'ils interrogent les habitués, ces fils de leurs œuvres. Ils reconnaîtront le néant de leurs

livres; ils les brûleraient, s'ils pouvaient sentir la profondeur morale de celui qui, relevant la femme adultère, dit à ceux qui la voulaient lapider : « Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. »

II.

LES JUSTICES DE PAIX A PARIS.

C'est une pensée d'une douce morale, d'une sage philosophie qui a réuni ces deux mots, *paix* et *justice*, pour en former le nom du magistrat des pauvres et des orphelins. Ce nom éveille la confiance, et quand il est bien porté, bien mérité, l'homme qu'on en décore doit vivre dans l'estime et l'amour de tous. Première sentinelle posée à l'entrée du labyrinthe de la chicane, le juge de paix veille à ne pas la laisser franchir ; du haut de son siége, il montre incessamment, d'un côté, la concorde, le repos, la fraternité, de l'autre, les haines, les troubles, la ruine qu'entraîne après elle la fièvre des procès. Un bon juge de paix est celui qui juge le moins; le meilleur serait peut-être celui qui jugerait moins encore,

et saurait trouver dans les ressources de sa science et de son talent de persuasion l'art de tout concilier.

Mais pour arriver à cette perfection idéale, le juge de paix devrait réunir plus que les conditions d'un encyclopédiste. A Paris surtout, pour avoir une opinion éclairée sur tous les cas qui lui sont déférés, il faudrait connaître toutes les sciences, tous les arts, toutes les professions, tous les métiers. Souvent il est appelé à décider de la façon d'un habit, d'une robe, du prix d'une valse, de l'exécution d'un tableau; force est pour lui de recourir à des arbitres; et les arbitres, ce sont des frais. Ce n'est déjà plus de la justice de paix, qui, avant tout, doit être de la justice à bon marché. Il lui faudrait surtout posséder à fond la science la plus difficile de toutes, celle du cœur humain, dans ses passions, ses caprices, ses maladies, ses écarts. Au nombre de ses vertus, nous rangerions aussi en première ligne, la patience, dont le fonds doit être inépuisable, à écouter toute l'année les reproches, les plaintes, les divagations, les sottises, les criailleries de cent mille plaideurs qui ressortissent à sa juridiction.

Qui n'a pas assisté, à Paris, à une audience publique de justice de paix, se ferait difficilement une idée du panorama grotesque qui passe devant

les yeux. L'imagination la plus normande ne pourrait créer les mille formes sous lesquelles se dresse le génie étroit de la chicane, et le crayon de Callot se lasserait à reproduire les types qui s'y renouvellent sans cesse.

C'est un coin de ce tableau que nous allons essayer d'esquisser ; tableau de genre s'il en fut, sans plan, sans perspective, où toutes règles d'unité seront violées, où se succéderont, sans transitions ménagées, sans dégradation de lumière, scènes graves, bouffonnes, prétentieuses, naïves, grotesques, pathétiques, ainsi qu'elles se produisent dans un auditoire mêlé, bigarré de toutes les nuances sociales, de tous les caractères, de tous les intérêts, des mille passions qu'agitent le tien et le mien, ces deux pronoms *processifs*, centre du système humain, autour desquels vont gravitant en satellites toutes les autres espèces de mots, dans toutes les langues, depuis la mélopée de Démosthène jusqu'au gloussement du Huron.

Avant d'aborder l'audience, il serait à propos peut-être de parler des salles où, à Paris, siégent les juges de paix. Quelques-unes sont décentes et convenables; mais du plus grand nombre le marchand le moins étoffé ne voudrait ni pour sa boutique, ni pour ses commis. Il est singulier, vraiment, que la ville de Paris loge mieux ses gendar-

mes et ses prisonniers que ses juges et ses justiciables. Il n'y a pas, dans toutes les casernes de Paris, une chambre de sous-officier plus négligée que certains prétoires, où la dignité, cependant, ne nuirait en rien au respect que doit inspirer la justice, quelque paternelle qu'elle soit. Nous disons paternelle, et ce n'est point au hasard que cette épithète nous est venue ; elle fait naître un rapprochement tout naturel. Dans les grandes scènes de famille, le père ne s'y montre jamais dans le laisser-aller quotidien ; il a, comme le juge, son habit d'apparat, et ce n'est point dans l'écurie ou dans la cuisine qu'il signe le traité de son fils ou le contrat de mariage de sa fille. Ceci n'est pas de la critique, c'est de l'observation dans l'intérêt de tous ; de ce que la justice ne se vend pas en France, ce n'est pas une raison de la loger si mal : encore qu'il n'y ait pas à craindre qu'elle déménage.

Dans les douze salles d'audience des justices de paix de Paris, décentes ou mesquines, ce qu'il faut louer sans restriction, c'est une petite boîte placée à la porte, percée par le haut d'une ouverture oblongue. Cette boîte, c'est un tronc, un tronc pour les pauvres, idée pieuse, qui fait de la justice une sœur de la charité.

Pourquoi ne raconterais-je pas ce qu'à l'occasion du tronc des pauvres il s'est passé un jour,

au beau milieu d'une audience publique? La salle était comble; deux plaideurs avaient épuisé leur faconde à soutenir leurs droits, l'un réclamant une dette de vingt francs niée par l'autre. De preuves il n'y en avait pas, de pièces pas davantage; ni titre, ni quittance. M. le juge de paix allait déférer le terrible serment, déjà il en avait lu la formule; il se ravise :

— N'est-ce pas, messieurs, dit le magistrat, que ni l'un ni l'autre de vous n'a besoin de ces vingt francs?

— Dieu merci! pas moi; je n'attends pas après pour dîner, dit le premier.

— Ni moi non plus; il le sait bien, mais pourquoi s'obstine-t-il?

— Parce que vous vous obstinez; chacun a son amour-propre, quand on est dans son droit.

— Ainsi, c'est un procès d'amour-propre que vous venez me soumettre; vous voyez bien que je ne puis pas satisfaire l'un sans blesser l'autre : il y aurait pourtant un moyen, si vous étiez bons enfants.

— Je suis aussi bon enfant que lui.

— Et moi que vous.

— Bien, et vous ne tenez pas tant à gagner votre procès qu'à ne le pas perdre. Je suis sûr même que chacun de vous donnerait quelque chose, je

ne dis pas pour gagner les 20 fr., mais pour ne pas perdre la partie d'amour-propre engagée. Voyons, combien donneriez-vous chacun ?

Et les deux plaideurs de se regarder, déjà souriant, aucun n'osant prendre l'initiative de cette mise à prix de nouvelle espèce.

— Vous donneriez bien chacun 5 fr., je gage, pour n'avoir pas la honte de la défaite.

Un sourire de dédain annonce au juge qu'il a taxé trop bas la joie du triomphe.

— Qu'est-ce que je dis, 5 fr.; vous donneriez 10 fr.! vous les eussiez donnés au moindre défenseur, si l'idée vous fût venue d'en prendre un pour une pareille misère. Allons, messieurs, ne rougissez pas pour cela; votre affaire est celle des trois quarts des plaideurs. La cause est entendue. Le Tribunal, après en avoir délibéré, ne vous condamne pas, mais vous engage à mettre la main à la bourse, à en tirer chacun dix francs, et à les verser dans le tronc des pauvres.

— Mais, monsieur le juge de paix, moi qui m'attendais à recevoir de l'argent, au lieu d'en donner, je n'en ai pas sur moi.

— Votre adversaire va vous en prêter.

— Volontiers; il est bon pour me les rendre.

— Je ne rendrai rien qu'un bon dîner, que je vous offre chez Véry; puisqu'on ne peut pas plai-

der dans notre arrondissement, ma foi! amusons-nous.

— Très-bien, ajoute M. le juge de paix; dînez joyeusement, mais évitez de reparler de votre affaire après le champagne.

Les vingt francs tombés dans le tronc, les deux amis se retirèrent bras dessus bras dessous. Bien est probable que le banquet de réconciliation coûta plus cher que le tronc des pauvres; c'est encore bien. Après la bonne action, le plaisir: le bonheur est là. Que de gens ne se doutent pas qu'il soit si facile à trouver!

Cette cause, aussi célèbre que bien d'autres, ne figurera pas pourtant dans un recueil de jurisprudence; ce n'est pas de la justice de Code, c'est de la justice de paix.

Mais il est midi, c'est l'heure de l'audience. Déjà se sont glissées, timides et les yeux baissés, quelques personnes craintives, plaideurs novices dont le cœur bat d'autant plus fort que leur droit est plus certain. C'est une bonne renvoyée, à qui ses maîtres ont retenu ses gages, par compensation de la casse; un remplaçant alsacien, qui ne peut reprendre ses papiers d'un vendeur d'hommes; une nourrice venue de Bourgogne, qu'on veut réexpédier sans nourrisson; tous gens timorés, ahuris, qui se croiraient en Chine, si à Paris il n'y

avait pas de juges de paix, la seule magistrature bien connue de tous en France. A mesure qu'ils arrivent, ces martyrs de la grand'ville vont se blottir dans les coins de la salle, isolés les uns des autres, se gardant de parler, la tête bourrelée d'une seule préoccupation, et les yeux fixés sur leur citation qu'ils tiennent invariablement à la main.

Après eux viennent à la file défendeurs et défenderesses de tout âge et de toute condition, riches, pauvres; les uns, brillants, la tête haute, le regard dédaigneux, jeunes hommes et jeunes femmes, aux belles manières, qui viennent disputer à leurs fournisseurs le prix de l'habit ou de la robe qu'ils étalent si fastueusement; les autres, souffreteux, délabrés, pauvres ouvriers, honteux de passer les nuits au travail sans avoir pu compléter le prix de leur loyer, le terme, le plus formidable ennemi du paria parisien, monstre insatiable, toujours en marche, sans cesse renaissant, suivant sa proie à la piste pour la dévorer quatre fois l'an.

Les demandeurs n'arrivent que plus tard. A quelques exceptions près, ils ont l'habitude de l'audience et ne se pressent pas de devancer M. le juge de paix. Ce sont presque tous propriétaires, principaux locataires, entrepreneurs, fabricants, marchands, et force restaurateurs, maîtres d'hô-

tel, teneurs de pension bourgeoise, quelques maîtres d'école, instituteurs primaires et autres, gens vivant de science, qu'ils vendent à si bon marché que la moindre banqueroute met en péril le dîner de leurs *chers élèves*, comme ils les appellent une fois l'an. Puis, mêlés, perdus dans la foule, se glissent les plaideurs par occasion, ni trop rassurés, ni trop inquiets, grands questionneurs, explorant la patience de leurs voisins, diseurs de quolibets; frondeurs intrépides, toujours la montre à la main, critiquant la voix de l'huissier, les lunettes du greffier et la lenteur du juge.

Gare! gare! voici venir les autocrates de l'audience, les princes de la citation; ils fendent la foule, un dossier sous le bras, l'air affairé, le nez en l'air. Si d'aventure quelques malavisés se sont emparés de la première banquette, d'un geste ils les refoulent; ils s'asseyent carrément, se relèvent, parlent haut, offrent une prise au commis-greffier, sourient à l'huissier, puis se mettent en chasse, flairant les plaideurs, écoutant les discussions, s'y mêlant, donnant des avis qu'on ne leur demande pas et qu'ils feront payer pourtant. D'où ils viennent, où ils logent, nul ne le sait; on ne les voit qu'à la justice de paix et dépendances.

Ce ne sont ni des avocats, ni des avoués, ni des agréés; ce sont des métis tolérés, connus sous le

nom de praticiens, mot vague qui, parce qu'il n'a plus d'application directe, est celui qui leur convient le mieux, et qu'on ne cherche pas à leur disputer. Dans cette classe plus que mêlée, il y a pourtant une hiérarchie. On en a vu descendre de cabriolet et s'avancer au milieu du prétoire les bottes cirées et les mains blanches. Ceux-là font jurisprudence et disent sans rire : « Dans notre dernière audience, monsieur le juge de paix, nous avons décidé, » etc. Les autres viennent à pied, dans ce qui fut pour d'autres des souliers, et souvent avant déjeuner, oubli qui explique leur peu de cérémonie à accepter du client racolé le rafraîchissement du comptoir, lorsque la cause ne peut décidément comporter la demande de plus solides honoraires. Ce qu'il leur faut d'adresse, de patience, d'audace, d'humilité, de persévérance, de courage pour arriver à la barre, une citation à la main, et se poser mandataires du plus chétif plaideur, ne se comprend qu'en rappelant à son souvenir tout ce que peut l'industrie de l'homme civilisé qu'a affamé la civilisation. Celui-là ne dit pas: « Nous avons décidé. » Il parle tout bas, ne laissant carrière à sa voix que dans les phrases qu'il affectionne : La sagesse de M. le président, la haute raison.... les lumières.... les vertus.... la religion de M. le président. Sa plus belle affaire

est celle où il a pu placer, sans être interrompu, ses invariables litanies en l'honneur de messieurs les juges de paix des douze arrondissements. Mais, hélas! il jouit rarement de ce triomphe, arrêté qu'il est le plus souvent à son premier coup d'encensoir. Dans ces cas trop fréquents, le praticien a à décompter, et de la pièce toute ronde qu'il attendait de l'admiration reconnaissante de son client, de cette pièce de 5 fr., espoir de tous les jours, tous les jours rêve du lendemain, il lui faut se rabattre aux gros sous, aux honoraires en nature, sous forme de chandelles, de sucre ou de savon, toutes choses sur lesquelles il y a perte à la revente, car que ferait-il de ces superfluités, lui qui boit son vin sans sucre dans une boutique éclairée au gaz, et n'use de savon que celui de son barbier?

Aussi l'audience ne ferait pas vivre le praticien, si elle ne lui donnait occasion de se faufiler dans les affaires, à quelque titre que ce soit. Conseil, arbitre, expert, rapporteur, garde-scellé, recors, il prend indifféremment toutes ces qualités, comédien d'autant plus habile, qu'il joue tous ses rôles sans changer de costume, sans les avoir appris, sans même s'en soucier, donnant tout au hasard, et confiant en sa fortune qui le traite si durement.

Où il excelle, c'est à déterrer les novices, les simples en matière de procès, les trembleurs qui

se traînent à la justice de paix comme ils iraient aux Assises. Ceux-là sont la providence du praticien, taillables et corvéables à merci, benins moutons qu'il effraie du couteau de la boucherie pour les tondre jusqu'à la peau. Voici un des exploits du praticien, non le meilleur sans doute, mais celui qui me revient le mieux à la mémoire.

Une jeune femme venait de perdre son mari. Quitter le logement qu'habitait le défunt est chez les veuves de Paris une coutume presque invariable; elle avait donc donné congé. Le propriétaire, qui y tenait (la dame étant bonne payeuse) la voyait partir à regret, et ce regret il le manifesta tout naturellement par des tracasseries et des exigences. On avait pris son logement nu, délabré; on y avait mis du papier; les plafonds avaient été blanchis, le carreau mis en couleur et frotté; le propriétaire, en six mois, avait bénéficié de tous ces embellissements: mais on n'avait pas fait d'état de lieu, entendez-vous? Il trouva donc tant de réparations locatives à la charge de la dame, que celle-ci en appela au juge de paix.

Elle arrive à l'audience, vêtue du deuil le plus foncé, les yeux rouges, le cœur gros; elle expose qu'elle a donné congé, payé le terme entier; qu'elle déménage ce jour même, que les commissionnaires sont retenus, qu'ils l'attendent chez

elle. Le juge décide qu'attendu l'urgence et l'impossibilité pour lui de se prononcer avant un rapport d'arbitres, la veuve déposera au greffe 30 fr., garantie des réparations à faire. Moyennant ce dépôt, il va lui donner un permis de déménager. « Attendez un moment, madame, ajoute le juge de paix, je vais vous faire passer votre permis. »

Une jeune veuve en procès, 30 fr. déposés! le praticien avait tout vu, tout entendu; il s'approche à pas de renard, relève sa cravate, passe sa main dans ses cheveux, et de sa voix la plus mielleuse:
— Vous attendez votre permis, ma petite dame?

— Oui, monsieur; M. le juge de paix va me le donner.

— Vous croyez? On voit bien que vous n'avez pas l'habitude de venir ici. Si dans quatre heures vous avez votre permis, vous serez bien heureuse. (Le juge de paix l'écrivait au moment même.)

— Est-il possible, monsieur? mais il faut absolument que je déménage aujourd'hui, les commissionnaires m'attendent.

— Diable! c'est compliqué. Écoutez, je suis serviable, moi; votre position me fait de la peine: allez-vous-en, donnez-moi votre adresse, et dans une demi-heure je suis chez vous avec le permis: je suis attaché à la justice de paix.

L'attaché ne revenait pas beaucoup à la veuve;

sa grosse figure bourgeonnée, ses manières, son costume, surtout un parfum alcoolique qui accompagnait chacune de ses paroles, la mettaient en défiance de l'efficacité de son intervention; aussi lui répondit-elle par un de ces refus polis: « Vous êtes trop bon, monsieur; je ne voudrais pas vous déranger, » etc., etc.

— Me déranger, ma chère dame! Vous êtes de l'arrondissement, n'est-ce pas? moi aussi; j'ai dix courses à faire dans votre quartier, et ce ne sera rien pour moi de vous rendre ce léger service en passant devant votre porte. Donnez-moi votre adresse, je vous dis, et allez-vous-en; nous savons ce que c'est que les affaires, nous sommes de la justice de paix.

Le moyen de refuser un protecteur de la justice de paix, si obligeant, si désintéressé? Elle lui donna donc son adresse, s'en alla, et n'avait pas les talons tournés que le juge de paix délivrait le permis, qui tombait aux mains du praticien.

Un quart d'heure après, il était chez la veuve, gourmandant la portière, qu'il effrayait de ces mots: « De par l'ordre de M. le juge de paix, vous laisserez déménager madame; si vous vous y opposiez, avant un quart d'heure les gendarmes seront ici, et à la prison... » Puis il monte, entre avec fracas, trouve les commissionnaires qu'il sti-

mule à voix haute. D'un coup d'œil il parcourt le mobilier... joli mobilier, ma foi : des glaces, des cristaux, une pendule ; il sourit, donne ses ordres, fait le maître, dispose le premier départ des commissionnaires, qu'il suit chargé lui-même d'un vase de fleurs enfermé sous son globe.

Une fois greffé au déménagement, il fut impossible de l'en déraciner ; il mit la main à tout, se mêla de tout, sut tirer de la veuve, à quatre reprises différentes, à titre d'encouragement pour les commissionnaires, trente sous qu'il but avec eux. Les objets les plus précieux, les plus fragiles, passèrent par ses mains, aux grandes appréhensions de la pauvre dame, tremblante à le voir si peu sûr de lui-même. Dès longtemps, de guerre lasse, elle avait dû renoncer aux observations ; elle n'était plus rien dans ses propres affaires, tout était passé sous la direction chancelante du praticien.

Jusque-là le mal n'était pas grand ; ce n'était qu'un importun, imposant son zèle aviné à qui n'en avait que faire ; mais le secret de ce zèle ne tarda pas à se découvrir, et quand la dernière chaise fut apportée, le commissionnaire fit place à l'homme de loi, qui réclama dix francs d'honoraires. Mais, monsieur, mais.... mais.... et vingt autres mais de la veuve n'obtinrent d'autre ré-

ponse que celle-ci : « On ne dérange pas un homme de loi pour rien, ma petite dame, un jour d'audience surtout ; pour vous obliger, j'ai laissé les affaires les plus importantes, mécontenté mes clients et M. le juge de paix peut-être ; sans moi, vous n'auriez pu déménager aujourd'hui ; à dix francs, j'y perds, parole d'honneur ! »

Il ne les obtint pas cependant ; à grand regret on lui offrit cinq francs, qu'il empocha de fort mauvaise humeur, avec cette apostrophe pour adieu :

— « J'ai perdu mon temps avec vous, ma chère dame, mais je vous reverrai ; vous êtes une tracassière, une chicaneuse, et je vous prédis que vous mangerez votre bien en procès. »

Quelques jours après, la veuve recevait une invitation à assister à la visite des arbitres nommés pour estimer les réparations locatives. Le propriétaire s'y trouva assisté d'un conseil. Le conseil, c'était le praticien, qui commençait à réaliser sa prédiction de ruiner la veuve ; il trouva tant de mastic à remettre aux vitres, tant de plâtre aux murs, tant de clefs à restituer, tant de serrures à raccommoder, que les 30 francs déposés y passèrent. La victime ne retourna pas même à l'audience ; elle se tint pour battue, heureuse d'avoir appris à ses dépens qu'il faut se méfier

quelquefois des propriétaires, et des praticiens toujours.

Sur bien d'autres personnages curieux, que l'huissier, qui n'a plus de verge, doit maîtriser de la seule puissance de sa voix, le clerc d'avoué domine. Mal à l'aise en Cour royale, en première instance, où il est écrasé par la majesté de la robe et du bonnet carré, en justice de paix le clerc d'avoué se montre dans tous ses avantages; là, il a ses allures franches, ses gestes bien arrêtés, sa voix dans toute la plénitude du timbre le plus aigu. Il se présente de front à la bataille, combat à outrance, ne fait jamais quartier; semblable à ces généraux d'Orient qui payent de leur tête une bataille perdue, il doit rentrer triomphant à l'étude, sous peine de n'y jamais rentrer. Les avoués peuvent perdre des procès, les clercs jamais; aussi faut-il les voir, ces séides du papier timbré, télégrapher à l'audience, citant, annonçant, brouillant textes de loi et jurisprudence, à la manière d'un pompier déménageant la Bibliothèque royale. Il y a quelque chose de pénible à contempler ces figures juvéniles, si fraîches, si rieuses, si animées, si bien encadrées dans la joie du banquet, affecter à l'audience la gravité d'un autre âge, s'enfoncer dans les ténèbres d'un champ-clos procédurier, s'exciter, s'irriter; disgracieux pala-

dins qui faussent les armes brillantes de leur imagination, à propos du mur mitoyen ou du jour de souffrance, et qui bientôt ne sauront plus comprendre Achille et Othello.

Plus douce, plus consolante est à observer la physionomie de ces bons vieux rentiers, de ces innocents employés en retraite, amateurs paisibles, habitués inoffensifs, qui payent aux plaideurs, en bons conseils, les quelques heures de tiède hospitalité que leur accorde l'audience. Beaucoup ont des grâces à leur rendre; à plus d'un ils ont fait éviter la rencontre du praticien et les dépôts au greffe, les deux circonstances aggravantes de l'institution des justices de paix.

Outre les habitués, simples assistants, auditeurs par goût, il y a aussi les habitués plaideurs, chicaneurs par tempérament, qui viennent à l'audience par habitude. Au premier rang est une femme, une femme jeune encore, qui a eu l'idée malheureuse, pour son mari, de le prendre bien vieux, bien faible, plus encore de volonté que de maladie. Tous les vendredis, elle le traîne à l'audience, le soutenant dans sa marche affaiblie, et retrempant sans cesse son énergie par la nécessité de défendre son bien, une maison dont le malheureux ne vivrait que trop doucement, si elle ne fournissait à sa femme matière à procès

dans le moindre recoin, depuis la plus basse pierre de la cave jusqu'à la plus haute tuile. Il est resté juste assez d'énergie au pauvre homme pour ne pas abandonner à sa femme l'administration de son bien; aussi elle s'en venge, en le forçant à venir une fois la semaine l'autoriser par sa présence en justice.

C'était donc pour avoir l'autorisation du chef-esclave de cette malencontreuse communauté, qu'un vendredi de l'année dernière, la processive femme avait remorqué son mari jusque devant le juge de paix. Le pauvre vieillard faisait mal à voir; plus de soixante-dix ans avaient pesé sur sa tête, tous ses membres étaient agités d'un tremblement moins convulsif encore que son regard, quand il rencontrait celui de sa femme. A le considérer, pâle, abattu, on voyait que pour lui le débat n'était pas engagé à l'audience, et qu'il faisait effort à ne pas perdre son plus grand et son dernier procès. Il donna l'autorisation demandée d'un signe de tête, puis laissa carrière à sa femme. Une heure durant, celle-ci disputa sur un mémoire de menuiserie, s'élevant à quatre-vingt-dix francs, elle en offrait cinquante. Le menuisier, ouvrier pauvre et père de famille, répondit en demandant un arbitrage. Le juge de paix prit la parole. Pendant une demi-heure il s'attacha à faire compren-

dre qu'un arbitrage entraînerait des frais plus considérables que n'était la différence de l'offre à la réclamation. De cinq minutes en cinq minutes, il obtenait de la plaideuse cinq francs à ajouter aux cinquante d'abord accordés. Il était arrivé ainsi à la somme de soixante-dix francs, que pièce par pièce, la femme avait tirée d'un sac et déposée sur le bureau.

— Soixante-dix francs, reprit le juge, pour aller à quatre-vingt-dix, il y a encore vingt francs; c'est beaucoup, voyons, madame, partageons le différend, encore dix francs, et vous reconduirez votre mari, qui paraît souffrir beaucoup.

— Mais, monsieur, je n'ai plus d'argent.

— Pas dans le sac, mais une dame comme vous a une bourse; voyons, montrez-la moi... Voulez-vous me la confier... Il n'y a que cinq francs et dix sous, c'est dommage; vous les laissez, n'est-ce pas, madame?

Et se tournant vers le mari: — Et vous, monsieur, vous êtes riche, dit-on; faites quelque chose. N'avez-vous pas de monnaie sur vous? Il ne manque plus que quelques francs.

Il fallut répéter la question au vieillard, qui fut longtemps à répondre. Douloureusement, il leva les yeux sur sa femme, qui lui faisait encore cette humiliation: tout le monde comprit; et le juge se

hâta de remettre l'argent à l'ouvrier, qui ne réclama pas davantage.

Toutes les causes soumises aux juges de paix ne sont pas d'un si pénible labeur; ils n'y pourraient suffire, cinquante et quelquefois plus leur étant déférées le même jour. Qu'on se figure ce qui peut s'élever de contestations sérieuses, capricieuses, ridicules, dans le cours d'une semaine, parmi la population d'un arrondissement de Paris, et l'on n'aura qu'une idée imparfaite de ce qu'on leur donne à connaître. La dernière loi sur la matière a encore étendu le cercle de leurs attributions; plusieurs déjà tiennent deux audiences par semaine, au lieu d'une qui suffisait autrefois. Plus que jamais les juges de paix sont donc appelés à faire le bien; ils le feront; pour cela, il leur suffit de ne pas se lasser. Les plaideurs sont, pour la plupart, des malades imaginaires; les grands remèdes ne leur valent rien; c'est moins un médecin qu'il leur faut qu'un ami : cet ami, le juge de paix peut toujours l'être.

III.

LES CONFITURES.

Devant l'église d'un village de Lorraine, sur une pelouse étroite, séparée du cimetière par une muraille de pierres sèches, deux petites filles étaient assises; elles arrangeaient en bouquets des marguerites cueillies dans la prairie voisine. Ce tableau était gracieux et mélancolique à la fois. La perspective fuyait douce et bien groupée; des arbres séculaires ombrageaient la colline; mais l'église était délabrée, le cimetière envahi par les ronces, l'herbe de la pelouse rare et jaunie. Les deux enfants, les jambes nues, les bras, la tête et le cou nus, étaient brunies et hâlées; à quatre ans elles étaient déjà marquées de l'empreinte de l'indigence, cette lutte qui, pour tant de bonnes créatures, commence au sein de la mère, pour ne finir qu'au sein de Dieu.

Catherine et Madeleine étaient filles de deux sœurs. La mère de Madeleine, veuve à vingt ans, était morte peu après son mari, ne donnant de regrets à la vie que pour sa fille dont elle laissait la

charge à sa sœur Marguerite. Madeleine, orpheline à deux ans, n'eut pas conscience de la grandeur de sa perte; il lui fut fait grâce de cette plus amère des douleurs. Elle passa des bras de sa mère aux bras de sa tante, sans distinguer lesquels la berçaient plus doucement.

Dans nos villes, où le temps et l'espace nous sont mesurés, où le travail, les devoirs du monde absorbent les jours, empiètent sur les nuits, où le soin des affaires, la nécessité des richesses engourdissent le cœur, on fait grand bruit de l'adoption d'un enfant. A nos demeures étroites, doublées par des glaces, meublées avec une précision mathématique, un berceau fait tache; c'est une grande vertu à une tante d'y trouver un coin pour sa nièce orpheline.

Au village, une telle action a moins d'éclat. La sœur ensevelit sa sœur, prend l'orpheline dans ses bras, la porte à côté de sa fille, et tout est dit; personne ne s'en émeut, personne n'admire; le fait est tout simple : c'est ramasser le fruit de l'arbre tombé.

Ainsi avait fait Marguerite, et Michel, son mari, pauvre journalier, le soir, au retour du labeur, en voyant deux enfants sur les genoux de sa femme, ne témoigna ni regrets, ni surprise; pour lui, c'était aussi le cours ordinaire des choses.

De cela au jour où commence ce récit, il y avait deux ans. Catherine et Madeleine avaient grandi ensemble, ensemble elles avaient bégayé leurs premiers mots, formé leurs premiers pas, se tenant par la main, s'avançant dans la vie, naïves, insoucieuses, heureuses de ce bonheur que donne l'ignorance du lendemain.

Après leur promenade dans la prairie, leurs robes pleines de fleurs, elles étaient venues s'asseoir sur la pelouse de l'église, et avaient arraché de longs brins d'herbe pour en lier les marguerites. A ce travail, qui demandait un peu d'habileté, Madeleine était moins adroite que sa cousine; elle s'en aperçut, et le premier grain de jalousie germa dans son cœur. Après de nouveaux essais, rendus infructueux par sa mauvaise humeur, elle se dépita, regarda furtivement Catherine qui achevait sa tâche, se glissa près des bouquets amoncelés et se mit à les délier, les éparpillant autour d'elle, hors un seul qu'elle cacha dans sa robe. A la vue du dégât, Catherine se leva, aussi fit Madeleine, l'une rouge d'une juste indignation, l'autre rouge de honte. Dans les grandes colères, la voix manque aux enfants aussi bien qu'aux héros; il ne fut pas dit un mot : elles allèrent l'une à l'autre, étendirent leurs bras; les mains de toutes deux se rencontrèrent,

firent effort, et toutes deux tombèrent sur l'herbe, poussant les hauts cris. De cette scène il n'y avait pas de témoins; depuis une demi-heure les paysans, après avoir entendu la messe du dimanche, étaient rentrés chez eux. Seulement le curé, en fermant les portes de l'église, entendit les cris des enfants, se hâta et vint auprès d'elles pour en connaître la cause. Catherine, toute émue, lui conta l'injustice dont elle était victime. Pendant ce récit, Madeleine ne s'était pas relevée. Couchée sur l'herbe, la tête appuyée sur son coude, à travers le triangle formé par son autre bras replié, elle regardait l'homme grave; avec cette finesse des êtres faibles à la merci des êtres forts, elle étudiait le maintien du prêtre pour y conformer son maintien. Quand elle vit son front se plisser, son regard rembruni se fixer sur elle, prolongé et sévère, elle cacha sa tête sous l'herbe et pleura silencieusement. Le prêtre laissa cours à cette première expiation, puis relevant l'enfant à deux mains, il lui dit :

« Vous avez commis deux péchés, Madeleine : vous avez été jalouse et voleuse. Dieu a mis les fleurs dans les champs pour tous, mais elles appartiennent à la main qui les a cueillies. Réparez le mal que vous avez fait : asseyez-vous, appliquez-vous à refaire ces bouquets de marguerites,

donnez-les à Catherine, et le bon Dieu vous pardonnera. »

Quand le pardon des hommes leur est donné, les enfants croient au pardon de Dieu; en entendant ces douces paroles, Madeleine, qui s'attendait à un orage, les sentit tomber sur son cœur comme une fraîche rosée; elle releva la tête, regarda sa cousine, tomba dans ses bras, puis patiente, résignée, elle ramassa les marguerites une à une, les mit en tas, s'assit auprès et refit plus de bouquets à Catherine qu'elle n'en avait éparpillé.

Vers midi, toutes deux regagnèrent la maison; elles furent grondées par Marguerite, qui avait été inquiète; Madeleine, toujours sous l'influence des paroles du curé, dit sa faute à sa tante, qui l'embrassa, embrassa sa fille et fit le signe de la croix, hommage que le pauvre rend à Dieu pour si peu qu'il soit fait trêve à ses peines.

Telle fut la première leçon de morale de Madeleine; elle était juste; elle la comprit et en eut souvenir. Bien d'autres lui furent données dans le cours de son enfance qui, pour elle, n'eurent plus une signification si précise. A l'enfant dormant sous le chaume, on recommanda l'humilité; à la petite fille à peine nourrie, vêtue à peine, on enseigna la tempérance, la simplicité; à la plus

pauvre, on prescrivit le mépris des richesses ; du cœur de la plus dénuée on voulut chasser le désir.

L'enfant accepta ces enseignements, sans les guère comprendre, et pourtant elle les pratiqua, tant il y avait en elle de pente vers le bien.

Cependant elle grandissait ; au village l'enfance n'est pas longue, la sienne le fut moins que toute autre.

Elle voyait son oncle et sa tante ne devoir qu'à un travail continu un pain dont elle avait sa part. De ce moment la terre ne fut plus pour elle cette magnifique habitation où Dieu jeta la lumière, les eaux, les ombrages et les fleurs ; mais un sol avare et desséché, qu'il fallait battre et déchirer incessamment pour en obtenir des fruits rares et maigres. A huit ans, dès l'aube, encore épuisée des fatigues de la veille, elle allait aux champs, pour n'en revenir que le soir et recommencer le lendemain.

C'est un fait établi que, dans tous les pays barbares, la femme est chargée des plus rudes travaux ; il y a des peuples où la culture de la terre est une dégradation pour l'homme, la femme seule y est dévouée.

Mais, pour ne parler que des nations civilisées, de la France, par exemple, nous savons tous que

les femmes y partagent les plus durs travaux de la campagne. Et cela est une honte pour nous; car chez plusieurs peuples de l'Allemagne, en Danemark, en Hanovre, en Hollande, les femmes y sont restées, ce que partout elles devraient être, des ménagères cousant et filant, et non des ilotes courbées sur le sillon.

Et pourtant Dieu, en créant la femme, ne lui a-t-il pas dit :

— Nais pour embellir le destin de l'homme; que tes yeux soient doux pour adoucir son regard, ta main douce et légère pour essuyer son front, tes joues douces et roses pour qu'il sourie à les voir?...

Homme, qu'as-tu fait de ta belle compagne? Là où elle n'est pas esclave, tu l'as réduite à l'état de bête de somme; haletante sous de lourds fardeaux, brûlée par le soleil, glacée par les frimas, ses yeux ont perdu leur éclat, ses mains sont calleuses, ses joues hâves, sa taille est épaisse et roide; ses cheveux, quand ils ne sont pas durs et crépus, tu les vends comme la toison de tes troupeaux.

Être fait pour la grâce, tu l'as rendu disgracieux; — créée pour embellir ta demeure, elle l'enlaidit : juste châtiment pour toi, qui lui préfères l'âne et le bœuf de ton étable!

Il serait injuste de faire sur ce point le procès à l'humanité toute entière. Certes, il y a une raison de cette loi constante et universelle du sort de la femme. Cette raison est la plus déplorable, la plus impérieuse de toutes, la pauvreté. Oui, à la nécessité, à la pénurie, à la faim, ce Minotaure du labyrinthe inextricable de notre globe, il a fallu jeter en pâture, depuis des milliers d'années, des millions de jeunes filles, que Dieu avait données au soleil pour les épanouir et que nous y avons brûlées.

Marguerite et Madeleine étaient deux exemples de cette triste nécessité; l'une à l'été de la vie, l'autre au printemps, déjà elles avaient perdu saveur et fraîcheur; déjà elles n'étaient plus bonnes à voir, grand malheur pour ces fleurs fanées avant le soir; car l'œil, c'est l'admirateur le plus éloquent, c'est le guide du cœur; s'il ne dit rien, le cœur se tait.

Si malheureuse que fût la famille, elle vivait, puisqu'on appelle vivre ne pas mourir. En réunissant leurs efforts, ils parvenaient à suffire aux nécessités indispensables de la vie; mais que la santé de l'un d'eux vînt à éprouver la moindre atteinte, que le travail manquât seulement quelques jours, toute l'année se ressentait de ce choc; c'était au prix des privations les plus dures, des

plus douloureux sacrifices, que l'équilibre était longuement rétabli. Catherine ne leur était d'aucun secours; à quatre ans, elle avait fait une chute, qui la laissa privée de l'usage d'un bras. A grand'peine pouvait-elle se livrer à quelques travaux du ménage; c'était, comme on le dit, avec une vérité désolante, une bouche inutile.

Nés de parents pauvres, pauvres eux-mêmes, habitués à accepter leur triste condition comme l'équivalent de leur mérite, ils voyaient de plus riches qu'eux, non sans soupirs, mais sans jalousie; leur plus ardente prière n'allait pas à demander plus que le pain du lendemain, c'est-à-dire santé et travail. Un triste événement vint leur enlever l'un et l'autre.

Madeleine allait avoir quinze ans; on était au milieu de l'hiver, moment, non de repos, mais de fatigues moins rudes. Quand la bise a durci la terre, que la main est trop faible pour l'entamer, la terre donne congé à ses travailleurs. Alors sous le chaume on se rassemble, on file le chanvre; au feu clair et brillant des ramées, on se chauffe les doigts et le cœur, le cœur aussi, qui aime toutes les flammes, lui-même flamme la plus pure. Pendant ces quelques semaines, abritées du vent, du soleil, les grâces de la jeune femme faisaient retour à Madeleine; son teint était plus clair,

ses mains moins rudes; sa taille se déliait; ses pieds, qui tout le jour ne supportaient plus le poids d'un corps fatigué, étaient plus légers; et Marguerite, en la voyant, songeait à sa sœur, qui eût été si heureuse à la voir grande fille. Les poètes comptent les années des jeunes filles par les printemps; en France, il serait plus vrai de les compter par les hivers; pour elles, le printemps n'est pas rose, il est jonquille.

On était au lendemain de la Noël; la veillée commençait. Catherine et Madeleine travaillaient. Marguerite préparait le souper de son mari, qui, depuis quinze jours, battait en grange à une demi-lieue du village. A l'heure dite, il arriva, mais pâle, transi de froid; il voulut manger; ses dents claquaient et refusaient les aliments; il se coucha pour trouver du repos, ce grand remède des pauvres. Marguerite l'aida à gagner le lit, d'où il ne devait plus se relever. En sortant de la grange, où, pour finir une tâche qu'il s'était imposée, il avait travaillé au delà de ses forces, la poitrine en sueur, il s'était exposé subitement à l'air, qui l'avait glacé. Pendant trois mois elles le veillèrent, dirent pour lui leurs plus ardentes prières; il mourut.

La mort d'un mari, d'un père, est bien poignante pour vous, jeunes femmes et jeunes filles des villes; longtemps vous les pleurez, vos voiles

noirs témoignent du deuil de votre cœur. Mais combien est plus douloureuse la mort du chef d'une pauvre famille de la campagne! Dans vos palais, quand le dernier soupir a été exhalé, que le drap mortuaire a recouvert la face, vos amis vous enlèvent de cette demeure funèbre; on partage vos sanglots, on les adoucit. Puis, longtemps après, vous revenez chez vous; rien n'est changé: toutes les sombres images vous ont été épargnées, l'air est purifié, l'ordre et l'élégance vous cachent le vide de la mort.

Dans la chambre du pauvre, voyez! Il est là, étendu, froid; sa femme, ses enfants sont là, toujours là; là pendant le râle de la mort, là quand le prêtre montre le ciel, là quand l'âme est partie; leurs mains, fatalement pieuses, font la dernière toilette du corps; pendant vingt-quatre heures ils sont là, respirant la mort, la mort au cœur, la mort sous les yeux. Mangez, enfants, leur dit la mère, Dieu veut que vous viviez; et ils mangent, et leurs lèvres s'entr'ouvrent à la vie; là, à trois pas, et, pour dernier adieu, le bruit du corps tombant dans la bière, du marteau qui la cloue, des pas de ceux qui l'emportent, et, longtemps encore, au loin, les chants de mort, qui prolongent cette éternité de douleurs.... Et après? un abri dénué, fétide. Allez, jeunes filles, allez à la fon-

taine; puisez de l'eau pour laver les dernières traces de votre père; et le soir, misérable veuve, si tu n'es pas folle, si Dieu ne t'a pas rappelée à lui, couche-toi sur ce lit, ce matin linceul, et cherche le sommeil. Mais qu'il ne se prolonge pas: à défaut de la douleur, la faim viendra t'éveiller; au travail! sur la terre il faut travailler; tu dormiras dessous.

Le travail, le courage, la résignation ne suffirent pas à Marguerite pour conserver ce qui lui était laissé; un nouveau sacrifice lui fut imposé. Pour donner du pain à Catherine, qui n'en pouvait gagner, elle dut se séparer de Madeleine, de la fille de sa sœur, cette autre enfant que la mort lui avait donnée. La longue maladie de Michel avait dénudé la maison : la croix d'argent avait été vendue; les boucles d'argent, l'anneau nuptial avaient été mis en gage; l'année était mauvaise, de toutes les fermes on renvoyait les serviteurs; l'orpheline était de trop au village.

Marguerite avait une cousine à Paris, heureuse, bien heureuse; elle gagnait tous les ans des trésors, 300 francs, qu'elle envoyait presque sans y toucher au pays; elle était cuisinière. Les jours où elle pétrissait la farine, Marguerite ne songeait pas à sa cousine de Paris; mais quand la huche était vide, elle s'accoutumait à l'idée de

lui confier Madeleine. La nécessité, cette pire des conseillères, qui achemine aux pensées les plus amères, revenait toujours plus pressante, et décida le départ. Il fut arrêté que Marguerite accompagnerait Madeleine à Paris et la remettrait à sa cousine, qui la placerait ; elles partirent.

A deux lieues de leur village, les tristes femmes se trouvaient déjà dans un autre monde. Pour l'habitant de la campagne, la patrie ce n'est pas une grande contrée, ayant nom France ou Allemagne, ni la province dont souvent il ne connaît pas le chef-lieu ; c'est la commune, le hameau qu'il habite, le toit qui le couvre, l'église et sa petite place, les croix du cimetière. Sa patrie, c'est ce qu'il voit de sa porte entr'ouverte, un tertre, un arbre, une source. Plus il est pauvre, plus il aime le peu qu'il a. Les riches voient beaucoup, comparent, jugent et oublient, les pauvres restent dans le même cercle, le parcourent sans cesse et n'en sortent qu'à regret; tout ce qui est en dehors leur est étranger. De même que, dans un livre, ils ne comprennent que les mots vulgaires, de même le livre de la nature est fermé pour eux ; ils n'y savent lire que la page que depuis leur enfance, ils ont constamment sous les yeux.

Catherine accompagna sa mère et Madeleine

jusqu'au grand chemin. Là, les deux enfants, qui ne s'étaient jamais quittées, se dirent adieu, mettant entre elles le temps et l'espace.

Les voilà, marchant à la garde de Dieu, vêtues d'étoffes grossières, à leurs pieds des souliers ferrés, portant dans un sac de toile grise quelques lambeaux, un gros pain, des fruits verts. Les voilà sur la grande route, à l'ardeur du soleil, noires de poussière, haletantes, marchant d'un pied pesant et s'appuyant sur un bâton, cette aide disgracieuse qui fait peine à voir à la main du vieillard. Et où vont-elles ? A peine elles le savent; elles fuient la pauvreté, la faim : elles vont à Paris, comme si la faim n'y entrait pas par ses soixante barrières.

Ce fut un bien pénible voyage pour la tante et la nièce. On était au plus fort de l'été. A de longs jours brûlants succédaient des nuits courtes, qu'on dormait sur la paille d'une grange; à défaut, dans un fossé. Et le lendemain au réveil, avant de reprendre la route, on faisait la prière, tant est grande et consolatrice dans ces cœurs simples la confiance en celui qui ne récompense pas en ce monde.

De privations en prières, de prières en privations, elles arrivèrent à quelques lieues de Paris; mais leurs forces étaient épuisées. Peu habituées à de longs voyages, leurs pieds s'étaient gonflés

dans la rude chaussure ; Madeleine, plus que sa tante, sentait faiblir son courage. Marguerite avait bien quelques pièces de monnaie, quinze francs prêtés sur l'espoir des gages de Madeleine ; mais c'était toute leur fortune. Il fallait arriver, séjourner et songer au retour.

— Allons à l'hôpital, dit Marguerite, on aura pitié de nous, nous nous reposerons un jour.

— Mais à l'hôpital on ne reçoit que les malades ; et la douleur qui ronge, le désespoir qui tue, ce ne sont pas des maladies.

— Demain je serai malade, demain j'aurai la fièvre, demain je serai morte, recevez-moi aujourd'hui, et vous me sauverez !

— Non, attendez à demain.

Marguerite n'attendit pas, elle avait hâte de remplir sa mission ; elle prit deux places dans une voiture publique, et ce soir même elles arrivaient à Paris. La voiture les descendit au milieu de la cour du bureau des diligences ; il était presque nuit.

Il fallut renoncer ce soir à la recherche de la cousine. Elles se réfugièrent dans le plus humble hôtel garni, dans le plus humble cabinet. Madeleine seule dormit ; une fièvre ardente, une fièvre d'hôpital saisit Marguerite. Deux jours après elle était morte, emportant le dernier espoir de

Madeleine, qui n'avait pas même retenu le nom des maîtres de sa cousine.

Blottie dans un coin obscur du cabinet, Madeleine, abîmée dans sa douleur, crut rêver en voyant vider les poches de sa tante, puis deux hommes noirs venir et l'emporter, et un instant après une femme monter, mettre des draps blancs au lit, et lui montrer la porte du doigt. L'enfant s'en alla, et la voilà au milieu du bruit, de la foule, d'une fournaise ardente, qui monte, qui descend, darde en tout sens ses langues de feu, enfer des hommes et qu'on appelle le paradis des femmes. Quel paradis pour Madeleine! Elle n'avait pas conscience de ce qui se passait autour d'elle. Pourquoi tant de gens, tant de bruit, des pas si rapides, des yeux qui ne regardent rien; quel tourbillon! Là, tout va vite, le commerce des morts et celui des hôtels garnis. Les cadavres gênent, la misère est chassée; et vous qui vous portez bien, qui avez de l'argent, entrez, voici des draps blancs, couchez-vous et dormez, et demain place pour un autre.

Madeleine erra longtemps par la ville; elle marchait sans but, sans pensée. Au plus malheureux il faut un espoir, un désir, ou sa tête éclaterait. Il vint un immense désir à Madeleine, le souvenir de son village brilla; elle courut, tendit les

bras pour y étreindre Catherine, Catherine! Ce nom qui résumait pour elle toute sa vie, toute la terre.

Ce paroxysme passé, elle se trouva sans force, ses genoux pliaient, sa tête tombait sur sa poitrine; elle s'assit contre un mur; d'abondantes larmes vinrent rafraîchir sa raison, elle put comprendre. A peine elle pouvait marcher. A l'aide de nombreuses questions, elle parvint à retrouver le bureau de la voiture qui l'avait amenée à Paris; elle demande une place, on lui demande de l'argent; elle n'en a pas. Le commis, pauvre hère, qui demain n'en aura pas non plus, lui rit au nez; et Madeleine sort du bureau. Sur le seuil elle regarde, elle a peur, elle n'ose se replonger dans ce Paris, qui, si vite, lui a dévoré sa tante; elle jette des yeux pleins de prières sur cette cour, d'où elle peut s'élancer pour embrasser Catherine; quelques francs, et elle est sauvée. Nul ne vint à elle; elle resta dans la cour, se cachant derrière la voiture; la nuit l'y surprit. On ferme la porte, les écuries; le silence l'enhardit, elle avait froid; elle marche doucement; elle a si peur qu'on ne la chasse. Au fond de la cour était remisée une calèche de voyage; longtemps Madeleine la regarde, tourne à l'entour; la portière n'est pas fermée; elle hésite; mais sur ces cous-

sins, elle sera si bien ! Elle tombe de faiblesse ; elle a tant besoin de repos ! elle y monte, ferme la portière ; et Dieu qui la regarde lui envoie un sommeil réparateur.

Deux jours après, le maître de la voiture paraît : il va à sa calèche, l'ouvre toute grande, et voit une jeune fille endormie. Il soupçonne pis, fouille la caisse de sa calèche et acquiert une preuve évidente ; trois pots de confitures qu'il y avait laissés sont vides. A l'instant il appelle à lui ; on accourt, on questionne Madeleine, qui avoue. Elle était épuisée, elle s'est couchée ; elle avait faim, elle a mangé les confitures. Nul doute, c'est une vagabonde, une voleuse; on va chercher la garde et l'enfant est arrêtée.

On la mit en prison, on la jeta au milieu de cent femmes ! Plaignons-la. Mais qu'avait fait Madeleine pour se trouver en telle compagnie ? Pendant trois semaines elle mangea le pain de la prison, plus blanc que le sien, mais si amer ; pendant trois semaines les murailles épaisses se placèrent entre sa prière et son Dieu. Ce qu'elle vécut pendant ce temps ne peut s'appeler vivre. Elle était dans un autre monde; toutes ses idées étaient renversées ; elle voyait des figures qu'elle n'avait pas osé rêver, entendait des paroles sans es comprendre ; tous ces gens passaient, agis-

saient, faisaient gestes et manières qu'elle ne pouvait traduire ; leur joie l'effrayait, leur pitié lui faisait peur. Mille fois mieux la solitude, le silence du cachot, l'humidité de la terre, que cet aéropage du vice, où le malheur est moqué, le soupir moqué, l'élan du cœur coupé par le sarcasme ou l'impiété. Ainsi passaient les jours de l'orpheline, et ses nuits !

Vint le jour de l'audience. Le matin on l'avait fait monter dans une voiture fermée, elle dixième; on l'avait déposée dans un couloir obscur où, depuis deux heures, elle attendait que le sanctuaire de la justice lui fût ouvert. Il s'ouvrit ; elle descendit entre deux gendarmes, fut placée sur un banc et attendit. Dix causes furent jugées avant la sienne ; sur le banc où elle était elle vit des hommes dégradés, appauvris par la misère, plus encore par le vice, les cheveux et les regards en désordre. Tous avaient failli plus d'une fois ; les uns affectaient le cynisme, les autres une impassibilité plus menaçante encore : c'étaient les damnés de la terre, acceptant leur supplice ; mais se promettant la vengeance.

Après eux vint Madeleine, Madeleine vagabonde et voleuse. Les assassins sont rares, ils jouent leur vie. Les vagabonds sont nombreux ; ils échangent leur liberté contre une pierre, un

morceau de pain ; on les redoute; rarement satisfaits, leurs besoins renaissent sans cesse. En s'éveillant sur la voie publique, le froid, la faim les conseillent ; que la société soit en garde ; beaucoup de ses enfants n'ont pas mangé.

On interrogea Madeleine vagabonde et voleuse. Et les juges, faut-il les juger ? eux à qui on donne tous les jours trente mystères à expliquer ; ces hommes qu'il faut plaindre, condamnés qu'ils sont à peser en dix minutes une existence, à la faire innocente ou coupable ! La vérité ! d'où peuvent-ils la tenir ? De cet homme qui a vu Madeleine une minute, couchée dans sa calèche ? du commis à qui elle a demandé ce qu'il ne pouvait lui donner ? des trois soldats qui l'ont saisie, conduite, écrouée ?

Tout fut constaté juridiquement, flagrant délit, témoignage ; aveu. Puis, qu'un juge par miracle, par intuition, eût deviné l'innocence sous les preuves légales de la culpabilité, que faire de Madeleine ? L'absoudre ! c'est la renvoyer dans la rue, lui ôter le pain que va lui donner la prison, la pitié peut-être de ses compagnes d'infortune, qui aujourd'hui compatissent aux maux qu'elles endureront demain. Leur fortune d'ailleurs n'y saurait suffire ; il y a quelques juges et des milliers de malheureux ; c'est pitié à eux

de donner l'abri de la prison à qui manque d'abri.

Madeleine fut condamnée. On l'enferma comme une brebis malade qu'il fallait séparer du troupeau. On mit entre elle et le monde des barreaux de fer, et chaque matin on regardait si elle les avait mordus. La bête féroce était une jeune fille d ont toute la vie est dans ces mots : Pauvre, orpheline, quinze ans, confitures, prison !

IV.

LE CHAPEAU D'ESCARGOTS.

Figurez-vous, s'il est possible, un temps abominable, une horreur de temps ; des ruisseaux de la largeur de la rue, de l'eau sur les trottoirs, de l'eau tombant des toits, des gouttières, du ciel, de l'eau partout, un temps de diluvienne mémoire, et, tenez, un temps comme celui d'aujourd'hui, d'hier, d'avant-hier, de dimanche, un temps comme il en fait huit mois de l'année dans ce beau pays de France, où les Anglais viennent prendre le soleil, fuyant es brouillards et l'humidité de la Tamise. Vous y êtes, n'est-ce pas? Eh! bien, par ce joli échantillon du mois de mai, figurez-vous maintenant un monsieur, je ne dirai



(Page 65.) Imprimé par Plon frères.

LE CHAPEAU D'ESCARGOT

pas bien couvert, il était sans parapluie, mais enfin un monsieur quelconque, clapotant dans la rue Saint-Honoré, tenant entre ses bras croisés un énorme sac de papier gris, le tout mouillé comme au sortir d'une école de natation, et courant et criant, l'un portant l'autre, après un omnibus dont le conducteur fait semblant de ne pas entendre.

Les conducteurs d'omnibus sont toujours farceurs en temps de pluie; c'est leur quart d'heure de prospérité; ils sont insolents, c'est tout simple; cependant ils sont justes, et comme il y avait une place vacante dans l'omnibus, on arrêta. — Place à droite, cria le conducteur. — Pardon, messieurs, pardon, mesdames, dit le monsieur au sac de papier gris, c'est qu'il fait un temps!... — Mais faites donc attention, dit une dame en robe de soie ventre de biche, vous m'abîmez ma robe. — Pardon, madame, c'est sans le faire exprès, c'est ce gueux de temps, voyez-vous. — Prenez donc garde, monsieur, s'exclame à son tour un gros monsieur de gauche, vous m'inondez ma redingote. — Pardon, monsieur, c'est le temps, voyez-vous. — Eh! monsieur, quand on est trempé comme une soupe, on ne monte pas dans une voiture publique. — Vous avez raison, monsieur, pardon, mais c'est précisément parce

qu'il fait mauvais temps que..... parce que s'il avait fait beau, je ne vous aurais pas incommodé ni la société, je ne prends jamais d'omnibus quand il fait beau; conducteur, voulez-vous bien dire à à ces messieurs et à ces dames de me faire un petit bout de place.

— Allons, le côté droit, un peu de complaisance, il y a une place.

A cet ordre suprême du conducteur, un vide se fait sur la banquette de droite, et le nouveau venu s'y installe, ruisselant comme une pièce de drap tordue à la vapeur.

— Si monsieur voulait au moins mettre son grand sac de papier sous la banquette, ça serait moins désagréable, reprend la dame à la robe ventre de biche, monsieur pourrait se *serrer* davantage contre lui-même.

— C'est trop juste, madame, à l'instant même bien des pardons. Scélérat de temps, va, au 8 de mai!

A un mal inévitable, il n'y a que la patience à opposer; les co-voyageurs de notre homme s'étaient donc résignés à l'exercice de cette ennuyeuse vertu, et on cheminait sans mot dire, lorsque l'un d'eux clignant de l'œil et avisant la robe de soie:
— Pardon, madame, mais il me semble que vous avez au bas de votre robe quelque chose qui ne me

paraît pas naturel; mais je ne me trompe pas, Dieu me pardonne, c'est un escargot!

— Un escargot! ah! l'horreur! sur ma robe de soie, c'est affreux!

En choeur. — Un escargot!

— Voyons.

— Voyons un peu.

— Voyons voir.

— C'est ma foi vrai.

— Et un superbe, encore, d'escargot.

— Est-il gros?

— Est-il blanc?

— C'est une femelle.

— Du tout, c'est un mâle.

— Pardon, monsieur; voyez donc, là en bas à votre droite, sur le bout de votre botte, est-ce que ça n'en serait pas un autre?

— C'est vrai. Mais d'où diable sortent-ils donc, ces escargots?

Un monsieur d'age. — Ils sortent de leurs coquilles, monsieur; l'histoire naturelle nous apprend que la faim fait sortir le loup du bois, et que la pluie fait sortir l'escargot de sa coquille.

— Oui, dans la campagne, mais pas dans les omnibus. Chut! ne bougez pas; en voilà un autre qui file le long du parapluie de monsieur...

— Ah! c'est par trop fort!

— Ça passe la plaisanterie !

— Il y a quelqu'un ici qui a des escargots.

— Oui, il y a quelqu'un qui a des escargots, ça ne peut pas être autrement.

— Il faut visiter tout le monde ; ce n'est pas moi, d'abord.

— Ni moi.

— Ni moi.

— Ni moi.

— Ni moi.

Quatorze ni moi résonnent. Un seul voyageur n'a rien dit, le dernier venu, l'homme déluge, le mouillé, le trempé, l'asphyxié, qui, pendant tout ce tintamarre, n'a cessé de s'éponger avec son mouchoir, dont il exprime le trop-plein sous la banquette en glissant sa main entre ses deux jambes. Ce mouvement plusieurs fois répété est enfin remarqué ; il éveille les soupçons et rappelle l'énorme sac de papier placé en cet endroit. La draperie de la banquette est aussitôt soulevée, et, à la stupéfaction générale, on aperçoit le gigantesque sac de papier percé en vingt endroits, et d'où s'échappent des myriades d'escargots, se sauvant dans toutes les directions avec armes et bagages. Deux cents de ces cornifères avaient brisé leurs chaînes, et regagnaient, le sac sur le dos, la terre de la liberté.

— Monsieur, c'est une infamie !

— Monsieur, c'est une atrocité !

— Ça n'a pas de nom ?

— Il devrait y avoir des lois contre une pareille conduite.

— Eh ! messieurs et dames, pas tant de bruit, s'il vous plaît ; vous les ahurissez, ces pauvres bêtes ; que diable ! ce sont des escargots, ça ne vous mangera pas, et c'est bon à manger. Moi, je les aime, les escargots ; je viens de la halle en acheter deux petits cents ; y a pas tant de mal à ça ; vous devriez plutôt m'aider à les rattraper.

Ce disant, notre homme se met aussitôt en besogne. Le sac de papier est hors de service ; son chapeau y suppléera ; et d'un, et de deux, par la coquille, par le corps, par les cornes, il les saisit, les plonge au fond de leur nouvelle prison, se remet en chasse, les traque, les poursuit sous les pieds, sur les pieds, sur les mollets, autour des mollets, le long des cannes, des parapluies, des cabas, des robes, des pantalons ; ses bras, ses mains s'allongent, s'étendent à droite, à gauche, le chapeau s'emplit, mais à chaque fois qu'il y revient écrouer de nouveaux déserteurs, une nouvelle lutte s'engage sur le bord du chapeau, autour du chapeau formidablement garni de nombreux bataillons qui mettent à fuir toute l'activité que

leur permet leur nature coulante, glissante et fourvoyante.

Les dames, qui, d'abord, dans leur colère et leur effroi, n'avaient songé qu'à serrer herméti-quement leurs robes autour de leurs jambes; les hommes, qui avaient glissé leurs pantalons dans leurs bottes, ne songent plus à garder leur sérieux; un fou rire s'empare de toute la voiturée : les femmes se pâment, les hommes se renversent, le conducteur s'abandonne à la protection de sa cour-roie, jurant que de sa vie il n'a vu une si grande mêlée de bêtes à cornes; le cocher ne sait que dire de ce remue-ménage, et pense un moment à fouetter ses chevaux vers Charenton. Deux mi-nutes encore, et tout ce monde va devenir frénétique. La robe ventre de biche surtout avait une congestion de la rate; elle ne peut parler, elle ne peut crier; elle fait au conducteur un geste de la main, pour indiquer qu'elle veut descendre, se soulève de sa place et saisit la courroie longitudi-nale pour mieux expliquer son intention; le con-ducteur, toujours ivre-fou, tire le cordon attaché au bras du cocher, de manière à le renverser de son siége; celui-ci, dans la plus grande colère, tire les rênes avec fureur, et fait reculer la voiture si brusquement, que la robe ventre de biche, en ce moment toute droite dans la voiture, est cul-

butée par le contre-coup, et tombe à la renverse sur le chapeau d'escargots qu'elle écrase, contenant et contenu.

De la scène qui suivit entre le chapeau écrasé et la robe ventre de biche, nous n'en dirons pas un mot, il y a des choses qui ne se rendent pas. Toujours est-il qu'ils ne se quittèrent qu'après avoir échangé leurs noms et leur adresse, et après avoir pris tout l'omnibus à témoin de leurs griefs respectifs.

Et voilà pourquoi comparaissaient devant M. le juge de paix, monsieur L..., perruquier-coiffeur, réclamant sa coiffure et ses escargots détruits par le fait de mademoiselle D.., et mademoiselle D.., couturière, réclamant le dommage causé à sa robe de soie ventre de biche par le fait des escargots et du chapeau de monsieur L....

Témoins ouïs de part et d'autre. M. le juge de paix a ri d'abord, puis a jugé ensuite qu'un dommage compensant l'autre, il y avait lieu à renvoyer les parties dos à dos.

V.

LE TRIO IMPÉRIAL.

Perradier, dit l'Enrhumé, ancien de l'ancienne sous l'ancien, est un des deux millions de braves à qui les lendemains de batailles n'ont pas été profitables. Blessé en 1813 au siége de Dantzick, son empereur ne lui adressa pas la plus petite parole, sous prétexte que ledit empereur n'était pas précisément à Dantzick pour le quart d'heure. Il ne le vit pas davantage à la revue de convalescence, ne reçut de sa main ni un petit soufflet sur la joue, ni une étoile sur la poitrine ; mais il lui fut remis de sa part un congé définitif et deux cents francs de retraite, en payement de son bras gauche un peu endommagé.

Revenu en France, Perradier offrit le tout à celle des femmes qu'il rencontra dont les opinions politiques se trouvèrent le plus identiques avec les siennes. Cette femme est Aglaé, depuis vingt-six ans sa compagne fidèle, si fidèle que jamais, disent leurs amis, on n'a vu l'un sans l'autre, non

plus qu'on ne les a surpris sans Marengo, vieux chien édenté, troisième personne de ce trio d'intelligence égale et d'égal appétit. Ce même appétit n'a pas permis que tous trois pussent vivre avec deux cents francs de pension : aussi tous trois se sont donné un état, ils sont cordonniers. Perradier fait les souliers, Aglaé les borde, Marengo aide l'un et l'autre, apporte le marteau, le tire-pied, les formes, ramasse le fil, les aiguilles, et ce n'est là que la moindre merveille de son éducation.

Il est d'usage, pour eux, de prendre à la maison le repas du matin, mais on dîne toujours dehors.

A la tombée de la nuit, quels que soient la saison, l'état du ciel et du pavé, ils partent tous trois de la petite rue où ils demeurent, près de la Halle, et se dirigent à la Courtille, où ils ont leur cabaret attitré. Dans ce cabaret, toujours le même coin de table, les mêmes trois tabourets placés dans le même ordre, le mari et la femme en face l'un de l'autre, Marengo à l'extrémité de la table, formant le troisième côté du triangle.

Là, depuis vingt-cinq ans, disent les plus vieux habitués du cabaret, pendant les quatre ou cinq heures que dure leur repas, jamais deux sujets de conversation n'ont été agités entre les trois

personnages. L'empire, l'empereur, la famille impériale, la cour impériale, l'armée impériale, voilà le fond, devenu inépuisable, qui les défraie depuis un quart de siècle. L'histoire complète, tous les jours la même, commence avec la première chopine par les brillantes campagnes d'Italie.

A ce début, l'Enrhumé se redresse, l'orgueil est dans ses yeux, le sourire sur ses lèvres; l'attitude d'Aglaé, en l'écoutant, est celle de la béatitude; à peine elle respire, sa joie déborde et se formule par ces courtes apostrophes : Bel empereur! magnifique empereur! grand homme d'empereur! héros d'empereur! Et à ce nom chaque fois prononcé, Marengo incline la tête, ce qui lui vaut les caresses de ses maîtres, dont les mains se rencontrent sur son cou, se pressent, se détachent et se rejoignent à la prochaine exclamation. L'histoire continue, et de la bouche de l'Enrhumé tombent rapides et pressées les magnificences de la grande période impériale. Deux heures durant on n'entend que le fracas des trônes qui se brisent, les chants de victoire, les couronnements, les mariages princiers, toutes fêtes où ne cesse de tonner le canon, tiré de tous les points de l'Europe, et venant faire écho aux Invalides.

Mais la quatrième chopine a amené 1812. Le

tableau se rembrunit, les yeux s'obscurcissent, le cœur s'attendrit.

La retraite de Russie, la campagne de Saxe conduisent rapidement aux invasions, à l'île d'Elbe, à Waterloo. A ce nom, la voix du vieux soldat devient faible, Aglaé porte la main à son front, Marengo baisse la tête. Mais avec la cinquième chopine est arrivée Sainte-Hélène; le pathétique est au comble : Perradier pleure, Aglaé sanglote, Marengo hurle. Les buveurs étrangers se demandent quel malheur est venu saisir ces bonnes gens. On leur répond que l'empereur est mort; et cependant l'Enrhumé reprend son bonnet de police, Aglaé, son châle, Marengo, son panier, et tous trois, bras dessus, bras dessous (en temps de boue, Marengo est porté sous le bras), redescendent à Paris, brodant sur la grande histoire une foule d'épisodes où se croisent les noms impériaux, les Eugène, les Borghèse, les Joseph, les Jérôme, les Hortense, et par-dessus tout la gracieuse Joséphine, à la garde duquel, lui, l'Enrhumé, a eu l'honneur de veiller à l'une des portes de la Malmaison.

Certes, tout impérial qu'il est, voilà un bonheur bien innocent, et que tous auraient dû respecter. Il n'en a pas été ainsi, cependant, et un soir, ce bonheur a été troublé par un grand gaillard d'une

quarantaine d'années, ancien garde royal, qui, tombant précisément au milieu de la première restauration, l'entendit apostropher d'un ton malsonnant pour l'honneur de son ancienne cocarde.

— Qu'est-ce qu'il vous a fait, Louis XVIII? cria-t-il d'une voix formidable au vétéran de l'empire.

— A moi? rien, jeune homme; mais je ne l'aime pas.

— Et pourquoi ça?

— Parce que c'était un gourmand.

— Un gourmand? vieil ivrogne! et ton Napoléon, qu'est-ce qu'il était? Est-ce qu'il n'était pas aussi en train de grossir quand il est mort? Si on lui avait laissé le temps, y serait devenu aussi impotent du ventre que sa majesté Louis XVIII, et peut-être plus gourmand.

— L'empereur, un gourmand! Vous n'êtes qu'un maladroit et un Prussien; c'est pas un Français qui pourrait dire ça!

— Oui, dit Aglaé furieuse, c'est un Prussien déguisé!

— Prenez garde au vôtre, la vieille.

— La vieille! méchant conscrit!

Les esprits ainsi montés, la dispute ne tarda pas à s'échauffer; des mots on en vint aux mena-

ces, des menaces aux coups. L'Enrhumé fit ce qu'il put de son bras, Aglaé de ses dix ongles, mais la partie n'était pas égale ; le garde royal, qui, non plus qu'eux, n'en était pas à sa première chopine, tapa dur et si longtemps que la garde dut intervenir et que plainte a dû suivre en police correctionnelle.

Parmi les témoins, le cabaretier a été entendu, et cette fois, contre l'habitude de ses confrères, il a parlé, et longtemps. C'est de lui que nous tenons tous ces détails de l'empiromanie dont sont affectés nos inséparables, qu'on n'appelle jamais autrement à la Courtille que le trio impérial.

Le garde royal a été condamné à huit jours de prison, avec injonction de se conformer à l'avenir plus strictement à l'article de la Charte qui reconnaît la liberté des opinions.

VI.

DEUX ARTISTES.

C'est aux deux extrémités de la vie que sont les artistes, au moins ceux de l'espèce que nous allons mettre en scène. Jeune, c'est dans la vie artistique qu'on place toutes ses affections, toutes ses espérances; mais bientôt la faim, cette marâtre de l'art, oblige à prendre l'aune ou le rabot, et l'on baisse le dos ainsi jusqu'à la soixantaine, âge où, les forces venant à manquer, on se refait artiste jusqu'au bout du rouleau.

Par quelle filière sont passés ces deux petits vieillards dont l'un figure aujourd'hui comme plaignant, l'autre comme prévenu, devant la police correctionnelle ? Ce serait chose longue à raconter. Ils l'ont dit pourtant à l'audience; mais qu'il nous suffise de savoir que pour le moment ils sont musiciens, musiciens de barrière, chargés de soutenir l'honneur de l'art dans la petite banlieue. Tous deux appartiennent au même établissement, le père Lapitre, comme chef d'orchestre,

tantôt premier violon, tantôt première clarinette, le père Blochet, comme son second, faisant ronfler également le trombone ou le basson, à trois sous le cachet et un litre par soirée.

C'est une pauvre barrière que leur barrière, un pauvre cabaret que celui où on leur a abandonné une salle froide, humide, mal éclairée; aussi les danseurs sont-ils rares.

Un dimanche soir (c'était au mois dernier) que tous deux, montés sur quatre planches qui forment leur orchestre, avaient préludé vingt fois et crié : En place, la contredanse! pas un couple ne s'était avancé pour former un quadrille. Aux tables presque désertes étaient assis quelques buveurs silencieux et pas une femme, et la soirée était avancée, il était neuf heures. Dans le regard qu'échangèrent les deux artistes, après avoir parcouru la solitude de la salle, il y avait plus que de la douleur, c'était du désespoir. Ce regard embrassait toute une semaine de privations, toute une semaine sans pain, sans bois, sans chandelle, car pour eux le dimanche est le seul jour de recette et doit nourrir tous les autres jours.

Depuis trois grandes heures qu'ils étaient là, dans cette cruelle expectative, ils avaient épuisé toutes leurs consolations; leur bouteille était vide, et l'espoir de la remplir perdu.

— Est-il donc possible, s'écria le père Blochet, s'adressant à son chef d'orchestre ; nous n'étrennerons pas aujourd'hui !

— Et moi, qu'a passé toute ma semaine à pincer *m'ame Ablou* dans le chique ; c'était bien la peine.

— Aussi, c'est votre faute, père Lapitre ; vous n'êtes qu'un vaniteux.

— Moi, un vaniteux, pourquoi ça ?

— Oui, vous avez une fille qu'est une jeunesse, une femme qu'est encore pas mal ; ça ferait deux danseuses, et au lieur de les amener dans la société, vous les laissez sous clef comme des princesses turques.

— Père Blochet, touchons pas à c'tte chanterelle ; chacun est libre dans son ménage.

— Jolie liberté ! la liberté de crever de famine. Quoi que vous allez leurs y rapporter à ce soir, que nous aurons pas gagné une centime ?

— Je leurs y rapporterai l'honneur que j'ai promis au futur de ma fille, qui est dans son pays pour les papiers, qu'elle ne viendrait pas au bal, et elle n'y viendra pas. Croyez-vous que je vas manquer l'établissement de ma fille pour une inconséquence ?

— Une inconséquence ! vous appelez ça une inconséquence, de venir au bal ?... Est-ce que

c'est pas les bals qui vous font vivre, qui font vivre les artistes? Voyons, êtes-vous artiste, oui ou non?

— Je suis artiste, peux pas dire le contraire; je suis artiste, mais je suis père.

— Vous, père, vous! vous n'êtes qu'un vaniteux; ce n'est pas un père qui aimerait mieux voir sa fille mourir de faim que de danser dans une société honnête.

— Ma fille, mourir de faim par mes propres mains! Vous êtes un scélérat, et elle ne dansera pas, et je lui gagnerai sa vie.

— Vous! pas capable, vous n'êtes qu'un vieux racleur, une vieille serinette démontée, et ça ne m'étonne pas qu'on ne vienne pas danser ici; rien qu'à vous voir, y a de quoi se sauver.

C'était trop, même pour le débonnaire chef d'orchestre. Pendant cette dernière tirade de son second, le père Lapitre avait perdu patience, et aux derniers mots, d'un coup de sa clarinette, il atteignait l'oreille du père Blochet, qui, ripostant de son trombone, ne soutint que trop bien la lutte.

Ainsi enfermés dans le champ clos de leur orchestre, on ne sait ce qui serait advenu des deux combattants, si les planches mal étayées n'eussent cédé à leurs secousses et jeté à six pas l'un de

l'autre, sur le carreau de la salle, le père Blochet sur le dos, le père Lapitre sur la tête, ce dernier assez grièvement blessé. Aussi est-ce lui qui a porté plainte contre son second, qu'il accuse aujourd'hui d'avoir voulu sa mort par rivalité d'artistes, et pour lui succéder dans la direction de l'orchestre.

Le père Blochet se contente de répondre que, l'orchestre n'existant plus, il lui serait impossible de jamais y arriver et qu'il n'avait conséquemment aucun intérêt à la mort de son chef, avec lequel, du reste, il partageait par moitié la recette, quand recette il y avait.

Témoins entendus, la provocation reste à la charge du père Lapitre, qui, de son instrument, a déchiré l'oreille de son camarade, comme dit un porteur d'eau. Le reste doit être mis sur le compte du guignon de la soirée et du peu de solidité de l'orchestre. Blochet est donc acquitté, et Lapitre est condamné aux dépens, dans lesquels ne seront pas compris les frais de sa clarinette endommagée.

VII.

LE LAIT ET LES TARTANS.

Entre les ouvriers et les artistes est une classe n'appartenant pas plus aux uns qu'aux autres, tenant des deux, ayant pourtant sa physionomie partiticulière ; ce sont les bijoutiers. Sans se permettre le restaurant, ils évitent la gargotte, se réunissent dans une pension bourgeoise, ne mangent ni dans l'étain, ni dans l'argent, mais dans le métal d'Alger, s'abreuvent d'une boisson qui peut, au besoin, passer pour du vin ou n'en être pas suivant la délicatesse des goûts. Si la blouse, uniforme de la semaine, les fait reconnaître pour travailleurs, les cheveux peignés, bouclés, frisés, leur visage frais et propre indiquent que l'habit et la redingote leur sont également familiers. Mais d'eux tous les plus curieux sont les apprentis, jeunes garçons de douze à quinze ans, fiers entre les plus fiers, vifs, coquets, également prompts à la repartie et à la riposte.

Tel est Augustin, tel il se présente sur le banc

de la police correctionnelle, prévenu de voies de fait et d'injures envers deux jeunes filles. Comment lui, Augustin, la perle des apprentis bijoutiers, a-t-il pu se méconnaître à ce point, que deux jeunes filles aient si fort à se plaindre de lui? C'est toute une histoire qu'il nous faut raconter.

Un dimanche matin avant l'heure de sa toilette, le tablier aux anches, les pantoufles aux pieds, Augustin, chargé par sa mère d'aller chercher du lait, était descendu dans la rue, muni d'une grande casserole où devait se noyer bientôt l'once de café parisienne et le demi-quart de sucre jaune, rations invariables de certaines familles, quel que soit le nombre des prenants part. Sur ses instances réitérées, il avait obtenu les trois ou quatre jets de faveur, dont toute bonne laitière fait toujours suivre la mesure légale. Aussi, la casserole large de fond, mais peu élevée, était-elle pleine à rase-bord, et c'était presque une entreprise téméraire sur un trottoir du faubourg Saint-Denis de prétendre arriver sans encombre. Augustin sentait toutes les difficultés de sa position : aussi s'attachait-il à conserver l'équilibre ; il marchait lentement, évitant les secousses, les chocs, oublieux des mille accidents de la rue, hors de celui qui pouvait compromettre le déjeuner de la famille.

Devant lui, force passants qu'il savait esquiver ; mais derrière, voyez-les, deux jeunes filles trottinant, se donnant le bras, couvertes de longs tartans, ce cachemire des grisettes, bien autrement utile : châle le matin, couverture la nuit, rideau, paravent, tapis, draperie, parure d'hiver, meuble d'été, trésor omnibus à l'usage de la mère comme de la fille, des grands-pères comme des nouveau-nés, de toute la famille enfin excepté de *ma tante* [1], pour qui il n'a pas de valeur, circonstance qui précisément lui en donne une inappréciable.

Le nez au vent, les yeux alertes, cherchant dans le brouhaha de la rue un prétexte pour rire, nos deux grisettes aperçoivent Augustin absorbé par sa casserole, le dos plié, le cou tendu ; elles se le montrent du doigt, échangent un coup d'œil, se sont comprises, et doucement, bien doucement, emboîtent le pas de l'apprenti, se présentant pour le dépasser chaque fois que le trottoir était plus encombré, et chaque fois le heurtant légèrement du coude et se reculant pour rire dans leurs mains à voir les gouttes de lait blanchir les dalles du trottoir ; à chaque fois aussi Augustin cherchait à se retourner pour voir d'où

[1] *Ma tante* : le Mont-de-Piété.

lui venait la secousse, mais avant qu'il y fût parvenu, les deux rieuses s'étaient reculées, et leurs lèvres avaient repris cette indifférence froide et réservée qui ne permet pas le soupçon.

L'apprenti *marronnait,* comme il le dit plus tard; il changea de direction et passa du côté des maisons, se promettant de mieux surveiller. C'était alors à la grisette de gauche à l'attaquer ; mais, moins adroite que sa compagne elle le fit si brusquement que la moitié du lait y sauta et qu'Augustin sortit des gonds. A peine avait-il fait volte-face et aperçu les deux coupables, que d'un tour de bras il leur avait lancé au visage le reste de son lait, avec accompagnement d'apostrophes analogues à la circonstance. Assaillis de ce double déluge, les deux tartans, ruisselant de lait et de colère, répondent de leur mieux ; on s'approche, on lève les mains, on joue des ongles, des poings; les passants s'arrêtent, les voisins accourent, on les sépare ; de part et d'autre on prend des témoins, et chacun se retire en attendant le jour de la vengeance, Augustin comme Perrette, en grand danger d'être battu.

Cette vengeance, les deux parties ont cru la trouver à la police correctionnelle. Plainte réciproque par elles portée y est aujourd'hui déférée, on fait entendre des témoins, qui pour les tar-

tans, qui pour le lait. Augustin proteste de son respect habituel pour les jeunes filles : trois témoins viennent en déposer. Les deux grisettes protestent de leur peu de haine pour les ouvriers : quatre sont là qui l'attestent. Au milieu de ce parfait équilibre de l'opinion publique, le tribunal garde aussi le sien, et renvoie dos à dos les trois jeunes plaideurs, dépens compensés.

Pour la réhabilitation de l'esprit de notre jeunesse évaporée, nous devons ajouter que le procès n'est œuvre d'aucune des trois parties, mais bien de leurs vénérables parents, qui, comme ils l'ont dit à l'audience, n'ont pas voulu en avoir le démenti. La justice les a servis à souhait. Tués et blessés, personne de mort, excepté quelques francs mieux employés sans doute chez la laitière et le marchand de nouveautés.

VIII.

LE DOYEN DES ÉTUDIANTS.

— Votre âge ? — Trente-cinq ans.

— Votre état ? — Étudiant en médecine.

LE PLAIGNANT. — Oui, c'est vrai, il est étudiant ; c'est le doyen.

LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous le plaignant ?

L'ÉTUDIANT. — Oui, monsieur le président, c'est le régisseur de l'hôtel garni où je demeure ; j'ai déjeuné plus de deux cents fois avec lui.

LE PLAIGNANT. — Oui, oui, c'est encore vrai. A l'heure du cours nous nous mettions régulièrement à table pour déjeuner jusqu'au dîner, quand monsieur ne montait pas faire un petit somme dans sa chambre.

LE PRÉSIDENT AU PRÉVENU. — Vous êtes prévenu d'avoir frappé le plaignant ; quel motif a pu vous porter à une action si blâmable ?

L'ÉTUDIANT. — Des motifs, monsieur le président ? oh ! j'en ai à choisir, à bouche que veux-

tu. M. Victorin est d'abord d'un tempérament bilieux qui en fait un contradicteur permanent dans tous les sujets de conversation que nous pouvions traiter en déjeunant, soit matière de religion ou de morale, soit politique ou science. Il ne se trouve jamais d'une opinion homogène avec personne, surtout avec moi, en médecine et principalement en thérapeutique, professant une admiration exclusive pour la médecine *Leroi* que je n'admets efficace que dans un très-petit nombre de cas, ce qui est l'opinion de tous les membres de la Faculté, opinion que je me charge de soutenir contre le premier venu, car la diversité des tempéraments et la marche différente des affections internes démontrent suff...

LE PRÉSIDENT. — Votre opinion scientifique peut avoir un grand poids devant un jury médical ; mais vous êtes ici à la police correctionnelle où une discussion de ce genre est superflue. Répondez brièvement à nos questions. L'origine de votre querelle vient-elle de vos opinions différentes en médecine ?

L'ÉTUDIANT. — Oh ! non, monsieur le président, quoique mes études se soient dirigées vers cette partie, tout le quartier latin peut dire que je n'y mets pas d'amour-propre.

LE PRÉSIDENT. — Nous le croyons ; mais alors

dites-nous donc ce qui a pu vous pousser à maltraiter ainsi votre commensal.

L'ÉTUDIANT. — Tout de suite, monsieur le président. Dans la maison que nous habitons tous deux, il y a un rez-de-chaussée occupé par un rôtisseur où j'ai l'habitude de prendre mes repas ; je puis dire même, sans me flatter, que c'est un de mes amis intimes, n'est-ce pas, Emmanuel ? (Emmanuel, assis à côté du prévenu, fait un signe de tête, et l'étudiant et le rôtisseur se donnent cordialement une poignée de main). Vous voyez, monsieur le président, que je n'en impose pas à la justice. Derrière l'arrière-boutique qui se trouve sur le derrière de la maison, Emmanuel a la jouissance d'une petite cour dans laquelle je lui conseillai de placer des garde-manger, ayant remarqué que les rayons solaires n'y pénétrant jamais, une certaine fraîcheur était entretenue dans ladite cour, provenant des émanations du salpêtre, sel neutre, comme chacun sait, formé de potasse et d'acide nitrique.

LE PRÉSIDENT. — Je vous invite de nouveau à négliger les détails.

L'ÉTUDIANT. — C'est juste, monsieur le président, j'abrége. Si bien qu'Emmanuel, entrant dans mon idée, fit placer des garde-manger dans cette cour pour y conserver des viandes et des

poissons dans un état qui ne pût nuire à la réputation hygiénique de son établissement. Mais c'est là que vous allez voir la malice de M. Victorin, qui, ma parole d'honneur, devrait être sur le banc des accusés à ma place et moi à la sienne, pour les mauvais procédés qu'il a imaginés pour nuire à Emmanuel et à moi, et à tous les abonnés d'Emmanuel; n'est-ce pas Emmanuel? (Ici, un nouveau signe d'assentiment d'Emmanuel et une nouvelle poignée de main plus nerveuse, plus longue et plus crispée que la première).

Après donc une infinité de mauvaises plaisanteries que M. Victorin nous a jouées, et qui pouvaient gravement compromettre notre état sanitaire, comme de nous jeter des seaux d'eau dans les draps de nos lits, d'insinuer dans nos bottes du vitriol, espèce de sulfate composé d'oxydes métalliques excessivement actifs, je vous demande pardon, messieurs, d'entrer dans de pareils détails; ce farceur-là s'est avisé de nous prendre par la famine en déversant tous les matins, du haut de sa fenêtre, son vase de nuit contenant des matières fécales plus ou moins liquides, dans la petite cour où, sur mon idée, Emmanuel avait renfermé ses viandes et son poisson dans des garde-manger à claire voie. Vous sentez, messieurs, ce qui en a dû résulter; je ne suis pas difficile,

mais je vous donne ma parole d'honneur qu'Emmanuel a eu beau changer ses sauces, il restait toujours un arrière-goût que j'ai décomposé chimiquement plusieurs fois, et je vous donne ma parole d'honneur, que la présence du *stercus* y a été reconnue par tout le monde ; n'est-ce pas, Emmanuel ? (Emmanuel s'incline ; troisième poignée de main.)

Bien convaincus cette fois, Emmanuel et moi nous avons fait des observations à M. Victorin, qui nous a envoyés promener, et nous a tendu un guet-apens dans lequel, le soir de la scène dont il a la bassesse de venir se plaindre aujourd'hui, j'ai failli succomber, ayant eu l'épaule luxée, des ecchymoses à la tête ; et c'est alors que je me suis mis sur la défensive, et que je lui ai appliqué une correction qu'il avait, ma foi, bien méritée ; n'est-ce pas, Emmanuel ? (Quatrième poignée de main.)

LE PRÉSIDENT. — C'est en cela que vous avez eu tort : on ne se fait pas justice à soi-même, et surtout on ne se la fait pas si sévèrement ; vous avez abîmé cet homme, il était tout en sang, les certificats des médecins attestent la gravité des coups que vous lui avez portés.

L'ÉTUDIANT. — Cela est vrai, monsieur le président ; j'ai tapé de bon cœur, et Victorin n'est

pas fort ; j'en mangerais dix comme lui. Pourquoi est-il venu me chercher ? S'il s'était dispensé d'assaisonner notre poisson, nous aurions toujours été bons camarades.

Après la déposition de quelques témoins le tribunal condamne à six jours de prison le doyen des étudiants en médecine, qui se tourne aussitôt vers Emmanuel, fait un léger mouvement du bras droit, et fournit ainsi au Pylade rôtisseur l'occasion d'une cinquième et dernière poignée de main.

IX.

UNE LEÇON DE COMMERCE.

C'est une bien belle chose que le commerce, même le commerce en détail, voire même le commerce avec infiniment peu de marchandises ! Qui croirait, par exemple, qu'à Paris, telle négociante en petite lingerie, menues merceries, dont le fonds de magasin se compose de trois foulards, deux bonnets, quatre paires de gants et six pots de pommade, suffit à couvrir tous les frais de son établissement,

un loyer de mille à douze cents francs, la patente, les impositions, l'entretien, la nourriture et les émoluments des demoiselles de boutique, sans compter les frais personnels de la maîtresse de maison, chapitre qui, à lui seul, double au moins les dépenses.

Il y a bien, sans doute, dans un pareil établissement quelques mauvais jours à passer, des moments difficiles, des mortes-saisons, des embarras, enfin, comme le dit mademoiselle Clarisse, lingère fort jolie ou mercière agréable, comme on voudra, car elle se donne cette double qualité, appuyée sur les deux bonnets d'une part, et les six pots de pommade de l'autre, étalés dans son magasin. Mais mademoiselle Clarisse n'était pas sans avoir entendu parler des avantages immenses de l'association, et elle a cherché à s'associer pour se tirer d'embarras.

Cherchant donc à s'associer, voilà qu'un beau jour arrive dans sa boutique une bonne grosse fille, bien joufflue, bien rouge, sentant son Pontoise d'une lieue, qui demande une aune de ruban rose.

— Du ruban rose, mademoiselle, pour quel usage, s'il vous plaît ?

— Pour mon bonnet, donc.

— Mais le ruban rose ne se porte plus aux

bonnets, mademoiselle ; Dieu merci, je n'en ai plus en magasin ; je me suis défait hier à moitié perte des douze pièces qui me restaient.

— Quelle couleur est donc à la mode, madame ?

—En rubans, aucune ; on porte si peu de bonnets ; on ne vend que des chapeaux ou des foulards. Si vous voulez un beau foulard, j'en ai là un très-joli assortiment.

— Mais ma maîtresse ne veut pas que je porte des foulards ; et d'ailleurs, à Cosne, on n'en porte pas.

— Vous êtes de Cosne, mademoiselle ?

— Oui, madame.

— Tiens ! nous sommes presque payses, je suis des environs de Montargis, moi.

— Ça se peut.

— Vous êtes donc venue en service à Paris, payse ?

— Oui, madame, je suis en maison tout près d'ici.

— Que voulez-vous, ma pauvre enfant, il faut bien faire quelque chose quand on n'est pas riche.

— Oh ! j'ai du bien dans le pays, c'est parce que les affaires n'étaient pas arrangées que je suis venue à Paris ; mais voilà de ça six mois, et mon

cousin m'a écrit que tout était prêt aujourd'hui, et que je pourrais toucher mes 3,000 fr. quand je voudrais, et me marier aussi.

— Vous marier, payse ! si jeune, et en province ! mais c'est vous sacrifier. Est-ce que vous ne vous sentiriez pas du goût pour le commerce ?

— De quel commerce que vous voulez parler ?

— D'un petit commerce à Paris ; d'un commerce propre, gentil, dans un joli magasin comme le mien. Est-ce que ça ne vous serait pas agréable de gagner de l'argent tant que vous voudrez sans vous fatiguer ?

— Bien sûr, comme vous dites, ça doit être bien agréable, s'il y a rien à faire.

— Oh ! mon Dieu ! presque rien, comme vous voyez. On montre la marchandise aux pratiques, des foulards, des bonnets, des gants : on gagne cinquante pour cent.

— Tant que ça !

— Oh ! oui, et même davantage sur certains articles. Vous êtes jeune, fraîche ; voyons, regardez-moi ; vous feriez très-bien dans le commerce.

— Vous croyez ?

— Sur l'honneur, vous ne pouvez pas manquer de réussir. Tenez, je me sens du goût pour vous, payse, je veux faire votre bonheur. Si vous voulez quitter vos maîtres, je vous reçois dans

ma maison, je vous apprends le commerce, et avant deux mois je vous associe à mon établissement. Qu'en dites-vous, payse ?

— Dame ! ça demande réflexion, je ne dis pas non ; j'écrirai à mon cousin.

— Oh ! mon enfant, mauvais moyen ; les cousins se figurent toujours qu'une jeune personne est perdue à Paris. Je parie tout ce que voudrez qu'il vous dira de retourner au pays. Jolie existence pour vous !

— Faut cependant se consulter, moi qui n'ai plus ni père ni mère!

— Pauvre enfant, vous n'avez plus vos bons parents ! c'est bien malheureux, à votre âge, on est si exposé ; mais je vous servirai de mère, payse, vous m'intéressez beaucoup, je vous aime déjà comme une sœur, faites-moi l'amitié d'accepter ce foulard des Indes pour commencer notre liaison.

— Oh ! madame, vous êtes trop bonne.

— Eh ! non, c'est de l'amitié, et voilà tout, ma petite payse ; comment vous appelez-vous ?

— Annette, madame.

— Annette, c'est un joli nom ; mais nous l'enjoliverons, on vous appellera Anna, ça fera mieux.

— Mais ça ne sera plus la même chose ; je m'appelle Annette, de mon nom de baptême.

— Qu'elle est enfant ! Allons, nous arrangerons tout cela ; revenez me voir ce soir ou demain, vous avez la physionomie heureuse, tout vous réussira.

Quelques jours après la métamorphose était opérée : Annette était Anna, installée dans le comptoir de la mercière et apprenant le commerce.

De cela il y avait à peine un mois, et les deux associées étaient devant M. le juge de paix : Anna redevenue Annette, réclamait de sa négociante deux malles pleines d'effets qu'on lui retient, et l'argent d'un billet qu'elle a eu l'imprudence de laisser toucher par mademoiselle Clarisse. Elle produit à l'audience un modèle de procuration qu'heureusement elle n'a pas signée, et par laquelle elle abandonnait toute sa fortune, les 3,000 francs paternels, à la probité de sa prétendue payse.

M. le juge de paix, en prononçant la restitution des objets réclamés par Annette, l'a fortement engagée à se souvenir de la leçon, et à retourner au pays prendre possession de ses 3,000 francs et de son cousin, malgré les sinistres pronostics de mademoiselle Clarisse, qui lui prédit une existence vulgaire, épaisse et monotone.

X.

LE PRIX D'UNE ROBE.

C'était le mardi-gras, jour de folle gaieté. Eugénie, jeune couturière, était seule à travailler dans l'atelier de sa maîtressse. Il était nuit ; à la lueur de sa petite lampe, les yeux fixés sur une couture interminable, elle soupirait : ses réflexions étaient tristes. Dans cette chambre, le silence, l'ennui, la solitude, le travail ; au dehors, le bruit, la joie, la foule, le bal, la musique, des toilettes enivrantes, des fleurs sur toutes les têtes. Eugénie est belle, et ses seize ans la défendent bien mal contre les mille séductions que son imagination exaltée embellit encore.

Mais non, elle sera sage, elle gardera la maison, elle finira cette jolie robe rose qu'une grande dame enverra chercher à dix heures. Sur cette bonne pensée, le jeune fille redouble d'ardeur ; ses jolis doigts façonnent les rubans et la gaze, et dix heures ne sont pas sonnées que la robe est prête à livrer. Heureuse et fière de son triomphe, elle attend le messager de la grande

dame. Dix heures sonnent et il ne vient pas; il ne vient pas, et Eugénie est seule, oisive un soir de mardi-gras, oisive, et la jolie robe étale incessamment à ses regards sa fraîcheur et son élégance.

Une pensée toute enfantine lui vient : Si je l'essayais ! se dit-elle, personne ne me verra; si on frappe je l'aurai bientôt quittée.

Et Eugénie passe la robe rose, accroche une agrafe, noue un cordon, met un bouton, puis deux, drape les plis, fait quelques pas, relève la tête et se voit dans une glace, belle, légère, gracieuse ; le rose sied si bien aux blondes de seize ans ! Misérable valet, que ne frappais-tu à ce moment, que n'arrachais-tu cette jeune fille à sa parure, à son extase ! Sans doute, il était au cabaret, lui, cause occulte d'un grand malheur, oubliant, dans un plaisir grossier, que le lendemain sa maîtresse le chasserait et qu'une enfant allait le maudire.

Eugénie alla au bal. Le lendemain tout était fané, une nuit avait tout flétri. Elle n'osa pas retourner chez sa maîtresse, elle s'enfuit pour cacher sa faute. Aujourd'hui la police correctionnelle l'a proclamée tout haut, et la prison, pendant toute une année, va faire expier à la coupable enfant sa coquetterie et son étourdissement.

XI.

LE LAVOIR DE CHATILLON.

Gare ! gare ! municipaux, tenez-vous fermes ; audienciers, réveillez-vous ; voici de la besogne : toutes les blanchisseuses du lavoir de Châtillon ont fait irruption à la police correctionnelle. On ne voit que bonnets blancs et robes rouges. Bon Dieu ! si chacune a vu la bataille et vient en déposer, il faut renoncer à s'aller coucher d'aujourd'hui.

Parmi toutes ces femmes hautes en couleur, bruyantes, aux gestes brusques, à la voix brève, une seule fait disparate, c'est la plaignante. Assise près de son avocat, la poitrine rentrée, le dos courbé, pâle, les joues amaigries, les yeux éteints, à peine trouve-t-elle la force de raconter à ses juges les mauvais traitements de la femme et de la fille Larcher qui l'ont réduite à cet état piteux. La faiblesse de sa voix ne permet pas de l'entendre ; mais les témoins vont nous venir en aide, et nous n'ignorerons aucune des particularités du combat.

Au grand étonnement de l'auditoire, le premier témoin qui s'avance n'est ni une femme, ni une blanchisseuse ; c'est un bon vieillard de soixante-douze ans, qui doit avoir encore de la verdeur, à en juger par les fonctions qu'il remplit : il est inspecteur du lavoir de Châtillon. Excusez du peu ! Aussi le vénérable *Nestor* paraît s'entendre au gouvernement de son peuple. Avant de commencer sa déposition, il se tourne vers la fille et la femme Larcher, toutes deux debout au banc des prévenus, et les avertit qu'elles aient à le laisser parler sans l'interrompre de leurs *blasphèmes.*

LA FEMME LARCHER. — C'est un vieux troubadour qui a voulu en conter à ma fille.

LA FILLE LARCHER. — Oui, oui ; fais ton joli cœur ici, vieux criminel !

L'INSPECTEUR. — Voyez les diables incarnés ! S'il est permis ! un homme de mon âge ! Il y a vingt ans que j'ai perdu mon épouse, et si jamais, depuis, j'ai pensé à la moindre femme...

LE PRÉSIDENT. — Sans doute, sans doute; passons à un autre chapitre. Dites-nous ce que vous savez sur la rixe survenue entre ces trois femmes.

L'INSPECTEUR. —J'y suis, monsieur le président: c'est dur tout de même à mon âge, depuis trente-

sept ans que je suis inspecteur du lavoir de Châtillon. Connaissez vous le lavoir de Châtillon, monsieur le président ? C'est un joli établissement où l'on a tout prodigué pour la commodité de ces dames ; mais bas ! elles n'en ont pas la plus petite obligation au gouvernement ni à moi. Dire qu'entre les poteaux il n'y a que quatre boîtes, tandis que dans les autres lavoirs il y en a des cinq et des six ; c'est un peu élégant. Eh bien ! non, ces dames ne se trouvent pas encore assez à l'aise, il leur faudra bientôt de l'eau de fleur d'orange pour laver leurs chemises.

LE PRÉSIDENT. — Mais parlez-nous de la rixe.

L'INSPECTEUR. — C'est que ça fait suer de voir comme le monde devient. Si ça continue, il n'y a pas chrétien à y tenir, et je demande ma pension au gouvernement ; nous verrons comme ça ira après.

On appelle un autre témoin.

UNE BLANCHISSEUSE. — C'est la mère et la fille Larcher, qui ont donné des grands coups de battoir sur la tête à Rosalie.

DEUXIÈME BLANCHISSEUSE. — Sur les bras.

QUATRIÈME BLANCHISSEUSE. — Sur le dos.

SEPTIÈME BLANCHISSEUSE. — Dans la poitrine.

UNE BLANCHISSEUSE. — C'est Rosalie qui a

commencé la première en donnant un coup de battoir à la fille de la mère Larcher.

TROISIÈME BLANCHISSEUSE. — Oui, et elle l'a appelée figure *rapiècetée*, figure raccommodée.

UNE BLANCHISSEUSE. — Parce qu'elle a eu le malheur d'avoir les écrouelles.

QUATRIÈME BLANCHISSEUSE. — Non ! les humeurs froides.

UNE BLANCHISSEUSE. — Il ne fallait pas que la Larcher appelle Rosalie ivrognesse.

CINQUIÈME BLANCHISSEUSE. — Lui reprocher que défunt sa mère en avait plus bu qu'elle n'en avait payé.

TROISIÈME BLANCHISSEUSE. — C'est pas des choses à dire à une orpheline.

QUATRIÈME BLANCHISSEUSE. — Oui ! une orpheline qu'a deux enfants.

SEPTIÈME BLANCHISSEUSE. — Si elle a des enfants, ça regarde pas ces messieurs qui sont là pour les coups.

HUITIÈME BLANCHISSEUSE. — C'est elle qui les a donnés la première.

NEUVIÈME BLANCHISSEUSE. — Non.

DIXIÈME BLANCHISSEUSE. — Si.

ONZIÈME BLANCHISSEUSE. — Vous êtes des imposteuses.

DOUZIÈME BLANCHISSEUSE. — Et vous des inventeuses.

TREIZIÈME BLANCHISSEUSE. — Des fausses.

QUATORZIÈME BLANCHISSEUSE. — Des vendues.

QUINZIÈME BLANCHISSEUSE. — Des payées.

Brouhaha général ; on ne s'entend plus : les avocats se bouchent les oreilles ; les huissiers sont en nage. Enfin commencent les plaidoiries ; la tempête s'apaise, le chaos se débrouille, et c'est au milieu d'un quart de silence que les deux prévenues, la femme et la fille Larcher, sont condamnées à un mois de prison et 150 francs de dommages-intérêts envers Rosalie.

XII.

LA CHAINE D'OR.

Rosalie est une bonne petite Auvergnate, toute fraîche, toute ronde, et qui serait toute rose, n'était la poussière du charbon, qui, malgré une dépense de toilette inaccoutumée, dispense M. le président de lui demander la profession qu'elle exerce. La pauvre fille a le cœur gros, car on lui

a volé sa chaîne d'or en jaseron, et presque enlevé son prétendu, double perte également sensible au cœur d'une Auvergnate. De temps en temps, elle jette un regard douloureux sur le banc des prévenus, vide de l'infâme payse qui lui fait tant de mal, et, après quelques soupirs, raconte sa mésaventure.

Il résulte de son récit, qui, cette fois, académiquement et non judiciairement parlant, porte tous les caractères d'une plainte, que Rosalie a accueilli et recueilli chez elle, à son arrivée à Paris, une payse, une Marie *Soubiras*, du village même de Chambouiive, et que l'ingrate, pour prix de tant de bienfaits, a rendu à Rosalie une chaîne de chrysocale pour une chaîne en or qu'elle lui avait empruntée. Or, une chaîne d'or pour une jeune fille de l'Auvergne, c'est déjà une richesse, c'est la moitié d'une fortune, plus de la moitié d'une dot; aussi, Rosalie, parée de son jaseron à six rangs, ne manquait pas de prétendans, parmi lesquels Pierre Trimoullas, porteur d'eau, avait été distingué et si bien distingué que les bans allaient être publiés.

Mais pour le porteur d'eau, Rosalie et sa chaîne d'or ne faisaient qu'un; accoutumé à les confondre ensemble dans sa pensée, il reçut fort mal la confidence que sa désolée prétendue vint lui faire

du changement de métal de la chaîne, et resta trois dimanches sans voir sa future. C'en était trop pour Rosalie ; que dirait-on au pays quand on apprendrait sa double honte, car c'en est une, à Chamboulive, pour une jeune fille, de n'avoir pas de chaîne d'or et d'être délaissée. Dans son désespoir, elle s'est adressée à la justice ; elle s'adresserait au roi même, pour réparer son malheur.

Nous lui souhaitons plus de succès à cet autre degré de juridiction, car la police correctionnelle a pu fort peu de chose pour elle ; elle a condamné Marie Soubiras à un an de prison ; mais Marie n'est pas là, elle fait défaut, elle est en liberté, étalant peut-être aux yeux éblouis de quelque enfant de l'Auvergne cette belle chaîne d'or qui coûte à Rosalie des années de travail, d'économie, de privations, de beaux rêves, et son prétendu.

XIII.

LES POISSONS EN GOGUETTE.

Après avoir possédé pendant trente-huit ans un joli petit établissement de fruiterie dans une des plus petites rues de la capitale, la mère Gaillardon avait pensé à prendre sa retraite. Veuve sans enfants, elle aurait eu le choix de décider où elle irait manger ses rentes, si ces dernières n'avaient manqué à l'appel, ce qui l'a déterminée à accepter une place de portière à sifflet, au nord-est du Marais, dans une des deux seules maisons où le sifflet soit encore à la mode [1]. Notre ex-fruitière, qui n'est pas une portière comme les autres, n'a le goût ni des chats, ni des chiens, ni des oiseaux; c'est aux poissons qu'elle a donné toute son affection, à deux beaux petits poissons rouges d'or, ventre d'argent, que depuis longues années elle contemple de ses yeux troubles et nourrit de

[1] La portière à sifflet est appelée ainsi, parce qu'elle siffle les locataires qu'on demande et qui lui répondent par la fenêtre, s'ils sont chez eux.

l'eau la plus clarifiée, dans un bocal formé des débris d'un verre bombé, meuble qu'on l'accuse d'avoir confectionné exprès, un jour qu'elle avait été chargée par un locataire de le porter au second.

Heureuse avec ses poissons, la mère Gaillardon le serait encore avec ses locataires, gens de mœurs presque aussi paisibles, si dans le nombre ne se trouvait Justin, gamin de douze ans, qui la rechigne, lui fait la grimace, cache son balai et a acheté un sifflet juste d'un diapason semblable à celui de la loge, ce qui occasionne à la portière une foule de plaintes de la part des locataires dérangés. De tous ces méfaits la mère Gaillardon s'est vengée en portière, en grognant, en marronnant, en retardant de tirer le cordon à Justin, au cœur duquel s'est amassée la vengeance dont nous avons à raconter le drame.

Le drôle, mieux qu'aucun, savait l'amour de la vieille pour ses poissons rouges; c'est par là qu'il jura de la prendre; leur mort fut résolue dans le cœur du moutard; mais il ne voulait pas y aller à guerre ouverte, il savait leur maîtresse rancuneuse et son balai bien emmanché; il rusa donc, et trouva que le meilleur moyen de les faire passer de ce monde en l'autre était un changement de nourriture. A cet effet, toutes les fois

qu'il trouvait la loge déserte, il se dirigeait vers le bocal, en retirait, au moyen d'une seringue, quelque peu d'eau qu'il remplaçait par une égale dose de vin blanc, acheté tout exprès, et contenu dans un demi-rouleau d'eau de cologne. Le premier jour de cette mixtion justinienne, la mère Gaillardon eut à s'étonner de la conduite de ses poissons.

Ce n'était plus leur nage ordinaire, nage majestueuse, indolente, heureuse; leurs mouvements étaient plus pressés, ils passaient rapidement et d'un seul élan du nord au sud, de l'est à l'ouest du bocal. A la seconde dose ce fut pis encore, à la troisième, à la quatrième, à la cinquième encore pis; mais à la sixième, alors que l'eau et le vin étaient en égale quantité, la mère Gaillardon eut à être stupéfiée. Ce n'étaient plus des poissons, c'étaient des oiseaux, ou tout ou moins des poissons volants; trois fois dans la matinée il lui fallut ramasser *ses pauvres chéris*, élancés du bocal et tombés sur le carreau de la loge. Réintégrés dans ce qu'elle croyait leur élément, ils se frappaient la tête à fendre le cœur de la vieille contre les parois du verre, puis étaient pris d'une faiblesse, se renversaient et montraient leur ventre blanc, ce qui, chez les poissons, revient à dire tourner l'œil.

Dans cette désolation, une idée sublime vint à la portière ; d'une main crispée elle saisit le bocal, le vide dans une casserole et est tout à coup saisie d'une odeur que n'a pas ordinairement l'eau filtrée. Tremblante, elle y porte les lèvres, goûte, goûte encore ; plus de doute, ses poissons sont empoisonnés ; l'idée du vin blanc ne lui vint pas, pour elle ce ne fut ni plus ni moins que de l'arsenic, du plus pur, du plus violent ; ô le monstre ! mais quel est-il ? La vieille le connut bientôt ; le lendemain matin, cachée derrière la ruelle de son lit, elle ne vit que trop Justin s'approcher à pas de loup du bocal, faire son soutirage et le remplacer par son demi-rouleau.

A cet aspect, mère Gaillardon ne fit qu'un saut sur son balai, et, frappant avec l'énergie de la rage, faillit, du cœur qu'elle y allait, casser un bras à Justin. Un mois entier le gamin expia sur son lit l'espièglerie qu'il s'était permise, et ses parents venaient aujourd'hui demander à la police correctionnelle justice des vengeances de la portière.

Mère Gaillardon s'est bien conduite à l'audience ; elle a dit qu'elle était fâchée d'avoir frappé si fort, mais a offert d'apporter ses poissons en témoignage de ce qu'elle a dû souffrir. Le tribunal l'a condamnée à 16 fr. d'amende, mais n'a pu lui

ôter de l'esprit l'idée de l'arsenic, qui empoisonnera le reste de ses jours.

XIV.

PIÉTÉ FILIALE.

A l'appel de son nom, un vieillard de 82 ans se lève péniblement du milieu de la foule, et, soutenu par sa fille, se traîne devant ses juges. Son délit est si mince et ses cheveux si blancs, que l'huissier n'ose pas lui montrer le banc des prévenus, et le laisse se placer devant la barre du tribunal.

Aux questions de M. le président, sa fille répond d'une voix tremblante : — Mon père ne vous entend pas, messieurs, permettez-moi de répondre pour lui.

LE PRÉSIDENT. — Votre père a été appelé devant nous pour avoir mendié et n'avoir pas de domicile.

R. — Que Dieu pardonne à ceux qui vous ont dit cela, messieurs! Depuis que je suis au monde, et il y a déjà longtemps, mon père ne m'a pas

quittée. Nous avons toujours demeuré ensemble, et tant que je pourrai travailler il ne sera à la charge de personne. Il y a un mois j'étais malade, nous n'avions pas d'argent; mon père se leva de grand matin et sortit. Le soir il rentra, vint s'asseoir près de mon lit et se mit à pleurer. Je lui demandai ce qu'il avait; alors il me dit qu'il était bien à plaindre d'être si vieux, qu'on ne voulait plus de lui pour travailler, qu'il s'était présenté pour rouler de la terre, et qu'on l'avait refusé. Il faudra donc que j'aille tendre la main, me dit-il, car je ne puis te laisser mourir, faute de secours. Je lui dis que je me portais mieux et que le lendemain je travaillerais. Mais, messieurs, au lieu de me mieux porter, le lendemain, j'étais plus malade. Ce jour-là, mon père est encore sorti sans me rien dire. Une heure après, messieurs, on est venu m'apprendre que des gendarmes l'avaient arrêté pour avoir demandé la charité. S'il l'a fait, messieurs, ce n'était pas pour lui, c'était pour moi qui étais malade, et si vous voulez l'excuser cette fois, je vous promets qu'il ne le fera plus.

Après ces quelques mots, le tribunal entend à peine le réquisitoire de M. le procureur du roi, et la justice, s'inclinant devant la vertu, rend à cette bonne fille son vénérable père.

XV.

UNE TOILETTE DE MARIÉ.

BLAVIN. — Fâché de ce qui va arriver par rapport à toi, vois-tu, Simonnet, mais nous voilà devant c'te justice, et y a pas à reculer; il faut lui dégoiser la chose dans le véridique, tout comme au confessionnal. Voyons, nous sommes encore des amis, malgré que tu m'as fait voir le tour; veux-tu t'arranger amicablement avec moi, ou je dis la chose ?

SIMONNET. — La chose, j'ai pas d'argent; voilà la chose que je peux dire.

BLAVIN. — Possible, mais ça n'est pas avec ça qu'on achète de quoi rhabiller un homme de neuf.

LE JUGE DE PAIX. — Expliquez votre réclamation.

BLAVIN. — Y en a une petite longueur à dire, voyez-vous, mon juge; des amis de vingt-deux ans, ça n' se brouille pas pour des prunes; il faut bien qu'il m'en *aie* fait pour que j' l'appelle en

justice devant les magistrats du civil. Aussi je lui avais bien dit : Simonnet, tu fais une boulette de t' marier ; quand on n'a pas une petite avance, des habits, du linge et un mobilier, on doit rester garçon. Ah ben oui ! il m' disait que c'était par jalousie, parce que j'aurais voulu épouser son objet, une grande feignante qui n' sait rien faire.

SIMONNET. — Qu'est-ce que ça te fait, c'est pas ton affaire ?

BLAVIN. — Tenez, v'là que ça lui prend, voyez-vous, monsieur le magistrat ; il n'est pas plus bête que ça de venir devant tout le monde faire l'amoureux d'une grande insouciante qu'a fait son malheur.

LE JUGE DE PAIX. — Tout cela est étranger à l'affaire : Simonnet a une femme, il y tient et il a raison.

BLAVIN. — Il a raison ! vous ne dites pas là ce que vous pensez, monsieur le magistrat. Si vous aviez pas peur de lui faire de la peine, vous diriez bien comme moi qu'il a fait une fameuse bêtise de la prendre ; quand on vous dit qu'elle n' peut pas seulement écosser des pois ; elle n' sait pas démêler les gros des petits.

LE JUGE DE PAIX. — Encore une fois, cela ne vous regarde pas ; dites-nous l'objet de votre demande, ou je vous retire la parole.

BLAVIN. — Minute, minute ! N'nous fâchons pas. Ce que j'en ai dit c'est pour son bien ; mais voilà la chose. Quand il s'est eu mis dans la tête d'se marier, il s'est trouvé qu'il a fallu faire la noce, et que mon particulier n'avait rien du tout de c'qui fallait, ni habit, ni pantalon, ni gilet, ni bottes, ni chapeau, enfin rien de rien pour la cérémonie. Il vient donc m'trouver la veille pour me compter son embêtement, et moi qui est son ami depuis vingt-deux ans, je dis : Il ne s'agit pas de l'laisser dans l'pétrin ; il veut s'marier, faut pas que ce *soie* un habit, un pantalon, un gilet, un chapeau et des bottes qui l'ostinent, et puis comme il s'mettait à me pleurer devant les yeux...

SIMONNET. — Blavin, c'est faux, j' n'ai pas pleuré.

BLAVIN. — T'as pas pleuré ?

SIMONNET. — Non, j'ai pas pleuré !

BLAVIN. — T'as pas pleuré, tas de capon que tu es ! t'as pleuré plus d'un grand quart d'heure. D'ailleurs c'est reconnu que t'es-t-un pleurnicheur ! t'as toujours d' l'*ognon* dans les yeux ; tiens, je parie un franc de te faire encore pleurer tout de suite.

SIMONNET. — Je parie q'non.

BLAVIN. — J'parie que si ; un franc, mets au jeu ; tiens, entre les mains du magistrat.

SIMONNET. — T'es-t-un *ventard ;* tu fais ça parce que tu sais bien que je n'ai pas d'argent.

BLAVIN. — Il n'y a pas d' *ventard* qui tienne ; j'te fais caler tout d'même.

LE JUGE DE PAIX. — Cessez vos plaisanteries inconvenantes, et finissez bien vite de dire ce que vous réclamez.

BLAVIN. — C'est connu ce que j'réclame, c'est mon habit, mon pantalon, mon gilet, mon chapeau et mes bottes que je lui ai prêtés pour épouser à la mairie, à l'église et à la noce, et qu'il m'a usés depuis six mois qu'il ne les quitte pas, comme vous voyez qu'il en est encore tout couvert. Et dire que dans tout ça, j'n'ai pas seulement été du repas, ni du bal, puisque Simonnet, ayant mes effets, je ne me suis plus trouvé assez propre pour y aller.

LE JUGE DE PAIX. — Simonnet, que répondez-vous ?

SIMONNET. — Je réponds que je veux bien lui rendre ses effets, mais que j'n'peux pas les faire aussi neufs qu'ils étaient le jour de ma noce.

BLAVIN. — C'est ta faute aussi, je t'avais bien dit de n'pas te marier, et si t'avais pas pleuré pour avoir mes habits...

LE JUGE DE PAIX. — À quelle somme estimez-vous vos effets ?

BLAVIN. — Tout ça m'a bien coûté 140 fr.

SIMONNET. — Tu m'as dit 120 le jour de ma noce.

BLAVIN. — Oui, sans compter les bottes et le chapeau.

LE JUGE DE PAIX. — Simonnet ne peut sans doute pas vous payer cette somme comptant ; combien de temps lui accordez-vous ?

BLAVIN. — Je lui donne quinze jours.

LE JUGE DE PAIX. — C'est trop peu ; il ne pourra pas vous payer dans ce délai.

BLAVIN. — Qu'il vende sa femme : s'il en trouve ce prix-là, je lui conseille de s'en défaire tout de suite de crainte de dédit.

LE JUGE DE PAIX. — Simonnet, quels arrangements pourriez-vous prendre pour vous libébérer ?

SIMONNET. — Je demande à payer quarante sous par mois.

BLAVIN. — Ah ben ! c'est bon, n'faudra que cinq ans pour que ça *soie* fini. Tu vois bien, Simonnet, j'aime mieux tout perdre, n'empêche pas que tu as fait une fameuse boulette, et que ta femme me coûte cher.

LE JUGE DE PAIX. — Vous vous désistez de votre demande ?

BLAVIN. — Qu'est-ce que vous voulez faire avec

une pâte de mari comme ça? Si sa femme meurt, il me payera plus tard. Allons, allons, n'pleure pas, viens nous-en boire une chopine, ça te fera oublier ton malheur pour un moment.

XVI.

LE ROBINSON PARISIEN.

Parmi les livres qu'il faut défendre à la jeunesse, personne, jusqu'ici, n'a eu probablement l'idée de comprendre le roman de *Robinson Crusoé.* Il faudra cependant en venir à le mettre à l'index s'il continue à faire des victimes comme ce pauvre petit Honoré qui comparaît aujourd'hui en police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage, et cela, pour avoir, comme son héros, quitté la maison paternelle et s'être mis en quête d'une île déserte.

Honoré, qui appartient à une honnête famille, faisait de ses treize ans ce que tous nous avons fait : allait le plus tard possible à l'école, et trouvait l'air de sa chambre si épais, qu'il n'y restait que juste pour y dormir le tour du cadran. Il au-

rait continué cette vie insouciante jusqu'à ses dix-huit ans, âge où l'on est convenu d'avertir les jeunes gens de songer au choix d'un état, auquel ils ne pensent pas, lorsque Robinson lui tomba sous la main. Il ne le lut pas, il le dévora. De ce moment, il ne rêva plus que de voyages, de vaisseaux, de tempêtes. Son imagination se créa une île déserte, dont les abords étaient interdits à tout autre qu'à Vendredi, aux chèvres, aux perroquets, et de temps en temps à quelques tribus d'anthropophages qu'il exterminerait à plaisir. Il alla plus loin, et, réalisant le désert qu'il avait rêvé, autant que pouvait le lui permettre le logis de son père, quatorzième locataire d'une maison du faubourg Saint-Antoine, il se creusa dans un coin de jardin une caverne de trois pieds de profondeur, s'entoura d'une forte palissade de fagots qu'il franchissait, bien entendu, au moyen d'une échelle; et, retiré dans sa forteresse, couvert de deux peaux de lapin, ombragé d'un parasol de papier gris, il parcourait en conquérant son domaine, où, en fermant les yeux et en se bouchant les oreilles, il ne voyait et n'entendait personne à trois pas à la ronde.

Tout allait bien jusque-là pour notre jeune solitaire; mais le maître d'école s'avisa de remarquer qu'il venait tard ou ne venait pas du tout en

classe; la maman, qu'il ne mangeait plus à la table; le papa, qu'il ne trouvait plus, quand il en avait besoin, ni scie, ni marteau, ni clous, et un beau jour, tout ce monde impatienté se rua sur l'île déserte, arracha les palissades, combla la caverne, et rendit à la culture les possessions d'Honoré.

Le Robinson parisien ne put supporter le coup; on avait choisi le moment où il était allé au bois de Vincennes chercher du bois pour se faire un arc et des flèches. A son retour, il vit son île rattachée irrévocablement à la terre ferme; et, prenant aussitôt son parti, sans dire adieu à son père ni à sa mère, il quitta la maison, se mit en route, déterminé à rompre avec la société et à trouver, quoi qu'il arrive, un coin de terre où ne se soit jamais posé le pied des hommes. De toutes les plages qu'il comptait aborder, la seule peut-être à laquelle il n'avait pas songé, était celle fort peu déserte de la police correctionnelle, où deux gendarmes qui l'avaient découvert, dormant en plein midi dans le bois de Verrières, l'ont amené aujourd'hui.

Honoré est tout honteux et n'ose regarder son père, qui vient le réclamer et raconte au tribunal les aventures de son fils, qui, pour comble de malheur, ne retrouvera plus au logis *Robinson*

Crusoé, accusé et convaincu d'avoir abusé de son inexpérience, et, comme tel, enveloppé dans la destruction générale de l'île.

Après une bonne et paternelle exhortation de M. le président, Honoré est condamné à vivre parmi les hommes et à remettre jusqu'à sa majorité la poursuite de son île déserte.

Ce n'est pas la première fois que Robinson Crusoé joue de pareils tours aux pauvres mamans, et une d'elles, fort sensée, et qui avait eu à s'en plaindre, disait un jour que l'auteur de ce roman, dont le but moral est évidemment de prémunir les jeunes gens contre les dangers de leur imagination et du mépris des avis paternels, avait complétement échoué, en faisant du séjour de Robinson dans son île une peinture si séduisante, une réunion si pleine d'éléments de bonheur, le tout couronné d'une vieillesse honorée, opulente et heureuse, que beaucoup d'hommes, même raisonnables, voudraient n'avoir pas autrement employé leur existence.

XVII.

LE BAIN DE PIEDS.

Tout n'est pas roses dans la vie de garçon, et cette indépendance dont il est si fier est souvent achetée par de dures privations, par de rudes sacrifices, en de certaines occurrences, où, à la merci d'une pitié mercenaire, il lui faut acheter des soins qu'il n'a pas mérités à titre officieux. Demandez plutôt à Christophe Honfroy, célibataire de cinquante ans, s'il n'aimerait pas mieux en être à sa troisième femme et à son sixième enfant, que d'avoir eu à régler, à son retour à la vie, le compte de sa portière devenue sa garde-malade pendant une bien innocente maladie de trois jours.

Le détail des articles de ce compte de portière et le total parurent au malheureux Honfroy si prodigieusement remplis de redondances, qu'il refusa net de le solder, sans un notable rabais, et voilà pourquoi, et par quel heureux hasard nous devons de contempler aujourd'hui à l'audience de M. le juge de paix, le vieux garçon et la plus

vieille portière, et de donner copie exacte et certifiée du mémoire que voici :

Pour avoir soilgné mosieu On froid dent sa dent jéreuse mal a dit au si ziaime.		
A voir a jeté un rai cho pour le bin de piai de mosieu On froid sert clé en faire,	0 l.	10 s.
A voir a jeté un briquai pour le feux au bin de piai à mosieu On froid,	»	3
Pour de la brèze au bin de piai à mosieu On froid,	»	8
Pour du char bon au même bin,	»	8
Pour un petit coterai de boi pour à lumé le feu du maime bin,	»	2
Pour de lau clair y fiai au même bin,	»	3
Pour du sail belan au même bin,	»	4
Pour une guerande tairine en taire pour prandre le maime bin,	1	4
Pour avoir prai paré le maime bin,	»	10
Pour à voir monté le même bin au si ziaime,	»	6
Pour le belansichage d'une sairviette,	»	3

Pour à voir monté deux fouai chez mosieu On froid lui de mandé de set non vailes,	»	12
Pour avoir soilgné mosieu On froid dent tout sa mal a dic le bin et tout,	6	»
Totaille,	10	13

Il n'avait pas tout à fait tort, le vieux garçon, de ne vouloir pas payer dix livres treize sous un bain de pieds, même au sel blanc, même à l'eau clarifiée, quand un bain complet porté à domicile ne coûte que deux francs. Aussi M. le juge de paix, en écartant les trois quarts des articles et réduisant les autres, a-t-il rabaissé le mémoire à trente sous, avec autorisation accordée à Honfroy de se faire remettre la terrine devenue sa propriété.

La colère de la portière, en recevant ses trente sous, était montée au moins aussi haut que son mémoire; aussi est-ce au milieu des plus énergiques imprécations qu'elle est sortie de l'audience, jurant qu'elle ferait donner congé pour le terme à une si mauvaise paye de locataire.

XVIII.

LA RUELLE.

Si je suppose, qu'aujourd'hui, à l'heure qu'il est en ce moment, dix heures et demie du matin, un voyageur au delà de Pantin, entre Bondy et les Vertus, eût découvert le clocher du village de Cour-Neuve, et que, parvenu au beau milieu de la grand'place, il eût cherché des yeux une porte ouverte, un hôte généreux qui lui offrît l'hospitalité, son étonnement, ou plutôt son effroi, sa stupéfaction eussent été bien grands, car à cette même heure de dix et demie, pas une porte n'était ouverte, pas un habitant n'apparaissait ni au dehors, ni aux fenêtres, et le voyageur aurait pu se croire dans une nouvelle Pompéï, tant au village de Cour-Neuve régnait une effrayante solitude, un silence de mort.

Il n'en était pas de même, je vous assure, toujours à cette même heure de dix et demie, à Paris, au Palais-de-Justice, à la porte de la salle d'audience de la police correctionnelle. Là, le voyageur eût retrouvé toute la vie, l'agitation, le

bruit, les cris, les injures, les menaces, toute la civilisation enfin du village de Cour-Neuve, dont tous les habitants, maire, curé, garde-champêtre, maître d'école, administrateurs et administrés, hommes et femmes, vieillards et enfants, se pressent, se coudoient, se heurtent, s'étouffent dans le corridor d'attente de la salle d'audience.

Longtemps avant l'ouverture des portes, les abords sont encombrés de cette foule de curieux de tout sexe, de tout âge, où dominent les blouses, les vestes bleues, les gilets jaunes, les bonnets ronds et les fichus rouges. De toutes ces voix sortent des clameurs confuses. Mais le sujet de tout ce brouhaha reste ignoré, tant est grande la confusion qui règne dans cette multitude. A onze heures et demie, les huissiers arrivent suivis d'un piquet de gardes municipaux; les portes de la salle d'audience sont ouvertes, les factionnaires sont placés, on livre le passage à la foule; c'est alors que commence un désordre dont les audiences de la septième chambre, ordinairement si paisibles, offrent peu d'exemples. D'un seul et même mouvement, cette masse se précipite à la fois vers l'étroite entrée de la salle, et c'est à qui pénétrera le premier, ou plutôt c'est à qui ne pénétrera pas, car les deux gardes placés à la porte, serrés, pressés, poussés, pivotent, tourbillonnent,

et sont entraînés par la vague de plus en plus agitée. Pendant dix minutes, la voix des huissiers ne peut parvenir à se faire entendre, et les efforts des gardes sont impuissants à ramener l'ordre ; on n'entend que ces mots :

« Ils n'entreront pas les premiers, c'est à nous.

— Moi, je suis pour la Bonnand.

— Moi pour Lépine.

— Vivent les Bonnaudiens !

— Vivent les Lépinais !

— A nous la ruelle !

— Vive la commune !

— A bas la commune !

Étourdi de ce tintamarre, M. l'avocat du roi sort de son cabinet, essaie un moment de se faire entendre, mais bientôt y renonce, et donne ordre aux huissiers d'aller chercher un piquet de renfort. Il était temps ; quoique pas un coup n'ait été donné, la mêlée avait été si chaude, si serrée, qu'on voyait des gardes municipaux soulever leurs buffleteries et s'essuyer le front comme au bon temps d'une revue de juillet. M. le marquis de..., le plus ancien habitué de la police correctionnelle, assure que, de *sa mémoire*, onc il n'avait vu telle poussade.

Voilà donc le village de Cour-Neuve installé à l'audience, et formant à lui seul toute l'assistance.

De quoi est-il question, et quel si grand motif a pu opérer cette complète migration ? Voilà ce qu'il n'est pas facile de vous dire, ou tout au moins ce que nous désespérons de raconter comme nous l'avons entendu au tribunal, par plaignants, prévenus et une vingtaine de témoins. Essayons toutefois.

Au village de Cour-Neuve, il y a une ruelle dont le père Zacharie Boucher se prétend propriétaire, et qui lui a été contestée par la commune. Un procès civil s'en est suivi, et un jugement a attribué définitivement à la commune la ruelle en litige. De là haine et division parmi les habitants; les uns, parents, alliés et amis (et ils sont nombreux) du père Zacharie, prenant parti pour ce dernier, les autres se rangeant sous la bannière communale. Mais de tous les partisans du père Zacharie, aucun ne se pose plus hostile, plus terrible que sa fille, la femme Bonnaud; comme aussi, du côté du droit de la commune, aucun de se montrer plus rigide que le sieur Lépine.

Or, après mainte et mainte scène que nous passerons sous silence, il advint un certain jour de novembre, que Lépine, ayant une voiture de *matériaux* à faire passer dans la ruelle, la trouva traversée de trois ou quatre fossés, ouvrage du père Zacharie et de ses adhérents, et, au beau

milieu de ladite ruelle, il vit plantée, toute droite, comme pour en défendre le passage, la femme Bonnaud qui le *niarguait.* A la suite de cette *niargue,* Lépine prétend avoir été frappé au crâne d'une pierre lancée par la Bonnaud, et la Bonnaud prétend avoir été régalée d'une distribution de coups de manche de fouet qui, entre autres dommages constatés, lui aurait cassé son peigne. Ajoutez à cela le père Voisin et son fils qui auraient aidé la Bonnaud à jeter la pierre à Lépine, et le père Zacharie qui l'aurait *injuré*, et vous aurez, de compte fait, quatre prévenus et un plaignant, ou plutôt cinq prévenus ou cinq plaignants, ou encore cinq plaignants et cinq prévenus, car il y a plainte reconventionnelle de la part de la femme Bonnaud, pour son peigne et cinq jours de délire fiévreux, dont le certificat émané du médecin du lieu ne se retrouve plus aux pièces.

Des vingt témoins entendus, douze jurent sur l'honneur qu'ils ne savent rien, ce qui ne les empêche pas de donner leur avis, qui pour la Bonnaud, qui pour le Lépine; les autres, par moitié égale, ont vu jeter la pierre ou donner les coups de fouet; deux seulement, ce sont des enfants, ont vu l'une et l'autre voie de fait mais ne savent pas *qui qu'a commencé;* le garde-champêtre, membre de la Légion d'Honneur, brochant sur

le tout, raconte la campagne d'Égypte ; et le tribunal, qui étouffe de chaleur, se hâte de renvoyer les parties dos à dos, en faisant peser seulement un peu plus de frais sur les épaules de la femme Bonnaud, pour lui apprendre sans doute à ne pas avoir la main si lourde.

Le jugement prononcé, le village de Cour-Neuve retourne dans ses foyers, et c'est au tour de l'audience à présenter l'aspect d'un désert.

XIX.

VOYAGE DANS LA LUNE.

Après de copieuses libations à la barrière, Briochet, ouvrier cordonnier, descendait le faubourg, à cette heure indécise où il n'est plus dimanche, où il n'est pas encore lundi, heure de grand labeur pour les patrouilles et les sergents de ville, et de graves réflexions pour certains festoyeurs de goguettes. Briochet, cependant, le plus paisible des disciples de saint Crépin, poursuivait paisiblement son chemin, quand, au coin d'une rue, la boutique encore ouverte d'un marchand de vin le

sollicita si vivement à se rafraîchir d'un dernier coup, que ses jambes l'avaient porté devant le comptoir avant que sa tête eût pris la moindre part à ce changement de direction. En ce moment le comptoir du marchand de vin était entouré d'une demi-douzaine d'ouvriers qui, tout naturellement, devisaient de machines à vapeur et des chemins de fer.

« Les chemins de fer, dit Briochet, se mêlant à la conversation, je les respecte, mais ça n' prendra pas.

— Et pourquoi çà n' prendrait pas ? dit un forgeron en relevant la visière de sa casquette.

— Pourquoi ? Ah ! j' n'en sais rien, mais ça n' peut pas prendre ; le gouvernement n' voudrait pas porter tort aux cuirs, vu que les cordonniers se formaliseraient.

— Ils en verront bien d'autres les cordonniers : si n'y a qu'eux pour empêcher de rouler les chemins de fer, soyez tranquille ; puisqu'on dit que les troupiers ne feront plus l'étape à pied, c'est pas pour que le gouvernement abolisse les chemins de fer.

— Vous croyez, camarade, que le gouvernement ferait une chose pareille ?

— D'où donc que vous venez, vous, pour pas en savoir plus long ? Il en fera bien des autres le

gouvernement, puisqu'on dit qu'il a payé des Anglais pour faire le voyage de la lune en ballon.

— En ballon!

— Oui, en ballon, et qu'ils y ont été, et qu'ils sont revenus encore.

— Pas possible!

— Croyez-moi, si vous voulez, mais c'est un fait, même qu'ils ont amené de la lune un ange avec des ailes et des cheveux dorés; mais ils ont été obligés de s'en débarrasser en route à cause qu'il est mort et que la *pétrifaction* s'y est mise.

— Un ange! qu'ils ramenaient et qu'est décédé en route?

— C'est physique, allez plutôt demander à lord Seymour qu'avait donné dix mille francs pour être du voyage, et qui a rapporté une plume de l'ange.

— Après ça, c'est possible; d'abord, moi, j'y ai toujours eu confiance aux anges : mais dites donc, camarade, quand ils ont été arrivés à la lune, comment qu'ils ont fait pour mettre le pied dessus puisqu'elle est toute ronde et au-dessus de la tête?

— Facile, mon garçon; tenez, je vas vous expliquer la manœuvre. Une supposition qu'il y aurait une grosse boule de n'importe quoi, comme

du foin, si vous voulez, sur le milieu du Champ-de-Mars : vous voulez monter dessus; d'en bas, impossible; mais vous avez un petit ballon, vous le renflez, vous montez dedans, il part, il s'enlève, et quand il est au-dessus de la boule de foin, vous lâchez de la gaze, il redescend, et vous tombez tout doucement sur la boule comme sur une chaise.

— Au fait, c'est possible; j'avais pas pensé à ça : c'est vrai aussi que puisqu'on est en ballon, on peut faire bien des choses qu'on ne ferait pas ni des pieds, ni des pattes.

— Puisque je vous le dis; d'ailleurs les Anglais qu'ont fait le voyage sont là; lord Seymour, c'est assez connu.

— C'est-il dommage que l'ange soie mort! c'est ça qu'aurait été une fameuse preuve; et dire qu'il y en a qui y croient pas ni à Dieu ni à diable.

— Et la plume de l'ange donc que lord Arsouille l'y a retirée de l'aile, c'est donc pas une preuve, ça?

— Cré coquin! je voudrais-t-il y aller faire un tour là haut, justement que l'ouvrage n' va pas fort pour le moment! Combien qu'on reste en chemin?

— Ah! dame! faut trente-sept bons jours pour

débarquer, et emporter des vivres, et bien déjeuner avant de partir, encore.

— Et combien que ça coûte? j'ai un ami qu'aime les voyages, qui va bientôt se diriger pour la Turquie, si ça n'était pas trop cher, je parie qu'il préférerait aller dans la lune.

— Je ne pourrais pas vous dire au juste, mais ça doit être dans les prix de cinq à six mille francs, et dix mille francs pour rapporter un ange, comme ça a coûté à milord Arsouille, et encore, pas sûr de l'amener en vie.

— Cest un peut trop cher; si ça avait revenu qu'à cinq cents francs, foi d'homme, j'y aurais essayé; mais c'est égal, j'en parlerai à Droiturier qu'est plus riche que moi, et il pourra bien se décider.

Après cette conversation, devant le comptoir, chacun se retira, et on aurait pu croire la mystification terminée, mais Briochet avait pris la chose au sérieux, et toute la nuit il ne rêva que de ballon, de lune, d'ange et de meule de foin, et de lord Seymour. Le lendemains, à six heures du matin, il était chez Droiturier, lui expliquant la chose et l'engageant, séance tenante, à aller de ce pas prendre un passe-port pour la lune, et retenir sa place pour le premier départ.

Bien que cordonnier et du même pays que son

ami Briochet, Droiturier ne comprit rien à ce salmigondis d'anges et de lune, crut que son ami était devenu fou, l'engagea d'abord à s'aller coucher; mais, celui-ci insistant, une dispute s'ensuivit, puis les gros mots, puis une batterie qui, se passant chez un marchand de vins, obtint bientôt les honneurs d'un procès-verbal, par suite duquel nos deux amis comparaissent aujourd'hui en police correctionnelle, tous deux plaignants et tous deux prévenus.

Fort heureusement pour eux, la provocation n'ayant pu être établie de la part d'aucun des deux champions, le tribunal les a renvoyés de la plainte, dépens compensés, ce qui n'est pas moins désagréable pour Droiturier, obligé de payer la moitié des frais d'un procès, et cela parce qu'il n'a pas voulu aller dans la lune.

XX.

UN RENTIER DU MARAIS EN RETARD.

Par une de ces belles nuits, où le brouillard, la boue, la neige fondue venaient en aide aux vendeurs de baumes pectoraux, de pâtes pectorales,

de sirops pectoraux, M. Trotineux, garçon de bureau en retraite au Marais, après avoir consommé au café du Jardin-Turc sept heures délicieuses à voir jouer la poule, se retirait chez lui, marchant sur la pointe du pied, tenant son mouchoir sur sa bouche, en garde contre les rhumes et les fluxions de poitrine, et un peu inquiet de la réception qu'allait lui faire madame Trotineux, car il était minuit.

« Ma foi, se disait-il dans la première moitié de son chemin, si elle se fâche, je crierai plus fort ; est-ce que je ne suis pas le maître ? »

A mesure qu'il approchait de la maison, l'énergie de M. Trotineux allait se refroidissant, et, la main sur le marteau de sa porte, il cherchait sérieusement une excuse à faire admettre. La nuit, dit-on, porte conseil, et aussi la pluie froide et la neige fondue ; aussi, après une minute de recherches, Trotineux se frappa le front et s'écria tout haut :

« C'est cela, voilà mon affaire ! je dirai que je me suis trompé, que j'ai pris minuit pour onze heures. »

Et tout fier de sa trouvaille, Trotineux lève le marteau qui retombe lourdement sur la porte. Quelques secondes se passent et le cordon n'est pas tiré ; l'oreille contre la porte, il écoute, mais

rien ; il se mouche, prend une prise, et, se rappelant la susceptibilité de son portier, qui n'aime pas qu'on frappe aussi fort, il donne un second coup de marteau bien humble, bien modeste, et attend encore une minute. Sept coups de marteau se succédèrent ainsi de minute en minute. Sept minutes durant, l'infortuné Trotineux fut à se demander par quelle inconcevable fatalité il ne pouvait pas rentrer chez lui. Dans sa perplexité, il fut jusqu'à craindre qu'un malheur ne fût arrivé à son portier, un coup de sang, une colique de *miserere*, une attaque de choléra. Un huitième coup de marteau est donc lancé, mais cette fois fort, vigoureux, désordonné comme le désespoir. Pour le coup, un léger bruit se fait entendre à l'intérieur ; la porte de la loge s'ouvre, et, entre le portier *intrà muros* et le locataire *extrà* s'établit le dialogue suivant :

LE PORTIER. — Quel est le brigand de filou, de voleur, d'assassin, qui croule la maison à ces heures-ci ?

LE LOCATAIRE. — Monsieur Patoureau, ce n'est point un brigand d'assassin, c'est moi.

LE PORTIER. — Qui ça, vous ?

LE LOCATAIRE. — M. Trotineux, le locataire de votre troisième sur le derrière.

LE PORTIER. — Ah ! c'est M. Trotineux ; eh

bien! monsieur Trotineux, bien fâché et désespéré, mais je n'ouvre pas ma porte à des trois, quatre heures du matin.

LE LOCATAIRE. — Mais, mon cher monsieur Patoureau, vous vous trompez, il n'est que minuit.

LE PORTIER. — Quand il ne serait que minuit, est-ce que c'est une heure à un honnête homme pour rentrer dans la rue des Tournelles? Ça ne vous arriverait pas si vous étiez pas un libertin et un joueur.

LE LOCATAIRE. — Vous me faites injure, mon bon monsieur Patoureau; je vous jure que je ne joue jamais; je regarde; mais pour jouer, je vous affirme...

LE PORTIER. — Que vous le soyez ou pas, après ça, ça m'est égal, mais je suis bien aise de vous dire que si vous ne laissez pas ma porte tranquille, je vais aller chercher la garde pour *turbation* de l'ordre public.

LE LOCATAIRE. — Ah! mon aimable et excellent monsieur Patoureau, vous ne le ferez pas.

LE PORTIER. — Je ne le ferai pas; vous allez voir.

LE LOCATAIRE. — Calmez-vous, je vous supplie, mon respectable monsieur Patoureau, je vous promets...

LE PORTIER. — Vous me promettez toujours ; je n'en veux plus de vos promesses; il me faut de l'argent pour la chandelle et le bois que vous me faites brûler, et les frais, et tout.

LE LOCATAIRE. — Eh bien, mon vénérable monsieur Patoureau, je vous en donnerai de l'argent, combien vous faudra-t-il ?

LE PORTIER. — Il m'en faudra pas, il m'en faut tout de suite, et vingt sous encore, pas une centime de moins.

LE LOCATAIRE. — D'accord, d'accord, vingt sous, soit ; je ne les ai pas en monnaie sur moi, mais au premier du mois je vous jure..... »

Trotineux n'avait pas juré, que le portier mettait fin à la conversation en se retirant. Le désolé locataire l'entendit refermer la porte de sa loge, puis n'entendit plus rien.

Un accès d'incroyable désespoir s'empara alors de l'infortuné Trotineux ; un nuage de malheur allait fondre sur sa tête : rhumes, catarrhes, fluxions de poitrine, pleurésie, sans compter sa femme, sa femme qui, le lendemain.... Aussi le marteau de la porte devint-il, dans sa main égarée, un vrai marteau de forge, qui ne cessa de frapper que pour donner naissance à la dernière scène du drame, scène affreuse, déchirante, extramaraîchère ; car le portier, sorti de nouveau de son

lit ; et ouvrant subitement la porte, se précipite sur M. Trotineux, et engage une lutte féroce qui vient aujourd'hui prendre dénoûment à la police correctionnelle.

Des témoins, il n'y en a pas, du moins du commencement de la bataille ; mais de la fin, il en fourmille, ce qui n'empêche pas que les juges, dans l'incertitude de savoir de quel côté est portée la provocation, renvoient le locataire et le portier dos à dos, dépens compensés. Madame Trotineux espère que cette leçon fera passer à son mari ce qui lui restait du goût de la poule.

XXI.

NOUVELLES FAÇONS D'UN TAILLEUR.

De temps immémorial, il est permis au tailleur à façon de retenir sur un habit, un gilet ; sur une redingote, une casquette ; sur un pantalon, une paire de guêtres ; mais l'usage n'est pas encore venu de le laisser disposer des coupons entiers qu'on lui remet. Aussi la colère est-elle grande contre Desforges, vieux portier-tailleur, qui a

mis à nu tout son quartier, en engageant au Mont-de-Piété tous les objets qu'on lui donnait à confectionner.

Quinze plaignants viennent conter leurs doléances au tribunal. Une jardinière s'avance la première ; honneur aux dames !

LA JARDINIÈRE. — C'est pas encore pour l'habit-veste que ce vieux criminel m'a effarouché que je lui en veux, mais il m'a fait avoir des désagréments de mon homme. Au fait, il avait raison, mon homme ; quand on se met en dépense pour une noce, on n'est pas bien aise de s'en passer et d'entendre les violons sans danser, quand on a payé pour ça. A quoi que ça vous avance, dites, père Desforges, de m'avoir fait taper par mon homme ? Si vous aviez besoin d'une pièce cent sous, on pouvait vous la procurer d'avance sur la façon, sans déranger mon ménage.

DESFORGES, s'essuyant les yeux. — C'est vrai, m'ame Séléri, je suis un grand scélérat, mais je vous respecte.

UN FRUITIER. — N'empêche pas que moi, tel que vous me voyez avec ma veste, et guère calée, que j'en suis pour un habit et le pantalon de même, quarante-deux francs, sans compter la la doublure que je m'étais lancé d'y mettre pour faire honneur au baptême de mon garçon ; mais

vas-y voir ; j'ai bien pris la mesure une douzaine de fois sur toutes les coutures; mais pour l'habit et le pantalon, jamais vus existants, et le baptême s'a passé avec la veste que vous voyez, que j'avais pas trop l'air du père. Et puis, c'est les raisons avec la femme qu'ont été agréables pendant plus d'un mois, me disant toujours que c'était ma faute ; que j'étais un ci, un ça et un serin. Aussi, je l'ai amenée ici, ma femme, pour qu'elle soie témoin que si je suis un serin au vis-à-vis du père Desforges, y en a bien d'autres que moi ; oui, je vous l'ai amenée ici même, est-ce pas, Céleste, que tu y es?

CÉLESTE. — Oui, j'y suis, grand simple, pour voir ta bêtise.

LE FRUITIER. — Ah! Céleste, Céleste, c'est pas juste ; tu vois bien qu'y en a d'autres : nous sommes quinze.

CÉLESTE. — Allons, pas tant de paroles, et viens à ton ouvrage; en v'là de la belle de faite!

UN NOURRISSEUR DE BESTIAUX. — Père Desforges, c'est pas bien, là, vrai; moi, qui y allais de confiance avec vous, et que vous saviez que j'étais commandé de garde, vous allez me planter mon habit d'uniforme au Mont-de-Piété, moi qui déteste de faire biset, comme vous savez ! J'y ai pas été aussi à c'te garde; plus souvent que j'au-

rais été rougir au drapeau en Bédouin! Non, j'y ai pas été, et j'ai été collé aux zharicots pour les vingt-quatre heures, sans uniforme et sans reconnaissance de votre part, père Desforges. C'est-y là agir? je m'en rapporte à la société.

LE PÈRE DESFORGES, s'essuyant les yeux. — Oui, vous auriez dû me tirer un coup de fusil, je mérite plus la lumière.

LE NOURRISSEUR. —En ce cas, soyez tranquille, mon vieux, on va vous mettre à l'ombre; si ça vous va, bonne chance; au fait, j'y ai bien passé vingt-quatre heures, moi, aux zharicots.

Un bon vieux petit homme, tout gros, tout court, un instituteur âgé de soixante-huit ans, arrive à la barre.

— Messieurs, si j'ai été trompé par Desforges, c'est un peu de ma faute; j'ai fait avec lui le coquet, le jeune homme, et j'ai perdu ma redingote; c'est presque bien fait, je vais vous le faire voir. J'avais donné à Desforges une redingote à confectionner; il se met à l'ouvrage, il me la fait, il me la rapporte, je l'essaie. Elle allait très-bien pardevant, mais ne voilà-t-il pas que je m'avise de trouver qu'elle fait des plis dans le dos, que la taille est trop large, etc., etc. Desforges remporte donc la redingote pour me la repincer, et si bien repincer que je ne l'ai plus revue depuis. J'ai été

plus de quarante fois chez lui pour la lui réclamer ; mais enfin la dernière, un peu aigri par l'humeur, je me suis permis de lui dire : Ma foi, père Desforges, vous êtes un tailleur d'une nouvelle façon ; vous me déshabillez au lieu de m'habiller, et je suis parti pour ne pas l'humilier davantage.

Un employé aux octrois, un marchand de vins, un vidangeur, un bijoutier, un couvreur, un boulanger et un vitrier, viennent l'un après l'autre regretter leur habit, leur redingote, leur pantalon, leur gilet, et Desforges, à chacun de leurs soupirs, répond par un soupir, se frappe la poitrine, se déclare un grand scélérat, et finit par dire que sa tête n'y est plus.

Une année de prison donnera à Desforges le temps de réfléchir sur cette nouvelle manière d'habiller ses pratiques.

XXII.

LA CORDE A PUITS.

A part les quatre termes du loyer, les impositions des portes et fenêtres, mobilière et personnelle, à part l'éclairage, le sou pour livre et le jour de l'an, il y a encore pour certains locataires, dans la bonne ville de Paris, une petite contribution qui n'a pas été votée par les Chambres, qui n'a aucune base fixe de répartition, qui revient à des époques non périodiques, mais qui ne s'en perçoit pas moins avec la dernière rigueur ; c'est la contribution de la corde à puits.

Vous dire ce que la contribution de la corde à puits a enfanté de propos, de réclamations, d'observations, de criailleries, de fâcheries, de batteries, ce serait, à l'exemple du Diable-Boiteux, vous découvrir les toits de la moitié des maisons de Paris, et la besogne serait trop rude. Venez plutôt à la police correctionnelle, et écoutez un de ces mille épisodes de l'histoire de la corde à puits.

LE PORTIER. — Aussi, je les avais avertis, M. et madame Poitevin, des désagréments que ça pourrait leur arriver en ne voulant pas payer leur part de la corde, suivant les usages d'habitude des locataires. Je leurs y ai dit plus de trois à quatre fois : pourquoi que vous ne voulez pas allonger vos dix sous pour la corde dont vous faites l'usure comme les autres? Voyons, faut de la raison, M. et madame Poitevin ; vous êtes marchands de vins, très-bien, par conséquent vous ne pouvez pas vous passer de puits...

MADAME POITEVIN, se levant brusquement du banc des prévenus et interrompant l'orateur. — Monsieur Baptiste, c'est-il encore une malice contre notre état que vous voulez faire entendre à ces messieurs ?

LE PORTIER. — Aucunement, madame Poitevin; je ne mentionne l'eau du puits dans la conversation que pour la rinçure.

MADAME POITEVIN. — Suffit; continuez votre conversation avec ces messieurs.

LE PORTIER. — Ma conversation ne sera pas longue; il suffit de dire que M. Poitevin a récalcitré de me donner les cinquante centimes pour sa part, comme ça se doit, et que ça a offusqué les autres locataires, dont il y en a un, qui est donc M. Léger, qui s'a imaginé d'avoir des rai-

sons, lui et sa femme, contre M. et madame Poitevin, dont j'ignore, n'aimant pas à me mélanger dans les brouilleries des locataires, par mon état de portier.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous ne savez rien de la rixe qui a eu lieu entre Poitevin et Léger?

LE PORTIER. — Je sais qu'il y a eu un volet de cassé à la petite chambre de la cour, dont ça a coûté trente sous pour le raccommodage, que mon propriétaire m'a dit de les rapporter d'un ou d'autre.

MADEMOISELLE STÉPHANIE, repriseuse de dentelles. — Moi, messieurs, je sais tout, j'ai tout vu, je connais tout, et c'est une infamie qu'un homme comme M. Poitevin, qui a l'avantage du sexe, se soit permis de brutaliser une dame comme madame Léger, qui était dans son droit de lui empêcher la jouissance de la corde à puits, du moment qu'il ne voulait pas entrer dans la dépense, dont j'y suis bien entrée pour cinq sous, moi qui ne tire pas seulement un pot d'eau par semaine, si bien que voilà la chose comme je vas vous la rapporter. Il était du matin peut-être bien entre dix et onze heures, madame Léger était au puits à faire un petit rinçage de linge pour son mioche. M. Poitevin y survient avec son seau pour tirer de l'eau, ce qui fait que madame Léger, impatien-

tée de voir qu'il n'avait pas payé, prend tout doucement la corde de ses deux mains, et lui fait l'observation qu'il n'a pas droit de tirer de l'eau avec l'argent des autres. M. Poitevin lui répond malhonnêtement : Madame Léger, ça ne vous concerne pas, et il a la malice de lui arracher la corde des mains. Naturellement, madame Léger crie à l'assassin, dont M. Léger, qui était tout proche, arrive en droiture pour revenger sa femme, et madame Poitevin aussi pour revenger son mari, et par conséquent, voilà la bataille qui commence ; mais c'est les Poitevin qui ont tort.

LE PRÉSIDENT. — Qui a frappé le premier ?

STÉPHANIE. — C'est M. Poitevin, pendant que sa femme mécanisait madame Léger d'un tas de sottises, à preuve.

LA MÈRE COURTOIS. — D'abord moi, c'est pas par intérêt que je parle, quoique j'aie donné tout de même que les autres mes cinq sous sans aller jamais au puits, n'employant que de la clarifiée dans mon ménage ; mais je suis pour la justice, et la justice veut que M. Poitevin doit payer comme les autres la corde, étant d'un état où on ne consume pas mal d'eau.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas là-dessus qu'on vous demande votre avis. Avez-vous vu porter les coups ?

LA MÈRE COURTOIS. — Ah ! pour ça, non ; ça serait mentir. Je sais que la corde est neuve, et que M. Poitevin n'y a rien contribué.

LE PRÉSIDENT. — Poitevin, qu'avez-vous à répondre ? Vous voyez que dans cette affaire, vous avez un premier tort, celui de ne vous être pas soumis à un usage qui vous obligeait à contribuer à la dépense de la corde.

POITEVIN. —Oui, j'ai tort, ça vous paraît comme ça, à vous, parce que vous n'êtes pas de la maison. Si vous en étiez, je voudrais bien savoir si vous seriez enchanté de payer à toute minute des cordes à puits, qu'elles ne font pas seulement un mois sans être comme de la filasse. J'en ai déjà bien payé ce que j'en aurais usé dans toute ma vie, des cordes ; j'aimerais mieux en fournir une caserne et les chevaux et tout.

LE PRÉSIDENT. — Les autres locataires ne sont pas obligés de vous fournir une corde, quand vous ne voulez pas contribuer à la dépense.

POITEVIN. — Bah ! bah ! laissez donc, y en a bien d'autres que moi qui n'ont pas payé ; je connais les couleurs, tout ça vient du portier qui a ses petits protégés.

MADAME LÉGER, qui n'est pas petite, se lève de nouveau et apostrophe Poitevin. — Qu'entendez-vous par protégés ? Je paye mon loyer aussi bien

que vous, entendez-vous? et mieux encore, puisque vous devez deux termes et le courant.

POITEVIN. — Et vous, qu'est-ce qui a payé tout ce qui est dans votre boutique? on ne l'ignore pas, et ça vous fait honneur pour des marchands de vin.

LE PRÉSIDENT. — Ah! Léger est aussi marchand de vin; ceci explique bien des choses.

On entend encore quelques témoins pour et contre, et le tribunal, après une très-courte délibération, condamne les époux Poitevin à cinq francs d'amende et aux frais pour tous dommages-intérêts.

XXIII.

L'ÉMEUTE SUR LE CARRÉ.

Il y a six mois, deux jeunes époux, tous deux artistes, de mise et de manières distinguées, venaient d'arrêter dans la rue Rochechouart un appartement de 800 fr. En donnant le denier-à-Dieu à la portière, ils l'avaient prévenue qu'ils emménageraient avec fort peu de meubles, les autres étant chez l'ébéniste pour être remis à

neuf. Effectivement, le mobilier apporté dans l'appartement fut des plus exigus : la chambre à coucher fut garnie d'un lit, le salon d'un piano, la salle à manger d'une petite table pliante, et brochant sur le tout, six chaises dépareillées s'échelonnaient de l'antichambre au boudoir. Une seule paire de rideaux devait faire le service d'une demi-douzaine de fenêtres, et faute de cet ornement nécessaire, cinq restaient continuellement cachées par les volets, ce qui donnait aux locataires, à défaut d'air respirable, un grand air de gens comme il faut. Les gens comme il faut aiment le petit jour.

Grâce à ce parfum d'aristocratie, à l'élégance de sa toilette et aux soins tout particuliers qu'avait pris le jeune couple de se concilier la bienveillance de la portière, son crédit fut bientôt établi dans le quartier : boulanger, boucher, épicier, marchand de vin, couturière, mercière et jusqu'à la fruitière, la crémière, tous s'empressèrent de fournir à l'envi pendant un mois, deux mois, trois mois, etc., etc., jusqu'au moment enfin où se fit entendre dans la rue Rochechouart ce bruit d'alarme : « Ils ont reçu congé ; ils vont déménager ! »

La première qui se présenta à l'assaut fut la marchande de vin. Sa facture à la main, elle en

demanda le prix ; on lui rit au nez ; elle voulut se fâcher, on se fâcha plus fort ; de son poing fermé elle menaça le mari qu'elle traita de freluquet ; l'artiste la prit par le bras, la mit à la porte, accompagnant même son insolence d'un geste du pied qui ne devait pas lui être pardonné.

Rentrée chez elle la marchande de vin n'était plus une marchande de vin, c'était une furie, une tigresse ; elle chercha d'abord à faire partager ses projets de vengeance à son mari ; mais ne trouvant qu'un mouton au lieu d'un tigre, elle laissa là le comptoir, les brocs et les bouteilles, et n'eut de cesse qu'elle n'eût rencontré un vengeur. Dans la journée, le boulanger, le boucher, l'épicier, la fruitière, la crémière, la mercière, la couturière furent par elle visités, renseignés, encouragés et stylés à se présenter le lendemain matin tous ensemble, en bataillon carré, chez le couple artiste, qu'on saurait bien amener à capituler.

De tous ces créanciers ainsi ameutés, le plus furieux, le plus intraitable se trouva être le mari de la couturière, à qui il était dû 60 francs. Aussi ce fut lui qui se mit en tête de l'escouade et lança la première bordée. Elle fut terrible ; seul il venait d'entrer dans l'antichambre, laissant le gros de l'armée sur le carré regarder par la porte restée ouverte l'action qui allait s'engager. Le jeune

couple était en robe de chambre, pantoufles de marqueterie. Madame allait s'asseoir à son piano, monsieur roucoulait une romance quand le farouche mari de la couturière tombe au milieu d'eux et demande son argent.

Hélas! il n'y avait pas deux réponses à lui donner, il n'y avait pas d'argent.

— Pas d'argent, dit-il en grinçant des dents, pas d'argent, alors il me faut ta peau ; il dit et s'élance sur le jeune artiste, le saisit par le cou, le serre, le serre encore ; celui-ci se débat, crie, hurle ; déjà il tire la langue de deux pouces, ses yeux roulent du sang, lorsqu'une voisine, une vieille et bonne rentière locataire sur le même carré, effrayée du vacarme, ouvre subitement sa porte, se jette au milieu de la mêlée, et s'adressant à l'exécuteur des hautes œuvres,

— Monsieur, monsieur, au nom de Dieu, ne le tuez pas! Mon Dieu, que vous a-t-il fait? grâce, grâce pour lui!

— Alors qu'il me paye et je le lâcherai; mais pas d'argent, pas de répit, il faut que j'aie sa peau.

— Que vous doit-il? dit la bonne dame de plus en plus épouvantée ; il vous a donc ruiné ; que vous doit-il?

— Soixante francs de robes que ma femme a

eu la bêtise de fournir à madame ; ah gredin ! tu crois que je serai un mois à travailler pour habiller ta femme.

— Je vais vous payer, lâchez-le, monsieur, venez vite... non, attendez-moi, je vais chercher les 60 francs, ne lui faites pas de mal.

— Alors c'est différent, j'ai votre parole, et, disant, il desserre les doigts et le malheureux jeune homme respire.

Une minute après, le mari de la couturière avait son argent; mais ce n'était pas le compte des autres marchands qui n'étaient pas compris dans la capitulation. La planche posée, il ne fallait que mettre le pied dessus et aller en avant. Ce fut aussi ce que fit le boucher; d'un bond il saute à la gorge du patient à peine remis de la première attaque.

— Ah ! gredin ! ah ! voleur ! ah ! scélérat ! au prix où est la viande, tu m'emporteras 80 francs; j'aime mieux te tuer.

— Oui, oui, il faut le tuer ! tuez-le ! aussi bien il ne fera plus d'autres dupes.

Ainsi disait le corps de bataille qui, cette fois, intervenait hautement pour être compris dans la capitulation.

La manœuvre réussit parfaitement, la rentière de plus en plus terrifiée, pour empêcher mort

d'homme, intervint de nouveau et promit de désintéresser toutes les parties belligérantes. — Laissez-le, mes amis, dit cette bonne dame, je vous payerai tous à l'instant; donnez-moi vos comptes; seulement comme c'est bien de l'argent qu'il va m'en coûter, je vous demande d'être un peu généreux, non pour vos débiteurs, mais pour moi; diminuez quelque chose chacun sur vos bénéfices; vous y perdrez peu et moi beaucoup moins, je vous demande 15 pour 0/0 de rabais. Accordé, dirent alors tous les créanciers, excepté la marchande de vin qui ne voulut pas rabattre un sou de son mémoire, et ce par le motif connu.

Ainsi s'est terminée cette grande affaire, qu'on croirait empruntée à un vaudeville moral si tout le quartier Rochechouart n'était là pour en attester la réalité.

XXIV.

LE DIABLE AU COR.

Ardelet n'est pas artiste, il n'est pas non plus grand seigneur, c'est un simple journalier, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une passion dans le

cœur, une forte passion, une de ces passions qu'il faut satisfaire ou dont il faut mourir. Cette passion, c'est la passion de la musique, non de la musique tendre, langoureuse, roucouleuse, soupireuse, mais de la musique bruyante, vibrante, rétentissante, de cette musique qui sort pleine et sonore du large pavillon d'un cor de chasse.

Malheureusement, pour se livrer à son goût favori, il ne suffit pas à Ardelet de jouir des plus robustes poumons, il faut encore que le tympan de ses voisins soit organisé de façon à recevoir, sans en être déchiré, l'immense volume de son qui est la qualité distinctive du talent d'Ardelet. Malheureusement encore Ardelet est journalier, il travaille de la pioche douze grandes heures, et ce n'est que la nuit, alors que tous sommeillent, que sa passion s'éveille et prend l'essor.

D'abord, habitant de Paris, c'est en vain qu'il a cherché sincèrement dans les quarante-huit quartiers la chambre la plus haute, le lieu le plus retiré ; à peine y avait-il emménagé sa pioche et son cor, que d'innombrables plaintes s'élevaient contre lui et qu'un congé lui était signifié. Chassé de Paris, il a cherché dans les solitudes de la banlieue cette liberté de la musique, oubliée dans la Charte qu'on lui déniait à Paris. Les échos de

Ménilmontant, de Belleville, de La Villette, de La Chapelle, de Clignancourt ont tour à tour retenti de ses fanfares ; mais partout les mêmes plaintes sont venues le poursuivre, partout un commissaire de police, un maire, un adjoint lui ont intimé l'ordre de vider le territoire communal.

Montmartre lui offrit en dernier lieu un asile qui lui parut enfin devoir résoudre le problème cherché depuis si longtemps. Là, un lieu élevé, de l'air, le bruit des moulins, les pétards des carrières. Depuis deux mois, Ardelet se livrait donc à Montmartre, avec jubilation, sans contrainte, à l'inflation la plus intense de ses airs favoris, lorsque son harmonie fut encore troublée par les faits que nous allons rapporter et qui conduisent aujourd'hui l'infortuné Ardelet sur les bancs de la police correctionnelle.

LE GARDE CHAMPÊTRE DE MONTMARTRE. — Je suis chargé de la tranquillité publique de la commune de Montmartre, qui a toujours été tranquille et en bon ordre jusqu'à ce que monsieur y est venu s'établir. Depuis ce moment, une fois que la nuit est venue sur la commune, plus moyen de s'entendre, plus moyen de dormir du tapage que monsieur occasionne avec son cor.

J'ai bien entendu jouer du cor dans ma vie,

ayant servi en Allemagne, mais ce n'est que de la flûte douce en comparaison de celui de monsieur. Je ne peux pas m'imaginer où monsieur a fait construire son instrument; mais il y a de quoi assourdir toutes les communes d'un département. Et ce n'est pas tout encore. Pas plus tôt que monsieur a commencé un air, que tous les animaux de la commune se mettent à lui répondre, les chiens, les chats, les ânes, les enfants, et je peux vous certifier que les habitants, sans être difficiles, ne sont pas amateurs de ce genre de musique, particulièrement messieurs les conseillers municipaux, dont il y en a un de musicien sur le flageolet.

LE PRÉSIDENT. — Arrivez aux faits de la plainte.

LE GARDE CHAMPÊTRE. — Les faits de la plainte sont que M. le maire, abasourdi comme les autres du tintamarre de monsieur, m'a donné l'ordre d'aller lui représenter que, passé neuf heures, il devait cesser sa musique. Je me suis présenté à monsieur, positivement dans un moment où il régalait la commune de son air le plus féroce, celui qui fait hurler tous les chiens; je lui ai fait part de mon ordre: mais au lieu de se rendre à l'ordre de M. le maire, dont j'étais le magistrat représentant, il a quitté un moment son embou-

chure pour m'injurier des mots de canaille et de brigand, et il a continué son air jusqu'à minuit, précisément pour narguer la commune.

Non content de cela, le lendemain il est venu avec deux de ses amis, deux cors aussi forts que lui; il est venu sous mes fenêtres, et, à eux trois, ils m'ont favorisé d'une aubade que j'ai été obligé d'écouter jusqu'à la fin, ne pouvant me faire entendre de ces enragés.

ARDELET. — Je ne sais pas si c'était sous vos fenêtres, je ne vous connais pas, ni vous ni votre maison; je passais avec mes amis, nous avons piqué un petit air, fâché si vous n'aimez pas la musique, mais sans intention de vous offenser. Quant aux chiens et aux ânes de votre commune, si on leur donnait à souper, ils ne prendraient pas la peine de s'occuper de mon petit amusement. Ah! c'est un fait, ça.

D'ailleurs on met sur mon compte tous les cors de Paris qui viennent s'apprendre à Montmartre; et pour ce qui est de jouer plus fort que les autres, c'est une fausseté, et si j'avais mon instrument, je ferais voir à ces messieurs si on s'y connaît un peu.

Le tribunal, fort aise de n'en être que pour la menace, prononce trois jours de prison et 16 fr. d'amende contre Ardelet, qui, le plus sérieuse-

ment du monde, demande en se retirant, s'il pourra emporter son cor à la prison, promettant de n'en jouer que pendant le jour.

XXV.

UN PANIER D'ŒUFS.

Vous êtes de Breteuil, en Normandie, vivant en bon père de famille dans votre ferme, autour de vos poules et de vos canards. Vous avez un fils nouvellement établi à Paris, et vous songez, en soupirant, qu'il ne mange pas tous les jours des œufs frais, et que les poulets de la Vallée [1] ne sont pas toujours bien gras ni bien tendres. Sur cette bonne pensée, vous allez à la grange, vous cherchez un panier, vous le garnissez de paille, vous le remplissez de quatre douzaines d'œufs et d'un bon gros poulet, vous le ficelez, le cachetez et vous l'expédiez à Paris à l'adresse de ce fils chéri, sans songer, hélas! que ces œufs si frais, ce poulet si blanc vont être pour le Benjamin nor-

[1] La Vallée, marché de Paris.

mand une source de calamités, querelles, rixes et procès.

Telle est la morale à tirer des débats de l'affaire agitée entre les sieur et dame Guibert et le sieur Bocardy, plaignants, et les deux prévenus, Joseph et Baptiste, le premier facteur, le second conducteur d'une entreprise de messageries.

LE SIEUR GUIBERT. — Étant un jour à ma boutique avec ma femme et mon ami Bocardy, je reçois une lettre de ma mère me mandant l'envoi d'un panier contenant quatre douzaines d'œufs et un poulet, un beau poulet, bien sûr, parce que chez nous, à Breteuil, c'est comme les volailles d'ici. Je dis à mon ami Bocardy : Bon, voilà Pâques qu'approche, ça nous aidera à lui faire honneur ; je te retiens pour manger la soupe avec nous. Il accepte ; convenu, c'est bien. Il y avait encore trois jours à courir ; mais voilà la veille et le jour qu'arrivent et pas de panier. C'était un peu vexant pour la chose d'avoir invité du monde et de se trouver en affront ; même que ma femme a été obligée de faire sauter un lapin pour faire honneur à nos engagements. C'est bien ; nous passons la fête comme nous pouvons, ma femme un peu vexée de ce que son lapin sentait un peu la fumée ; mais Bocardy excuse, nous rions, nous chantons, même que Bocardy a couché à la mai-

son ce soir-là, se trouvant un peu en gaieté. C'est bien, nous nous couchons ma femme et moi en disant : ce qui n'est pas venu le dimanche peut arriver le lundi. Mais le lundi se passe, le mardi, la mercredi, le jeudi. La vivacité me gagne, je prends la plume, et je mande à Breteuil, à ma respectable mère, ce que tout ça signifie ? Au bout de dix jours je reçois une réponse, où ma respectable mère me mande le nom et l'adresse de la voiture ; je montre la lettre à ma femme et à mon ami Bocardy, qui me disent : Faut y aller tout de suite, à la voiture, et réclamer ; d'ailleurs le panier doit être lourd, nous nous reprendrons en route pour le porter. Nous voilà partis tous trois à l'administration, rue Saint-Denis. Nous demandons le facteur de la voiture de Breteuil ; justement il se trouvait dans le bureau avec le conducteur. Je fais ma réclamation poliment au facteur, qui est donc aujoud'hui Joseph, le gros prévenu : il me répond : — C'est vous qui êtes monsieur Guibert ? — C'est un fait que je suis monsieur Guibert. — Monsieur Guibert de Breteuil ? — C'est un fait que je suis toujours été de Breteuil, y étant né natif. — Et c'est à vous qu'étaient adressés des œufs et un poulet ? — C'est un fait que ça ne peut pas être à un autre que moi : voilà la lettre d'envoi. — Eh bien !

mon garçon, qu'il me dit (toujours Joseph, le gros, le facteur ici présent), vous me devez un fameux pourboire de m'avoir fait courir toute une journée sans pouvoir vous déterrer. — Comment que vous dites ça, facteur? — Oui, faites l'étonné! Est-ce que vous demeurez toujours à l'adresse qu'est sur le panier, rue de Bretagne au Marais? — Non; après, facteur? — Après, que j'ai été rue de Bretagne, que je vous y ai pas trouvé, et que personne n'a pu me dire où que vous aviez filé; pour lors j'ai rapporté le panier au bureau. — C'est mon gueux de propriétaire qu'aura défendu de donner mon adresse, de ce que nous nous sommes mal quittés au sujet des contributions; mais c'est égal, facteur, puisque vous avez rapporté le panier et que me voilà en personne, faites-moi le plaisir de me délivrer. — De quoi délivrer? qu'il me répond, le facteur. — Mon panier, donc. — Qui qu'il y avait dans votre panier? — Vous savez bien : des œufs et un poulet. — Eh ben! est-ce que vous croyez que ça se garde comme du jambon c'tte marchandise-là? c'tte simplicité! — Qu'est-ce que vous en avez donc fait, facteur? — C'tte question! Croyez-vous pas que j'allais laisser empoisonner le bureau, qu'est chauffé rude l'hiver, par votre poulet qui s'est mis à pourrir dans le panier; je l'ai jeté à la

rue, votre poulet, depuis quinze jours qui plombait à tuer les mouches à quinze pas. — Le poulet, facteur, je ne dis pas : quinze jours, c'est un peu difficile à conserver dans les temps humides; mais les œufs, facteur, les œufs, ça ne devait pas infester le bureau ? — Les œufs, c'était encore pire, y avait de quoi donner le choléra, plus de la moitié de cassés. — Et l'autre moitié, facteur, l'autre moitié qu'était pas cassée ? — Ah ! vous nous entortillez, avec vos œufs ; l'autre moitié, j'en ai fait une omelette, et puis voilà ; ce qui vous revient, c'est le panier ; je vas vous l'aller chercher et prêt à vous le livrer en payant le port, bien entendu, dont j'en suis responsable, moi. — De quoi ! payer le port ! payer le port d'un panier vide, facteur, ça n'est pas dans la justice. — Justice ou non, tu vas payer le port (qu'il me dit en me tutoyant toujours, Joseph, le gros facteur), crapaud, gamin, paye et habilement, ou j'te vas manger comme j'ai mangé tes œufs. — Guibert, Guibert, sauve-toi, que me dit ma femme ; sauve-toi, ils vont te tuer. Moi, voyant l'état de ma femme, je me sauve pour pas lui faire peur ; je me mets à l'écart, et qu'est-ce que je vois ? mon ami Bocardy qu'était resté pour leur faire des observations, tout étendu de son long dans le milieu de la cour, et le facteur

et le conducteur qui tapaient dessus, mais dur, allez ; moi, ça m'indigne, je quitte mon écart pour aller secourir Bocardy ; mais pas plutôt qu'ils me voient venir, qu'ils courent sur moi tous les deux ; je me sauve, ma femme se sauve, Bocardy qu'était relevé se sauve, nous nous sauvons tous les trois pour éviter des malheurs ; impossible, ils s'acharnent après nous, ils nous rattrapent dans la rue, ils nous secouent, que ma femme en a été malade huit jours et Bocardy onze, sans compter ses effets tout déchirés.

BOCARDY s'avançant, une blouse, un pantalon et un vieux chapeau à la main. — Oui, messieurs, voilà l'état dans quoi ils m'ont mis, le tout pour avoir pris l'intérêt de mon ami sans lever la main sur personne. Voyez c'tte blouse, ce pantalon, ce chapeau, si on dirait pas que ça sort de l'égout de l'arche Marion, et tout en pièces et morceaux. En v'là-t-il une belle toilette, nom d'un nom ! Robert Macaire en voudrait pas pour ses jours ouvriers.

LE PRÉSIDENT. — A combien estimez-vous la perte de vos vêtements ?

BOCARDY. — Avec la maladie et le tort que ça m'a fait, ça peut valoir 60 francs, et pas cher.

JOSEPH (le facteur). — Soixante francs, ces guenipailles-là ! Méchant pointu, faut que vous

avez l'âme aussi noire que mon chapeau (ce disant, Joseph étend le bras au bout duquel est serrée dans son poing une superbe casquette de drap bleu), c'est-à-dire pas ça, c'est ma casquette, mais j'ai un chapeau noir à la maison, et je vous dis que vousavez l'âme aussi foncée que lui d'oser parler de 60 francs pour une méchante blouse de pas 30 sous.

On entend quelques témoins qui établissent pour les deux prévenus le délit de voies de fait.

La circonstance de la mastication frauduleuse des œufs et du poulet étant écartée, le facteur Joseph est condamné à dix jours de prison et 16 francs d'amende ; le conducteur Baptiste à six jours de prison ; et tous deux solidairement à 60 francs de dommages-intérêts envers les parties plaignantes et aux dépens.

Juste retour des choses d'ici-bas : Joseph a fait la Pâque avec les œufs de Guibert, et, à son tour, Guibert va fêter le Pentecôte avec l'argent de Joseph. Tout est bien dans le meilleur des mondes possible.

XXVI.

UNE ASSOCIATION.

LE PLAIGNANT. — C'est une chose bien décidée dans ma tête que jamais de ma vie ni de mes jours je ne veux rendre service à qui que ce soit, d'après la scélératesse de la conduite de ce petit scélérat qui m'a subtilisé mes cent cinq francs écus.

LE PRÉSIDENT. — Comment ce vol vous a-t-il été fait ?

LE PLAIGNANT. — Il m'a été fait d'amitié, mon juge, d'amitié, de pure amitié, ayant le cœur sur la main, vis-à-vis de tout un chacun qui me proteste des sentiments analogues à la mienne.

LE PRÉSIDENT. — Comment avez-vous connu le prévenu Oyon ?

LE PLAIGNANT. — Oui, c'est ce qui va faire frémir de dire comment que je l'ai connu, ce vrai *taspic* ; je l'ai connu dans un passage respectable, dans le passage du Saumon, où étant cuisinier de mon état, qui n'allait pas pour l'heure, je distribuais des adresses de chapeaux aux citoyens de

la capitale. Il vient vers moi, et me dit : Bonjour, l'ancien. A ce mot plein de respect et d'aménité, je lui présente ma main, et je lui réponds, comme de juste : Bonjour, jeune homme. Il accepte mon compliment, et me demande si c'est bien difficile de faire le métier que je fais de distribuer des adresses. J'ai la modération de lui répondre, comme un père, que la profession n'est pas si coulante qu'il pourrait la mettre dans son imagination, qu'il faut être *physionomite* et copieusement adroit pour placer l'adresse dans des mains qui peuvent rapporter au négociant, par exemple, de ne pas s'adresser aux chapeaux neufs qui sont les premiers à demander des adresses pour d'autres prétextes.

LE PRÉSIDENT. — Arrivez au vol.

LE PLAIGNANT. — Oui, c'est ce vol qu'il y a de quoi se confondre l'esprit que ça a pu m'arriver, à moi, dans mon domicile, où j'ai eu la faiblessse humaine d'introduire le jeune tigre pour me les dévorer. Dis voir le contraire, serpent que tu es et que tu seras toujours !

LE PRÉVENU. — Vous savez bien, l'ancien, que nous devions être associés pour ce qui est de distribuer les adresses et un autre petit commerce que nous devions faire ensemble. Pour lors, me

croyant associé, j'ai supposé raisonnablement que je pouvais prendre l'argent de la société.

LE PLAIGNANT. — Je veux bien, faussaire que tu es : mettons que nous devions faire du commerce ensemble ; où est-il, ce commerce ? qu'est-ce que tu en as fait, de ce gueux de commerce ? où qu'ils sont, les marchandises ? J'en veux bien des marchandises et des bénéfices ; ça va encore, des marchandises avec des bénéfices. Voyons, fais voir tout ça devant ces messieurs, et je te pardonne encore ; allons, montre ton commerce.

LE PRÉVENU. — J'ai été malheureux dans mes spéculations ; la fortune m'a été contraire, mais je n'ai aucun tort.

LE PLAIGNANT. — Oui, oui, profond brigand, et cet habit noir, tout reluisant de neuf, que tu te carres avec devant mes yeux ; c'est avec mon argent que t'as eu l'atrocité d'en faire l'*acquisation ;* je te méprise, vois-tu, comme la boue de mes souliers, avec ton habit noir, tu n'es qu'un gueux parvenu.

Le tribunal condamne Oyon à treize mois de prison et 50 francs d'amende.

LE PLAIGNANT. — Va, va, bourreau d'argent, va pourrir en prison avec ton habit noir ; mais on va te l'ôter, ton habit noir, tu ne l'auras pas, on va te le prendre pour payer l'amende, on te met-

tra la veste grise, bourreau de vaniteux, que tu es; la veste grise, entends-tu ? T'es jugé à c'tte heure, tu ne dis plus rien, t'es jugé ; j'te vas juger aussi, moi, écoute bien, devant témoin, devant la justice, ta dernière sentence : Oyon, je te donne ma malédiction !

XXVII.

UN DOIGT DE PRIS PAR UN DOIGT DE VIN.

Entre un marchand de gâteaux et un débitant de coco il n'y a pas de rivalité de commerce possible ; au contraire, comme le dit le couplet qu'on va lire, l'un de ces commerces aide à l'autre. Aussi, depuis onze ans, Simon et Honfroy vivaient-ils en bonne intelligence à la porte de la Gaieté, lorsque le jour de la première représentation du *Maudit des Mers*, se trouvant chez le marchand de vin de la Gaieté, l'harmonie fut détruite par le fait que nous laissons raconter aux parties.

SIMON. — Il avait bien été un petit peu question de politique avec Honfroy, qui est pour les Saints-Simoniens, et moi contre; mais ça s'était

arrangé, et comme c'est lui qui vend des gâteaux dans l'intérieur de la Gaieté, je lui avais demandé sa protection pour me faire entrer dans la première représentation du *Maudit des Mers*, qui allait commencer. Il me dit que oui. C'est bon, nous voilà toujours bons amis; je lui offre un demi-setier en deux verres, il me dit : passons dans la salle; nous passons dans la salle, c'est-à-dire, je passe le premier par une politesse qu'il veut me faire; étant passé à moitié ou aux trois quarts dans la porte vitrée, il pousse vivement la porte sur moi, que mon doigt reste pris dans la jointure, et que la marchande de vin s'est trouvée mal; moi, je peux pas dire que je m'ai trouvé mal, ça serait mentir, mais je n' m'ai pas trouvé bien, puisqu'au bout de deux mois que voilà de ça, voilà encore mon doigt dans le linge avec un tas d'onguents et de compresses qu'on m'a mis dessus jour et nuit. Voilà comment, moi qu'avais payé un doigt de vin, c'est encore mon doigt qu'a payé.

M. LE PRÉSIDENT. — Honfroy pouvait-il voir le mal qu'il vous faisait?

SIMON. — Il n'a pas pu faire autrement que de voir, puisque c'était une porte vitrée, que nous étions en tête-à-tête, et que mon doigt était dans la boutique et moi dans la salle.

HONFROY. — C'est une maladresse qu'est arrivée à Simon; voilà tout ce que je peux dire, vu que nous sommes amis depuis la comète de 1824, et que nous buvons journellement un verre de vin ensemble; d'ailleurs, nous pouvons pas nous en vouloir, moi et lui, puisqu'il travaille sur le coco et moi dans les gâteaux, et que ces marchandises-là ça se soutient, comme dit notre chanson, que vous savez peut-être, messieurs, sur l'air des *Cancans*, que je n'ose vous prélude.

Entre un marchand de coco
Et un marchand de gâteaux,
Il n'y a jamais d' propos,
Ils se respectent les os.
Le coco, le coco
Le coco pouss' le gâteau
Et à son tour le gâteau
Le gâteau pouss' le coco.

D'après ça, ça serait trop malheureux pour moi qu'il m'arrive de la peine, puisque pendant que je lui faisais mal au doigt, une supposition, d'une main, je lui donnais bonassement un billet du *Maudit des Mers* de l'autre.

Un témoin entendu, le marchand de gâteaux est condamné à trois jours de prison, fait un salut à ses juges et montre le poing à Simon, qui semble tout honteux du succès qu'il a obtenu.

XXVIII.

LE MARI FANFARON.

Il y a des fanfarons de courage, des fanfarons de vertu, de génie, d'industrie, voire même des fanfarons de vices. De tous ces pauvres hères, dont la contenance n'est qu'un long et fatigant mensonge, le plus drôlatique de tous, le plus élégant, le plus délirant est le fanfaron mari, ou mieux le mari fanfaron.

Le mari fanfaron est ordinairement brun, blond, ou roux, de grande, de petite ou de moyenne taille; mais le plus souvent il a cinq pieds six pouces, porte une barbe de sapeur noire et luisante, et une moustache à faire reculer un Kalmouk. Le mari fanfaron se recrute volontiers parmi les militaires à trois et quatre chevrons; il adore la garde nationale, et serait le mieux équipé de la compagnie s'il réglait lui-même le mémoire de son tailleur.

Hors du domicile conjugal, le mari fanfaron est un lion, un tigre, un pacha à l'endroit de sa

femme. Quand il en parle, il se pose à l'orientale, et de sa bouche superbe et dédaigneuse tombe sur sa malheureuse épouse absente le despotisme le plus dur, le plus lourd, le plus intolérable que jamais disciple de Mahomet ait pu soupçonner. La plus simple plaisanterie sur l'infaillibilité de son autorité maritale le met dans une fureur terrible, qui ne peut se calmer qu'au moment où il pose la main sur le cordon de la sonnette pour rentrer chez lui. Le mari fanfaron n'a jamais d'argent sur lui ni de passe-partout ; mais, à cela près, il a toutes ses aises, ainsi que vous l'allez voir par l'épisode suivant de l'audience de M. le juge de paix, où figure le mari d'une dame Batisat, dit M. Batisat, bizet dans la 4e compagnie, 5e bataillon, 6e légion.

Des dires, défenses et répliques respectives des parties, résultent les faits consignés dans le procès-verbal qu'on va lire.

Le matin d'un beau lundi, le sieur Batisat se promenait seul, la tête haute, le regard fier, la démarche assurée, le long du canal, aux environs du faubourg du Temple, tout près de sa demeure. Dire à quoi il pensait serait peut-être téméraire ; toutefois, il y a tout lieu de soupçonner qu'une idée lui roulait par la tête, car il relevait sa moustache, gesticulait, frappait violemment de la main

une petite brochure qu'on a su depuis être une des dernières publications sur l'affranchissement de la femme. La pensée du sieur Batisat se formulait par des exclamations : Ah ! ah ! c'est trop fort ! Infamie ! abomination ! ça serait beau ! plus souvent !

C'était un mauvais moment pour l'aborder; aussi un sieur Bidoux fit-il preuve d'une grande audace en lui frappant sur l'épaule, geste aussitôt adouci par l'offre d'un verre de vin blanc à la barrière.

L'invitation acceptée, on prend la direction de la Courtille, et, chemin faisant, la conversation de rouler sur l'affranchissement de la femme; et sur ce texte Batisat de s'échauffer, de rétorquer victorieusement les arguments de la brochure et de prouver à Bidoux, ébahi, que l'esclavage le plus complet, l'annihilation la plus entière est la seule condition sociale que des hommes de sens puissent accorder à la femme.

« Chacun son idée, monsieur Batisat, je respecte la vôtre ; comment trouvez-vous ce petit vin?

— Pas mauvais, monsieur Bidoux ; je vous offrirais bien de redoubler, mais ne prévoyant pas le plaisir de votre société, je me trouve être sans monnaie.

— Ça ne fait rien, monsieur Batisat ; il ne sera

pas dit pour ça que nous nous en irons sur une jambe, entre voisins. »

On boit donc un second coup, un troisième. Le vin blanc ouvre l'appétit ; en descendant le faubourg, on rencontre un autre voisin, qui offre un petit verre ; lequel redoublé amène la proposition d'un petit déjeuner joué au billard.

« Eh bien ! monsieur Batisat, qu'en dites vous, une douzaine d'huîtres, ça vous va-t-il ?

— Pourquoi pas ? des huîtres, toujours ; mais pour ce matin, je vous remercie.

— Bah ! bah ! c'est lundi aujourd'hui, vous n'avez rien à faire, ni nous non plus ; ça fera crier un peu les femmes ; mais qu'est-ce que cela fait ? on les laisse crier et on s'amuse.

— Par exemple, c'est pas ma femme qui pourrait m'empêcher de déjeuner ; mais comme M. Bidoux sait, ne prévoyant pas votre société, je n'ai pas d'argent sur moi, et je crois que ma femme n'est pas encore levée, j'ai oublié ma clef.

— Est-ce que vous avez besoin d'argent pour déjeuner dans votre quartier ? Nous allons à notre petit café, vous êtes connu ; si vous perdez on se fera un vrai plaisir de vous être agréable de la petite carte.

— Va donc pour le déjeuner, le plus tôt qui qui aura perdu trois parties régale de tout.

— Convenu, en vingt-quatre ; je vous rends à chacun quatre points. »

Il était neuf heures du matin. On va au petit café, on boit l'absinthe, on joue, Batisat perd ; on déjeune, on joue le café, les cigares, le punch, la bière, les verres d'eau, le rhum, le kirsch, l'anisette, l'eau de noyau, Batisat perd et demande sa revanche. Quoi jouer ? on n'a plus soif, on a bien déjeuné. Mais il faut une revanche à Batisat, il la demande avec prière, avec menace, avec rage ; il propose un souper de douze francs en quatre parties liées.

On se remet au billard ; mais quatre parties liées à trois ne se font pas lestement, et onze heures du soir sonnent, quand les deux voisins de Batisat, jetant leurs queues sur le billard, sortent de nouveau vainqueurs de cette lutte acharnée. En vain Batisat demande une nouvelle revanche ; cette fois ils ont faim, et ne songent qu'au souper, qu'ils s'empressent de commander aussitôt.

Pendant qu'on met le couvert, qu'un garçon apporte sur la table le pain, le vin, les salières, et qu'un autre est allé chez le rôtisseur chercher une volaille, Batisat qui, de fatigue, est tombé sur un tabouret, se prend à réfléchir, et se levant tout d'un coup en regardant la pendu :

— Onze heures! est-il possible! c'est trop tard pour souper. D'ailleurs, je n'ai pas faim. Messieurs, excusez-moi, mais je ne me sens pas bien, j'ai besoin de dormir; et puis ma femme est malade: il faut avoir un peu de pitié.

— Laissez donc, ça sera bientôt fini, l'affaire d'une demi-heure.

— Non vraiment, là, sans plaisanter, il faut que je rentre.

Et le pauvre Batisat fait des grimaces, s'essuie le front, regarde la pendule, l'aiguille fatale avance toujours, elle a passé onze heures, il n'y tient plus, et se sauve en disant à ses voisins de souper à leur fantaisie et qu'il viendra régler le lendemain.

Le lendemain Batisat ne vient pas, ni le jour d'après; et ce fut en passant un beau matin devant la porte du petit café que le maître, lui faisant signe de la main gauche, lui montra de la droite une petite carte de 35 fr. 75. c. pour déjeuner, souper, rafraîchissements et quatorze heures de frais de billard, dont cinq à la lumière.

Le total parut monstrueux à Batisat qui vérifia longtemps les articles, qu'il trouva, hélas! trop justes; mais arrivé à celui du souper, à ce chiffre de 12 fr., il sauta en l'air, enchanté d'avoir une occasion de discuter, et prétendit que, n'ayant pas

soupé, les autres au lieu de 12 fr. ne devaient en dépenser que huit.

—Mais, M. Batisat, vous leur avez dit de s'arranger comme ils voudraient ; ils m'ont commandé pour 12 fr., j'ai donné pour 12 fr. : vous êtes le perdant, je ne connais que vous, moi.

—Je ne vous payerai pas 35 fr., arrangez-vous comme il vous plaira.

— En ce cas, j'irai présenter le mémoire à votre femme, elle sera plus raisonnable que vous.

— A ma femme! le mémoire à ma femme! présenter ce mémoire à ma femme! M. Félix, êtes-vous Français !

— Vous le savez bien, M. Batisat, puisque nous sommes de la même compagnie.

— Qu'est-ce que ça fait ? Est-ce que je suis obligé de nourrir toute la compagnie, depuis les neuf heures du matin jusqu'à onze heures du soir? Citez-moi devant le juge de paix, il réduira le mémoire et je demanderai du temps pour le reste.

— Non, non, il faut que madame Batisat sache que vous ne voulez pas payer vos dettes.

— En ce cas, c'est à la mort entre nous deux, M. Félix : si vous avez le malheur de parler de ça à ma femme, il faut que l'un des deux....

— Pas du tout, c'est bien assez de perdre mon

argent, sans m'exposer encore à perdre autre chose; madame Batisat recevra le poulet.

Le limonadier fut moins féroce qu'il ne l'annonça. Madame Batisat ne sut rien, par lui du moins; mais le malheureux débiteur s'entêtant, et pour cause, à ne pas solder le mémoire, force fut à Félix de le citer devant le juge de paix, qui, comme nous, j'en suis sûr, eût été bien fâché de ne pas connaître de l'affaire.

Parties et témoins entendus, M. le juge de paix, dans sa miséricorde, a réduit le mémoire de 4 fr., et accordé à Batisat de payer par petites sommes, qu'il a promis de prélever en cachette sur certains travaux extérieurs dont madame Batisat n'a pas le contrôle.

Si, en rentrant chez lui, le piteux époux n'a pas déchiré la brochure sur l'affranchissement de la femme, ce n'a pas dû être manque d'envie; mais que voulez-vous? Batisat n'est plus jeune, et vingt ans d'exercice de l'autorité maritale lui ont fait une habitude telle quelle de l'obéissance.

XXIX.

LE BIFTECK DE 25 FRANCS.

Il n'est personne qui n'ait eu quelquefois à se plaindre de la lenteur d'un garçon de restaurant à servir le bifteck demandé; et plus d'un de nous, sans doute, désespérant de le voir arriver, et perdant patience, s'est levé de table comme il s'y était assis, pour aller au café voisin déjeuner d'une tasse de café ou d'une bavaroise. Mal en a pris à un sieur Porquet de s'être permis cet acte de libre arbitre chez un certain restaurateur de Vincennes, et de n'avoir pas calculé que les valets de la grande banlieue doivent avoir pour la cuisson des biftecks un certain nombre de minutes de faveur, calculé sur le refroidissement progressif des réchauds, à mesure qu'on s'éloigne de la capitale, ce grand réchaud de la France.

Armé de son chapeau et d'un appétit surexcité par l'attente et un espoir déçu, le sieur Porquet s'apprêtait donc à quitter la salle inhospitalière, lorsque le garçon arrive tout en nage, annonçant avec fracas le bifteck demandé, en ces termes sa-

cramentels : Voilà, monsieur; monsieur, voilà... voilà... voilà...

Mais il était trop tard; chez Porquet, l'indignation avait étouffé l'appétit, et il était déjà près du comptoir, tout prêt à franchir la porte de sortie, orsque le garçon qui le suivait, toujours le bifteck à la main, crie au bourgeois que le consommateur s'en va sans consommer, laissant le bifteck en affront. Le bourgeois arrive; mais le voici à l'audience, laissons-le raconter lui-même la suite des faits de la cause.

LE RESTAURATEUR DE VINCENNES. — Étonné, messieurs, qu'un particulier aussi bien couvert se permette un pareil outrage dans mon établissement, j'arrive aux cris de mon garçon, et je vois en effet le consommateur en question; mais à propos, messieurs, où est-il donc? je n'ai pas le plaisir de l'entrevoir ici.

LE PRÉSIDENT. — Le prévenu fait défaut; mais continuez toujours, il a été cité régulièrement, et il sera jugé, quoique absent.

LE RESTAURATEUR. — Je respecte vos décisions, monsieur le président, et je rétracte mon observation inconsidérée. Je disais donc que je vois en effet le consommateur, le chapeau sur la tête et tout décidé à me faire l'injure de déserter mon établissement. Je lui adresse une remontrance, et

je lui fais sentir sa légèreté de caractère de ne pas avoir la force morale d'attendre un bifteck, qui ne peut être prêt d'avance, d'après les lois de notre état, qui veulent que le consommateur soit à l'ordre du bifteck, et non le bifteck à l'ordre du consommateur, en d'autres termes non cuit et préparé à l'avance, mais d'après l'ordre ostensiblement donné au garçon de service.

LE PRÉSIDENT.— Mais ce n'est pas là le procès, puisqu'il paraît que le prévenu a consenti à vous payer le prix du bifteck qu'il n'a pas mangé.

LE RESTAURATEUR. — Tout justement, monsieur le président, voilà ce qui est humiliant pour mon établissement, de commander un excellent bifteck, de le payer et de ne pas le consommer. Je ne suis pas accoutumé à de pareils affronts; je suis restaurateur et propriétaire, officier de la garde nationale et électeur, et personne n'a le droit de m'humilier dans l'exercice de mes fonctions.

LE PRÉSIDENT. — Encore une fois, le procès n'est pas là; le tribunal, pas plus que vous, ne peut forcer personne à manger un bifteck. Arrivez donc au fait : vous avez articulé dans votre plainte que le prévenu vous a frappé, vous et votre femme; c'est cela qu'il faut prouver.

LE RESTAURATEUR. — Sans doute, monsieur

le président, sans doute, et j'allais y arriver. Le fait est que monsieur, tout en payant le bïfteck qu'il avait eu l'indélicatesse de ne pas consommer, se permettait des observations déplacées sur mon établissement. Ma femme étant arrivée et ayant cherché à lui faire envisager la noirceur de son procédé, le particulier a levé la main sur elle, et je n'ai eu que le temps...

LE PRÉSIDENT. — A-t-il frappé votre femme?

LE RESTAURATEUR. — Non, non, pour ça non! il a levé la main sur elle, mais il ne l'a pas frappée, quoique certainement il en a eu l'intention. Ensuite il s'est tourné de mon côté, et a levé la main du côté de ma joue gauche, et il m'aurait frappé si je n'avais fait bonne contenance; mais ce que je puis certifier, c'est que s'il n'a pas frappé, il en a eu bien assurément l'intention. Alors, voyant ma vie et les jours de ma femme en danger, j'ai envoyé chercher main-forte, la gendarmerie communale est arrivée, et j'ai livré le coupable à qui de droit.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi, monsieur, vous avez fait arrêter un homme qui ne vous devait rien, et uniquement parce que vous lui avez supposé bien gratuitement l'intention de vous frapper.

LE RESTAURATEUR. — Simplement, monsieur le président, et l'honneur et le maintien de mon

établissement, connu avantageusement depuis vingt ans, commune de Vincennes, grande-rue.

Malheureusement pour le défaillant, à la vue des gendarmes qui lui intimaient l'ordre de les suivre devant l'autorité, sa longanimité se trouva épuisée, et quelques injures proférées contre les agents de la force armée lui échappèrent. Ce fait, constaté par un procès-verbal et par la déposition des gendarmes, constituant un délit, Porquet est condamné à vingt-cinq francs d'amende.

L'électeur de Vincennes se retire satisfait, et son établissement, sorti vainqueur de la lutte, se pavane toujours, plus brillant que jamais, grande-rue de Vincennes, où l'on peut, comme par le passé, commander des biftecks et les payer, mais à la condition de les manger ou d'être passible d'une amende de vingt-cinq francs.

XXX.

UN MONUMENT CONFISQUÉ.

Les grands oublient vite : bonheur et malheur glissent sans laisser de trace sur l'or et la soie. Il n'en est pas de même du peuple ; il vit longtemps d'un souvenir ; ce qui a une fois troublé l'impassibilité de sa vie laborieuse, il le retient en mémoire, il en cause aux jours de fête, il en parle à ses enfants, il le leur transmet comme une croyance presque religieuse. Il y a plus de souvenir et de regret de Napoléon chez les soldats que chez les généraux, et la révolution de juillet, si pâlie à certains yeux, est encore toute resplendissante pour d'autres.

Pour Beauquentin au moins, honnête ouvrier batteur d'or, elle n'était pas encore morte le 28 juillet dernier, et pour en fêter dignement et bruyamment l'anniversaire, vous l'eussiez vu à cette date, vers les neuf heures et demie du soir, faire retentir les environs de l'abreuvoir du quai d'Orléans des manifestations de son allégresse, formu-

lées par des coups d'un fusil de calibre et révolutionnairement chargé. (A poudre seulement, bien entendu.)

Surpris dans l'exercice de sa gaieté, ce qui n'était pas bien difficile, par deux sergents de ville, Beauquentin se vit confisquer son fusil, et, par suite du procès-verbal dressé, contraint à répondre aujourd'hui au tribunal de police correctionnel à une double contravention, savoir : à la loi du 24 mai 1834 qui prohibe la détention des armes de guerre, et à l'ordonnance de police, rappelée spécialement chaque année par de nouvelles affiches contre le tir de poudre, même en artifices, pendant la célébration des fêtes publiques.

LE PRÉSIDENT, à Beauquentin. — Prévenu, qu'avez-vous à répondre ? le procès-verbal est formel ; pourquoi êtes-vous détenteur d'une arme de guerre, d'un fusil de calibre ?

BEAUQUENTIN. — Erreur, mon président ; la chose n'est pas comme on le dit, c'est un monument.

LE PRÉSIDENT. — Qu'entendez-vous dire par là ?

BEAUQUENTIN. — J'entends dire que c'est un monument, et un monument de famille encore, c'est le fusil de mon oncle.

LE PRÉSIDENT. — Mais quand bien même ce

fusil aurait appartenu à votre oncle, ce n'est pas une raison....

BEAUQUENTIN. — Si fait, si fait, c'est une raison, et une fameuse; c'est un fusil, voyez-vous celui-là, ce n'est pas un fusil comme tout le monde, c'est un fusil d'honneur et d'Égypte, rien que ça. Quand on vous en possède un dans une famille, on y tient, la fabrique est démolie, on n'en fait plus, vous savez bien. La preuve qu'il vient d'Égypte, voyez : trois capucines en cuivre, un point de cuivre et plaque idem, portant date et inscription comme un monument, et c'en est aussi un, je le maintiens.

LE PRÉSIDENT. — La loi ne distingue pas dans les armes de guerre les armes d'honneur, et d'ailleurs vous avez eu un second tort, c'est celui d'en faire usage.

BEAUQUENTIN. — Je connais pas la loi, moi, je connais la révolution de juillet, que ça me fait de la peine de la voir tous les ans tourner en sauce blanche, que bientôt ça n'aura plus de goût. Après ça, condamnez-moi à l'amende, à la prison, à tout ce que vous voudrez : j'aime mieux vous donner 5 francs, 50 francs ou 500 francs, mais laissez-moi le fusil de mon oncle, c'est mon monument, à moi, c'est les pyramides de la famille.

Le vœu de Beauquentin n'est pas exaucé ; on ne lui demande ni 500 ni 50 francs ; il en est quitte pour 5 francs d'amende, mais son fusil est et demeure à jamais confisqué.

XXXI.

L'ART PAYE SES DETTES.

Pour peu que vous fréquentiez le bois de Boulogne, le boulevard de Gand, Tivoli et le balcon de l'Opéra, il n'est pas que vous n'ayez rencontré un joli jeune homme à barbe de bouc, à bottes vernies, pointues le plus possible, et qui a jugé convenable d'affubler ses vingt-cinq ans et sa gracieuse tournure de la qualité d'artiste, titre qu'au surplus, il prend soin de justifier, car l'élégant Ernest Devilly réunit dans sa gentille personne tous les talents dont le germe d'un seul suffit aujourd'hui à faire un artiste.

Comme tous les artistes, Ernest Devilly a des fournisseurs, au moyen desquels son existence artistique a été poétisée de ce confortable, de cet épiderme luxueux nécessaire aujourd'hui pour

recouvrir la nudité trop crue du génie moderne.

Les fournisseurs, gens pétris de confiance, ont donc fourni de fort bonne grâce, et contribué de leur mieux à fortifier les ailes du jeune aigle. Mais les échéances, ces grands désillusionneurs de la gente fournisseuse, étant arrivées, et les factures n'ayant pas été échangées contre espèces, la bonne grâce a disparu, et quatre citations ont été remises le même jour à l'artiste à comparaître à l'audience de M. le juge de paix.

Se trouver au détour d'une rue en descendant son escalier en face d'un créancier, et ne pas éprouver des vertiges, et ne pas sentir ses genoux refuser leur service, c'est déjà une jolie force d'amateur ; mais être appelé devant un magistrat par quatre créanciers à la fois, et venir les affronter tous les quatre, c'est être cuirassé de cet *œs triplex*, dont les Christophe Colomb et les artistes sont seuls avantagés. Aussi la contenance noble et assurée d'Ernest Devilly au milieu de ce carré formidable qui le bloque hermétiquement, nous donne-t-elle la meilleure opinion de la bonté de sa cause ; c'est le génie aux prises avec le malheur, Homère aveugle, le Tasse persécuté.

UN MARCHAND DE MEUBLES. — Monsieur le juge de paix, mon affaire est bien simple : j'ai fourni à monsieur pour 500 francs de meubles,

qu'il devait me payer en trois mois. Il y a de cela un an, et j'en suis encore à recevoir mon premier à-compte.

ERNEST DEVILLY. — Pardon, mon cher monsieur G....., vous faites erreur ; je crois devoir rappeler à vos souvenirs que vous êtes père d'une jeune personne fort intéressante, qui, je crois, va entrer dans sa quatorzième année.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Qu'est-ce que cela vous fait ? Sans doute j'ai une jeune fille de quatorze ans : qu'en voulez-vous conclure ?

ERNEST. — Tout simplement une petite compensation dans nos comptes, par suite de laquelle vous me seriez redevable d'une petite somme, 40 ou 50 francs, je crois, qu'au surplus je ne vous réclame pas.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Je ne sais pas ce que vous voulez dire, pourriez vous m'expliquer ?....

ERNEST. — Très-volontiers, mon cher monsieur G...., vous n'avez pas oublié, sans doute, que mademoiselle Émilie, votre fille, a quelque talent sur le piano.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Après, c'est vrai, Émilie commence à être d'une jolie force.

ERNEST. — Eh bien ! mon cher, à qui croyez-vous qu'elle doive son talent ? Vous avez donc

oublié que je me suis fait un vrai plaisir de lui donner mes conseils, que je me suis imposé le devoir de faire éclore cette jeune intelligence musicale, et qu'en vous cotant dix francs par visite, c'est faire entrer pour beaucoup l'intérêt que je portais à ma jeune élève et à toute sa respectable famille. Et maintenant prenez la plume et voyez si cinquante-cinq leçons à dix francs ne font pas au-delà de vos cinq cents francs. Voici ma note, calculez.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Comment! Comment! Qu'est-ce que vous me chantez-là? Parce que vous avez quelquefois bavardé musique avec ma fille en venant me voir, vous auriez l'infamie d'appeler cela des leçons, et de les compter à dix francs encore; par exemple, c'est par trop fort!

ERNEST. — Je suis fâché, mon cher, que vous ne compreniez pas qu'en musique la pratique n'est pas l'essentiel; une théorie bien développée fait plus en quelques heures qu'une exécution mal guidée, une pratique grossière. Quelques observations de Paganini seraient plus utiles à un violoniste que deux ans de leçons d'un maladroit.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Mais au moins il fallait me prévenir que vous donniez des leçons; j'aurais su à quoi m'en tenir; que diable, je n'ai

pas les moyens, moi, de donner à ma fille des maîtres à dix francs par quart d'heure.

ERNEST. — Mais ces choses se comprennent toutes seules; je suis artiste, et je vis de l'art, mais je ne suis pas un maquignon, je ne passe pas de marché; vous avez trop de délicatesse pour ne pas me comprendre.

LE MARCHAND DE MEUBLES. — Du tout, du tout, je n'entends pas de cette oreille; j'ai de la délicatesse, c'est un fait; mais je ne paye pas ce que je ne dois pas.

ERNEST. — A votre aise, mon cher, mais vous vous faites tort dans l'opinion publique.

Au marchand de meubles succède le tailleur qui produit un mémoire de trois cents et quelques francs. A celui-là, Ernest n'oppose plus des leçons de musique données à sa fille, par la bonne raison qu'il n'a pas de fille, mais des leçons d'escrime données à lui même, chez lui, dans son atelier, au vu et au su de tous ses ouvriers, qu'Ernest prend, au besoin, à témoins de la véracité de sa déclaration. Trente leçons, toujours à dix francs, viennent donc annihiler complétement le mémoire du tailleur.

Au bottier qui réclame cent dix francs, Ernest oppose des leçons de danse; au restaurateur créancier de cent soixante francs, des leçons de

peinture: d'où il résulte, décompte fait, que l'artiste universel, pour leçons de musique, d'escrime, de danse et de peinture, se trouve en définitive créancier de ses créanciers d'une somme de plus de deux cents francs.

Les parties ne pouvant s'entendre, M. le juge de paix remet la cause à huitaine, jour auquel seront entendus comme témoins Mlle Émilie et les ouvriers tailleurs. Ernest se retire triomphant, il a gagné huit jours; espérons qu'il trouvera dans les arts de nouvelles ressources pour parer à l'avidité et à l'ingratitude des fournisseurs.

XXXII.

LE LAIT DES INVALIDES.

Il y a peu de descriptions de l'hôtel royal des Invalides qui ne soient terminées par une manière de réflexion conçue à peu près en ces termes: *Heureux asile, temple de gloire et de paix, où le soldat mutilé, pour prix de son sang versé sur l'autel de la patrie, trouve l'abondance et le repos!* Le repos, c'est vrai, sur-

tout pour ceux des mutilés à qui un boulet a jugé à propos de retrancher tout ou partie de leurs moyens locomotifs ; l'*abondance*, c'est encore plus vrai, ce dont tous les mutilés se plaignent, trouvant fort dur qu'après avoir bu de l'eau durant toutes leurs guerres, celle d'Égypte exceptée, on leur en baptise encore ce lait des vieillards que les sommeliers de l'hôtel persistent à appeler du vin.

Aussi, d'un accord unanime et à une immense majorité qui n'a rien de factice, les invalides n'ont-ils pas de préoccupation plus active que celle de se garer de l'*abondance* de l'hôtel et d'y suppléer par tous les moyens humainement possibles de se procurer du lait pur. A la satisfaction de ce besoin impérieux, tout est sacrifié, et le sou en poche, et le pain de munition, et les petites aubaines de famille ; et cela se conçoit : le vin est pour l'invalide la fontaine de Jouvence, au fond du verre il retrouve et son village et ses vingt ans, ses amours, son régiment, son drapeau, ses victoires. Encore une fois il bat la campagne, et pendant deux heures sur la table du cabaret se déploie pour lui un immense panorama où viennent se heurter pêle-mêle les lourdes Pyramides, les sables du Caire, les glaces de la Bérézina, et sur tout cela, bien au-dessus, l'empereur dont

l'invalide ne prononce jamais le nom sans incliner la tête.

Or donc, pour revoir encore une fois avant que de mourir ses Pyramides et son empereur, Bidonnier, l'invalide, un des vétérans de l'hôtel, presque le doyen, avait, un de ces derniers matins, traversé l'esplanade, et le gousset garni d'une trentaine de sous, s'était hâté de gagner la barrière de l'École; là, en compagnie d'un jeune conscrit, qu'il appelle son élève, sans doute parce qu'il n'a que soixante-cinq ans, il parvint, au bout de quatre ou cinq heures et d'autant de litres, à se trouver dans un état raisonnable de réminiscence impériale.

Dans un des plus forts accès, la soif étant montée au diapason du souvenir, et la monnaie ayant baissé d'autant, Bidonnier, heureux, voulut continuer à l'être, et pour prolonger son extase, ne vit pas de meilleur moyen que d'aller à l'hôtel, d'y prendre dans sa garde-robe une capote et deux pantalons d'uniforme, qu'il alla vendre à un brocanteur pour trente francs.

Le reste de la journée se passa bien. Bidonnier et son conscrit, on ne sait comment, étaient rentrés le soir à l'hôtel, et la ronde de nuit les trouva dans leurs lits, ronflant comme autrefois la veille d'une bataille. Que ne peut-on ronfler toujours!

on ne se réveillerait pas, et il y a de terribles réveils, comme par exemple celui de Bidonnier, quand, passant la main sur son front, il se rappela tout à coup que lui, vieux soldat de soixante-quinze ans, avait manqué pour la première fois à l'honneur militaire, et qu'un conseil de guerre allait flétrir tous ses lauriers. Il n'en fut cependant pas ainsi : il en fut quitte pour une punition disciplinaire, et si nous le voyons aujourd'hui à la police correctionnelle, ce n'est pas comme prévenu, c'est comme témoin dans les poursuites exercées par le ministère public contre le brocanteur qui a acheté des effets militaires.

Le brocanteur a été condamné à dix francs d'amende, et Bidonnier aura à rembourser à sa masse le prix des objets vendus, ce qui, pendant plus d'un an, va le priver de revoir son empereur.

XXXIII.

UN BONHEUR DE CHIFFONNIER.

La hotte sur le dos, le crochet à la main, Duclos, le joyeux chiffonnier, dans toute la plénitude de l'exercice de ses fonctions, passait dans la rue Saint-Lazare, l'imagination toute garnie de vieux chiffons, de verres cassés, de savates, et ne songeant, dans ses rêves les plus couleurs de rose, qu'à la possibilité de trouver quelque vieux couteau, ou enfin une cuiller d'argent, aubaine rare, mais que les hommes du métier doivent quelquefois à la négligence d'une cuisinière préoccupée. Il sifflait donc son air le plus joyeux, le philosophe Duclos, lorsqu'un petit portefeuille rouge, tombé sur le pavé, vient frapper ses regards; il le ramasse, non pas de la pointe de son crochet, mais de sa main la plus propre, de la main gauche; il l'ouvre, et dans le pli le plus caché du petit portefeuille, entre deux parois de satin rose, il voit, l'heureux chiffonnier, une immense quantité de litres de vins, des myriades de petits-verres de camphre, d'absinthe, de cas-

sis, des chapelets entier de cervelas, des fourneaux garnis de gibelottes, des broches pliantes et ruisselantes de jus de veau et d'oies grasses, des noces de Gamache, enfin, pendant un mois, deux mois, pour l'éternité, le tout là sous forme d'un tout petit chiffon de papier diaphane, dont il ne peut lire que cinq mots : *Banque de France. — Mille francs.*

L'idée que le billet avait un maître ne vint pas le moins du monde troubler la joie de Duclos. Toutefois, disons bien vite à sa louange que, rentré chez sa bourgeoise, sa première pensée a été un acte de générosité et de prévoyance. — Bourgeoise, lui dit-il, voilà des fonds, allez-moi changer ça, prenez 400 fr. que je vous prête et que vous me rendrez en détail ; le reste sera pour la petite noce. Et, en effet, la liquidation du billet de 1,000 francs se fit ainsi, et avec la meilleure bonne foi. Il n'y manquait qu'une toute petite formalité, à savoir l'intervention et le consentement du propriétaire du billet, qui, ayant appris que Duclos l'avait trouvé, alla le prier d'avoir la complaisance de le lui rendre, offrant, bien entendu, la récompense honnête promise par l'annonce dûment affichée. La restitution n'ayant pu se faire et pour cause, sauf les 400 fr. prêtés à la bourgeoise, et que celle-ci a offert de rendre à

tempéraments, l'affaire est aujourd'hui à la police correctionnelle.

LE PRÉSIDENT AU PRÉVENU. — Pourquoi n'avez-vous pas cherché à connaître le propriétaire du billet de mille francs que vous avez trouvé ?

DUCLOS. — Je suis pas de la police, moi, je connais pas tout le monde ; j'cherche et j'trouve, c'est mon état, j'ai ma permission.

LE PRÉSIDENT. — S'il vous était difficile de trouver le propriétaire, vous n'aviez qu'à porter le portefeuille chez un commissaire de police.

DUCLOS. — Il y est chez le commissaire, le portefeuille, je l'y ai porté.

LE PRÉSIDENT. — C'est possible ; mais le billet n'est plus dedans ; vous avouez l'avoir dissipé, ce que vous ne deviez pas faire, puisqu'il n'était pas à vous.

DUCLOS. — Tiens ! est-ce que ça se rend les billets de mille francs ? En 1813, moi, qui vous parle, j'ai eu l'honneur d'en perdre un en revenant de toucher ma succession, et y a jamais eu un chrétien capable de m'en donner des nouvelles.

LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous prouver que vous avez remis le portefeuille à un commissaire de police ?

DUCLOS. — Pas au commissaire, puisqu'il n'y était pas, mais à son clerc, qui écrivait.

Six mois de prison sont prononcés contre Duclos, le chiffonnier peu délicat, qui s'écrie :

— C'est égal, qu'il m'en arrive autant tous les ans! un mois de noces, six mois de prison, ça me va !

XXXIV.

LE CHIEN ET LE BATTOIR.

Sur dix querelles d'hommes, neuf sont causées par le vin. On serait tenté de croire que l'eau agit dans la même proportion sur les femmes ; car, sur dix affaires de dames dont se mêle la police correctionnelle, un habitué a reconnu que neuf se passent entre blanchisseuses, laveuses, rinceuses, étendeuses et autres naïades de la Seine. Notre observation faite, nous l'abandonnons à l'appréciation des médecins, chimistes et philosophes, qui, un jour, trouveront sans doute le moyen de blanchir le linge sans eau, et de ramener ainsi la bonne intelligence parmi les dames de la rivière.

Cette fois la querelle entre madame Valin et madame Mailloteau, toutes deux blanchisseuses près de Sèvres, pouvait se colorer d'un prétexte d'utilité publique, car il s'agissait entre elles d'établir la supériorité entre le *battoir* et le *chien*.

Le *battoir*, si vous ne le savez pas, est une énorme palette en bois de deux livres pesant qui, levée par un bras vigoureux, et retombant sur le linge mouillé, l'étend, l'amollit, l'aplatit, le brise, et, de la plus forte cretonne, fait, en quelques mois, de la mousseline claire. Le *chien* est une petite brosse à poil court, dur, serré, piquant, qui perce la plus forte trame, le fil le mieux tordu, l'écorche, le déchire, et, avec une promptitude merveilleuse, métamorphose en amadou la plus belle toile de Hollande.

Entre ces deux instruments pernicieux, les plus grands ennemis de la petite bourgeoise et de la rentière du Marais, la question de suprématie était difficile à décider ; aussi, bien que madame Mailloteau fût pour le battoir et que madame Valin donnât au chien la préférence, chien et battoir n'étaient, comme nous l'avons dit, qu'un prétexte pour arriver à une explication où des injures on passa bientôt aux coups.

De madame Valin et de madame Mailloteau, qui avait tort? D'un côté, le mot de *voleuse*

avait bien été lancé, mais à moitié chemin il s'était heurté contre celui de *canaille*, et tous deux s'étaient brisés l'un par l'autre, et confondus dans l'air comme dans l'oreille des nombreux témoins de la scène. Deux soufflets, dont un à poing fermé, étaient bien aussi reconnus de la façon de madame Mailloteau, mais elle en trouvait la compensation dans trois coups de pied, dont deux emmanchés d'un sabot, que madame Valin lui aurait adressés aux jambes.

Les bonnets déchirés et ramassés, nos deux dames pensèrent à la réparation de leur honneur compromis en public. Elles s'en allèrent trouver M. le juge de paix, qui, à grand'peine, parvint à leur faire accepter un arrangement par lequel madame Mailloteau, reconnue un tant soit peu provocatrice, s'engagea à verser 6 francs dans le tronc des pauvres, et à faire réparation d'honneur à madame Valin, *en présence de témoins*, à la charge par celle-ci de reconnaître également madame Mailloteau pour probe et honnête, toujours *en présence de témoins.*

C'est cet *en présence de témoins* interprété différemment par les deux parties qui a tout gâté, et les amène aujourd'hui devant la police correctionnelle. Chacun a entendu ces quatre mots à sa manière. Pour madame Mailloteau, *en présence*

de témoins signifie deux témoins, deux seulement, deux individus quelconques, patentés ou non, français ou prussiens, deux paires d'oreilles enfin.

Pour madame Valin, elle donne au même passage une plus large extension, et l'entend ainsi : une lettre d'excuses signée par madame Mailloteau et légalisée par toutes les autorités du pays, une petite promenade, côte à côte de madame Mailloteau, dans trois communes seulement, en compagnie, 1° d'un tambour qui, sur chaque place, battra le rappel et proclamera le motif du pèlerinage; 2° du maire, revêtu de son écharpe, ce *qui faisait nécessairement arriver*, par forme de politesse, les deux autres maires des communes visitées, conséquemment les six adjoints, toutes lesquelles autorités ne marchant jamais sans escorte entraînaient naturellement à leur suite trois escouades de gendarmes, une de gardes-champêtres, un ou deux bataillons de la garde nationale, qui, dans la banlieue, ne marche jamais sans femmes ni enfants : total, 3,000 témoins. Et voilà comment madame Valin, laveuse au chien, entendait la publicité donnée à la réparation de son honneur outragé par madame Mailloteau, laveuse au battoir.

Parties ouïes dans leurs dires, défenses et ré-

pliques, le Tribunal a entendu *l'en présence de témoins* d'une troisième manière en renvoyant les deux laveuses à la rivière, dépens compensés. Madame Valin, en entendant ce jugement, en a aussitôt *rappelé*, ce que madame Mailloteau a accueilli avec une fermeté d'âme qui promet à MM. de la Cour de cassation de ne pas les laisser ignorer de l'affaire si la Cour royale y laisse le moindre prétexte.

XXXV.

IMPOT PLUS QU'INDIRECT.

Pichard a été employé aux finances, dit-il, ce qui ne paraît pas avoir mis les siennes en fort bon état, car ses cinquante ans sont bien mal abrités par une redingote et un chapeau qui, depuis longtemps, pourraient faire valoir leurs droits incontestables à la réforme. Il a perdu sa place, Pichard; il ne dit pas pourquoi; et voyant sans doute qu'il perdrait son temps à se faire réintégrer aux finances ou dans toute autre administration, il s'est nommé lui-même, de sa propre

autorité, employé aux contributions directes et s'est créé une petite recette ambulante, avec la manière suivante de s'en servir.

L'air pressé, affairé, un registre sous le bras, il se présente chez un de ces petits boutiquiers qui n'ont pas la plume facile, n'entendent pas grand'chose aux matières de contributions, ce qui ne les empêche pas de faire comme les gros négociants, fortune ou faillite, suivant les circonstances, et là, le coude familièrement appuyé sur le comptoir :

— Bonjour, mon cher monsieur, ou ma chère dame, ou ma chère demoiselle, eh bien! comment vont les affaires? pas trop bien, n'est-ce pas? Que voulez-vous? les temps sont durs, la confiance est ébranlée, les puissances étrangères sont inquiètes, et puis cette guerre d'Espagne, Abd-el-Kader, tout cela n'est pas rassurant: et tenez, mon cher, je vais encore vous apprendre une mauvaise nouvelle.

— Mais pardon, monsieur, je n'ai pas l'honneur de votre connaissance.

— Comment, comment, vous ne me remettez pas, vous ne vous rappelez pas m'avoir vu chez votre percepteur, cinquième arrondissement, le plus ancien employé de la recette? Oh! je vous connais bien, moi; je vous ai vu souvent

au bureau, je vous ai donné plus d'une quittance. Vous payez bien; oh! ça, vous êtes un contribuable sans reproche, un honnête citoyen, et c'est pour cela, parce que je vous porte de l'intérêt, que je me suis fait un devoir de venir vous avertir d'une petite augmentation que vous allez subir sur votre patente.

— Bah! pas possible; j'en ai déjà pour 42 fr. 75 que j'ai bien de la peine à payer.

— Parbleu, je sais bien, 42 fr. 75, c'est votre cote: je la connais bien, allez; mais que voulez-vous, le gouvernement a besoin d'argent, il faut bien qu'il en trouve, vous savez qu'on prépare une nouvelle expédition contre les Bédouins. Ah! cet Alger, c'est un véritable gouffre pour la France.

— C'est pas l'embarras, mais on dit que cette conquête nous fait bien du tort. Et de combien que je vais être augmenté?

— De 6 fr. 50, mon cher; mais comme vous êtes un brave homme, j'ai paré le coup, j'ai arrangé l'affaire sur le registre à souches, et je vous apporte une quittance de 3 fr. 50; c'est 3 fr. de sauvés, n'est-ce pas, et par le temps qui court, il n'y a pas de petite économie.

— Je crois bien! en vous remerciant beaucoup, mon cher monsieur. Faites-moi donc l'honneur

d'accepter un petit-verre de cassis ; j'en ai là d'un peu soigné.

— Volontiers ; je ne refuse jamais les bons cœurs. A propos, mon cher, avez-vous fait une demande en dégrèvement ?

— En dégrèvement ! pourquoi faire ?

— Pour être diminué de vos impôts. Pourquoi payeriez-vous plus que les autres ; vous êtes surchargé, et c'est une injustice.

— Au fait, c'est vrai, c'est une injustice.

— Il est bon, votre cassis, excellent ! Dites-moi donc, si nous faisions une chose ; vous ne vous entendez pas beaucoup à rédiger ces demandes en dégrèvement, vous ?

— Ma foi non ; franchement j'ai jamais appris cette partie-là.

— Voulez-vous, pendant que je suis là, que je vous arrange cela d'un trait de plume ?

— Ah ! vous seriez bien aimable ; mais redoublons donc le cassis, puisque vous le trouvez bon.

— Assez, assez ; diable ! comme vous y allez ; voyons, donnez-moi du papier ; ah ! mais non, il faut du papier timbré, j'en ai dans mon registre.

Et la demande en dégrèvement est bientôt rédigée ; le boutiquier la signe sans la lire, et après

qu'il a remboursé les sept sous de papier timbré et donné quarante-quatre sous pour l'enregistrement, on boit un troisième verre de cassis, on se donne une poignée de mains, et Pichard se retire, toujours son registre sous le bras et 5 fr. 70 en poche.

Trois individus venaient aujourd'hui signaler ce petit manége de Pichard à la police correctionnelle. Un des trois, une bonne grosse veuve, ajoutait que Pichard se chargeait aussi de lever, au besoin, des extraits mortuaires, à raison de 2 fr. pièce, lesquels extraits ne lui étaient jamais parvenus.

Pichard a prétendu qu'il n'avait jamais donné de quittances de contributions; que sa profession est de faire toute espèce de pétitions, suppliques et réclamations, moyennant salaire; que c'est à ce titre qu'il a fait des demandes en dégrèvement, et que, quant aux extraits mortuaires, il les a levés et expédiés, et ne sait comment il ne sont pas parvenus à leur adresse.

L'ex-employé aux finances, officieusement employé aux contributions directes, a été condamné à quinze mois de prison.

XXXVI.

LA PARTIE DE DOMINOS.

Il est encore humainement possible, moyennant des espérances, de se résigner à faire la partie de piquet avec un oncle asthmatique; on peut, si la dot est avenante et la future jolie, soutenir pendant quatre heures de la soirée le poids des treize cartes du boston en compagnie de douairières; mais être partner au Marais, dans un café du Marais, avec des rentiers du Marais, dans une partie de dominos à quatre, c'est à n'y pas songer; ce serait vouloir tenter de dépouiller le saint homme Job de son premier prix de patience; toutes les vertus y viendraient échouer. Pour faire la partie à quatre, il faut payer ses contributions dans le huitième, être de la huitième; il faut être du Marais, rentier du Marais, et encore cela ne suffit-il pas toujours, ainsi que vont le prouver les débats d'une certaine affaire qui amène aujourd'hui devant la police correctionnelle le sieur Bouvinet, ancien bonnetier, au-

jourd'hui rentier, et prévenu de voies de fait exercées sur la personne d'un autre rentier, qui expose ainsi sa plainte :

LE PLAIGNANT. — D'abord, c'est un fait que tous les soirs nous faisons avec M. Bouvinet notre partie à quatre, mais tranquillement, en voisins, en amis, quoi. Nous nous chamaillons bien un peu quelquefois, mais ça ne va jamais jusqu'aux coups, et franchement je ne peux pas m'imaginer ce qui lui a pris ce soir-là de me jeter ses dominos à la figure, et cela parce qu'il avait perdu la partie.

BOUVINET. — Ce n'est pas cela, voisin, dites tout, je vous en supplie, racontez toute la période de la partie; vous savez que ce n'est point à vous que j'en voulais; vous étiez mon adversaire, c'est bien; vous avez gagné, fort bien; mais ce qui m'avait exaspéré, c'était la boulette de mon partner, et c'est à lui que s'adressaient mes dominos; dites tout, voisin, vous m'obligerez, dites tout.

LE PLAIGNANT. — C'est vrai que le coup était piquant et que votre partner avait fait faute, mais...

BOUVINET. — Un coup magnifique, messieurs, vous allez voir; j'avais cinq as, cinq as, lui les deux autres; je les ouvre; du quatre d'un côté,

de l'as de l'autre; on pose le quatre-cinq ; à lui à jouer, il avait l'as-cinq ; en jouant du cinq , il bouchait le jeu et nous comptions; pas du tout, il fait cinq partout, nous boudons et nous perdons quarante-huit points, au lieu de soixante sûrs que nous pouvions gagner.

LE PRÉSIDENT. — C'est fâcheux, mais ce n'était pas une raison pour jeter vos dominos à la tête des joueurs.

BOUVINET. — J'ai perdu la tête, parole d'honneur; elle n'y était plus, ma pauvre tête; mais ce n'était pas monsieur que je voulais attraper, c'était mon partner.

LE PRÉSIDENT. — Mais pas plus votre partner qu'un autre.

BOUVINET. — Sans doute, sans doute; mais si je ne m'étais pas trompé de figure, je suis intimement persuadé que mon partner n'aurait rien dit, parce que, là, vrai, il avait mérité quelque chose : la boulette était trop grosse, ça passait la permission.

LE LIMONADIER. — M. Bouvinet est un de mes habitués, beau joueur, connu comme tel, doux comme un mouton ; nous avons fait la partie dans les époques les plus agitées, en 1830, 31, 32, il s'est toujours comporté en brave, tant à mon café qu'au corps-de-garde et aux revues. Je

ne sais pas ce qui lui a pris ce soir-là, il faut qu'il n'ait pas été dans son état naturel.

BOUVINET. — Au fait, j'avais dîné chez mon gendre, un diable d'homme qu'on ne peut jamais se quitter sans boire du muscat.

D'autres dépositions venant en aide à Bouvinet, et témoignant de son naturel pacifique et débonnaire, il en est quitte pour une mercuriale de M. le président, et se retire renvoyé de la plainte.

XXXVII.

UN VOLONTAIRE DE LA LIBERTÉ.

La mère Descombes, grosse marchande de vin des environs de Paris, était en train de faire sauter un lapin, ne songeant pas le moins du monde aux affaires de la Péninsule, et totalement ignorante de la position respective de la reine et du prétendant, quand un individu entre dans sa boutique, qui sert en même temps de cuisine, salle et magasin, s'arrête devant le comptoir, et sans lever les yeux, sans toucher son chapeau rabattu

jusque sur le nez, sans ôter ses mains enfoncées dans les larges poches d'une longue et épaisse redingote à la propriétaire, apostrophe la mère Descombes de ces deux mots : bonjour, marraine.

La mère Descombes qui, comme elle le dit aujourd'hui à M. le juge de paix, ne pensait pas plus à lui qu'à un chien mort, lève le nez, regarde et reconnaît en effet, perdu dans l'immense redingote, un sien filleul dont elle n'avait pas entendu parler depuis 1832, ce qui ne l'empêcha pas, en bonne marraine, de lui répondre :

— Tiens, te v'là, bon sujet, d'où donc que tu viens ?

— Marraine, je viens de l'étranger.

— Qué pays que c'est, l'étranger?

— Mais, marraine, c'est de l'Espagne.

— Qué que tu y as été faire dans c'tte Espagne?

— Marraine, j'ai été pour donner un coup de main à la liberté.

— Eh bien ! qué que t'as gagné pour ta peine?

— Ah! marraine, m'en parlez pas, c'est tous des brigands ; j'ai manqué plus de dix fois à être assassiné.

— Pourquoi que tu as manqué?

— Parce que je m'ai défendu, marraine ; mais sans ça, vous pourriez bien dire que vous m'auriez jamais revu au pays.

— Ça serait été malheureux.

— Oui, allez, marraine, ça serait été bien malheureux, surtout pour moi, qui suis été de confiance dans la légion étrangère, croyant être bien nourri et bien habillé, et au lieu de ça qu'ils ne vous donnaient pas seulement de pain ni de chemises, rien que des ognons et des sabots pour courir toute la journée dans les montagnes ; ça ne soutient guère, je vous réponds.

— Bah ! bah ! tu te plains toujours ; tu vois bien que t'es habillé, puisque t'as une redingote qu'il y aurait de quoi en faire deux, et une culotte par-dessus le marché.

— Ah ! la gueuse de redingote, elle peut se vanter de m'avoir fait suer ; par la chaleur qui fait, c'est comme si on était dans la plume, ça vous donne des soifs !

Ici, la mère Descombes avait fait semblant de plus entendre, s'était retournée vers son fourneau, avait donné un coup de casserole à son lapin, et revenant à son filleul qui a l'œil fixé sur le broc, ajoutait à ses dernières paroles toute la chaleur de la plus ardente pantomime :

— Dis donc, Saturnin, te souviens-tu que nous avons un bout de compte à régler ensemble de bien avant ton voyage en Espagne ?

LE FILLEUL. — Dieu vous préserve de jamais

aller, marraine, dans c'tte gueuse d'Espagne; jamais manger et toujours se battre ça écœure, et faut voir quelles batailles! comme à Arganda, à Cuença, à Belmonte...

LA MARRAINE. — Tu sais bien ce que je veux te dire, les 15 francs que je t'ai prêtés l'année du choléra.

LE FILLEUL. — C'était toujours tout pour les Espagnols et jamais rien pour la légion étrangère; et les généraux donc! encore plus canaille que les autres, Cabrera, Espartero, Puig Samper.

LA MARRAINE. — Je te les avais prêtés de bonne amitié mes 15 francs, mais faut une fin à tout, depuis six ans que tu me les dois.

LE FILLEUL. — Et Espinosa donc, ce scélérat de général de don Carlos, qui faisait fusiller tous les Français, même qu'une fois j'ai manqué de l'être à Santa-Cruz de la Zarra, si je m'étais pas ensauvé dans la Sierra, et puis à Puente-Duenas, à Onente et Covarruvias, ousque j'ai trouvé un brave Français qui m'a caché, et m'a donné cette redingote qu'est bonne, mais trop chaude pour la saison, que ça vous donne des suées!

LA MARRAINE. — As-tu bientôt fini avec ton Espagne? est-ce que ça me regarde tout ça? je te parle de mes 15 francs; voyons, me les apportes-tu, oui ou non?

LE FILLEUL. — Mais, marraine, vous voyez bien, certainement, si j'avais pas été blessé à Burgos, à Tolosa, à Villa-Bona...

LA MARRAINE. — Je te dis que tu m'entortilles avec tous tes pataqu'est-ce ; me faut mes 15 fr., j'entends pas d'autre conversation.

En effet, pas d'autre conversation ne put avoir lieu entre la marraine et le filleul, qui se quittèrent de fort mauvaise humeur, ce dernier avec menace d'avoir à comparaître bientôt devant le juge de paix pour reconnaître la dette.

Cette menace n'a pas tardé à être exécutée, car aujourd'hui M. le juge de paix a connu de la contestation, qu'il n'a terminée qu'à grand'peine en décidant la mère Descombes à accorder pour payer trois mois de délai à son pauvre filleul, toujours aussi débineux, toujours aussi triste, toujours aussi accablé d'une réception si sèche et d'une si chaude redingote.

XXXVIII.

LES MESSAGERS DE LA FORTUNE.

Vous rappelez-vous ces misérables vieillards que, du bon temps de la loterie royale, on voyait se traîner dans les rues, des billets à la main, et glapissant d'une voix cassée ces invariables et mensongères annonces : « Voilà le tirage de Strasbourg, 13, 43, 87, 10,000 fr. pour 20 sous! 22, 31, 56, 73, Bordeaux, 75,000 fr. pour 20 sous! »

Et aussi il vous souvient de ces malheureux en haillons, accourus en foule autour de ces faméliques messagers de la fortune, s'arrachant, au prix des derniers sous qui allaient leur manquer pour le pain de la journée, de sales lambeaux de papier, lettres de change de l'inconstante déesse si rarement escomptées.

Depuis l'abolition de la loterie royale on croyait Paris délivré de cette lèpre, de ces tentateurs ambulants, à qui il ne venait à l'esprit d'aucune de leurs nombreuses victimes de demander pourquoi il ne leur plaisait pas de s'attribuer à eux, si pau-

vres, si nus, quelques bribes de ces millions qu'ils distribuaient à tout le monde.

Mais le peuple ne perd pas si vite ses bonnes habitudes, et Guibout et Lavergne le savent bien ; Guibout et Lavergne, dont le plus jeune a soixante-quatorze ans, et qui tous deux, pendant trente-six ans, ont vécu de la loterie, ont proclamé la loterie la meilleure institution sociale, vérité à laquelle ils croient encore et qu'ils soutiennent à l'audience de la police correctionnelle où ils sont appelés, prévenus d'avoir tenu une loterie clandestine.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes inculpés tous deux d'avoir tenu une loterie clandestine?

LAVERGNE. — Ah ! monsieur, pas possible; nous n'avons pas les moyens de ça.

LE PRÉSIDENT. — Ce n'était pas vous qui fournissiez les fonds, c'est probable ; mais vous étiez employés au placement des billets et à la recette des mises ?

LAVERGNE. — Des petites mises, allez, des 10, des 12 sous ; c'est pas comme au bon temps d'autrefois où on faisait des 50 et des 60 fr. ; avec le sou pour livre là-dessus, il y avait de quoi gagner sa vie.

LE PRÉSIDENT. — Petites ou grosses, vous n'aviez le droit ni de proposer des mises, ni d'en

recevoir le prix. De tout temps les loteries clandestines ont été défendues, et vous savez qu'une loi récente a même aboli la loterie royale.

LAVERGNE. — Oui, et que ça a fait un fameux tort au pauvre monde, et à moi donc que j'y étais depuis trente-six ans sans jamais avoir fait d'autre état.

LE PRÉSIDENT. — Il est peut-être fâcheux pour vous qu'il n'y ait plus de loterie autorisée; mais enfin il n'y en a plus, et vous deviez obéir à la loi qui l'a supprimée.

LAVERGNE. — J'aurais bien voulu lui obéir à cette loi, mais ce sont mes pauvres pratiques qui n'ont pas voulu, que tous les jours ils étaient à me fendre l'âme en me disant l'un ou l'autre : Père Lavergne, faut donc mourir de faim? le gouvernement veut donc notre finition? vous pouvez donc plus nous avoir des billets, vous qu'en aviez toujours de bons? Et regardez le guignon, le 74 qu'était si bon, de 236 tirages en retard, et le 36, et le 7 et le 89, bien sûr que le gouvernement l'a fait exprès de détruire la loterie, parce que nous aurions trop gagné. Moi, comme je vous le dis, ça me fait de la peine de les entendre, et je vous cache pas que j'aurais bien désiré les soulager.

LE PRÉSIDENT. — Et vous pensez y avoir réussi

en leur offrant vos services comme employé d'une loterie clandestine?

LAVERGNE. — C'est une fois que c'est arrivé par hasard, que j'ai rencontré le père Guibout, un vieux camarade, qui m'a offert un verre de vin, en me disant qu'on allait faire une loterie et que nous allions avoir de l'ouvrage; moi, alors, j'ai pensé à mes pauvres pratiques, et pour leurs y faire plaisir, j'ai pris quelques mises.

LE PRÉSIDENT. — Votre camarade Guibout était-il le fondateur de cette loterie clandestine?

LAVERGNE. — Elle n'était pas clandestine, nous vendions nos billets en pleine rue Saint-Jacques, contre l'église, moi et Guibout.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi, comme vous, Guibout n'était que distributeur de billets?

LAVERGNE. — Bien sûr, est-ce qu'il aurait les moyens, quand ça vient à sortir des ternes et quaternes?

LE PRÉSIDENT. — En est-il sorti des ternes et des quaternes pendant la durée de cette loterie clandestine?

LAVERGNE. — Non, non, je mentirais de le dire, mais il est sorti un extrait de 5 sous qui fait donc 7 livres 10 sous, et que c'est bien agréable quand ça vient pour la personne.

LE PRÉSIDENT. — Et quand cela ne vient pas?

LAVERGNE. — Ça vient toujours; n'y a que quand on lâche, alors on se fait du tort, mais c'est pas la faute de l'administration; faut un peu de patience dans tout. Si, une supposition, vous bâtissez une maison, et que vous achetiez qu'une pierre, vous pouvez jamais aller jusqu'au toit.

Dans son interrogatoire, Guibout donne à peu près les mêmes moyens de justification; mais comme il paraît avoir joué un rôle plus actif que son camarade dans le délit qui leur est reproché, le tribunal se montre plus sévère à son égard, et le condamne à six mois de prison et 200 fr. d'amende, tandis que Lavergne en est quitte pour deux mois de prison et une amende de 100 fr.

XXXIX.

LE MARCHAND DE BERLINGOS.

Le berlingo est un produit nouveau de la confiserie, non qu'on le trouve au Fidèle-Berger, aux Deux-Palmiers, mais il n'en existe pas moins pour le charme des enfants, bonnes d'enfants et cousins des bonnes d'enfants. Le berlingo, c'est

du blanc d'œuf fouetté avec du sucre, excessivement peu saturé de fleur d'oranger. Son goût, nous n'en parlerons pas; son apparence est celle de la pâte de guimauve, ce qui en augmente le débit, souvent confondu qu'il est avec avec cette dernière pâte, aux risques et périls des enrhumés. Il se vend sous deux formes, en bâtons d'un sou et en morceaux à quatre pour un sou. Voilà pour le bonbon; le marchand est plus curieux, au moins celui qui est traduit aujourd'hui devant la police municipale pour contravention à la loi de police qui défend d'obstruer la voie publique.

Arrivé longtemps avant l'ouverture de l'audience, Angibous, sa citation à la main, traînant le pied, battant les murs, s'annonce à grand bruit. Il se trouve face à face avec le garçon de salle en train de balayer, le seul fonctionnaire public alors en fonctions près le Tribunal.

— Jeune homme, savez-vous lire?... Si vous savez lire..... lisez..... Qu'est-ce qu'y a su mon papier?

—Y a de comparaître aujourd'hui à dix heures précises du matin.....

— Ah! alors, pourquoi qu'y a personne à la boutique?

— Revenez à onze heures, et laissez-moi faire mon ouvrage.

— A onze heures! plus souvent; on m'a marqué à dix heures; personne à la boutique... Moi, je m'en vat-à la mienne. Est-ce que vous croyez que mes berlingos se vendront tout seuls? Je reviendrai pas.

— Ne revenez pas si vous voulez, on vous condamnera par défaut.

— Je n'y suis pas en défaut, me voilà, exact à la chose; à dix heures; vous balayez la boutique, bien; c'est votre affaire; mais moi, j'ai la mienne que j'ai laissée chez le camphrier, et j' vas la rejoindre.

— Allez-vous-en, vous êtes sou.

— M'insultez pas, jeune homme, j' suis pas sou, je suis marchand de berlingos... En voulez-vous, des berlingos? J' vas vous en chercher.

Une heure après, Angibous rentrait dans la salle d'audience, sa boutique passée à son cou, table portative sur laquelle sont étalés force berlingos en morceaux et en bâtons.

—Ah! ah! la boutique est ouverte; v'là des chalans. Mes berlingos, quatre pour un sou, un sou le bâton.

LE FACTIONNAIRE. — Retirez-vous, on n'entre pas ici comme ça.

ANGIBOUS. — Bah! vous croyez ça, vous mili-

taire ; j'ai ma contremarque... voilà, savez-vous lire ?

LE FACTIONNAIRE. — Posez votre table, vous entrerez.

ANGIBOUS. — Ma boutique ! puisque c'est pour elle que je viens ici, faut bien que j' la communique..... Vous me faites l'effet d'un bon enfant, militaire..... Un petit conseil, s'il vous plaît. Vous voyez bien ma boutique, dites-moi un peu si c'est de poids à embarrasser les rues, j' vous demande que ça.

LE FACTIONNAIRE. — J' sais pas, ça ne me concerne pas.

ANGIBOUS. —Alors vous êtes donc pas Français ?

A ce bruit, qui interrompait l'audience, l'huissier de service arrive, s'informe, et à grand'-peine obtient qu'Angibous laisse sa boutique à la porte et s'introduise dans la salle. Avant d'entrer, Angibous emplit ses mains de berlingos, et s'avançant droit vers M. le président :

— Voudriez-vous me faire le plaisir de me dire pourquoi qu'on met sur le papier qu'on ouvrira la boutique à dix heures, et que bernique j' trouve que le balayeur ?

LE PRÉSIDENT. — Que veut cet homme ?

— J' veux une justice... A dix heures, exact, j' trouve personne, j' vas chez le débitant, j' bois

mon cassis... Douze sous que ça m' coûte, j' demande mes douze sous.

— Taisez-vous, et attendez qu'on appelle votre affaire.

— Mon affaire, la voilà; c'est ma boutique, c'est mes berlingos ; en voilà des berlingos; goûtez-moi ça, et racontez-moi si ça peut faire du mal à un chrétien, du sucre et de la fleur d'orange.

Joignant le geste aux paroles, Angibous offre ses bonbons à M. le président, qui les refuse et ordonne qu'on fasse sortir ce bruyant plaideur, en lui annonçant que sa cause est remise à huitaine.

ANGIBOUS. — Pas la peine, jugeons ça tout de suite. C'est-y dix sous, vingt sous qu'il faut donner? J' les ai pas, mais c'est tout d' même, v' là de la marchandise; un petit tour dans la société, j' fais ma recette et je paye. Tout le monde ami, et bonsoir; ça vous va-t-il?

On met Angibous à la porte, on l'affuble de sa boutique, on le pousse, on l'accompagne jusque dans la cour; il pleure, il rit, il menace, il s'apaise, offrant toujours ses berlingos, même aux gendarmes chargés de l'expulser, et qui se gardent d'accepter, devenus circonspects sur les friandises depuis l'histoire de la fameuse réglisse.

XL.

FRAISES ET FRAMBOISES.

Il y a des choses qui devraient être à bon marché, par l'excellente raison que tout le monde les aime. Que les bronzes antiques et les cuivres modernes, trompettes à clefs, à pistons, etc., etc. soient chers, cela est juste, tout le monde n'aime pas la statuaire ou la musique ; mais que les fraises soient hors de prix, hors de la portée des petites bourses, voilà qui n'est pas raisonnable.

Tel est le raisonnement de Félix Barjeton, apprenti menuisier de onze ans, en train de devenir homme, grand amateur de fraises et en contradiction manifeste avec la Cuisinière bourgeoise, qui dit : « Pour manger un bon saladier de fraises, prenez des fraises. » Lui, Félix, après de mûres réflexions et de profondes combinaisons gastronomiques, a changé la recette de la Cuisinière bourgeoise, et a dit : « Pour manger des fraises, prenez des framboises. » Que Félix eût édité un livre de cuisine farci de recettes semblables, les niais,

les zoïles et aristarques n'auraient pas manqué de rire et de crier à l'utopie ! Rien de plus simple cependant ; vous allez voir ; voici la manière de s'en servir :

Vous allez à la Halle ; et d'abord remarquez la supériorité de Félix sur la Cuisinière bourgeoise ; elle vous dit seulement, elle : « Pour manger des fraises, prenez des fraises, » sans vous dire où les trouver. Félix procède autrement, avec ordre, avec méthode ; il vous dit : « Vous voulez manger des fraises, allez à la Halle. » Cela s'entend tout de suite, cela est clair, plein de bon sens et de simplicité. On sait en effet que la Halle est le rendez-vous des paysans, paysannes et gens de la campagne qui viennent y vendre leurs fruits ; on le sait, mais on peut l'oublier ; Félix le rappelle, c'est très-bien.

Quand donc vous voulez manger des fraises, vous allez à la Halle, et vous dirigez vers le carré des framboises. Ici, on cesse de comprendre, et nous cessons nos observations pour laisser le plaisir de la surprise ; nous ne sommes plus que narrateurs. Vous vous dirigez donc vers le carré des framboises, où vous arrivez au plus fort de la vente, à ce moment où tous les gros restaurateurs, gros maîtres d'hôtel, grosses cuisinières viennent s'approvisionner. Vous examinez plus ou

moins longtemps les framboises, pour attendre l'instant où, la marchande vous tournant le dos, vous vous baissez et prenez délicatement de la main droite, ou de la main gauche si vous êtes gaucher, un beau panier de framboises dont vous oubliez de demander le prix. Toujours avec la plus grande délicatesse ; et, pour ne pas déflorer le fruit, vous glissez le panier sous votre blouse (on emploie quelquefois le tablier de menuisier, mais la blouse est préférable; les deux ensemble, du reste, ne valent que mieux), et, sans vous presser, sans courir, avec la plus grande précaution, vous vous acheminez vers le carré des fraises. Là, vous vous arrêtez, vous tirez votre panier de framboises, et, vous adressant à une marchande de fraises, vous lui dites avec l'air le plus copieusement bête que vous puissiez vous procurer : « Dites donc, la grosse mère, en connaissez-vous une andouille comme moi ? » A quoi la marchande vous répondra : « Qu'est-ce que tu veux, gamin, avec ton andouille ? » Vous reprenez : « J' veux vous dire que, croyant acheter des fraises, on m'a repassé des framboises, et je retrouve plus ma voleuse ; auriez-vous celui de me les changer? — C'est pas moi qui te les ai vendues, galopin ; laisse-moi un peu tranquille. — Je sais bien, ma brave femme ; mais j' retrouve pas l'autre ; qu'est-que ça vous

fait ? La framboise est belle, changez-moi-la ; vous me donnerez le panier de fraises que vous voudrez ; je consens à perdre. »

A cette proposition, la paysanne, qui sait son commerce, prend le panier de framboises, le pèse, le regarde, et donne en retour un de ses plus petits paniers de ses plus petites fraises.

Le traité ainsi consommé, vous allez où vous voulez manger vos fraises ; la bonté de la recette de Félix est expérimentée : « Pour manger des fraises, prenez des framboises. »

Quand nous vous disons : Allez où vous voulez manger vos fraises, nous nous trompons ; le lieu n'est pas indifférent, et c'est pour n'y avoir pas donné toute son attention que Félix, après s'être régalé de sa recette depuis la saison des fraises, se l'est laissé surprendre. La dernière fois, enhardi par ses succès, il avait été s'attabler chez un marchand de vin de la Halle à quinze pas de ses fournisseurs, avait demandé un canon de vin, un saladier dans lequel il avait vidé ses fraises, et s'apprêtait à y plonger la cuiller quand, assailli à la fois par la marchande de framboises et la marchande de fraises, reconnu par elles, saisi et conduit au poste, il lui a fallu régler son compte avec le commissaire de police.

La balance des comptes a été le renvoi de Félix

en police correctionnelle, sous la prévention d'une multitude de vols commis dans des circonstances absolument identiques; car il faut vous dire que, le voleur arrêté, toutes les négociantes de fruits en question sont venues pour le reconnaître, l'ont reconnu, et lui ont mis tant de framboises et de fraises sur la conscience, que dix estomacs d'autruche n'auraient pu en digérer le quart.

Félix n'a pas justifié à l'audience l'assurance d'inventeur et d'exécuteur de son œuvre qu'il a déployée à la Halle; il a piaulé, chigné, pleurniché; son père l'a imité du mieux qu'il a pu, a réclamé son fils qu'il proclame le plus *adroit* de ses trois frères et l'espoir de la famille. Les onze ans du prévenu lui venant en aide, le tribunal l'a rendu à son père, qui a promis de placer Félix loin des tentations de la Halle.

XLI.

UNE LIVRÉE DE FEMME DE CHAMBRE.

Sophie Bottot a quatorze ans, est bonne d'enfants, et si elle n'est pas Cauchoise, n'en a pas moins une coiffure de deux bons pieds de haut. Elle vient réclamer auprès de M. le juge de paix du 4e arrondissement une robe qu'en la renvoyant ses maîtres lui ont retenue.

Le chef de la communauté, M. B..., son ancien maître, repousse en ces termes cette réclamation injurieuse :

« M. le juge de paix, puisque vous me permettez de déduire les motifs qui militent en faveur de ma cause, je vous dirai donc que je suis propriétaire, négociant, électeur patenté, dans le 4e arrondissement ; de plus, je suis père de famille ; j'ai une femme, madame mon épouse, trois enfants, deux serviteurs mâles, une cuisinière et une bonne, qui a été cette fille, tant qu'elle a voulu marcher dans le sentier de la délicatesse. Il y a quelques mois, sur la recommandation de plu-

sieurs personnes vénérables de ma connaissance, j'acceptai pour bonne de mon plus jeune enfant, auquel je viens de faire élever un monument d'assez bon goût au Père-Lachaise, ayant eu la douleur de le perdre; j'acceptai donc cette Sophie Bottot, qui est bien, avec son petit air, le plus mauvais sujet que l'imagination puisse se figurer: car elle est menteuse, sale, coquette, tenant de mauvais propos à ma cuisinière, gourmande, paresseuse, oh! paresseuse au point que, passé huit heures, il n'y a plus moyen de la tenir éveillée, et qu'elle dort, sans manquer d'une minute, le plein tour du cadran. Mais j'anticipe sur les événements. Lorsque la chétive créature entra dans ma maison, elle n'avait ni vêtements, ni linge, ni chaussures. Ma femme et moi, nous nous assemblâmes pour délibérer sur sa nudité, et nous convînmes d'un commun accord qu'il fallait la *revêtir* proprement pour faire honneur à la maison. A cet effet, ma femme acheta une robe de stoff qu'elle fit faire à la taille de cette fille ingrate, mais à condition qu'elle ne la mettrait que du consentement de ses maîtres, qu'elle ne serait pas sa propriété dans le cas où elle viendrait à nous quitter; en un mot, qu'elle devait considérer ladite robe de stoff comme *sa livrée de bonne d'enfants*, et non comme une parure à l'usage

de sa coquetterie personnelle. Vous voyez d'après cela, M. le juge de paix, si la fille Sophie Bottot est fondée en droit à me réclamer cette robe, qui doit passer naturellement par sa destination à la personne appelée à la remplacer dans l'exercice de ses fonctions.

« A l'égard des défauts de gourmandise, coquetterie, etc., que j'ai eu l'honneur de reprocher à Sophie Bottot, il faut, pour vous les faire bien comprendre, M. le juge de paix, vous donner une idée des localités de mon appartement, qui est vaste. Après plusieurs pièces assez jolies, dont je néglige la description, on arrive dans mon salon contigu à la chambre à coucher de madame B...., mon épouse. Ce salon, entre autres ornements, a quatre grandes et superbes glaces en regard, en sorte que, les objets s'y *répercutant*, on voit de la chambre à coucher, quand la porte est ouverte, tout ce qui se passe au salon. Eh bien! M. le juge de paix, c'est de cette chambre à coucher que madame B...., mon épouse, a vu mainte et mainte fois la fille Sophie Bottot, simple bonne de notre plus jeune enfant, manger mon sucre et se laver les mains avec mon eau de Cologne, tout cela avec un raffinement de supercherie et de recherche bien au-dessus d'une fille des champs de quatorze ans et demi. Or, pourquoi mangeait-elle

mon sucre? Évidemment parce qu'elle est gourmande. Pourquoi se lavait-elle les mains avec mon eau de Cologne? Sans aucun doute parce qu'elle est coquette et qu'elle cherche à plaire beaucoup plus aux étrangers qu'à ses maîtres. Je crois, M. le juge de paix, avoir établi la vérité dans tout son éclat, et je m'en rapporte avec la plus grande facilité à la religion naturelle de M. le protecteur-né des pères de famille de l'arrondissement, d'autant plus que la robe, comme je me suis fait un scrupule de vous le dire, est la livrée de mes bonnes d'enfants. »

Sophie Bottot, en termes moins choisis et beaucoup plus courts, a exposé qu'elle avait payé la façon et fourni la doublure de la robe, qu'elle a du reste soutenu lui avoir été donnée. Elle a nié avoir mangé le sucre et s'être lavé les mains avec l'eau de Cologne de son maître, a rapetissé singulièrement la dimension des quatre glaces du salon, et a fini par garder la robe que son maître a été condamné à lui restituer entière et complète, stoff, doublure, cordons, boutons et façon.

XLII.

LES SOUPERS DE DÉVOUEMENT.

LA PRÉVENUE, *prenant une prise de tabac.* — Ma foi, je m'assoie ; vaut pas la peine que j'me tienne sur mes jambes pour des bêtises !

LA PLAIGNANTE. — Pour des bêtises ! Faut que vous soyez bien canaille, madame Giboureau, de dire des atrocités pareilles. 50 francs que vous me devez et m'avoir assassinée pour, vous appelez ça des bêtises.

LA FEMME GIBOUREAU. — Moi ! apprenez, madame Grichefort, que j'ai jamais été redevable de 50 fr. à personne. Je trouverais pas seulement 30 sous à emprunter dans tout le quartier ; si y en a un qui dise le contraire, qui se lève !

LA FEMME GRICHEFORT. — Allez, banqueroutière, vous savez bien que c'est pas de l'argent que je vous ai prêté, mais du bon bouillon que je vous ai mis sur l'estomac, des bons rôtis de veau, du bon foie sauté, des bonnes salades à l'huile

fine, des bonnes bouteilles à 15, et de la bonne absinthe verte pour faire la digestion.

LA FEMME GIBOUREAU. — Ah! c'est donc ça que vous m'en avez fait un mémoire de 50 fr.! Faut-il que la créature en aie un des fronts! Bon! bon! je veux expliquer la chose à ces bons messieurs de justice. Ah! la vilaine! ah! l'ingrate! moi qui lui ai sauvé la vie, tous les jours pendant six semaines, et dire que c'est encore moi qui lui dois 50 fr. Bon! bon! nous y voilà, j'y suis; assez comme ça, voilà la chose. Vous saurez donc, mes magistrats, que la créature et moi nous sommes voisines, porte à porte, et qu'ayant eu celui de devenir veuve en perdant son mari, un brave homme qu'est mort de chagrin, on sait pourquoi, la Grichefort, qu'est peureuse, me dit : « Mame Gibourean, si vous vouliez m'aider à avoir pas peur la nuit, en couchant dans ma chambre, vous me rendriez un beau service. » Moi, bonne, je donne dans le panneau sans me douter de rien, et voilà que tous les soirs, au lieu de se coucher comme des honnêtes femmes, il fallait se mettre à table à des neuf heures du soir, et boire et manger à se crever les boyaux, et tout ça, pour que le mari de madame lui vienne pas tirer les pieds la nuit. C'en est, je suppose, des services, ça; et dire qu'il faudrait après payer des 50 fr. pour avoir

passé quarante-cinq jours de nuits blanches! Non, non, pas de ça, mame Grichefort; pas de ça pour deux liards, ou y a plus de justice.

L'AVOCAT DE LA PLAIGNANTE. — Il ne s'agit pas au procès de 50 fr. de nourriture, mais de coups que vous avez portés à ma cliente et par suite desquels un traitement a été nécessaire, dont la dépense s'est élevée à 50 fr. que nous réclamons comme partie civile.

LA FEMME GIBOUREAU. — Alors, ça fait 100 fr.; bon, ça pousse, v'là que ça fait des petits.

UN CHIFFONNIER, témoin. — Moi, j'ai vu un pot à moutarde qu'a été manœuvré sur le nez d'une paroissienne, que sa savate en a roulé dans le ruisseau.

LA FEMME GIBOUREAU. — Oui, petit filou, même que tu l'as voulu effaroucher dans ton hotte, que c'est moi qui l'ai dit à mame Grichefort.

LE CHIFFONNIER. — Tiens, vous v'là, la mère, c'est justement vous que je cherchais à vous reconnaître. Comment que ça va depuis l'autre jour? vous étiez joliment en colère quand vous lui avez rincé le nez de ce pot de moutarde.

LA FEMME GIBOUREAU. — L'écoutez pas, magistrats, c'est un enfant qu'a tous les vices de la nature et un voleur.

UN SECOND TÉMOIN. — La méchante a mordu l'autre, même que le commissaire a pas voulu rapporter la mordure; mais, moi, je l'ai vue, le sang et tout.

LA FEMME GIBOUREAU. — Celui-là, c'est un vendu; quand on vend son corps, on peut bien vendre son âme. Tout ce qu'il y a eu, c'est une simple conversation, dans la rue, avec madame Grichefort; dont m'ayant adressé la première calotte, nous nous sommes réciproquées jusqu'à la finition du commissaire.

Estimation faite des griefs respectifs des parties, le tribunal pense que trois jours de prison, imposés à la femme Giboureau, doivent rétablir la balance entre elles, ce qui ne paraît pas du goût de celle-ci, qui se retire en maudissant sa générosité, sa bonté, sa complaisance, ses petits soins et ses égards pour les veuves qui ont peur de coucher seules.

XLIII.

UNE GRANDE MÉDECINE.

Une bonne vieille de quatre-vingt-deux ans, vêtue fort proprement, marchant droit et ne paraissant pas le moins du monde effrayée, vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle, prévenue, non de mendicité, de vagabondage ou de toute autre peccadille semblable, mais tout simplement d'homicide sur la personne d'une jeune fille de dix-huit ans, homicide involontaire, commis à l'aide d'une préparation pharmaceutique qu'aurait administrée la bonne vieille.

LE PRÉSIDENT. — Vos noms!

— Veuve Boucher.

— Votre profession ?

— Nourrisseuse.

— Qu'entendez-vous par là ?

— Que je nourris les petits enfants abandonnés, et qu'on met en pension chez moi.

— Vous êtes prévenue d'homicide involontaire.

— Comment que vous dites ?

— Vous êtes prévenue d'avoir causé involontairement la mort d'une jeune personne...

— Moi ! lui avoir causé sa mort ! Pauvre petite ! dites donc que je l'ai reculée de trois jours, c'te mort que tous les lâches médecins et ânes qu'ils sont l'avaient abandonnée !

— Vous lui avez administré une drogue dont l'analyse a prouvé le danger.

— Du jus de coloquinte ; vous appelez ça une drogue ! il n'y a rien de plus efficace pour toutes les maladies généralement.

— A votre avis ; mais quand cela serait, vous seriez encore coupable : vous n'avez pas le droit d'exercer la médecine.

— Je l'ai faite toujours avec succès, la médecine.

— Il paraît que tout le monde n'est pas de votre avis ; vous avez déjà été condamnée pour le même fait par les tribunaux.

— Les tribunaux ! j'en ai les certificats des tribunaux et de la Cour royale encore ; ils ont tous aperçu qu'ils s'étaient trompés sur mon compte ; ils m'ont jamais rien fait payer ni arriver de la peine parce qu'ils se doutent bien que j'en sais plus que les *Dupétren* et les *Orféla*.

— Je puis vous assurer que les tribunaux ne

se doutent pas de cela du tout, et qu'ils pensent au contraire que vous ne traitez pas heureusement vos malades.

— Ouais! Et le jardinier de Charenton, que les médecins m'avaient empoisonné, il ne se porte peut-être pas bien aujourd'hui! c'est pourtant votre servante qui l'a désempoisonné, et qu'il est bien sûr, à l'heure qu'il est, à me donner des bénédictions et à chanter en arrosant ses salades; j'exige qu'on le fasse venir, ce jardinier; il en dira long sur la médecine et sur moi.

— Tous ces témoignages seraient inutiles; les lois défendent d'exercer la médecine sans autorisation.

— Oui, c'est les lois des hommes que vous me parlez; mais, moi, je considère les lois de l'humanité; avec vos lois des hommes, on envoie les pauvres malades sous terre, et moi je les laisse dessus, comme le jardinier de Charenton; je peux prouver que je renouvelle le sang, que je rajeunis l'humanité, à la preuve que me voilà avec mes quatre-vingt-deux ans, quatre repas par jour, bien *voyante*, bien entendante, et tout ça pour une petite cuillerée de jus de coloquinte que je prends à jeun tous les matins à une certaine heure.

On appelle la garde-malade qui a soigné la jeune fille décédée.

LE PRÉSIDENT. — Quel était l'état de la malade quand vous avez été appelée auprès d'elle ?

LA GARDE. — Elle était très-mal, si mal, si mal, que je ne voulais pas y rester. Je croyais qu'elle ne passerait pas la nuit. On m'a tant priée, tant priée, en me disant qu'on me payerait double, que je l'ai gardée.

— Combien de temps ?

— Trois jours et trois nuits.

— Ne serait-ce pas le remède que vous lui avez administré par l'ordre de la veuve Boucher qui, à votre avis, aurait entraîné sa mort ?

— Oh ! non, monsieur, ça ne peut pas être ça ; j'ai goûté la médecine, c'était fort, assez fort, mais ça ne m'a pas incommodée,

— A-t-elle eu une forte agonie ?

— L'agonie a été assez *conséquente;* vous savez que les jeunes gens ont les ligaments très-forts; c'est jeune, ça ne peut pas se décider à finir; aussi, dans notre état, nous n'aimons pas les jeunesses, ça donne trop de mal.

LE PRÉSIDENT. — Veuve Boucher, quel salaire retirez-vous de la vente de vos drogues ?

— Ce qu'on me donnait; bien souvent rien du tout. La preuve que je ne faisais pas de la médecine pour m'enrichir, c'est que je suis au bureau de bienfaisance du 1er arrondissement des Inva-

lides, voilà ma carte. Il serait à souhaiter que tous les médecins y soient inscrits comme moi, ils ne tueraient pas tant de monde qui leur font aller en voiture.

Le tribunal, après une assez longue délibération, renvoie la prévenue des fins de la plainte quant au chef d'homicide involontaire, et la condamne, pour exercice illégal de la médecine, et attendu la récidive, à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

LA VEUVE BOUCHER. — Là où faut-il aller pour en rappeler, monsieur le président? Six mois de prison! Jésus, mon Dieu! il en mourrait de ce monde, si on me gardait six mois en prison? Heureusement que la Cour royale me connaît, c'est des gens qui sait vivre, et que c'est pas des jeunesses comme ici qui vous jugent une ancienne comme moi.

XLIV.

LES SERINS VOLEURS DE PERLES.

Une femme de quarante-cinq à cinquante ans, au nez bourgeonné, à l'organe spiritueux, est prévenue de vol.

LE PRÉSIDENT. — Prévenue, quel est votre état ?

LA FEMME JOUFFLARD. — Souffleuse, monsieur, pour vous servir.

LE PRÉSIDENT. — Je ne connais pas ce métier. Souffleuse de quoi?

LA FEMME JOUFFLARD. — Souffleuse de perles; c'est assez connu, et pas un métier de feignante, allez; c'est ça qu'il faut un fameux tempérament pour souffler la perle trente ans d'affilée !

LE PRÉSIDENT. — Si vous n'aviez jamais fait que votre métier, vous ne seriez pas aujourd'hui prévenue de vol et d'escroquerie.

LA FEMME JOUFFLARD. — Ah ! vous avez bien raison, mes bons messieurs; quand on est d'un état, faut pas s'en déranger. Mais, que voulez-

vous? à mon âge, on s'attache, et quand une fois on est attachée, on fait des folies. Après ça, c'est pas pour dire, mais si vous les voyiez, ils sont si gentils que ça vous fendrait le cœur de les abandonner.

LE PRÉSIDENT. — Mais de qui parlez-vous donc ?

LA FEMME JOUFFLARD. — De mes oiseaux, je parle ; de mes serins, de mes chardonnerets, de mes petits bijoux, que j'aime toujours, quoiqu'ils soient la cause de mon malheur.

MADAME FAUVEL, fabricante de perles. — Vous allez voir qu'elle va vous dire que c'est ses serins ou ses chardonnerets qui lui ont donné le conseil de me voler 145,000 perles.

LA FEMME JOUFFLARD. — Madame Fauvel, je ne parle pas pour vous ; mes oiseaux sont innocents de votre affaire. C'est une mauvaise idée que j'ai eue de vous subtiliser de vos perles, dans un moment où ma tête était tournée ; mais, pour madame Bourdon, bien sûr que c'est mes oiseaux qu'en sont les auteurs.

MADAME BOURDON, autre fabricante de perles. — Mais, madame Jouflard, ne dites donc pas des grossièretés semblables, vous vous feriez passer pour ce que vous n'êtes pas.

LE PRÉSIDENT, à la femme Bourdon. — Ra-

contez les circonstances dans lesquelles l'escroquerie aurait été commise.

MADAME BOURDON. — Finement, messieurs, je vous réponds, très-finement, vu que j'avais confiance en madame Joufflard qui a été ma soufflense pendant deux ans, mais qu'elle ne m'avait jamais rien soufflé que dans mes perles, comme de juste. Pour lors, elle vient un jour avec un sac m'offrir des perles à acheter. Le prix me convient, nous passons marché, je la paye, elle s'en va; bien jusque-là. Mais une fois madame Joufflard partie, je me dirige vers le sac de perles, je dénoue la ficelle, je verse le sac, et pas plus étonnée de voir couler, devinez un petit peu de quoi? Du millet, des grains de millet, du millet pour les petits oiseaux.

LA FEMME JOUFFLARD. — C'est justement la chose, comme le malheur m'est arrivé; je m'ai trompé de sac à la maison, en ayant fait l'acquisition la veille d'un de millet pour mes oiseaux. La preuve que je ne voulais pas tromper madame Bourdon, c'est que je lui ai laissé le sac.

LA FEMME BOURDON. — En voilà une de forte! comme si j'aurais acheté un sac de perles qu'on m'aurait emporté?

LA FEMME JOUFFLARD. — Puisque vous aviez confiance en moi, j'aurais pu vous monter le



(Page 250.) Imprimé par PLON frères.

UN PRISEUR PRIS.

coup tout de même. Je puis justifier à preuve que je m'ai trompée de sac, et que si j'ai livré du millet pour des perles, c'est que mes oiseaux m'avaient tourné la tête.

Cette excuse n'étant pas admise par le tribunal, la femme Joufflard est condamnée à un an de prison.

LA FEMME JOUFFLARD, pleurant et à voix basse. — Pauvres bijoux chéris, vous allez donc être abandonnés à la barbarie des hommes! (Haut.) Je pourrai-t-il les recevoir en prison, mes chers messieurs? je jure qu'ils ne donneront pas de désagréments à personne. On dit que le gouvernement est si riche, il ne se ruinera pas pour loger quatre pauvres serins.

XLV.

UN PRISEUR PRIS.

LE PRÉSIDENT. — Vous entendez, Mermin; la déposition de l'agent est formelle. Il vous a vu fouiller dans la poche d'une personne placée devant vous.

MERMIN. — Faites-moi l'amitié, mon président, de lui demander s'il ne m'a pas vu fouiller dans les poches de plusieurs particuliers.

L'AGENT. — Je ne dis pas que ça ne vous soit pas arrivé, mais je ne vous ai vu qu'une fois.

MERMIN. — Eh bien! mon camarade, M. le préfet de police devrait vous donner votre congé. Si vous aviez bien fait votre service, vous auriez vu que c'était la cinquième poche que je me permettais de visiter.

LE PRÉSIDENT. — Mais cette circonstance ne vous rend que plus coupable, pourquoi tenez vous à ce qu'elle soit établie?

MERMIN. — Bien des pardons, mon président, ça me rend blanc comme neige, et c'est malheureux pour moi que l'agent de police n'ait pas vu mon petit manége innocent.

LE PRÉSIDENT. — Comment innocent?

MERMIN. — Rien n'est plus naturel. Vous êtes peut-être priseur, mon président, ou vous savez ce que c'est. Moi, j'ai le malheur d'être priseur; la preuve c'est qu'on m'a trouvé ma tabatière dans ma poche, qui est donc à cette heure dans le procès-verbal. Le jour qu'on m'a arrêté, je m'en vas voir les tableaux à l'exposition, et, comme un imbécile, j'oublie de prendre un mouchoir de poche. Arrivé au musée, en face de

la bataille d'*Eylau*, je prends imprudemment une prise, sans penser à mon oubli. Un moment après, j'éprouve le besoin bien naturel de me moucher : pas de mouchoir. Qu'est-ce qui était embarrassé pour la minute? je n'ai pas besoin de vous dire que c'était votre serviteur. J'aurais bien demandé à quelqu'un de la société de me prêter un foulard ou autre, mais il y a des personnes qui si sont ridicules que je n'ai pas osé, craignant d'éprouver un refus. J'ai donc glissé légèrement ma main dans la poche d'un monsieur d'âge à qui je venais de voir prendre une prise, et je me suis permis de me servir de son mouchoir que j'ai replié proprement après et replacé dans sa poche. Si j'avais été un filou, j'aurais pu garder le mouchoir qui était d'une belle toile de Cholet et tout neuf; mais non, la probité avant tout. J'ai récidivé la manœuvre quatre fois avec le même succès, et pour lors, on aurait dû trouver sur moi quatre mouchoirs de poche, si j'étais un voleur; mais rien. Ce n'est que la cinquième fois, comme je regardais cette petite revue de la garde nationale champêtre, qu'est si cocasse, dans la grande galerie sur la droite, que l'agent de police a cru devoir me considérer comme un malfaiteur, parce que je désirais me moucher pour la cinquième fois. C'est une erreur de ses sens; mais je lui par-

donne en faveur de la rigueur de ses foncitons : il ne s'agissait que de s'expliquer.

LE PRÉSIDENT. — Il y a pourtant une chose inexplicable, c'est que vous ayez continué à priser après vous être aperçu que vous n'aviez pas de mouchoir de poche.

MERMIN. — Je vois avec peine que mon président n'est pas priseur, car s'il l'était, il ne me ferait pas cette observation. L'habitude du tabac ne raisonne pas ses actions, elle est impérieuse et tyrannique, au point de faire commettre des bassesses à la personne la mieux élevée. J'ai eu l'honneur, dans ma carrière, moi qui vous parle, d'offrir une prise de tabac à un pair de France, qui avait oublié la sienne, dont il m'a offert en récompense sa protection, qu'il est malheureux pour moi que le pair de France soit mort aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT. — Quand on vous a arrêté, on a ouvert votre tabatière, dans laquelle on n'a pas trouvé de tabac.

MERMIN. — Il faut croire alors que le saisissement m'aura occasionné de le laisser tomber par terre, car je venais d'en faire acquisition d'une demi-once à la Civette.

LE PRÉSIDENT. — Le maître du garni où vous logiez, ainsi que toutes les personnes de sa mai-

son, ont déclaré ne vous avoir jamais vu priser.

MERMIN. — Ceci est peu étonnant et tient à mes habitudes d'économie. Je m'étais fait une règle de n'en prendre qu'une demi-once par jour, ce qui fait que, rentrant fort tard à l'hôtel, elle était toujours consommée, et je n'en rachetais que le lendemain matin après ma sortie : vous voyez clairement par là pourquoi les personnes de la maison ne m'ont jamais vu priser.

LE PRÉSIDENT. — Le maître de l'hôtel est lui-même priseur: il a déposé que le soir, avant de monter dans votre chambre, vous restiez à causer avec lui, et que jamais il ne vous est arrivé de lui demander une prise; vous venez cependant de déclarer que l'habitude du tabac est impérieuse.

MERMIN. — Je ne me rétracte en rien, mon président, mais j'ai pour principe de ne jamais prendre de tabac dans la tabatière des autres; un malheur est bientôt arrivé, et les maladies du nez sont infiniment dangereuses.

LE PRÉSIDENT. — Votre blanchisseuse a déclaré n'avoir jamais remarqué de traces de tabac sur vos mouchoirs de poche.

MERMIN. — Parfaitement exact encore; sachant que les dames sont répugnantes de cette chose, je lavais moi-même mes mouchoirs à tabac, ne

lui donnant que les autres, mes mouchoirs blancs de société.

LE PRÉSIDENT. — On n'a trouvé dans votre linge que trois mouchoirs de poche dépareillés, que votre blanchisseuse a reconnus; s'ils étaient ce que vous appelez vos mouchoirs de société, ils n'étaient pas blancs comme vous le dites; où sont donc les autres?

MERMIN. — Il faut qu'ils se soient égarés : vous savez qu'un priseur laisse son mouchoir partout. Au résultat, je m'en rapporte entièrement à vous, messieurs; tout ce que je puis dire, c'est que je ne suis pas un voleur public. L'agent de police qui m'a arrêté ne m'a rien vu prendre, n'a rien trouvé sur moi; ce qui m'arrive peut arriver à tout le monde : c'est une inconséquence si vous voulez, mais....

LE PRÉSIDENT. — Pour de pareilles inconséquences vous avez déjà été condamné une fois à six mois de prison, une seconde fois à cinq ans de travaux forcés par la Cour d'assises. Avec de pareils antécédents, il est difficile de croire aujourd'hui à votre innocence.

MERMIN. — N'empêche pas qu'un homme qui aurait fait cinq ans de galères, comme vous dites, ne s'amuserait pas aux mouchoirs de poche. Au

surplus, comme je vous ai dit, je m'en rapporte à vous.

Le tribunal, qui a ainsi ses coudées franches, en use largement en condamnant Mermin à trois ans de prison et cinq ans de surveillance.

XLVI.

CONSEIL DE DISCIPLINE DE X....,

La commune de..... a eu hier son procès-monstre. Sur soixante-quinze hommes, effectif de la compagnie composant la milice citoyenne de la commune, cinquante-cinq étaient cités devant le conseil de discipline pour manquement à la revue d'inspection du colonel. Longtemps l'état-major de la légion avait eu à délibérer sur le jour le plus favorable à choisir pour réunir la compagnie, mais une grande difficulté se présentait. A X...., à part le boulanger et le boucher, il n'y a que des employés et des marchands de vin, les uns fort occupés toute la semaine et chômant le dimanche, les autres pouvant disposer du lundi au samedi, mais le dimanche très-affairés.

Dans cet embarras, on pensa bien un instant à faire une revue de nuit, une revue aux flambeaux ou aux lampions ; mais le budget de la commune s'y opposait formellement, à moins de rouvrir, comme on dit aussi à X...., le gouffre de l'arriéré. C'était à n'y pas songer. Les opinions émises, combattues, soutenues, le dimanche fut encore reconnu pour le jour le plus commode ; en conséquence, les deux tambours furent mis en campagne, et des billets, qu'on pourrait appeler d'invitation, tant ils étaient délicatement et précautionneusement tournés, furent portés à chaque membre de la compagnie pour les engager à se trouver à la revue.

Si on avait peu compté sur les marchands de vin, en revanche, on pensait que l'employé donnerait ; mais ces messieurs, fort mécontents qu'on eût choisi le jour unique de leur repos hebdomadaire pour leur imposer un devoir civique, se présentèrent en si petit nombre qu'à l'exception de ceux qui demeurent près du lieu de rassemblement, et que le commandant alla chercher en personne, aucun ne fit acte de présence ; ce qui a nécessité, pour le maintien de la discipline, cinquante-cinq citations par-devant le conseil, avec lequelnous allons entrer en séance.

Le conseil est au grand complet, présidé par

M. le chef de bataillon, flanqué du capitaine-rapporteur et des deux tambours remplissant les fonctions d'huissiers. La salle d'audience est comble : outre les cinquante-cinq délinquants, on énumère cinquante femmes avec chacune, l'une portant l'autre, deux enfants de un mois à douze ans, le tout sans compter les curieux, oisifs, passants et promeneurs.

Avant d'ouvrir l'audience M. le président se dispose à prononcer une courte allocution, qu'il commence en ces mots : « Mes chers camarades... ; » mais un léger chuchotement dans l'auditoire, mêlé de plaintes d'enfants, de cris de mamans, ne lui permet pas de continuer, et c'est avec le plus grand effort de voix qu'il parvient à faire entendre le salutaire avertissement : « Je préviens les personnes présentes au Conseil que tous signes d'approbation ou d'improbation seront sévèrement réprimés. Tambours, signalez-moi les personnes qui troubleraient la solennité de notre audience. »

UN TAMBOUR. — Commandant, voilà un chasseur qui se permet de rire.

LE PRÉSIDENT.—Tambour, dites-moi son nom.

LE TAMBOUR. — Commandant, je ne le sais pas, vu que ce chasseur n'est que depuis dix mois dans la compagnie, et qu'il n'a pas encore monté

la garde; mais, pour cette fois, ça ne fait plus de rien, le chasseur ne rit plus.

LE PRÉSIDENT. — A la bonne heure. (S'adressant au chasseur non signalé.) Au surplus, qui que vous soyez, mon cher camarade, je vous engage à tenir une conduite décente devant le Conseil, et à ne pas profiter de votre incognito pour manifester votre opinion. Monsieur le secrétaire, appelez les causes.

Le secrétaire appelle les causes, et le Conseil, après en avoir instruit une vingtaine, suivies de tout autant de condamnations, arrive à celle du chasseur Y..., prévenu, comme tous les autres, d'avoir manqué à la revue d'inspection des armes.

LE PRÉSIDENT. — Mon cher camarade, avez-vous quelques excuses à présenter au Conseil? Ce jour-là, par exemple, n'auriez-vous pas été malade?

LE CHASSEUR. — Non, monsieur, j'étais au Jardin-des-Plantes, pour surveiller les travaux, par ordre de mes chefs.

LE PRÉSIDENT. — Mon cher camarade, le gouvernement n'a pu vous donner un ordre contraire au service de la garde nationale. La garde nationale est le boulevart de l'État et doit passer avant tout. Avez-vous d'autres excuses, mon cher camarade?

LE CHASSEUR. — J'en ai encore une autre, qui me paraît péremptoire. Le billet qu'on m'a remis pour assister à la revue porte qu'on devra être en *grande tenue;* or, comme je n'ai ni grande ni petite tenue, que je suis biset, simple biset, et que je ne veux jamais être autre chose, j'ai cru que je ne devais pas me présenter pour rompre l'uniformité de vos rangs par mon vêtement anti-militaire.

LE PRÉSIDENT. — Mon cher camarade, vous avez mal compris le texte du billet. Ces mots : en *grande tenue* ne devaient s'entendre que pour ceux qui sont habillés.

LE CHASSEUR. — On aurait dû le mettre sur le billet; je ne suis pas forcé d'en interpréter la rédaction. J'ai lu ce que j'ai vu, sans me permettre de raisonner, comme doit le faire un bon soldat.

LE PRÉSIDENT. — Mon cher camarade, c'est très-bien pensé; un bon soldat ne doit pas raisonner, et voilà pourquoi vous auriez dû venir à la revue, puisque vous aviez reçu l'ordre de la part de vos chefs militaires, légitimes et naturels. Je suis fâché, mon cher camarade, que vous n'ayez pas de meilleure excuse à donner au Conseil; mais il est forcé de passer outre : la parole est à M. le capitaine-rapporteur.

Le capitaine-rapporteur, qui vient de recevoir

la parole, en use fort sobrement, fort lentement, jusqu'à ce qu'arrivé à l'article de la loi qu'il invoque, il l'escamote avec une rapidité qui ne permet pas d'entendre une syllabe.

Sur ce réquisitoire, le Conseil délibère et condamne le sieur Y... à douze heures de prison.

LE PRÉSIDENT. — Mon cher camarade, je regrette que vous ayez placé le Conseil dans la nécessité de prononcer une condamnation si grave contre un brave chasseur. J'espère qu'une autre fois nous aurons le plaisir de vous posséder parmi nous, au lieu de la prison. Sans rancune, mon cher camarade.

LE CHASSEUR. — Mon cher camarade! mon cher camarade! tant que vous voudrez; mais je n'ai pas le temps d'aller en prison plus qu'aux revues, et je n'irai pas. C'est une injustice, et je me pourvoirai en cassation. Quand on se mêle d'être d'un conseil, on devrait savoir ce qu'on fait, et ne pas mettre des phrases douteuses sur les billets.

LE PRÉSIDENT. — Camarade, vous insultez le Conseil.

LE CHASSEUR. — C'est possible; mais, à moi, vous me faites perdre mon temps, et je maintiens que ce n'est pas dans vos attributions : vous abusez de votre pouvoir.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur le capitaine - rapporteur, vous entendez, c'est à vous la parole.

LE CAPITAINE-RAPPORTEUR. — Pourquoi, commandant?

LE PRÉSIDENT. — Pour conclure contre le chasseur qui outrage le Conseil.

LE CAPITAINE - RAPPORTEUR. — Vous croyez, commandant?

LE PRÉSIDENT. — Mais sans doute, vous êtes capitaine-rapporteur, c'est à vous de conclure : concluez, concluez donc, capitaine ; vous êtes rapporteur.

LE CAPITAINE - RAPPORTEUR. — Eh ! je sais bien, commandant, que je suis capitaine-rapporteur; mais laissez-moi un moment de réflexion. Le chasseur vient de dire des choses qui demandent d'y penser. Si on le faisait citer pour le premier Conseil de discipline, qui aura lieu dans un mois; ça donnerait le temps de se revoir.

LE PRÉSIDENT. — Du tout, du tout, capitaine, il faut conclure sur-le-champ, séance tenante ; c'est comme ça que ça doit se passer; je le sais bien, moi qui ai trente-cinq ans de service effectif. C'est à vous de conclure.

LE CAPITAINE-RAPPORTEUR. — Eh bien ! je conclus à trente-six heures de prison de plus.

Après cette conclusion, le Conseil se lève en

masse et se retire dans la chambre des délibérations ; bientôt après il rentre en séance, et le président, avant de prendre siége, prononce contre le chasseur une seconde condamnation de quarante-huit heures de prison.

Cette nouvelle sévérité du Conseil exaspère le chasseur, que M. le président veut faire saisir par les tambours; mais le condamné joue des coudes, passe par une fenêtre, tombe dans la cour, et revient triomphant crier à travers un carreau : Merci, monsieur le commandant ; monsieur B..., merci : je la ferai, votre prison, j'aurai soin... Bonsoir, monsieur B... ; monsieur B..., bonsoir !

XLVII.

UN ENFANT DE L'ITALIE.

Berto il Tasso n'a que treize ans, et déjà son histoire est grosse de larmes et d'infortunes. Orphelin dès sa première enfance, le ciel de Naples le vit, couché sur le seuil des palais, attendre de la pitié publique ce peu qu'il faut à un enfant pour arriver au lendemain. Mais, pour lui, le

lendemain fut rarement plus beau que la veille. Vainement, devenu plus grand, il jetait au peuple ses chansons; le peuple passait sans l'entendre, dans ce pays où tout le monde chante, où le soleil fait éclore des flots d'harmonie.

Berto, l'enfant abandonné, qui ne savait pas seulement que par delà l'Italie il y eût d'autres terres, d'autres peuples, Berto quitta Naples, qui lui refusait du pain, et sa vielle sur le dos, de ville en ville, passant les rivières, traversant les montagnes, il se trouva un jour à Paris, dans cette ville humide, sans soleil, où le pauvre mange peu et ne se réchauffe jamais.

Ce que le jeune Italien eut à souffrir, lui enfant, étranger et pauvre, au milieu de cette multitude pressée, affairée, inattentive, ferait un lamentable récit. Mais enfin, on ne sait trop comment, il obtint du préfet de police une permission de chanteur public, et il se hâta de mettre à profit cette unique ressource.

Il y a quelques jours, c'était un dimanche, Berto, sa vielle suspendue au cou, était aux Champs-Élysées, et se retirait joyeux pour calculer la recette de la journée. Assis au pied d'un arbre, l'enfant souriait en comptant avec lenteur quarante-six sous qu'il faisait passer, l'un après l'autre, de son chapeau dans un vieux gant qui lui

servait de bourse. Tout à coup, deux mains qu'il n'avait pas aperçues viennent se placer sur ses yeux ; et lorsqu'à grand'peine il parvient à s'en débarrasser, il voit un enfant de quinze ans qui lui avait enlevé sa fortune, son gant plein de gros sous, et cet enfant le remettre immédiatement à un homme qui le glisse sous sa blouse. Ainsi trois infâmes s'étaient coalisés contre le malheureux Berto, qui, au désespoir, ne cessa de crier qu'après que la force publique se fut emparée des trois escrocs, qui comparaissent en police correctionnelle.

Malgré leurs dénégations, le Tribunal a condamné deux d'entre eux, âgés de moins de seize ans, à être détenus jusqu'à l'âge de vingt ans dans une maison de correction, et le troisième, grand garçon de vingt-cinq ans, à un an de prison.

Pour comble d'infortune, Berto, dans cette malheureuse affaire, manqua de perdre sa vielle ; sa vielle, son unique gagne-pain, que les voleurs avaient également dérobée, et qu'on n'a retrouvée qu'à grand'peine entre les branches d'un arbre.



(Page 265.) Imprimé par Plon frères.

UN GARÇON ÉPICIER.

XLVIII.

LE GARÇON ÉPICIER.

C'est un rude métier que celui de garçon épicier dans la bonne ville de Paris. La plus matinale des portières doit le trouver debout pour lui servir son sou de café et ses deux liards de *castonade*, et le plus retardé des cochers de fiacre a le droit, du haut de son siége, de réclamer de lui, à une heure du matin, le dernier petit-verre, celui qui précède la rentrée à l'écurie. Entre la portière et le cocher de fiacre, que de gens et de marchandises ont passé par les mains du garçon épicier! Il quitte une tonne de savon de 900 livres, qu'il était en train de rouler à la cave, pour servir une demi-once de pralines, s'essuie les mains toutes gluantes de potasse pour couper une tablette de chocolat, passe du suif aux confitures, du fromage au sirop, du civil au militaire, de l'enfant au vieillard, de la cuisinière à la dame; et pour tout ce monde il a un ton différent et convenable, un sourire, un coup d'œil, un geste,

une manière d'envelopper et de présenter la marchandise en l'accompagnant, suivant la personne, de l'une de ces formules : « Voilà, ma petite mère! voilà, ma petite! voilà, madame! madame... voilà! » Ce qui n'empêche pas le pauvre garçon d'entendre continuellement bourdonner à ses oreilles une foule de reproches sur la qualité, le poids, la fraîcheur, l'odeur, la couleur et l'épaisseur de toutes les denrées des quatre parties du monde.

C'est une des conditions de son emploi de ne renvoyer aucune de ces plaintes à son patron, qui, assis dans son comptoir, ne manque jamais de répondre pour calmer la pratique : « C'est le garçon qui *s'a trompé*, » ou mieux : « C'est le garçon *qu'aura fait erreur*. »

Une autre condition de l'emploi est de ne jamais se trouver dépourvu d'aucune sorte de marchandises; et demandât-on du beurre de la Jamaïque et du café de Romainville, beurre et café seront servis, enveloppés même, si l'on y tient, dans la lettre d'expédition. Le garçon épicier est, on le croit, l'être de la création qui se tient le plus longtemps sur ses jambes; il mange debout, boit debout; au besoin, c'est une organisation à dormir debout. Qu'on s'étonne, après cela, que, devenu maître, le garçon épicier cher-

che ses aises et soit pour l'ordre et la tranquillité. Une fois qu'il a une position assise, n'est-il pas naturel qu'il y tienne, et voulez-vous que, pour plaire à MM. les républicains, il renonce à sa qualité de débitant et de garde national, au risque de retomber sur ses pieds, garçon épicier comme devant?

C'était donc une idée toute simple à un garçon épicier que celle de devenir maître, et voici comment crut devoir s'y prendre Ambroise, gros joufflu de Picard, pour changer son tablier de toile contre la patente. Parmi les grasses cuisinières qu'il avait tous les jours à servir, il en distingua une plus grasse que les autres, grande, forte, haute en couleur, et merveillement propre, selon lui, à remplir un comptoir. La cuisinière, outre ses charmes naturels, avait à la caisse d'épargne 3 ou 4,000 fr. que, dans son impatience, Ambroise voyait déjà métamorphosés en pains de sucre, balles de café et tonnes de riz. Pour accélérer cette métamorphose, il passa rapidement la période des compliments et arriva à celle des petits cadeaux. Un jour, c'était une bouteille de parfait-amour, un rouleau d'eau de cologne, du chocolat de santé, un sac de quatre-mendiants; une autre fois, il offrait un vase élégant rempli d'huile, une jolie corbeille pleine de beurre de

Bretagne, une feuille de laurier accompagnée de son jambon.

Le galant Ambroise, qui n'avait que deux heures de sortie tous les quinze jours, n'avait guère le temps de faire toutes ces emplettes; aussi les faisait-il tout simplement dans la boutique de son maître, et toujours aussi, faute de temps, avait-il négligé de lui en parler. Cependant les amours allaient bien, et la cuisinière avait placé, le mois dernier, 100 nouveaux francs à la caisse d'épargne, quand par hasard le maître d'Ambroise vient à parler de certains articles qui lui manquent, d'inventaire à faire. C'était trop tôt pour Ambroise; il disparut un beau matin sans attendre le mariage ni l'inventaire, laissant l'épicier et la future également désolés.

Ces deux victimes du franc Picard se rencontrent aujourd'hui chez M. le juge de paix, l'un réclamant la marchandise, l'autre n'osant réclamer son fiancé, et fort penaude de s'entendre condamner à restituer en argent ces présents de l'amour qu'elle avait reçus en nature.

XLIX.

LE PÈRE CHABRIOT.

Après avoir survécu à la république, à l'empire, à la restauration, à la perte de toutes ses dents, d'un bras et de trois femmes, le père Chabriot, dit *l'Enflammé*, ex-sergent dans les gardes-françaises, se trouvant un peu isolé, et sans revenus assurés, sans pension de retraite, n'aurait su trop que faire de ses soixante-dix ans, francs et quittes de toutes impositions, si une gaieté à l'épreuve, un estomac d'autruche, une soif torride et une patience infatigable à jouer au piquet n'avaient disposé en sa faveur une jeune veuve qui après avoir vendu du beurre pendant trente-cinq ans se trouvait en avoir conservé un morceau fort raisonnable pour mettre dans ses épinards.

Quand le père l'Enflammé, au sortir de l'église, put se dire marié et bien marié, participant, lui second, à la jouissance de deux bonnes mille livres de rente et en possession d'une robuste

compagne de vingt ans moins âgée que lui, au teint fleuri, il se promit bien de ne pas laisser dépérir entre ses mains cette quatrième moitié que la providence lui départissait exprès, croyait-il cette fois, pour le conduire tout doucement jusqu'à son dernier petit verre.

Aussi n'est-il sortes de prévenances, de petits soins, d'attentions délicates qu'il n'eût pour elle. Il avait réglé les repas à quatre par jour, interdisait les légumes et les boissons aqueuses, et remplaçait invariablement la poire et le fromage par le café et l'eau-de-vie, dont la bouteille figurait sur la table, en manière de carafe, pendant les douze cents de piquet qu'il avait l'amabilité de perdre tous les soirs. Cette dernière marque de tendresse, qu'il eût la délicatesse de laisser toujours ignorer à sa femme, est de notoriété publique: de mémoire de voisin, l'Enflammé n'a gagné une partie à sa Léonide; il allait quelquefois à 99, mais jamais au delà.

Tant de prévoyance, de sollicitude, de dévouement, méritaient récompense. Il en fut autrement; six mois après cette bonne vie conjugale, Léonide mourut d'une inflammation d'entrailles: maladie que ne voulut jamais reconnaître son inconsolable époux, qui persiste encore aujourd'hui à soutenir que sa femme n'est morte que de la

diète qu'on lui a fait tenir pendant les douze dernières heures de sa vie , et de la tisane qui lui a débilité l'estomac.

Grande fut la désolation du père Chabriot, car les 2,000 livres de rente de la veuve étaient viagères; le pauvre veuf retombait sur son ancien patrimoine, à savoir : ses soixante-dix ans, son estomac d'autruche, sa soif torride et sa vertu au piquet. Cependant l'aspect du mobilier, d'une feuillette de vin et d'un litre et demi d'eau-de-vie, existant au jour du décès, lui rappela les derniers devoirs à rendre à sa Léonide. D'argent comptant, il n'en trouva pas au logis; mais cela ne l'arrêta pas. Il alla donc emprunter à quelques amis, à rendre sur la vente du mobilier, une somme de 200 francs qu'il consacra tout entière aux service, convoi, enterrement et inhumination de sa femme, à savoir : 20 francs pour le corbillard, 2 fr. 50. pour une croix de bois, et les 177 fr. 50 c. restants pour un petit repas funèbre donné, au retour du cimetière, à une douzaine d'amis désolés qui avaient bien voulu s'associer à sa douleur.

Il croyait, le vertueux époux, avoir rempli humainement tous ses devoirs, et jouir sans trouble du peu de bonheur que lui laissait le mobilier de Léonide, quand à son retour à la maison mortuaire il trouve trois grands gaillards, un juge de

paix et un greffier apposant les scellés sur tous les meubles, sans en excepter la feuillette. Les trois grands gaillards sont les enfants de la veuve, héritiers à réserve et nus propriétaires des biens de leur mère, dont elle n'avait que l'usufruit. Force fut bien à Chabriot d'abandonner le mobilier; mais à son tour il vient réclamer aujourd'hui, devant M. le juge de paix, les frais de service, convoi et enterrement qu'il a avancés de ses deniers ou plutôt des deniers de ses amis, sous la foi du gage du mobilier. Les héritiers consentent à supporter les frais des deux premiers articles du compte présenté par leur respectable beau-père, mais ils soutiennent que le repas funèbre doit rester à sa charge, sauf son recours contre les convives désolés.

Après de longs et opiniâtres débats, M. le juge de paix parvient enfin à concilier les parties: par respect pour la mémoire de la défunte, son malheureux époux consent à abandonner tous ses droits moyennant remise, à lui faite par les héritiers, de la feuillette de vin dépendant de la succession de la toujours regrettée Léonide.

L.

SI L'ON POUVAIT MAUDIRE !

Il y a des lois contre le vagabondage, lois qui atteignent tous les malheureux, jusqu'aux plus jeunes enfants, que la police ramasse dans ses rondes de nuit. Quelques-uns de ces enfants sont orphelins; mais beaucoup ont un père, une mère, qui passent, dans la fange et l'abrutissement, une vie inutile à tous, et repoussent loin d'eux la faible créature qui leur doit une existence fatale. Pourquoi n'y a-t-il donc pas de lois contre ces infâmes? Pourquoi la société qu'ils outragent ne leur demande-t-elle pas un compte sévère de l'oubli du devoir le plus sacré?

Ces réflexions que tous ont faites avant nous, nous sont suggérées par le triste spectacle que nous donnait aujourd'hui la police correctionnelle, où reparaissait, pour la troisième fois, un jeune Alphonse G..., enfant de huit ans.

Il y a quelques semaines, ce même enfant comparaissait devant le tribunal. Son père, qui avait été cité pour le réclamer, était à l'audience, et

chacune de ses paroles, empreinte de dureté et de l'indifférence la plus révoltante, avait été accueillie par les murmures de l'auditoire et le blâme des magistrats. Le misérable refusait de réclamer son fils, et ne craignait pas pour se justifier d'accuser un enfant de huit ans des penchants les plus vicieux. A grand'peine, M. le président avait pu le décider à reprendre son fils; mais enfin, presque malgré lui, un jugement avait ordonné qu'il lui serait rendu.

Le soir même, l'enfant sortit de la prison des jeunes détenus et se dirigea vers son père, qui, à sa vue, se livra à la plus violente colère, l'accabla de coups et le mit à la porte, le menaçant des plus durs traitements s'il se représentait à lui.

Frappé, chassé par son père, l'infortuné se rappela qu'il avait une mère, une mère qui, elle aussi, depuis longtemps ne s'inquiétait plus de lui. C'est tout en pleurs qu'Alphonse se jeta à ses genoux et lui raconta la conduite barbare de son père; mais l'infâme le repoussa à son tour, le frappa, le chassa, le rejeta la nuit sur le pavé de la rue, si dur pour les malheureux, mortel pour les enfants, sans même lui mettre dans la main ce morceau de pain que la charité accorde à l'étranger qui souffre.

Cette même nuit, l'enfant fut trouvé sur la voie publique et reconduit en prison.

Voilà ce que disait aujourd'hui à ses juges le malheureux Alphonse, et tout l'auditoire était ému et chacun se regardait, fixait les magistrats comme pour implorer leur bienveillance. Que pouvaient ces derniers? Donner un asile à l'infortuné, asile bien triste, bien dur, mais enfin un asile, un toit et du pain. Alphonse a été envoyé dons une maison de correction pour y être élevé jusqu'à l'âge de vingt ans.

LI.

UN LAURÉAT.

On revenait de la distribution des prix, où le jeune Alphonse s'était couvert de lierre. Sa maman, toute rouge d'émotion. déposait avec orgueil les trois couronnes de son fils sur la console de l'arrière-boutique, et colorait l'avenir du lauréat de sept ans de toutes les roses de l'imagination maternelle Le papa, depuis longtemps heureux rôtisseur, ce jour-là heureux père, crut cepen-

dant, avant de partager les doux rêves de son épouse, devoir s'assurer par lui-même si chez son fils la science était à la hauteur des récompenses.

— Alphonse, ça n' va pas mal; t'as eu trois prix, mais voyons un petit peu si tu es véritablement savant : qu'est-ce que c'est que les quatre points cardinaux?

— Papa.... c'est.... le point, la virgule et les deux points.

LA MAMAN, *avec enthousiasme.* — Viens que je t'embrasse, mon bijou chéri! tu as répondu comme un ange. N'est-ce pas, Isidore, que nous en ferons un notaire?

LE PAPA. — Taisez-vous, madame Gaudriot; vous n'en savez pas plus que lui; vous mêlez la *grand' mère* avec la *jographie.* Alphonse, j' suis pas content; tâche de mieux répondre une autre fois. Voyons, t'as eu un prix de mathématiques; fais-moi le plaisir de m' dire combien que ça fait trois douzaines de poulets à 1 fr. 50 ?

— Papa, j' sais pas, j'en suis qu'à l'addition : c'est pas ma faute, c'est mon maître qui m'apprend rien.

M. GAUDRIOT. — C'est de l'argent perdu d'envoyer cet enfant à l'école, j'irai demain le retirer.



(Page 276). Imprimé par Plon frères

UN LAURÉAT.

C'est pas avec des feuilles de lierre qu'on fait des affaires dans notre état.

Le papa tint parole, et le lendemain il était à régler avec le maître d'école. Celui-ci fort mécontent, et indigné qu'on lui retirât un enfant trois fois couronné, présenta son compte où figuraient deux mois d'école, dont celui des vacances; les trois volumes donnés en prix à Alphonse, une table cassée, deux bancs rompus et une foule de carreaux brisés, le tout se montant à une somme de 29 fr. au lieu de 6 que croyait devoir le papa.

Aussi le solde de ce compte n'a-t-il pu se faire sans une contestation, qui, en dernier ressort, a été portée devant M. le juge de paix. En présence des allégations contraires des parties, ce magistrat a ordonné une enquête qui pourra fournir une trentaine de rôles d'expédition, et ne dira pas le moindre mot des quatre points cardinaux, ni de la manière de multiplier les poulets.

LII.

LE MARCHAND DE COCO.

Le marchand de coco, cette providence des gosiers débineux, des bonnes d'enfants, des conscrits, des abonnés des Funambules et des fêtes royales, ce philosophe pratique, à qui la fortune ne s'est jamais montrée que sous la forme d'une vieille femme, laissant tomber plus ou moins de liards de ses doigts amaigris, le marchand de coco n'aime pas à se plaindre. Souvent il l'aurait pu cependant, témoin ce jour où un gouvernement ombrageux, prenant sans doute les aigres tintements de sa sonnette pour un signal de ralliement, lui interdit le droit d'en faire usage, droit qu'il laissa néanmoins aux chevaux et aux ânes, qui ne le réclamaient pas; témoin aussi cet autre jour où un autre gouvernement, encore ombrageux, défendit les rassemblements, sans doute pour achever le marchand de coco, lui qui ne vit que de rassemblements, lui à qui une longue expérience a appris qu'un homme seul n'a jamais soif.

C'est donc un fait bien établi, le marchand de coco n'aime pas à se plaindre; aussi faut-il que celui qui vient aujourd'hui conter ses doléances à la police correctionnelle ait eu bien à souffrir; il faut que son pauvre cœur ait été bien gros pour venir signaler aux magistrats le tort que lui ont fait Gosselin et Fayola, deux jeunes industriels, qui pour profession n'ont à avouer que celle de *teneurs de jeux dans les fêtes patronales.*

Le voilà à la barre, la tête un peu basse, pas de honte, mais uniquement parce que son dos un peu bombé projette naturellement son chef en avant, cheveux, veste et pantalon gris, les mains et le nez rouge. Le marchand de coco estime sa marchandise, mais lui est quelquefois infidèle.

LE PRÉSIDENT. — Quels sont vos noms?

LE MARCHAND DE COCO. — Jacques Burette, mon vrai nom, connu dans Popincourt, et rien à dire dessus.

LE PRÉSIDENT. — Votre âge et votre profession?

BURETTE. — Je suis sur soixante-six, et marchand de tisane, et de la bonne. C'est pas des couleurs que je mets dedans, c'est du bois, du vrai bois.

LE PRÉSIDENT. — De quoi vous plaignez-vous?

BURETTE. — C'est ce qui m'entortille d'avoir à dire des choses comme ça, moi qui suit un bon

enfant et pas de rancune; mais c'te fois c'est trop fort, c'a m'étoufferait, faut que ça parte.

LE PRÉSIDENT. — Dites-donc, nous attendons.

BURETTE. — Le camarade....

LE PRÉSIDENT. — Duquel parlez-vous, il y a deux prévenus.

BURETTE. — Je parle du grand. Le camarade, je l'appelle camarade parce qu'il ne m'avait jamais fait de mal, je crois que dans la journée en question je lui ai vendu du coco, à ce cadet-là. C'était à la fête de Nogent, je lui sers un grand verre, il me donne un liard; un liard pour un grand verre, c'est une chose qui ne se fait pas, est-ce pas messieurs? vous savez que c'est toujours deux liards. N'importe, il ne veut donner qu'un liard, je le prends, je ne dis rien; mais je dis en moi-même, je donnerai plus à boire à ce cadet-là.

GOSSELIN. — Vous êtes un blagueur, j'ai jamais bu de votre pourriture, je bois que du vin.

BURETTE. — Du vin, j' n'en dis pas d' mal, c'est bon à l'estomac, mais modéré; par la grande chaleur l' coco est préférable, demandez plutôt aux médecins.

En revenant de Nogent, passant par le bois de Vincennes, à la fraîcheur, j'étais un peu las et j' dis: Ma foi, tant pis, j' vas m' reposer un peu

sur l'herbe, et si j'arrive un peu plus tard, personne aura rien à y trouver à redire, puisque je n'ai ni femme ni enfants, et que ma belle-mère est défunte, Dieu merci, de l'année passée. Fectivement, j'ôte ma fontaine et mes souliers, je m'étends à mon aise au long de la grande avenue, j' me repose ; mais si vous voulez que je vous dise mon tort, c'est d'avoir dormi ; y avait plus d'huile dans mes quinquets, et pendant ce temps-là mes deux galopins m'ont soulevé un gobelet et mes souliers, que quand je me suis réveillé, je les ai cherchés plus d'une heure ; mais bernique, ça faisait brosse, plus personne.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous n'avez pas vu les prévenus vous voler ?

BURETTE. — Moi, non, puisque j'étais à pionser (dormir) ; mais il y en a qui vous en diront plus long.

LE PRÉSIDENT. — C'est tout ce que vous savez, allez vous asseoir.

BURETTE. — Ça ne serait pas de refus, mais y a pas de place.

On fait une place au père Burette, et un témoin est appelé.

LE TÉMOIN. — Je buvais un coup avec mon ami Nicaud chez un marchand de vin de Vincennes, quand vient ce jeune homme qu'est donc

aujourd'hui le voleur, et qui me fait voir un gobelet de marchand de coco, en me demandant si c'était de l'argent ou du cuivre. — Du cuivre! mon bon ami, du cuivre! Est-ce que vous y pensez, de croire que les cocotiers vont se monter en argent? — Ah! qu'il dit à son camarade, nous sommes volés. Oui, qu'il me dit en se tournant de mon côté, nous avons pris ce gobelet à un marchand de coco, croyant que c'était de l'argent, et puis pas du tout. Si nous avions voulu, nous lui aurions tout effarouché à ce pauvre vieux, mais nous avons eu pitié de lui. Ayez donc après ça de la considération pour des vieux gueux comme ça!

Sur ça qu'il me contait son affaire, voilà dans le lointain le marchand de coco qui arrive, tout doucement, le pauvre homme, vu qu'il marchait nu-pieds, et que les cailloux lui faisaient faire la grimace. Moi je leur ait dit: — mais vous lui avez donc pris ses souliers aussi? — Bien sûr, que le grand me réponds, j'avais soif, je les ai lavés trente vords et je m'enlève. (Je les ai vendu trente sous et je m'en moque.)

Moi je ne dis rien, je les laisse filer, mon camarade les perd pas de vue, je vas avertir le marchand de coco, qui me conte la chose pareillement, et nous avons fait arrêter les deux filoux.

BURETTE. — Et qu'ils l'ont pas volé. Le gobe-

let, encore, je dis pas, mais mes souliers, faut avoir bien peu de chose à faire.

Gosselin et Fayola, qui n'en sont pas à leurs premières armes, sont condamnés à un an de prison.

LIII.

UN ÉTUDIANT VOLONTAIRE.

On est, je suppose, de Quimperlé ou de Brives-la-Gaillarde; à dix-huit ou dix-neuf ans on se trouve avoir fait une bonne quatrième au collége communal, et, comme la barbe commence à pousser, qu'on ne veut être ni tailleur comme son père, ni cordonnier comme son oncle, on se met à fumer des cigares, à s'installer au café de la Grande-Place, jusqu'au jour où le papa, voyant à son fils toutes les dispositions d'un étudiant, se décide à lui assurer quelques centaines de francs de pension, moyennant quoi le jeune homme arrive à Paris, et se pose étudiant en droit ou en médecine, suivant qu'en a décidé la face ou la pile d'une pièce de cinq francs jetée en l'air, à la suite du déjeuner d'arrivée.

Au bout de deux ou trois ans on fait passer son premier examen à un ami intime, au moyen d'une série de déjeuners qui varie de dix à soixante, sans compter les déjeuners de félicitations, congratulations et jubilations qui suivent ledit examen, quand les boules blanches ont donné.

Les deux ou trois ans qui suivent sont employés, qu'on soit étudiant en droit ou en médecine, à méditer, approfondir et commenter le droit des gens, le droit international, les principes de nationalité, de constitutionnalité, de liberté des peuples, le tout puisé à l'estaminet, entre la pipe et le cigare, dans les colonnes de la presse indépendante, progressive et propagandiste ; après tous lesquels commentaires, approfondissements et méditations, l'étudiant se trouve merveilleusement propre à s'expédier en Belgique, en Pologne, en Espagne, en Portugal, suivant le besoin qui se fait sentir sur un de ces points, de renforcer par une paire de bras, une nationalité, une constitutionnalité, une liberté quelconque compromises.

Après un séjour de cinq ou six mois dans une de ces latitudes, quand au fond on a reconnu que le genièvre belge ne vaut pas le cognac, que le tabac d'Espagne est fort agréable à fumer quand on a de l'argent pour en acheter, et que le vin

de Porto se remplace avantageusement par le bourgogne, on revient à Paris avec un brevet de lieutenant ou de capitaine, six mois d'arriéré, une paire de moustaches et pas de souliers.

A Paris, on retrouve les anciennes connaissances; on se remet à parler *droit des gens*, *droit international*, etc., etc..., jusqu'au jour où le cordonnier, le tailleur, le chapelier, vous rencontrant, vous obligent, devant M. le juge de paix, à descendre des hauteurs de la législation pour débattre de simples questions de droit commercial, règlement de compte, reconnaissance d'écriture, billets, lettres de change et autres chapitres du Code beaucoup trop négligés par l'étudiant pendant ses six ou sept années d'études.

Telle est l'histoire de plus d'un enfant de Quimperlé ou de Brives-la-Gaillarde, et en particulier celle de Alphonse M..., volontaire récemment arrivé d'Espagne pour s'entendre aujourd'hui condamner par un de MM. les juges de paix de Paris, à payer une demi-douzaine de mémoires qu'il avait oublié de solder avant de partir pour régler ceux de la Péninsule.

LIV.

LES FLEURS DES TOMBEAUX.

Il n'y a pas un mois, la diligence de Strasbourg arrivait à Paris, débarquant avec ses succulents pâtés deux Alsaciennes, jeunes ouvrières de vingt ans, fraîches, roses, apportant dans la Babylone moderne les meilleures intentions du monde, avec des doigts ronds, effilés, exercés depuis longtemps à chiffonner le ruban et la gaze ; et les voilà sur le banc de la police correctionnelle.

Oui, sur le banc de la police correctionnelle ; ce n'est point une plaisanterie, les voilà baissant leurs yeux bleus, cachant la rougeur de leur front; et il y a bien de quoi rougir, car la prévention qui pèse sur elles n'est point une bagatelle; ce n'est point un délit, c'est plus qu'un crime, c'est un sacrilége, ni plus ni moins qu'une violation de sépulture.

Troubler la cendre des morts, porter une main impie sur leurs tombes, les dépouiller de ce dernier souvenir que leur donne la terre, oh ! mes-

demoiselles les Alsaciennes, c'est affreux! Oyons les détails.

C'était le premier dimanche après leur arrivée à Paris; les deux compatriotes, déjà placées, mais chacune dans une maison différente, s'étaient donné rendez-vous et devaient passer la journée ensemble à se promener, à voir, à être vues, à causer de Strasbourg, à trouver Notre-Dame-de-Lorette bien mesquine à côté de leur clocher, et la Seine bien piteuse en regard du Rhin. Réunies de grand matin, elles commencent leur promenade, et le soir les trouve à la porte du cimetière de l'Est.

Elles entrent dans ce champ du repos, le front baissé, le cœur légèrement ému, et avec ce recueillement qu'inspire un pareil lieu. Il y avait foule au cimetière, et comme toujours foule bruyante, courante, sautante, criante, si bien que les premières minutes passées, les deux amies relevant la tête et trouvant leur petit air mélancolique mal placé au milieu de tout ce fracas, elles se mirent à l'unisson, et prirent part aux plaisirs de l'endroit. Entre ces plaisirs, celui de cueillir des fleurs étant le plus goûté par toutes les jeunes filles, elles ne s'en faisaient faute et moissonnaient indistinctement, et la fleur de laurier du soldat, et le myrte de l'épouse, et la rose

de la jeune vierge. Victoire et Eugénie les imitèrent, et à leur sortie du cimetière le concierge put voir dans leur cabas béant, qu'elles ne cherchaient pas à cacher, un énorme bouquet dans lequel il compta jusqu'à dix-huit espèces de fleurs.

Un horticulteur hollandais, un amateur anglais, voire même un propriétaire parisien, leur eût donné un bout de ficelle pour faire des bouquets; mais un concierge de cimetière, un employé responsable ne l'entend pas ainsi, et un bon procès-verbal, rédigé par l'autorité compétente, mit M. le procureur du roi dans la nécessité de porter plainte contre les deux folles, en violation de sépulture.

Le Tribunal les a condamnées à 16 fr. d'amende, et je vous réponds qu'elles n'y reviendront pas, et que cinq ans de travaux forcés n'auraient rien ajouté à la terreur qu'elles ont ressentie pendant le quart d'heure qu'ont duré les débats.

LV.

ASSASSINAT PAR LE CUIVRE ROUGE.

— Messieurs, je suis mère comme chacun peut l'être, je m'appelle Gertrude-Gabrielle Bichard, veuve Laporte. garde-malade, femme de ménage, et dans mes petits moments perdus je travaille dans les châles avec ma fille. Virginie, venez auprès de votre mère lever la main à ces messieurs si je ne dis pas la vérité.

Virginie, jolie petite blonde de dix-huit ans, accourt près de sa mère, lève la main et jure quelque chose qu'on n'entend pas.

LA VEUVE LAPORTE. — C'est bien, ma fille, restez là, tenez-vous droite et levez la tête, vous n'avez pas besoin de rougir, nous sommes d'honnêtes femmes, et madame Legrand une scélérate.

Virginie fait un signe d'assentiment.

MADAME LEGRAND, *se levant vivement du banc des prévenus.* — Scélérate, moi, une scélérate! je suis entrepreneuse depuis vingt ans, entrepreneuse de châles, vous le savez bien puis-

que je vous fais vivre depuis six mois vous et votre fille.

LA VEUVE LAPORTE. — Oui, drôlement que vous nous faites vivre en ne payant pas la fille, et en égorgeant la mère à coup de casserole de cuivre rouge.

MADAME LEGRAND. — C'est vous qui m'avez commencée avec votre parapluie, en me violant mon domicile et gesticulant des cris horribles, au point d'empêcher mes ouvrières de travailler.

LA VEUVE LAPORTE. — Oui, on sait bien que vos ouvrières vous les faites pas mal travailler; mais pour les payer c'est une autre paire de manches. Si vous m'aviez donné les 18 fr. que vous devez à ma fille, au lieu d'un coup de casserole de cuivre rouge, vous ne seriez pas ici à attendre votre condamnation.

MADAME LEGRAND. — Ma condamnation, à moi! il n'y aurait donc plus de justice ici-bas, moi qui ai reçu comme un agneau votre coup de parapluie et trois châles que votre fille m'a gâtés; les voilà, messieurs, voyez comme c'est travaillé.

LA VEUVE LAPORTE. — Virginie, tu entends madame; elle attaque ton honneur, défends-toi, ma fille, toi qui es la meilleure châlière de la capitale.

VIRGINIE. — Le ciel me vengera, maman, moi et le coup de casserole que tu as été victime.

LA VEUVE LAPORTE. — Du tout, du tout, c'est pas le ciel qui doit nous venger ; c'est bon pour plus tard ; mais pour le moment c'est ces messieurs de la justice. Allons, ôte-toi de là, tu n'es qu'une simple ; c'est moi que je vais défendre ton honneur...

MADAME LEGRAND. — Il est joli son honneur ! une petite rapineuse qui m'a volé sur les commissions : voilà les factures de mes marchands de soie.

VIRGINIE. — Ah ! maman, c'est trop fort ; elle veut me faire passer pour une voleuse ! Défends-moi ou je me trouve mal.

LA VEUVE LAPORTE. — C'est une abomination, ça crie vengeance, je la demande tout de suite ; oui Virginie, oui ma pauvre petite biche, nous allons l'avoir, ces messieurs vont te la donner ; viens, ma fille, viens sur mon sein, je te protége, je te protégerai toujours contre les monstres et madame Legrand.

On entend quelques témoins qui rapportent dans le plus grand détail le fameux, le grand, l'abominable coup de casserole dont l'œil droit de la veuve Laporte a eu à souffrir.

LE PRÉSIDENT. — Femme Laporte, avez-vous

été malade par suite du coup que vous avez reçu?

LA VEUVE LAPORTE. — Si j'ai été malade! deux grands mois, mes bons messieurs, avec des sangsues, des compresses, des emplâtres, des onguents, et ma fille aussi qu'est sensible comme une tourterelle; n'est-ce pas Virginie?

VIRGINIE. — Oui, maman, tu as été malade à mort.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous des certificats de médecin?

LA VEUVE LAPORTE. — Ah! non, pour ça, non; étant garde-malade de mon deuxième état, je m'ai soignée moi-même.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez dû faire quelques frais de médicaments? Avez-vous au moins des quittances de pharmacien?

LA VEUVE LAPORTE. — Mon Dieu, non, étant garde-malade, je connais assez de pharmacerie pour me préparer mes petites drogues à moi-même, est-ce pas Virginie?

VIRGINIE. — C'est vrai, maman; même que tu m'as dit comment il fallait faire une compresse de sel.

LE PRÉSIDENT. — Si vous n'avez employé que ce remède, il n'a pas dû vous coûter cher.

LA VEUVE LAPORTE. — Pardon, monsieur;

c'était du sel blanc, parce que du sel gris, voyez-vous, ça aurait trop mordu sur la chair vive, à cause de l'arcali, qu'est trop vive sur une plaie fraîche, par l'inflammation du sang, dont il se fait une révolution... (*Bas à Virginie.*) Allez vous asseoir, petite sotte, et si vous dites encore un mot, je vous corrige en revenant à la maison.

La religion du Tribunal étant suffisamment éclairée, la femme Legrand est condamnée à 16 fr. d'amende et 15 fr. de dommages-intérêts. L'œil droit de la veuve Laporte et l'honneur de Virginie ainsi vengés, l'une et l'autre sourient au public, font une révérence aux juges, une grimace à la condamnée, et se retirent bras dessus, bras dessous.

LVI.

RIEN QUE DES LARMES !

On appelle la cause de M. le procureur du roi contre Clarisse. Celle-ci, grande et belle femme de vingt ans, se dirige, en sanglotant, vers le banc des prévenus, tandis qu'une autre femme,

la dame M..., appelée comme témoin, verse d'abondantes larmes, debout devant la barre du tribunal. L'une est la mère, l'autre la nourrice d'un tout jeune enfant étouffé, en dormant, dans les bras de cette dernière.

A un regard plein d'angoisses qu'échangent ces deux femmes, leurs sanglots redoublent; mais la source en est pure, et appelle la pitié et le respect. Dans la mère, il n'y a ni haine, ni désir de vengeance; dans la nourrice, ni fausse honte, ni crainte du châtiment : toutes deux pleurent parce qu'elles l'aimaient.

Si, au moins, cette malheureuse mère pouvait se plaindre; si elle pouvait accuser Clarisse d'imprudence, d'inattention; si ses affreuses tortures pouvaient être soulagées par une de ces colères si saintement sublimes chez une mère qu'on a privée de son enfant, elle serait moins à plaindre. Mais non, Clarisse aimait l'enfant; elle était pour lui tout amour, tout abnégation, tout sacrifices.

Le soir du fatal événement, Clarisse était assise sur son lit, tenant l'enfant dans ses bras. Fatiguée des travaux de la journée, sa tête s'était penchée, son corps avait faibli, elle s'était endormie. Au réveil, l'enfant était étouffé, et la nourrice faisait retentir la maison des cris de sa douleur.

En présence de tels faits, le tribunal a ren-

voyé Clarisse des poursuites de M. le procureur du roi, qui lui-même s'est plu à reconnaître qu'en de tels malheurs, la loi, impuissante à consoler, devait au moins se garder de sévir.

LVII.

UN ÉPICIER FLATTÉ.

Elle a dû être jolie la dame Botzen ; car, avec ses quarante ans et ses rides naissantes, elle est encore avenante, et devait l'être le 16 janvier, ce jour où, en grand deuil de grande dame, elle entrait dans la boutique du sieur D..., marchand épicier, et lui faisait une commande de 250 fr. en sucre royal, café moka, bougies de l'Étoile, etc., etc.

On pense bien qu'avec une pratique de cette tournure, on ne traite pas, devant le comptoir, entre une portière et un cocher de fiacre. On se découvre, au risque de gagner un catarrhe; on ouvre la porte de l'arrière-boutique, qu'on appelle la salle à manger, sans doute parce qu'on y

mange ; on offre un siége ; on supplie de se remettre, de se reposer ; et, pour peu qu'il y ait une chaufferette dans l'établissement, on se hâte de dégarnir la braisière du comptoir et d'offrir le *poussier* embrasé aux pieds délicats de la facture de 250 fr.

Et le 16 janvier les choses se sont passées plus galamment encore dans l'arrière-boutique de M. D..., épicier; car M. D... est un épicier de la vieille roche. Il a soixante-huit ans, et se rappelle avec quels égards les épiciers de sa jeunesse recevaient les belles dames quand arrivait, ce qui était rare, que les belles dames honorassent les épiciers de leurs visites.

Par un hasard bien singulier, ce 16 janvier, au moment où la dame en deuil entrait dans l'arrière-boutique, et daignait y accepter une chaise, il était six heures du soir, l'heure du dîner de l'épicier, et le potage, déjà apporté sur la table, exhalait dans l'étroite pièce une vapeur qui choqua les poumons délicats de madame Botzen, et provoqua une légère toux. Aussitôt l'épicier de s'empresser d'offrir un verre d'eau sucrée à la fleur d'orange, du sirop d'orgeat, de groseille, de framboise, etc., etc. Mais une toute petite voix lui répondit que, sans cérémonie, on accepterait de préférence une cuillerée de ce même bouillon,

auteur du mal; *similia similibus curantur*, c'est de l'homœopathie.

Toujours par suite de l'homœopathie, l'élégante veuve, trouvant une grande similitude entre le bouillon et le bœuf, indiqua du doigt un morceau entrelardé, et cette fois ôta son gant, s'attabla tout à fait, à la grande jubilation de l'épicier, qui jamais ne s'était trouvé si copieusement honoré. Au bruit des fourchettes, la confiance, dit-on, est prompte à s'établir; ainsi en arriva-t-il entre l'épicier et la belle dame, qui, pendant le dîner, fut d'une grande amabilité. On n'était pas au café; car le garçon avait reçu ordre d'en moudre, et du tout frais, que l'épicier savait que la belle dame avait quarante ans, était veuve, et venait d'hériter d'une petite fortune de 400,000 fr., franche et quitte des impositions; il savait de plus, l'heureux épicier, que la belle dame s'ennuyait d'être seule; que, pour se procurer quelques distractions, elle s'occupait à remonter sa maison, sauf ensuite à voir plus tard, à offrir ladite maison remontée, et en sus sa main et son cœur, le tout fraîchement décoré, à un galant homme, d'un âge mûr, d'un commerce agréable; et pas n'est besoin de dire que l'épicier, en écoutant toutes ces merveilles contées par une bouche souriante, se caressait le menton, tendait la jambe, faisait le

joli cœur et trouvait ses soixante-huit ans précisément l'âge mûr commandé, et son petit commerce infailliblement le plus agréable du monde.

Toutes ces choses, récit, explications, réflexions et combinaisons se passaient avant le café, qui, bu avec accompagnement de cognac, d'anisette, de curaçao, etc., etc., ne laissa pas refroidir les brûlants projets de l'épicier. Dans le délire de ses espérances, il eut un instant la pensée que son âge mûr et son commerce agréable pouvaient avoir été l'objet, de la part de la grande dame, d'un dessein prémédité, mûri et arrêté. Eh! il pouvait avoir raison, l'épicier; car enfin on a vu des rois épouser... On en a vu même qui n'épousent rien du tout, ce qui est pire.

Durant cette délicieuse soirée, la pluie tombait à torrents; l'épicier ne s'en mettait guère en peine; mais il était neuf heures, et la belle dame s'était levée, avait remis ses gants. Pas de moyen décent de la retenir plus longtemps. L'épicier s'exécute, il se lève aussi, s'empresse d'ouvrir la porte de la salle à manger; mais au même instant le bruit de la pluie tombant sur le pavé sonore le fait reculer; il revient triomphant annoncer que le ciel s'oppose au départ de la veuve. Mais la vertueuse dame se rappelle qu'elle a des visites

à faire, elle ne peut attendre, elle en est désolée; elle prie l'épicier de lui envoyer chercher une voiture au plus vite. Le garçon est aussitôt dépêché, et pendant qu'il se mouille, la belle dame recommande bien de ne pas oublier de lui envoyer, le lendemain, les marchandises qu'elle a achetées à l'adresse de madame Es..., rue..., n.... Ici, trois mille protestations de la part de l'épicier, qui répondent de son exactitude, et pendant lesquelles on entend approcher la voiture.

« Ah! mon Dieu, que je suis maladroite, voilà que j'ai oublié ma bourse, et je m'en aperçois au moment où ce maudit fiacre arrive; peut-on être plus malheureuse; que faire à présent?

— Que faire, madame, vous plaisantez; après m'avoir honoré d'accepter mon modeste dîner, vous croyez que je vous laisserai dans l'embarras. Non, non, permettez-moi de vous accompagner et.....

— Y pensez-vous, mon cher! Ne vous ai-je pas dit que j'allais faire des visites?

— Ah! pardon, mille pardons, madame, j'ai eu tort, je suis un maladroit.

— C'est bien. Je ne ferai pas mes visites ce soir, voilà tout; je rentre directement à la maison où je trouverai de l'argent.

— Du tout, du tout, madame, ce serait m'offenser ; voilà ma bourse, faites-moi l'honneur de vous en servir à votre besoin, et de plus encore, si vous voulez, je...

— J'accepte, puisque la nécessité m'y oblige : ayez bien soin d'ajouter cela à la facture. A demain ma commande; n'y manquez pas, au moins, avant midi. »

Et la belle veuve se jette dans le fiacre. Que les coussins lui soient doux ! On n'a pas entendu l'adresse qu'elle a donnée au cocher; mais, patience, nous la retrouverons bientôt.

Et tenez, là voilà. — Où donc ? — Ici, devant vous, debout, à côté du greffier, entre deux gardes municipaux. — Mais elle n'est pas en deuil, ce n'est pas une grande dame; c'est une toute petite femme en bonnet, en tablier de coton..... c'est elle, vous dis-je, et regardez plutôt. Voyez-vous pas, à la barre, l'épicier qui la reconnaît, et à côté de lui son voisin l'horloger qui la reconnaît aussi; car lui aussi a passé une délicieuse soirée avec l'héritière, soirée pleine de beaux rêves, de palpitantes espérances, de perspectives bleues, et qui ne lui a coûté que 10 fr., toujours pour la voiture; car il paraît établi que la grande dame a un instinct merveilleux à prévoir les orages, et ne s'embarque jamais pour faire ses com-

mandes que sur la foi d'une averse et proche d'une place de fiacres.

Ces deux dîners et ces deux courses en voiture, corroborés de deux petits antécédents figurant au dossier, ont valu à la veuve Botzen treize mois de prison, et ainsi a pris fin le triple sentiment entre l'épicier, l'horloger et l'héritière attardée.

LVIII.

LE PLUS BEAU JOUR DE LEUR VIE.

LE PÈRE BOURGUIGNON. — Balancez donc, madame Talochard; qué que vous avez donc? vous n'êtes pas en mesure; est-ce que les marrons du dinde vous incommoderaient la conscience, ou si c'est la matelote qui n' passe pas?

LA MÈRE TALOCHARD. — Non, c'est qui font un bruit en bas; qu'est-ce qu'ils ont donc? ils ne font que monter et descendre les escaliers?

— Qué que ça vous fait? laissez-les faire; quand on est à la noce, on y est, c'est pour s'amuser. Nous laisserons les jeunesses danser le

carillon, mais je vous retiens pour la boulangère. Êtes-vous comme moi? jamais j'ai été si satisfait que de voir enfin mon Uphémie épouser vot' Dodof. Hé! mère Talochard, seriez-vous sensible à un verre de bière, ma commère? car vous v'là ma parente à c'tte heure.

— Non, merci, compère; la bière, c'est trop froide : je préférerais un verre de ponge; c'est plus bienfesant à l'estomaque... Tiens! mais pourquoi donc qu'ils ne dansent plus? est-ce qu'on n'a pas fait rafraîchir le violon, qu'il s'arrête comme ça tout court? Mais regardez donc, M. Bourguignon, est-ce que c'est pas le bourgeois de la maison qui vient d'entrer dans le bal avec un air tout effaré? On dirait qu'il veut vous parler, comme étant chargé de tous les dépens de la noce.

LE MARCHAND DE VIN. — Pardon, M. Bourguignon, puisque c'est vous qui êtes le père de la noce, j'aurais un petit mot à vous dire en particulier.

LE PÈRE BOURGUIGNON. — Madame n'est pas de trop; c'est la mère du jeune homme.

— En ce cas, je suis désespéré de vous déranger; vous savez que dans une noce un peu conséquente comme la vôtre, l'un amène l'autre, on ne se connaît pas; je sais bien que vous êtes un brave homme, vous, ainsi que madame que je

n'ai pas l'avantage de connaître, mais il me manque deux couverts, et voilà la chose.

— Si ils vous manquent, faut les chercher, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

— Faut les chercher, c'est bon à dire; il y a deux heures que nous mettons la maison sens dessus dessous, pas plus de couverts que dans mon œil; ils sont ici, j'en suis sûr, et personne ne sortira; je vais envoyer chercher le commissaire.

— Le commissaire à la noce! c'est ça qui serait beau! c'est moi que je suis le commissaire, et vous allez voir; attendez une minute, je vas leur parler: « Ohé, les autres, ohé, en place, repos, taisez vos becs un instant; voilà un marchand de vin qui prétend qu'ils y a deux couverts qui manquent à l'appel. Pour l'honneur de la société, va y avoir une inspection générale pour démontrer notre innocence réciproque et particulière à chacun, et prouver au marchand de vin qu'il est un maladroit, et qu'on se fiche pas mal de ses couverts. Les cavaliers vont passer avec moi dans le petit salon, les dames resteront ici avec madame Talochard, et en avant la fouille. Vous, marchand de vin, entrez dehors, attention à la consigne, et que personne ne sorte. »

La plaisanterie parut excellente aux gens de

noce, qui crurent d'abord que c'était une farce du père Bourguignon, et qu'il s'agissait de quelque jeu innocent. La fouille commença donc au milieu d'étourdissants éclats de rire, se renouvelant plus bruyants chaque fois qu'une innocence mâle ou femelle était constatée dans l'une ou l'autre salle.

Mais tout à coup il se fit un grand bruit, suivi d'un profond silence. Le père Bourguignon et la mère Talochard s'avancèrent l'un vers l'autre dans le corridor, où les attendait le marchand de vin.

BOURGUIGNON. — Vingt-cinq millions de milliasses! il est gentil, votre Dodolphe! c'est lui, c'est le marié; le v'là : il l'avait dans la poche de son habit, enveloppé dans son mouchoir.

LA MÈRE TALOCHARD. — Chut! chut! père Bourguignon, pas de bruit, s'il vous plaît.

BOURGUIGNON. — J'en veux faire du bruit, moi, est-ce que vous croyez que le mariage tient? y a pas les vingt-quatre heures, je vas le faire divorcer. Est-ce que je veux que ma fille épouse un galérien?

LA MÈRE TALOCHARD. — Avec ça qu'elle est propre, votre bégueule de fille qui faisait tant sa sucrée; tenez, v'là l'autre couvert que j'y ai pris dans ses jarretières. Ainsi, vous voyez, pas be-

soin de faire tant de bruit, y a qu'à payer et nous en aller.

C'était bien aussi l'avis du père Bourguignon, ce ne fut pas celui du marchand de vin, lequel, trop souvent victime de pareilles escroqueries, envoya chercher la garde qui ne craignit pas de séparer deux époux si bien assortis.

LIX.

FRÈRE ET SOEUR.

Il y a quelque chose de bien touchant dans le tableau de deux enfants restés orphelins qui, pour se créer une existence honnête, se soutiennent, s'appuient l'un sur l'autre, trouvent dans leur affection la force d'affronter ce monde qui leur est étranger, et de privation en travail, de travail en privation, parviennent à se faire cette petite place qu'il leur faut pour vivre.

Mais encore leur faut-il un peu d'aide, aux pauvres orphelins; encore ne faut-il pas trop amonceler contre eux et les articles de loi et les titres authentiques.

C'est ce que M. le juge de paix essayait de faire comprendre aujourd'hui à un maître menuisier qui réclamait 600 fr. pour le prix de l'apprentissage du jeune Henri, orphelin de quinze ans, que sa sœur, qui en a dix-huit, avait placé chez lui.

Louise a comparu devant la justice, et d'un ton simple, vrai, de ce ton de maturité précoce que donne le malheur, a conté son histoire. Elle est l'aînée, elle s'est en effet engagée à payer l'apprentissage de son frère, mais elle est lingère, elle ne gagne que vingt-cinq sous par jour, et avec la plus grande économie, elle n'a pu amasser que 200 fr. qu'elle tire d'un petit sac et qu'elle offre au maître de son frère.

Tous les efforts de M. le juge de paix n'ont pu décider le maître à se contenter de la fortune des deux orphelins; il veut plaider, et a payé l'expédition du procès-verbal de non conciliation.....

Il y a de tels hommes.

LX.

LE PETIT CLERC.

Deux passions puissantes se disputent les vingt ou vingt-cinq francs d'appointements mensuels du petit clerc de notaire : l'amour du billard et l'amour du théâtre. Amédée, jeune garçon de quinze ans, est petit clerc de notaire : donc, le 14 avril dernier, à quatre heures et demie du soir, les théâtres n'étant pas encore ouverts, il était à faire sa partie de doublé à l'estaminet ; car le petit clerc fume aussi et boit de la petite bière les jours où la *légalisation* a donné. Amédée avait gagné la seconde manche de la quatorzième partie liée, quand un jeune étranger arrive, étranger en ce sens qu'il n'était pas petit clerc, mais du reste Français, on ne peut plus Français, né dans la rue Mouffetard, et se disant aujourd'hui, par un jeu de mot très-facétieux, *ex-attaché à la Conciergerie*, et connu honorablement par tous les employés de cet établissement, sous le nom de *Luce*, âgé de vingt-deux ans.

Luce, entré dans la salle des billards, prend un tabouret, s'assied près d'une table, demande un petit verre, un cigare vrai régie, et regarde jouer *innocentement*, comme il dit encore aujourd'hui. Cependant la partie continuait, et Amédée, quoiqu'il gagnât, et peut-être parce qu'il gagnait, témoignait quelque impatience de la voir finir. Il était en retard, il avait une course à faire, 260 fr. à porter à un client de la part de son notaire.

En ce moment, il était tout naturel qu'un mot de compliment fût adressé par l'étranger au petit clerc sur l'élégance de son coup de queue, la gracieuseté de ses pauses, etc., etc., etc.... Il était poli également, qu'Amédée répondît à l'étranger par l'offre d'un verre de décoction de racine de buis, vendue pour du houblon; et voilà la connaissance faite.

Luce, qui sait par cœur son petit-clerc, n'est pas longtemps à jeter son amorce. Il parle théâtre, premières représentations, coulisses.

« Avez-vous jamais été dans les coulisses, M. Amédée? Garçon! une bouteille de bière.

— Non, monsieur; il n'y a plus que cela dans les spectacles que je n'aie pas vu. Est-ce que vous y entrez, vous?

— Moi! partout, et je peux me flatter d'y faire

entrer qui je voudrai, à tous les théâtres. Tenez, si vous voulez venir de ce pas avec moi à la Gaieté, je vous y fais pénétrer.

— Vrai?

— Je mets 10 francs de dédit à manger de suite.

— Vous êtes un bon enfant, partons. »

Et nos deux amis de gagner en hâte le boulevard du Temple et de se présenter à la porte des acteurs du théâtre de la Gaieté, où ils ne peuvent pénétrer, par l'absence, dit Luce, de M. Maxime, son ami, qui ne joue pas ce soir. A Franconi, à l'Ambigu, pas plus de succès; enfin, on arrive à la Porte-Saint-Martin. Là, le nom d'un M. Édouard, artiste dramatique, est invoqué; mais il joue dans trois pièces et ne peut être dérangé, dit la concierge du théâtre. — C'est taquinant, dit Luce, qui ne se décourage pas; mais attendez-moi là un instant; je vais faire le tour, et il faudra bien que je le trouve.

Luce en effet quitte le petit clerc, va faire le tour, et bientôt après revient triomphant, tenant dans sa main une carte d'entrée *pour les coulisses.* Amédée s'en saisit et s'élance déjà; mais Luce l'arrête par le bras.

« Imprudent jeune homme, qu'allez-vous faire? oubliez-vous donc que vous êtes porteur

d'une forte somme, et que dans les coulisses il y a toute sorte de monde; il faut déposer votre argent quelque part, et après vous pourrez vous amuser tranquillement; tenez, madame la concierge du théâtre que voilà voudra bien s'en charger. »

Et sans attendre la réponse du petit clerc, Luce l'entraîne chez la concierge, et dépose lui-même les 260 fr. du client.

Pendant qu'Amédée frappe à toutes les portes pour entrer dans les coulisses avec une contremarque de parterre que venait d'acheter Luce, ce dernier était redescendu chez la concierge qui, sans difficulté, lui rendait le dépôt qui venait de lui être fait.

L'ex-attaché à la conciergerie courrait encore, si huit jours après il n'avait été surpris volant un parapluie dans un café, circonstance qui a fourni au petit clerc l'occasion de donner suite à la plainte qu'il avait faite à M. le commissaire de police.

Luce a bien été condamné à 50 fr. d'amende et quinze mois de prison, mais le petit clerc en était pour ses 260 fr., une année entière de ses appointements, somme énorme, et pourtant bien employée, si la leçon peut lui faire perdre le goût du billard et du théâtre.

LXI.

L'ARABE A PARIS.

Qui ne connaît les mœurs hospitalières des Arabes? Qui ne s'est attendri à ces belles pages de nos poètes, nous peignant la tente du désert toujours ouverte aux voyageurs, et l'Arabe partageant avec une générosité insoucieuse ce peu de biens dont souvent il manquera le lendemain?

Qu'il y a loin de ce gracieux tableau à l'art. 274 de notre Code pénal! Et quels doivent être les idées de cet Algérien qui, venu en France par suite des malheurs de sa patrie, se trouve aujourd'hui assis sur le banc de la police correctionnelle, prévenu de mendicité!

Mais la mendicité, pour cet homme ce mot n'existe même pas. Dans son pays, riches et pauvres reçoivent et donnent; le lieu, l'occasion, la faim font de ces hommes, tour à tour, des bienfaiteurs et des obligés.

Voici ce que l'interprète chargé de transmettre les réponses de l'Algérien rapporte au Tribunal :

Possesseur dans son pays de biens assez considérables, il avait mis toute sa confiance dans un Portugais, établi à Alger depuis la conquête, qui le trompa indignement, s'appropria ses biens, les vendit et quitta bientôt l'Afrique.

L'Algérien ruiné fut longtemps sans entendre parler du Portugais; mais le bruit étant arrivé jusqu'à lui que son spoliateur s'était retiré en France, à Paris même, il se détermina à épuiser ses dernières ressources pour le retrouver, et vint à Paris. Ses recherches furent infructueuses, et les jours, les semaines, les mois s'écoulèrent sans amener d'autre résultats qu'une ruine plus entière, un dénûment qui alla bientôt jusqu'à la faim.

L'Algérien, dès longtemps accoutumé à cet ennemi, hôte habituel de ses déserts, le traita comme au désert; il rencontra un homme et lui tendit la main, mangea, et, fidèle à ses croyances, remerciait son dieu qui l'assistait sur la terre étrangère, quand un agent de police vint l'arrêter, dressa procès-verbal et constata le délit.

L'étranger, sous les yeux de ses juges, est encore persuadé qu'il est la victime d'une erreur ou d'une vengeance; il ne se plaint pas cependant, et demande seulement à être renvoyé dans son pays.

M. l'avocat du roi s'engage à prendre des ren-

seignements sur cet homme et à lui procurer un passeport. Le Tribunal s'empresse aussitôt de l'acquitter.

LXII.

LE MOULIN DE MONT-SOURIS.

Mont-Souris n'est point un moulin, ce n'est pas non plus la montagne qui a enfanté la fameuse souris de La Fontaine, ce n'est pas même une montagne, ni un monticule, ni un tertre; Mont-Souris est tout bonnement une enseigne de marchand de vin traiteur, un petit restaurant près de la barrière Saint-Jacques, tenu par la mère Blézimard, la mère des étudiants tapageurs, batailleurs, bretteurs, en possession de temps immémorial de leur offrir, à la suite d'une partie d'honneur, le banquet de réconciliation.

Mais, bien que la clientèle du moulin de Mont-Souris se compose presque exclusivement d'étudiants, la mère Blézimard, qui n'est pas fière, reçoit également avec plaisir quiconque vient mettre à contribution sa poêle et ses casseroles. Or, un lundi du mois dernier, deux ouvriers, deux amis,

Chabriol et Réguis, attablés au beau milieu du jardin du moulin de Mont-Souris, terminaient un petit déjeuner qui avait moins duré en raison du nombre des plats que de celui des bouteilles. Tous deux soldats libérés du service, ils s'étaient raconté leurs aventures de garnison. A une histoire de Metz en Lorraine, racontée par Chabriol, Réguis avait riposté par une anecdote de Bourges en Berri; de là on était passé à Vienne en Dauphiné, à Bourg en Bresse, à Meaux en Brie, et on avait entamé Nantes en Bretagne, lorsque Chabriol, le narrateur de Nantes, s'interrompit tout à coup, et après avoir avalé un verre de vin, dit à Réguis :

« Tiens, ça me rappelle que c'est à Nantes en Bretagne que j'ai vu jouer, au grand théâtre, une fameuse opéra où qu'il y a une chanson que je vas te rapporter physiquement, comme que je peux l'avoir entendue ; attends un peu que j' cherche... c'est sur un air... Ah! ça ne vient pas... Si, si... m'y v'là... Tra la la... Tra la la... C'est ça, écoute :

Au plaisirs, à l'amour
Ne soillions plus rebelles;
Le plaisirs a des ailes
Et l'amour...
Et l'amour...

RÉGUIS. — Eh ben ! l'amour ?

CHABRIOL. — Laisse-moi donc, tu m'embrouilles.

RÉGUIS. — Je connais le couplet, attends, je vais le finir.

CHABRIOL. — Eh ben ! voyons, ensemble.

ENSEMBLE :

Au plaisirs, à l'amour
Ne soillions plus rebelles ;
Le plaisirs a des ailes
Et l'amour...

CHABRIOL. — Et l'amour...

RÉGUIS. — Et l'amour...

CHABRIOL. — Laisse donc, tu m'entortilles (à demi-voix) :

Le plaisirs a des ailes
Et l'amour...

RÉGUIS. — Qu'est-ce qui pourrait donc avoir, l'amour ?

CHABRIOL. — Mais laisse donc, silence au chanteur ; ça ne se fait pas dans une société.

RÉGUIS. — Fâchons pas ; recommence, ça va venir.

CHABRIOL. — Je vas reprendre du bout, ça vous lance mieux.

Au plaisirs. à l'amour,
Ne soillions plus rebelles...

RÉGUIS. — Dépêche-toi, je tiens la fin, vite, vite.

CHABRIOL. — Moi aussi, je la tenais; méchant serin qui me coupe toujours.

RÉGUIS. — Qué que ça fait, nous avons le temps, nous sommes ici pour nous amuser; voyons, motus, j'dis plus rien, rabâche nous ça.

CHABRIOL.

Au plaisirs, à l'amour
Ne soillions plus rebelles;
Le plaisir a des ailes
Et l'amour...

RÉGUIS, *vivement.* — Et l'amour n'en a pas.

CHABRIOL. — C'est pas ça.

RÉGUIS. — Pourquoi que c'est pas ça? ça peut être ça aussi bien qu'autre chose, ça rime.

CHABRIOL. — Pour la rime, je n' dis rien, elle y est, mais c'est pas ça.

RÉGUIS. — Alors, pourquoi?

CHABRIOL. — Pourquoi, pourquoi, c'est facile à dire; parce que... moi, à mon idée..., vois-tu, ça me fait l'effet que c'est pas ça.

RÉGUIS. Alors, comment?

CHABRIOL. — Ah! comment, voilà le grand trimar; faut recommencer.

Au plaisirs, à l'amour, etc., etc.

Trois quarts d'heure durant, les deux amis, en solo, en duo, en chœur, s'escrimèrent à retrouver ce que l'amour pouvait ou ne pouvait pas avoir. A la première variante de Réguis vingt autres furent substituées, qui pas davantage n'obtinrent l'approbation de Chabriol. Ils s'accordaient assez sur la rime; mais le sens amenait entre eux de si chaleureuses discussions, que la mère Blézimard, bien qu'accoutumée au bruit, dut, après des instances inutiles pour ramener la paix, menacer les deux chanteurs de l'intervention de la garde. Cette menace arrivant au bout des huit bouteilles de vin dont les cadavres gisaient sous la table, ne fit qu'accroître l'irritation. Les verres, les assiettes furent brisées, la garde, survenue au plus fort du tapage, fut insultée, menacée, presque battue, et voilà pourquoi Chabriol et Réguis comparaissaient en police correctionnelle, prévenus de destruction d'effets mobiliers, d'outrage et de rébellion envers les agents de la force publique, et pourquoi ils ont été condamnés à huit jours de prison. Espérons

que dans le silence d'icelle, les deux amis, à jeun, trouveront le quatrième vers de la malencontreuse cavatine.

LXIII.

UN PROCÈS DE POUSSIÈRE.

Ce serait une curieuse histoire que celle des criailleries, disputes, batailles et procès enfantés par les ordonnances de police du royaume de France depuis que police il y a. Nous y verrions comment le roi Pharamond, de nébuleuse mémoire, entendait la contravention en matière d'ordre, de sûreté, de voirie et de salubrité publique, comme aussi ce qu'il en cuisait aux vilains pour n'avoir pas mis assez d'activité à lever leurs bonnets au passage des rois indolents. En attendant qu'un homme d'esprit, et non un archiviste, veuille bien nous régaler de ce beau travail, tenons-nous-en à la dernière ordonnance de M. le préfet de police, sur la manière, qui bientôt doit être un art, de secouer les tapis, et voyons ce que cette ordonnance a amené entre deux braves

voisines, superposées l'une sur l'autre ; l'une au troisième, l'autre au second, dans une de ces maisons étroites, en forme de couloirs, simples en profondeur, comme disent les architectes, et qui ne reçoivent l'air et la lumière que d'un seul côté, à la manière d'un four ou d'une lanterne sourde.

Et d'abord rendons justice aux deux voisines, et hâtons-nous de dire que si madame Patoureau, du second, professe le plus grand respect pour l'ordonnance de M. le préfet de police qui défend de secouer les tapis par les croisées donnant sur la rue, madame Piedlong, du troisième, n'a jamais entendu l'enfreindre le moins du monde. Comment donc deux voisines, si bien pensantes, si bien d'accord à reconnaître le bienfait de l'ordonnance et à s'y soumettre, ont-elles pu, à son occasion, en venir à cette extrémité qu'il faille aujourd'hui l'intervention de la police correctionnelle pour restituer à chacune l'honneur que toutes deux prétendent réciproquement leur avoir été enlevé, et ce, par quelques petits mots d'explication échangés sur le carré et qualifiés aujourd'hui d'injures par la double assignation qu'elles se sont lancée l'une contre l'autre.

Madame Patoureau a la parole.

MADAME PATOUREAU. — D'abord, moi, je suis

pour le gouvernement et la police, parce que, sans la police, qui s'en est mêlée, il n'y avait plus moyen de prendre une tasse de café propre, par les ordures des tapis qu'on secouait par les fenêtres, et qui allaient tomber tout à plomb sur les boîtes de ma laitière, qui est juste au bas de la maison, et par conséquent sous les fenêtres de toutes les locataires. Pour lors, M. le préfet de police a eu raison de nous faire une petite ordonnance, que ça prouve sa propreté et un homme de ménage.

MADAME PIEDLONG. — Faites donc pas tant votre couchante à ces messieurs; si vous êtes pour le gouvernement, moi aussi, et mieux que vous encore, puisque vous êtes toujours en retard pour vos impositions, et que le percepteur vous envoie de toutes les couleurs, des blanches, des rouges, des bleues, des vertes, ce qui veut dire: Garnisaires et avec frais, et que moi, voilà ma quittance.

LE PRÉSIDENT. — Vous vous plaignez toutes deux d'avoir été injuriées l'une par l'autre; parlez-nous donc d'injures.

MADAME PATOUREAU. — Des injures, c'est moi....

MADAME PIEDLONG. — C'est moi, monsieur...

MADAME PATOUREAU. — C'est moi, je vous dis,

à preuve que j'ai pas été vous chercher, et que c'est vous qui avez secoué votre tapis sur votre carré du troisième, et que toute la pourriture est tombée sur mon second, et mon demi-quart de beurre frais que j'ai été obligée de le faire fondre pour l'épurer.

MADAME PIEDLONG. — Est-ce que je sais ce que je fais sous moi? je suis au troisième, vous au second; vous passez, ça tombe sur vous: pas ma faute; faut bien secouer mon tapis quelque part, puisque l'ordonnance, que je respecte, défend par les fenêtres.

LE PRÉSIDENT. — Par les fenêtres donnant sur la rue, mais pas par les fenêtres du derrière.

MADAME PIEDLONG. — Il n'y a pas de fenêtre de derrière, or comment faire, je peux pourtant pas secouer mon tapis dans ma commode.

MADAME PATOUREAU. — Ça ne me regarde pas; quand on n'a pas l'emplacement, on ne fait pas tapis.

MADAME PIEDLONG. — Parce que madame n'en a pas....

MADAME PATOUREAU. — J'en ai pas, j'en ai pas! et des pas si crasseux que le vôtre, qui est un vieux tartan que vous avez traîné trois ans sur vos épaules, et que vous mettez aujourd'hui sous vos

pieds, parce qu'on n'en a pas voulu au Mont-de-Piété.

MADAME PIEDLONG. — Au Mont-de-Piété! et vous qu'on ne veut plus seulement vous donner à l'œil un demi-boisseau de charbon....

MADAME PATOUREAU. — Et vous?....

MADAME PIEDLONG. — Et vous?

Au moyen d'une douzaine de *et vous* lancés dru et tombant à plomb dans chacun des plateaux, dame justice, sans plus ample informé, lève sa balance, et trouvant l'équilibre parfait, renvoie dos à dos les deux voisines, qui, pour n'être plus prévenues, ne se retirent que plus plaignantes.

LXIV.

LA CRUCHE ET LES PIERROTS.

LE PLAIGNANT. — Une chopine pour moi et ma femme dans un pot, c'est-il exagéré? V'là d'abord une question. Si ce n'est pas de trop, pourquoi que Félicien me l'a renversée d'un coup de pied, la chopine, et pourquoi qu'il m'a tant accablé de coups, que j'ai été obligé de lui jeter mon pot par la figure, quand j'ai eu vu

qu'il n'y avait plus de vin dedans ? V'là encore une question.

LE PRÉSIDENT. — Toutes vos questions ne nous apprennent rien ; dites-nous ce que vous a fait le prévenu, et de quoi vous vous plaignez ?

LE PLAIGNANT. — De tout mon cœur ; c'était mon idée, d'ailleurs. Finalement, je me transportais donc chez le marchand de vin pour acheter une chopine de vin rouge pour le dîner de moi et ma femme : j'espère que ce n'est pas de trop. A la porte du négociant, je fais rencontre de Félicien, qui tenait dans sa main trois petits pierrots sans plumes. Le croyant mon ami, puisqu'il y a dix-sept ans que nous nous voyons, je lui en demande un des pierrots, le plus mince qu'il voudrait, pour ma femme qui les estime beaucoup. Il me répond : Prends-en un, lequel qu'il te fera plaisir. J'allonge la main pour prendre l'oiseau ; en allongeant la main, je saisis délicatement l'animal qui faisait *piou*, *piou*, *piou*, que ça vous le faisait déjà aimer ; mais voilà qu'ayant encore la main allongée, Félicien me lance dans le dessous de la main un *redresse-toi* avec son pied, que moi et l'oiseau nous en avons vu trente éclairs, mais l'oiseau encore plus que moi, puisque la pauvre petite bête n'en a pas relevé, quinze pas qu'il a été transporté sur le pavé par

la force du coup de pied de Félicien. Je n'dis rien pour cette grossièreté ; j'entre chez le marchand de vin, je prends ma chopine dans mon pot, je paye et je sors, tenant mon pot à la main droite, ne pensant déjà plus à l'oiseau ; mais Félicien était toujours à la même place, apparemment qui couvait une colère, puisque pas plutôt que j'ai passé la porte du marchand de vin, qu'il m'envoie un autre coup de pied sur la main de ma cruche dont elle tombe dans le ruisseau et tout le vin aussi. Voyant ma cruche vide, la colère me prend, je la ramasse et je la jette dans les jambes de Félicien ; mais le malin, qu'est leste comme une vipère, fait un entrechat, se sauve du coup et tombe sur moi de ses pieds, de ses mains, en veux-tu, en voilà, ni peu, ni trop, mais assez et de toutes les couleurs, sur la tête, sur les bras, sur les épaules, même que de la force qu'il y allait, il a tué les deux autres pierrots qu'il avait dans la main gauche.

FÉLICIEN. — Du tout, les pierrots ont été tués dans le moment que tu m'as jeté ta cruche dans les jambes, par le mouvement nerveux que j'ai fait pour éviter le coup de la mort.

LE PLAIGNANT. — C'est faux, faux ; c'est ta colère qui a tué les deux pierrots, même les trois, puisque c'est ton pied....

FÉLICIEN. — Tu ne tenais pas les engagements convenus; je t'ai dit de prendre les trois pierrots, que tu les nourrirais, et que quand ils seraient élevés tu m'en donnerais deux.

LE PLAIGNANT. — J'avais pas besoin de nourrir tes pierrots; j'en ai bien assez à nourrir de moi et ma femme.

FÉLICIEN. — Ça ne me regarde pas; c'était ma convention que tu nourrirais les trois pierrots.

LE PLAIGNANT. — J'aurais eu de quoi les nourrir avec la chopine que tu en as fait de l'eau rougie avec le ruisseau.

LE PRÉVENU. — Alors, si c'est pour la chopine que nous sommes ici, allons en boire deux; c'est toi qui redevras.

LE PLAIGNANT. — Ah! mais non; nous sommes ici pour des coups.

LE PRÉSIDENT. — Avez-vous des témoins?

LE PLAIGNANT. — Il y a le marchand de vin et ma cruche, dont voilà les morceaux que j'ai apportés.

Le marchand de vin fait une déposition de négociant, par suite de laquelle le minimum de la peine est appliqué à Félicien, qui en est quitte pour 16 francs d'amende.

LE PLAIGNANT. — Ah! pardon, voilà un certi-

ficat de mon médecin qui m'a soigné, que j'ai oublié d'en parler.

LE PRÉSIDENT. — Il est trop tard, vous êtes jugé.

LE PLAIGNANT. — Bah! pourquoi donc qu'alors il m'a coûté 50 sous pour l'avoir?

FÉLICIEN. — Avec un peu de colle, ça te fera des bandes pour raccommoder ta cruche.

LXV.

UNE MAUVAISE FAUCHEUSE.

Ce n'est pas bien de dire à une femme qu'elle est vieille, laide, jaune, grognon, coquette ou bossue, et nous maintenons que toutes ont le droit de se porter aux dernières extrémités contre tout malappris qui voit sous le chapeau ou le bonnet autre chose qu'un buisson de roses dans une touffe de lis, comme disait un poète. Il y aurait encore, de leur part, sujet de plainte, si on les appelait mauvaise épouse, mauvaise mère, mauvaise patriote ou mauvaise cuisinière; mais qui se serait avisé de croire que l'une d'elles eût jamais pu se croire outragée parce que, dans les doux épan-

chements d'une causerie intime, on l'aurait appelée *mauvaise faucheuse*. C'est pourtant là le seul, l'unique et bien innocent mot devenu l'origine d'un procès en police correctionnelle entre un grand, gros, gras bonasse d'homme, plaignant, et les époux Pessin, prévenus.

Quant à Pessin, l'époux, le pauvre homme n'est guère là que pour avoir eu l'honneur de donner son nom à son épouse, grande et robuste femme de trente ans, aux yeux noirs, aux couleurs et à la main vives, et aussi peut-être pour avoir trop partagé la susceptibilité chatouilleuse de sa compagne, et avoir témoigné cette susceptibilité par une petite *giffle* reçue ès-joues du grand bonasse Pijori.

PIJORI. — On dit que suis une bête rare, une citrouille et un cornichon de ce que j' m'ai laissé porter la main sur la figure par une femme; mais c'est pas vrai. Je suis journalier aux champs de mon état, et pas capable de chercher des raisons à une puce; mais, pour ce qui est de faucher, j' m'y connais, et j' peux parler, est-ce pas, messieurs?

LE PRÉSIDENT. — Parlez donc, et dites-nous le sujet de votre plainte.

PIJORI. — Le sujet de ma plainte est qu'étant chez Dupin, aux Quatre-Vents, à boire une cho-

pine d'amitié avec M. et madame Pessin, après notre journée, la conversation est venue à parler de la besogne. Moi, étant mon état, je dis : « Pour la fauche, me parlez pas des femmes, c'est pas susceptible de faire de la bonne ouvrage. — Monsieur Pijori, que me dit madame Pessin, c'est-il pour moi que vous parlez? — Je parle pour toutes les femmes; si vous en êtes une, j'en suis fâché pour vous, mais je peux pas me dédire : la femme ça ne sait pas prendre le fil de la faux. — Monsieur Pijori, c'est-il pour moi que vous dites ça? » Moi, ennuyé de la chose, je lui riposte : « Eh bien! oui, là, puisque vous le voulez, c'est pour vous, et je vous l'envoie pas dire, vous êtes une *mauvaise faucheuse.* » Sur ce mot, M. Pessin ne dit rien, il buvait tranquillement son verre de vin comme un petit agneau; mais voilà que sa femme se met à le regarder, à lui tourner de l'œil, mais de l'œil, qu'il s'est levé tout de suite comme un furieux, qui s'a précipité sur moi, et qui m'a donné un coup de poing à enfoncer un pavé.

LE PRÉSIDENT. — Il ne vous a porté qu'un seul coup?

PIJORI. — Oui, rien qu'un, mais un bon, parce que sa femme le regardait toujours.

LE PRÉSIDENT. — Et après, qu'a-t-il fait?

PIJORI. — Après il est allé se rasseoir comme

un petit agneau ; mais ça a pas convenu à madame Pessin, qui s'est levée à son tour, et m'a agoni de coups de bâton jusqu'à temps qu'il lui a coulé des mains.

LE PRÉSIDENT. — Combien de temps avez-vous été dans l'incapacité de travailler ?

PIJORI. — J'ai été quinze jours sans pouvoir me servir de mon nez.

Pendant ce récit de Pijori, Pessin, le petit agneau, en a conservé toute l'attitude, ce qu'on ne peut dire de sa femme, dont les traits expriment une de ces colères rentrées qui, heureusement pour Pijori, se passe loin de tout bâton et flanquée par deux gardes municipaux. Sa figure passe subitement du vermillon le plus vif au pourpre, puis au violacé ; enfin le volcan crève, la lave monte, s'élève, retonbe et se répand dans l'auditoire, brûlante, mordante, débordante, dévorante. Pijori, resté à la barre, pâlit, transit, flageolle, se bouche les oreilles, cache son nez, regarde, et ne se rassure qu'en entendant M. le président prononcer le jugement qui condamne les époux Pessin à 5 fr. d'amende et 15 fr. de dommages-intérêts.

Les gardes s'empressent d'offrir leur bras à madame Pessin, mais pas assez lestement pour

l'empêcher d'allonger un coup de pied à son petit agneau, qui bondit et suit sa femme tout honteux.

LXVI.

DANGER DES LIAISONS EN VOYAGE.

Dans la cour du bureau des messageries de Montpellier, piaffaient, déjà attelés à la diligence, les cinq chevaux qui devaient fournir le relai de Lunel. Le conducteur était à son poste, le postillon en selle, lorsque arrive, tout essoufflé, un beau jeune homme qui ouvre la portière et se précipite dans l'intérieur déjà occupé par trois personnes; chacun dans son coin. La diligence partie, on sort de la ville, on est bientôt sur la grande route; c'est le moment où les voyageurs, remis des émotions du départ, commencent à s'observer, se regardent du coin de l'œil, se choisissent et s'adressent ces premières paroles de confiance qui, au troisième relai, se changent, entre jeunes gens surtout, en une étroite amitié. Or, dans l'intérieur de la diligence, il y avait précisément deux jeunes gens qui semblaient faits l'un pour l'autre :

c'était la même coupe d'habit, les mêmes bottes pointues à haut talon, la même coiffure des rois chevelus; bientôt, comme on va voir, il y eut entre eux bien plus de choses en commun. L'un de ces deux jeunes gens était ce voyayeur monté au moment du départ et que pour un moment nous nommerons Ernest; l'autre, étudiant en droit qui, après avoir passé ses vacances au pays, retournait à Paris, laissant en pleurs sa pauvre mère, qui avait surtout recommandé à son Émile la prudence et la discrétion pendant un si long voyage. Or, une demi-heure après cette recommandation, voici l'usage que faisait Émile de sa prudence et de sa discrétion :

ERNEST. — Monsieur m'a l'air d'entreprendre un long voyage.

ÉMILE. — Mais oui, monsieur, je vais à Paris.

ERNEST. — A Paris! quelle heureuse chance, et moi aussi. Monsieur habite d'ordinaire la capitale?

ÉMILE. — Fort souvent, monsieur, neuf mois de l'année; je suis étudiant.

ERNEST. — Une poignée de mains, mon cher collègue; en médecine, vous?

ÉMILE. — Non, en droit.

ERNEST. — Peu importe, toutes les Facultés sont amies, et Cicéron vaut Hippocrate.

ÉMILE.—Toujours, surtout en province, mieux encore en diligence.

ERNEST. — Enchanté de vous avoir rencontré, parole.

ÉMILE. — Et en avant la joie ; avez - vous des cigares ?

ERNEST. — Désolé, mon cher, pas ici ; j'en ai dans ma malle ; mais figurez-vous ce qui m'arrive ; vous me voyez ici, dans Laffitte - Caillard, et mes effets sont aux Royales ; le garçon d'hôtel s'est trompé, et me voilà jusqu'à Paris, comme le philosophe en question, *omnia mecum portans.*

ÉMILE. — C'est désagréable ; et de l'argent ?

ERNEST. — Oh ! pour cet article, je ne m'en sépare jamais ; j'ai là ma bourse assez bien fournie.

Ce que cette subite sympathie prit de consistance pendant les cinq jours du voyage est inutile à rapporter. Qu'il suffise de savoir qu'au débarqué, Ernest et Émile, bras dessus, bras dessous, s'en allèrent loger ensemble rue de la Harpe, dans le domicile de ce dernier.

Le lendemain matin, Ernest avait une visite indispensable à faire ; mais son pantalon de voyage ne pouvait servir, il lui en fallait un plus habillé ; Émile y pourvoit et prête son plus beau.

ERNEST. — A propos, Émile, si tu n'as rien

de pressé ce matin, va donc au bureau des Messageries royales voir si ma malle est arrivée. Tiens, voilà la clef : cette preuve suffira pour qu'on te la remette, et, à mon retour, je te paye un dîner en grand fla-fla.

ÉMILE. — Convenu, j'irai chercher la malle, et en avant le champagne, n'est-ce pas?

ERNEST. — A mort!

Les deux amis descendent ensemble, passent une rue et se séparent, Émile pour aller au grand bureau, Ernest pour rendre sa visite.

Un quart d'heure après, Ernest regagnait l'hôtel de l'étudiant en droit, une caisse de sapin blanc sous le bras, prenait la clef de la chambre, remplissait sa caisse de tout ce qu'avait de plus confortable la garderobe de son ami et redescendait accrocher la clef au numéro.

Et pendant ce temps Émile de disputait avec tous les employés du grand bureau, route de Montpellier, pour obtenir la remise d'une malle dont mention ne se trouvait sur aucun registre.

De retour dans sa chambre Émile avait enfin le mot de l'énigme : de toute sa fortune mobilière, que sa mère s'était plue à grossir, il ne lui restait qu'un paquet de vieilles hardes qu'un marchand d'habits eût rougi de mettre sous son bras.

Après bien des recherches, Émile parvint enfin

à avoir des nouvelles de son camarade l'étudiant ; c'était un voleur fameux que la police poursuit depuis longtemps, et que, sur le signalement de sa dernière dupe, on a reconnu se nommer Campagnole.

Sur la plainte d'Émile et sur celle de beaucoup d'autres victimes, Campagnole a été condamné, par défaut, à dix-huit mois de prison et à 50 fr. d'amende.

LXVII.

LE CHIEN DU MARCHAND DE VOLAILLES.

C'est un rude métier que celui de commis de l'octroi de la bonne ville de Paris, et pour endosser l'uniforme vert, il faut en même temps se revêtir d'un double manteau de philosophie, doublé de patience, de modération et d'impassibilité. L'employé de l'octroi a pour ennemis-nés à peu près les trois quarts de la population des douze arrondissements et de la banlieue, depuis la ménagère qui va quotidiennement s'approvisionner à la barrière de son demi-boisseau de charbon, jusqu'au contrebandier millionnaire qui reçoit,

nonchalamment étendu sur les coussins d'un landau ou d'une calèche, la visite de l'humble employé. Pas un seul, en passant devant le guichet de sa grille, qui de bon cœur ne l'envoie à tous les diables; pas un seul qui ne le regarde de travers, qui ne cherche à le mettre en défaut. Buveurs, mangeurs, priseurs, fumeurs, marchands et consommateurs, bourgeois et militaires, tous ont une dent contre lui, une de ces dents qui ne tombent jamais, que le plus habile dentiste ne saurait extirper. C'est bien assez d'ennuis, sans doute, contre lesquels le malheureux employé a incessamment à se mettre en garde; eh bien! ce n'est pas tout; en voici d'une nouvelle espèce qui viennent de leur être révélés: ce ne sont plus des contribuables, ce ne sont pas des citadins, ni des paysans, ni des Parisiens, ni des Français, ni des Prussiens, ni même des Turcs; ce sont des chiens, et voici dans quelles circonstances se sont révélés ces nouveaux adversaires de la régie.

Un matin du mois dernier, un employé de l'octroi se rendait à sa barrière, longeant le quai d'Orsay. A plus de trente pas de lui, et en avant, cheminait une petite voiture de marchand de volailles, sous laquelle trottait, sans muselière et sans être attaché, un chien d'assez belle dimen-

sion. Tout à coup l'employé pousse un cri, se retourne, et voit derrière lui, occupé à lui mordre le mollet, l'intelligent quadrupède, qui, sentant la régie de trente pas à la ronde, avait fait le grand tour, et était venu prendre par-derrière l'ennemi de son maître.

De vifs reproches sont adressés au marchand de volailles par l'employé; mais comme sa blessure n'était pas très-grave, et d'ailleurs l'heure le pressant, il ne poussa pas plus loin la rancune, et se hâta d'arriver à son poste.

Parvenu à son bureau et impatient de conter son aventure aux camarades, il en voit un le pantalon retroussé et occupé à éponger avec un linge mouillé une blessure au mollet, blessure identiquement et parfaitement semblable à celle dont il apportait le témoignage.

« Qu'est-ce que vous faites donc là, collègue? dit notre employé.

— Vous le voyez bien, je panse mon mollet qu'un gredin de chien...

— Comment un chien?

— Eh! oui, donc; comme je venais tout à l'heure par le quai d'Orsay...

— Par le quai d'Orsay?

— Certainement, et ce gueux de chien a quitté sa voiture de volailles.

— Voiture de volailles ! c'est bien ça.

— Comment, c'est bien ça ?

— Oui, c'est bien ça ; et il me paraît, collègue, qu'on l'a dressé à la chose.

— A quelle chose ?

— A la chose de nous mordre les mollets ; car j'en ai un à vous offrir tout pareil au vôtre ; et je vous prie même, si vous voulez bien, de vous dépêcher un peu pour que je me serve de votre eau et de votre linge.

— Mais c'est une indignité !

— C'est abominable ! un vrai guet-apens !

— Il faut faire notre rapport.

— Allons chez le commissaire !

— Avez-vous le numéro de la voiture ?

— Oui.

— Et le chien, un grand, maigre, noir ?

— C'est ça. »

Les mollets pansés, on ne pensa plus qu'à la vengeance, que M. le commissaire de police du quartier se chargea de rédiger dans le procès-verbal qui amène aujourd'hui le marchand de volailles au banc de la police correctionnelle, sous la prévention de blessures par imprudence causées par son chien, non attaché et non muselé.

Tout en protestant qu'il n'a pas dressé son chien à ce genre de chasse, et que chez l'animal

la haine de l'octroi est purement instinctive, le marchand de volailles a été condammé à vingt-quatre heures de prison.

LXVIII.

LE RÉVEILLON.

Au plus noir de la nuit de Noël, dans la rue Saint-Lazare, piétinait dans la boue, au retour de la barrière où elle venait de faire le réveillon, la mère Guédon avec toute sa couvée, sept bambins ou bambines, rien que ça pour le moment. Le peloton, marchant en ordre de bataille, occupait presque toute la largeur de la rue, mais le front était loin de représenter une ligne droite, brisée qu'elle était, en plus d'un endroit, par les pas inégaux de l'inégale escouade.

« Canailles, polissons de tas de rien qui vaille que vous êtes, allez-vous avancer plus vite? V'là une belle heure pour se promener! Si ça n' devrait pas plutôt être couché! Si vous m'ostinez, j' vas vous rabattre les coutures, tas de mioches, méchants carnavals. »

D'aventure, pendant cette brusque allocution, passaient tout contre la femme Guédon, à pas de loup, silencieux comme une demi-douzaine de

tombes, un caporal de la ligne et cinq soldats, l'arme au bras, dans toute la sévérité enfin de la consigne d'une patrouille. Le soldat français est naturellement, et en toute occurrence, plein d'honneur; mais en patrouille sa susceptibilité est incomparablement plus chatouilleuse; un rien l'éveille; c'est tout simple, il veille au salut de l'Empire, et son épaulette de laine doit être respectée à l'égal d'un bâton de maréchal de France.

Voici donc que, par honneur, par susceptibilité, par délicatesse et dignité blessée, le caporal commandant la patrouille de la rue Saint-Lazare crut que toutes les épithètes que la mère Guédon venait de laisser tomber de sa bouche maternelle lui étaient personnellement adressées; et pour prouver qu'ils n'étaient, lui ni les siens, ni des mioches, ni de méchants carnavals, il invita toute la nichée à le suivre au poste, où de nouvelles injures, dit le procès-verbal, lui furent prodiguées.

Citée pour le fait d'outrages à des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, la mère Guédon n'a pas cru devoir amener tous ses témoins à décharge à l'audience; de ses sept enfants, elle a choisi le plus capable, le plus intelligent qui vient, à côté d'elle, prendre place sur le banc des prévenus.

LE PRÉSIDENT. — Femme Guédon, pourquoi avez-vous injurié la patrouille?

LA FEMME GUÉDON. — Injurié la patrouille, moi! mon juge, impossible; je suis la fille d'un de la vieille garde, et pour le service c'est pas ceux d'aujourd'hui qui viendront se frotter de m'en instruire. Voilà la chose. Je revenais de faire un petit réveillon avec ma marmaille; y avait, comme de juste, un peu de boisson dans les jambes, moi de même, mais pas autant que les enfants, qu'avaient pas été raisonnables, de manière que la chose ne marchant pas à ma fantaisie dans la rue Saint-Lazare, je leurs ai dit, à mes enfants, vous entendez bien, que c'étaient des mioches et des carnavals, et pas dignes de faire des réveillons. La patrouille s'en s'est formalisée de prendre la chose pour elle, et d'honneur c'était pas vrai, je la voyais seulement pas.

LE PRÉSIDENT. — Mais si vous n'étiez pas coupable d'injures envers la patrouille, pourquoi, plus tard, vous l'êtes-vous rendue, lorsque vous avez été conduite au corps-de-garde?

LA FEMME GUÉDON. — Ça, c'est une autre histoire. J'étais en colère de ce qu'ils m'avaient arrêtée injustement, et je dis pas que je les ai traités en douceur.

LE PRÉSIDENT. — Les soldats soutiennent que

les injures que vous avez proférées dans la rue Saint-Lazare leur étaient personnellement adressées.

LA FEMME GUÉDON. — Si c'est vrai, je perds, puisque voilà un témoin qui va dire le contraire, voyons Pichegru (c'est le nom de mon petit, voyez-vous, que son grand-père, de la vieille, lui a donné a cause qu'il est toujours en-dessous). Voyons, dis voir à ces messieurs si c'est pas toi et tes abominations de frères et de sœurs que je *maronnais* après vous, de ce que vous marchiez de travers.

Pichegru ne répond rien.

LA MÈRE. — Parleras-tu, serpent, vas-tu laisser ta mère dans l'embarras, faute d'une parole?

Pichegru fait la moue.

LA MÈRE. — Pas tant de manières et dépêche-toi, ou j' te vas apprendre à parler en justice.

Pichegru fait des efforts incroyables pour ouvrir ses lèvres et dénouer sa langue : mais il n'y peut réussir, tandis que ses yeux se dilatent, se gonflent, et que des larmes longtemps retenues se frayant un passage, il pleure comme un veau et crie de même.

Cet incident pathétique n'en profite pas moins à sa mère, qui est renvoyée de la plainte.

LXIX.

UNE DAME DE CONFIANCE.

Il est assez facile de se loger à Paris, et pourvu qu'on ait un mobilier cossu, de bons témoignages à fournir, qu'on ne sorte pas trop tôt, qu'on ne rentre pas trop tard ; pourvu qu'on n'ait le goût ni des chats, ni des chiens, ni des singes, ni des perroquets, ni des enfants; pourvu qu'on se fasse bienvenir du propriétaire, du principal locataire, du locataire en magasin, en boutique, de ceux de l'entresol, du premier, du deuxième, du troisième, du quatrième; pourvu qu'on soit dans la manche du portier, de la portière, du fils du portier, du neveu de la portière, on peut trouver pour 1,200 fr. un logement humide, sombre, étroit, où, Dieu aidant, il sera facile de vivre jusqu'à sa dernière heure.

Jusqu'à présent nous avions pensé qu'il suffisait de cette petite énumération de conditions à remplir par les locataires pour prétendre à se loger dans un des douze arrondissements; nous

nous trompions, et voici venir mademoiselle Sophie Dumont, dame de confiance d'un locataire de la rue Croix-des-Petits-Champs, qui nous signale, à l'audience de la police correctionnelle, une nouvelle exigence, la prohibition des sabots... des sabots, entendez-vous; car si vous n'entendez pas, malheureux locataires, si vous chaussez votre pied dans le noyer ou le bouleau, vous vous attirerez l'animadversion de toute une maison, et il sera permis au propriétaire, principal locataire, locataires, portier et portière de vous courre sus, de vous souffleter, de vous casser une boucle d'oreille, de vous renverser sur la rampe de l'escalier, sauf votre recours à la police correctionnelle, comme dit toujours mademoiselle Sophie Dumont, à qui nous laissons enfin raconter son histoire.

« Je suis, dit mademoiselle Sophie Dumont, dame de confiance d'un monsieur qui a un enfant de dix ans, que je conduis tous les jours à la pension, ce qui m'occasionne de monter et de descendre l'escalier, au moins quatre fois par jour. Chargée de l'entretien et de l'approvisionnement de la maison, je dois encore descendre et monter l'escalier plusieurs autres fois pour aller aux emplettes, régler avec les marchands, etc., etc.

» Le portier de la maison, qui est très-pares-

seux pour balayer l'escalier, s'est formalisé de ce que je montais et descendais trop souvent, et s'est imaginé pour m'en empêcher de me traiter, en pleine maison, de moucharde, d'espionne, de furet, prétendant que je ne faisais tant de tours que pour écouter aux portes et faire des cancans. J'ai méprisé son insolence, vous pensez bien, messieurs; et pour n'y plus donner occasion, j'ai acheté des sabots pour moi et le petit, afin que le portier pût nous entendre monter et descendre et vérifier si nous écoutions aux portes. Les sabots ont encore déplu à monsieur, qui a prétendu que nous incommodions tous les locataires. J'ai cependant tenu bon et continué à porter mes sabots. Alors le portier est allé trouver tous les locataires pour leur dire de se plaindre, et il les a si bien agacés, que je ne pouvais plus sortir sans m'entendre appeler par quelqu'un d'eux : « *Vilaine sabotière! grande savoyarde! grosse auvergnate!* » et d'autres termes plus horribles. Je n'ai rien dit encore, une dame de confiance devant mépriser de semblables platitudes; mais un des locataires plus manant que les autres, M. Hippolyte, m'ayant un soir rencontrée toute seule, montant l'escalier, s'est permis, après les plus grandes injures, de me donner un soufflet, et si fort, que ma boucle d'oreille en a été cassée,

voilà pourquoi j'ai perdu patience, et je viens vous demander sa condamnation.

M. Hippolyte, blondin de vingt-deux ans, se lève du banc des prévenus, porte le doigt à sa joue gauche, tachée de petites rougeurs qui témoigneraient de certaines égratignures récentes qu'il attribue aux ongles de la dame de confiance. Ce serait, au dire de M. Hippolyte, mademoiselle Sophie qui l'aurait injurié, griffé, ensanglanté; il n'aurait usé, lui, que d'une défense légitime et passive, en repoussant la dame de confiance sur la rampe de l'escalier. Du reste, la scène s'est passée sans témoins, et aucune charge n'existe contre lui.

Mais sur les antécédents réciproques, M. Hippolyte est plus heureux, et quinze ou seize témoins, tous du grand ou du petit état-major de la maison, propriétaire, principal locataire, locataire, sous-locataire, voisins, etc., sont d'une unanimité désolante pour peindre mademoiselle Sophie comme éminemment peu sociable, bavarde, tracassière, méchante, insolente, haineuse, bruyante, et, en somme, fort capable de dévisager un jeune homme, elle qui depuis trois ans tient tête à tout une maison.

Après plaidoirie de part et d'autres, M. Hippolyte est renvoyé de la plainte. Et, par ainsi,

prévenu et plaignante, allez en paix et ne plaidez plus ! Vous, M. Hippolyte, qui avez failli être convaincu d'avoir donné un soufflet à une dame de confiance ; vous, mademoiselle Sophie Dumont, qui êtes demeurée presque atteinte et convaincue d'avoir égratigné la figure d'un jeune homme, allez en paix : le Tribunal déclare qu'il n'y a eu ni soufflet ni égratignure, et qu'il n'y a de vrai dans les griefs réciproques que les frais du procès qui resteront à votre charge, belle dame, contrairement à l'usage éminemment français, qui, de temps immémorial, laisse au cavalier le soin de payer la dépense ! Du reste, rien n'a été statué, quant à vos sabots, et si on n'a pas fait justice à votre tête, vous avez la vengeance à vos pieds.

LXX.

UNE GLANEUSE.

Selon les poètes, l'année ne se compose que de printemps et d'hiver. S'agit-il d'une jeune fille, en avant le printemps ! d'un grand-papa ou d'une bonne vieille, en avant l'hiver ! On dirait vrai-

ment que nos trois cent soixante-cinq jours de promenade autour du soleil ne nous donnent que deux saisons. De l'été et de l'automne, il n'en est pas plus question que de l'influence de Saturne ou d'Herschel sur les tempéraments bilieux ou les cheveux blonds; et cependant nous avons un été et un automne; voyez plutôt la veuve Gouland, et demandez-moi si un seul de ses soixante-dix ans vous rappelle l'idée du printemps ou de l'hiver, si son teint olivâtre, sa peau tannée en cuivre rouge exprime la moindre prétention à réveiller le souvenir de la rose ou de la neige, et n'est pas plutôt la représentation exacte de la poire détrempée dans le vin, produit vulgairement connu sous le nom de raisiné, et que revendiquent hautement et à juste titre les deux saisons dédaignées par les poètes, l'été et l'automne?

Enfin telle quelle, la veuve Gouland ne paraît pas le moins du monde déconcertée de se voir au banc de la police correctionnelle, accusée, par un formidable garde champêtre, d'outrage et de rébellion envers cet agent de la force publique.

LE GARDE CHAMPÊTRE. — L'an mil huit cent trente-sept, le samedi vingt-deux août, à trois heures et demie de relevée, en m'acquittant de ma tournée journalière, j'ai rencontré madame

qui faisait ses orges dans un champ de blé...

LA PRÉVENUE. — C'est la vérité, la pure vérité ; je faisais ma petite poignée comme une autre; j'étais pas seule, si monsieur veut bien me faire l'honneur d'être véridique.

LE GARDE CHAMPÊTRE. — Je consens qu'il y avait une autre dame avec vous; mais elle n'a pas récalcitré comme vous, elle a quitté le champ à la première sommation.

LA PRÉVENUE. — Pourquoi que vous ne m'avez pas donné le temps? j'm'aurais en allée aussi, mais...

LE PRÉSIDENT. — Convenez-vous d'avoir refusé d'obéir au garde champêtre?

LA PRÉVENUE. — S'il m'avait donné la facilité, j'aurais filé doux comme ma camarade ; mais au lieu de ça, il a été prendre ma poignée de blé qu'était bien à moi, puisque je l'avais ramassée à mes frais, et que c'était bien permis dans la pièce, puisque les animaux y étaient.

LE PRÉSIDENT. — Quels animaux?

LA PRÉVENUE. — Y avait des moutons, des oies et M. le garde champêtre.

LE GARDE CHAMPÊTRE. — C'est faux! les animaux étaient à côté, dans le fossé; dans la pièce, il n'y avait que les deux dames et moi après, dont j'étais dans l'exercice de mes fonctions, ma pla-

que et tout, et bien poliment que j'ai parlé à ces dames.

LA PRÉVENUE. — Elle est drôle votre politesse, que d'une claque vous m'avez envoyée dormir à plus de six pieds de ma place. Quand on se sent piqué on dit bien des choses; possible qu'il me soit échappé quelque petite bamboche que je me souviens pas.

La bonne vieille est condamnée à trois jours de prison, ce qu'elle paraît ne pas comprendre d'abord. Mais bientôt mieux informée, elle salue les juges et le garde champêtre en s'écriant : — Trois jours de prison, c'est justement mon affaire, n'ayant pas de monnaie pour le présent; ça fera que ma fille s'allongera de la pièce quand je ferai ma sortie.

LXXI.

UN PROCÈS COMME IL FAUT.

Est-il nécessaire de le dire, un procès comme il faut est un procès entre gens comme il faut; les gens comme il faut sont nécessairement des gens bien mis; les gens bien mis se voilent, se

gantent, parlent peu et bien bas. Chez eux tout se passe en chuchotements, en révérences, saluts, mouvements de lèvres, petites moues, petits gestes, sourires tour à tour gracieux, amers, ironiques, pathétiques et toujours allégoriques. Le plus formidable procès comme il faut, gros de faits, de passion, de scandale, fait à peine assez de bruit pour arriver à l'oreille exercée du greffier. Exemple :

Un beau monsieur, tendu de noir, bottes vernies, gants jaunes, mouchoir de batiste, s'avance à la barre, fait une légère inclination de tête, murmure quelques mots, baisse les yeux, fait un salut et se retire. Quel est-il? de quoi se plaint-il? qu'a-t-il dit? que veut-il? Nul ne le sait ; c'est un homme de trop bonne compagnie pour mettre le public dans la confidence de ses secrets judiciaires, c'est un homme comme il faut.

LE PRÉSIDENT. — Et vous, madame, que répondez-vous à cette accusation ?

La dame placée commodément à côté d'une amie, la taille voilée par un grand châle, le visage ombragé d'un grand chapeau, ombragé lui-même d'une longue dentelle noire, un gracieux bouquet à la main, la dame se lève, va se placer devant M. le président, dont elle n'est séparée que par le bureau, gazouille quelques syllabes, fait un geste

de la tête à peine affirmatif, ajoute une belle révérence et se retire.

C'est maintenant au tour d'un beau jeune homme à être interrogé.

— Reconnaissez-vous, dit le président, vous être rendu complice du délit reproché à cette dame?

Le beau jeune homme se lève, exécute identiquement la même manœuvre que la belle dame, fait le même geste affirmatif, le même salut, et se réfugie auprès de son ami.

Viennent les témoins. Sont-ils Normands, sont-ils du Maine? peut-être; mais comment l'affirmer? Tous sont gens comme il faut, également impénétrables à l'ouïe, à la vue; leurs paroles sont voilées comme leurs visages, comme leurs mains.

L'affaire ainsi instruite, et nous nous gardons bien de dire qu'elle ne le soit pas parfaitement pour les juges et pour les parties intéressées, le public entend condamner la belle dame à trois mois de prison, le beau jeune homme, son complice, à la même peine, et de plus à 100 francs d'amende. Aussitôt, ce bon public de se retourner et de demander à son voisin : « Qu'ont-ils donc fait? » et le voisin de répondre : « Je n'ai rien entendu, mais ce sont des personnes bien comme il faut. »

LXXII.

LE COURRIER DES FAMILLES.

On voit des cuisinières épouser leurs maîtres, des femmes de chambre, jamais. Cela tient à une foule de considérations dont la première est que pour le maître il n'y aurait pas changement. La femme de chambre frise de trop près les grandes manières; elle est coquette, légère, gourmande, friande; elle danse, elle chante, porte chapeau, lit des romans, comprend la migraine, et peut même s'élever jusqu'à l'attaque de nerfs; c'est encore une dame, et le veuf n'en veut plus; il veut une femme, une simple femme; la cuisinière est son lot.

Force est donc à la femme de chambre qui a passé la trentaine de songer, pour s'établir, à d'autres qu'à son maître; mais pour elle, le champ est singulièrement rétréci : si son maître ne veut pas d'elle, à son tour elle ne veut pas de ses collègues; ni le concierge, ni le cocher, ni le valet de chambre ne lui sont sympathiques. Comment plier à leurs manières grossières, à leurs

goûts plébéiens cette fine fleur du beau monde dont elle a pris l'habitude?

D'un autre côté, les messieurs, même ceux du dernier échelon, les employés à 1,200 fr., les commis au pair, les figurants, veulent plus jeune et plus d'argent; il faut donc à la femme de chambre de trente ans et à 2,000 fr. de capital, des épouseurs à part, des fiancés spéciaux, messieurs par l'habit, la cravate et les manières, mais dans une position équivoque, d'un état douteux, gagnant de l'argent sans doute, mais ne sachant jamais quelle ressource pourvoira aux nécessités du mois suivant.

Dans cette espèce de futurs doit nécessairement se ranger celle des *courriers des familles.* Et d'abord savez-vous ce que c'est qu'un courrier de famille? Un courrier de famille c'est un homme de 25 à 30 ans, qui d'abord court après les familles; quand il en a attrapé une, il court avec la famille, ou avant la famille, ou à la suite de la famille. Quand il court avec, c'est pour payer les postillons, régler la dépense à l'auberge et parler français pour toute la famille; c'est ordinairement un Suisse. Quand il court avant, il commande les chevaux, retient les chambres, commande à dîner et se remet à courir. Quand il court après, c'est pour faire suivre des chiens, des chevaux, des

singes, des perroquets ou des enfants; il n'arrive jamais que quinze jours après la famille, et il est dispensé de parler français. S'il ne gagne que mille francs sur une course d'un mois, le courrier de famille se croit volé; aussi aime-t-il mieux prendre le devant.

Rien ne donne des idées matrimoniales comme d'assister à un bal de noces; aussi, à peine mademoiselle Aglaé, ancienne femme de chambre, et M. Rodolphe, Suisse de nation et courrier des familles par état, se furent-ils rencontrés en vis-à-vis, au bal nuptial d'un ami commun, qu'une étincelle électrique vint allumer dans leurs cœurs une flamme qui ne devait s'éteindre que devant la police correctionnelle.

La nature semblait avoir fait l'un pour l'autre Aglaé et Rodolphe. Aglaé a trente-cinq ans et 2,000 fr. placés à la Caisse d'épargne; Rodolphe en a vingt-quatre, ne possède pas un sou, et est courrier de familles; sa taille est haute, ses favoris aile-de-corbeau, son chapeau bien lustré, sa redingote parfaitement coupée. Il a parcouru l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie; il n'est pas d'homme qui puisse faire voir plus de pays à sa femme.

Aussi les conditions sont-elles bientôt réglées. Les 2,000 fr. sont retirés de la Caisse d'épargne et

confiés à Rodolphe pour les faire valoir jusqu'à la conclusion du mariage. Pendant que les papiers arrivent de Suisse, les petits soins, les attentions, les galanteries vont leur train ; on déjeune ensemble, on dîne ensemble, on va à la campagne, au théâtre, au Jardin-des-Plantes ; les voitures, le passage des ponts, les bouquets ne sont que les accessoires d'une dépense à laquelle Rodolphe ne prête pas la plus légère attention.

Deux mois se passent dans des plaisirs toujours renaissants. De loin en loin, Aglaé demande des nouvelles de la Suisse ; mais Rodolphe éloigne la question, répond par une surprise agréable, un déjeuner d'huîtres, un coupon à l'Ambigu, et la sensible Aglaé se tait pendant nouveaux quinze jours, après lesquels elle hasarde encore une timide question touchant les papiers de Suisse.

« Que voulez-vous dire, mademoiselle, avec vos papiers, est-ce que vous croyez qu'à mon âge?...

— Comment, Rodolphe, vous m'avez donc trompée ?

— Moi, incapable; je vous estime; mais pour me lier à jamais...

— Est-il possible, homme sans procédés! et mes 2,000 fr. ?

— Les 2,000 fr., Aglaé ? vous savez bien que

nous les avons mangés ensemble ; voyons, est-ce que vous les regrettez ? ne nous sommes-nous pas bien amusés ?

— Amusés ! monsieur, vous êtes un fripon !

— Aglaé !

— Il n'y a plus d'Aglaé, je vous méprise, et je vais faire ma plainte au procureur du roi. »

Et en effet, plainte a été faite par mademoiselle Aglaé, qui, pour ses 2,000 francs, a eu aujourd'hui le plaisir d'entendre condamner son futur à six mois de prison et à 50 francs d'amende. La restitution des 2,000 francs de la Caisse d'épargne a bien été ordonnée par le tribunal à titre de dommages-intérêts ; mais, hélas ! le courrier des familles ne pourra courir de longtemps, et il est bien à craindre qu'il ne revienne jamais de ce dernier voyage.

LXXIII.

RÈGLEMENT DE COMPTE.

Le père Pituite est le Silène de son quartier, moins l'âne et le cortége ; c'est du reste la même face vermeille, le même double menton, le même

ntre rebondi sur lequel viennent se poser avec caresses deux bonnes grosses mains bien potelées et plus inoffensives. Aussi tous les gens de son quartier, étonnés qu'un procès lui ait surgi, se sont-ils empressés de l'accompagner à l'audience; ils viennent voir comment vont se peindre les émotions du plaideur sur ce visage où un bon gros sourire est stéréotypé depuis quelque soixante ans. Un procès au père Pituite, et un procès correctionnel, est vraiment, au dire de tous ses voisins, un événement surnaturel, une anomalie, toute une révolution. Le père Pituite, en effet, est le plus doux des hommes, le meilleur des maris, le plus tendre des pères. Sa femme tient la bourse, les clefs, fait les achats et débite les marchandises d'une gargote décorée du titre de cuisine bourgeoise; lui ne tient rien, ne vend rien, il lave la vaisselle et porte en ville. Il porte en ville, voilà le plus beau fleuron de sa couronne, qu'il n'échangerait pas contre la célébrité de Vatel.

Pour porter en ville, il faut sortir de la gargote; or à cinq pas, en tournant sur la droite, il y a un débitant liquoriste; sur la gauche, à la même distance, un marchand de vin. Des deux côtés, le péril est égal; le père Pituite ne cherche pas à l'éviter, il l'affronte souvent, très-souvent,

huit fois par jour, dix fois par jour et jusqu'à onze fois par jour, ainsi qu'il résulte du compte du distillateur, pour quatorze jours, lequel s'élève à cent cinquante-cinq petits verres d'eau-de-vie et pas de cognac. De là le procès. La distillateur, car c'est une femme qui tient le débit, avait beaucoup de considération pour le père Pituite : mais elle en a plus pour l'argent. Après le cinquantième petit verre, elle présenta sa facture à sa pratique. Père Pituite leva les yeux au ciel, laissa tomber sa main sur son gousset, qui résonna creux, et se fit verser un petit verre de consolation, lequel commença la seconde cinquantaine. La centaine parachevée à l'aide du même manége, il obtint encore du répit, commença et termina la troisième cinquantaine ; mais là fut le terme fatal de sa prospérité. A l'aide de promesses, trop souvent sans effet, il obtint cinq petits verres en sus des 150 ; mais un beau matin qu'il passait devant la liquoriste, n'osant risquer une dernière demande, celle-ci l'appela, et changeant de ton, le somma de la payer à l'instant. Il ne refusa pas, mais il allégua sa position de garçon de cuisine de sa femme :

« Je ne puis vous payer que sur mes petits profits, dit-il, et les profits ne vont guère ; le commerce est au plus bas. »

Sans écouter davantage l'homélie de père Pituite sur la stagnation des affaires, la liquoriste sauta sur le bonnet de coton de son débiteur, dénoua les cordons de son tablier de cuisine, qui resta entre ses mains, et jura qu'elle ne rendrait rien avant d'être payée. Père Pituite n'est pas fier; il aurait tout laissé à l'exigeante créancière et serait parti le chef et l'abdomen dégarnis de leurs insignes. Mais comment rentrer chez lui, comment se présenter à son colonel, à sa femme, dans la position d'un soldat qui a perdu armes et bagages!

A l'idée de l'horrible scène qui l'attendait, pour la première fois père Pituite sentit bouillonner son sang; il réclama énergiquement son uniforme, et sur le refus, il se précipita sur un bocal de prunes qu'il allait emporter, si la marchande ne se fût précipitée sur lui, au risque de casser le bocal, qui, en effet, tomba à terre, et fut ajouté aussitôt au montant de sa facture. Dans sa fureur, le malheureux Pituite ne songea pas même à relever une de ces pauvres prunes, qui nageaient dans leur sang, il aperçoit son bonnet de coton et son tablier que venait de lâcher la marchande pour courir à ses prunes; d'un bond il veut s'en saisir, mais une main aussi leste que la sienne l'arrête, une lutte s'engage, chacun tire; Pituite,

qui se porte trop bien pour être robuste, va succomber ; la rage lui monte au cœur, et il applique un soufflet sur la joue de la marchande, qui prend aussitôt trois témoins, et amenait aujourd'hui l'*assassin* sur le banc de la police correctionnelle.

Sur ce banc, père Pituite a perdu toute l'énergie déployée le jour de son arrêté de compte; il soupire, il se donne tous les torts, il demande pardon à son ennemie, aux juges, au greffier, aux avocats, aux huissiers, à sa femme, qui n'est pas là. Les voisins étouffent de rire et rient plus fort en l'entendant condamner seulement à une amende de 25 fr.

LXXIV.

LA NOURRICE SORCIÈRE.

Une bonne grosse mère de 40 ans comparaît en police correctionnelle, sous la double prévention d'escroquerie et de divination par l'emploi des cartes. Le sourire qui siége sur ses lèvres ne l'abandonne pas quand l'huissier la fait passer sur le banc des prévenus; elle écoute les dépositions

des témoins sans le plus léger signe d'impatience, et à chaque parole qui peut être une charge pour elle, elle regarde son avocat, et hausse les épaules, comme pour lui faire comprendre combien il lui sera facile de détruire de si faibles impressions.

Après les débats, l'avocat se lève, d'un geste fait signe à sa cliente de ne pas l'interrompre, et s'exprime ainsi :

« Messieurs, voici une brave femme, une nourrice, et vous voyez à sa robuste santé, à sa bonne mine, à ses qualités nourricières dont l'usage non interrompu depuis vingt ans n'a fait qu'accroître le substantiel développement, qu'elle est incontestablement taillée pour son métier, et que pour elle l'adjonction d'une autre profession serait une superfétation inutile. D'un second métier, qu'en ferait-elle, bon Dieu! elle qui trouve dans le sien des ressources doubles de celles qu'y rencontrent naturellement les nourrices, elle qui peut porter, qui porte sur chaque bras un nourrisson gras, frais, vermeil, sans que jamais la gauche ait nui à la droite, la droite à la gauche, sans que jamais sa double complaisance se soit épuisée.

» Et cependant, de cette femme si puissamment établie, qui a une profession utile et honorable, qui trouve dans son sein une si large existence, on veut faire devant vous une sorcière,

une maigre bohémienne, une devineresse, vivant de cartomancie, hypothéquant son déjeuner sur l'explication de l'as de pique, son souper sur la grande réussite, et extorquant à des imbéciles de l'argent qu'ils feraient mieux d'employer à acheter du pain.

» Non, assurément, telle ne paraîtra pas ma cliente, et telle, en effet, elle n'est pas; non cependant qu'elle n'ait jamais touché à une carte et qu'elle ne prétende à une certaine habileté dans l'art de les faire parler; elle-même, si je doutais de sa science, serait femme à me désavouer; mais cette science, savez-vous, messieurs, quel emploi elle en fait? Eh mon Dieu! elle en fait ce qu'en font toutes nos nourrices, ce qu'en a fait la nourrice de Napoléon prédisant à son poupon l'empire de France.

» Au village, c'est chose convenue qu'une nourrice doit savoir des chansons pour endormir ses nourrissons, des contes-bleus pour endormir les enfants, et des mensonges pour endormir ceux qui ont le malheur de ne plus fermer les yeux au refrain d'une chanson, au récit d'un conte-bleu. Ces mensonges, elle feint de les trouver dans les cartes, et c'est ainsi qu'avec un tact et une munificence qui a son mérite, elle donne aux filles et aux mères des nouvelles de l'armée,

des pratiques aux laitières, des successions aux cupides, des marguilleries aux ambitieux, et à tous ces pauvres gens qui ne doivent jamais rien posséder l'espérance, qui est encore du bonheur et qui ne coûte rien.

» Mais est-ce donc des mensonges que tout cela? et les cartes de la nourrice ne sont-elles pas des réalités? Non, non, ce ne sont pas des mensonges, et la bonne nourrice ne fait que formuler ce qui est écrit au fond de tous les cœurs. Hâtez-vous donc, messieurs, de la renvoyer à ses nourrissons, et faites-lui quitter bien vite ce vilain banc de la police correctionnelle qui pourrait faire tourner son lait. »

Après une minute de délibération, le tribunal acquitte la prévenue sur le chef d'escroquerie; et sur le chef de divination, la condamne à 15 fr. d'amende.

LXXV.

LA BUCHE DE LA PORTIÈRE.

Pour un garçon, ce n'est pas une petite affaire que d'emménager une voie de bois. S'il est économe et rangé, il ira lui-même au chantier, et il aura d'abord à se tenir contre les ruses du mesureur. Lorsqu'après avoir parcouru toutes les piles de bois, il aura enfin fixé son choix, précisément sur la qualité dont il ne voulait pas en entrant, il lui faut endurer le supplice du mesurage, voir s'échafauder l'un sur l'autre les morceaux les plus grimaçants, les plus tortillés, les plus courbés, plonger ses regards désespérés dans des cavités à loger des bûches de Noël; et si d'impatience il se permet une observation, s'il porte la main à la mesure, s'il veut retourner un seul morceau pour le faire adhérer plus étroitement à son voisin, le garçon de chantier vous le relance vertement, et d'un tour de main vous relève la marchandise, vous la redresse, vous la gonfle, en manière d'omelette soufflée, et vite, de peur qu'elle ne s'affaisse, on lance l'omelette dans la



(Page 366.) Imprimé par Plon frères.

LA BONNE PORTIÈRE.

charrette, et vous donnez un premier pourboire au mesureur.

Alors commence une autre surveillance : pour peu que vous ne suiviez pas le charretier à la piste, c'est à son tour à travailler. Il a toujours chargé sa voiture de telle manière que dans le trajet, quelque court qu'il soit, quelques morceaux viennent à glisser et tombent toujours par le derrière de la charrette et sans que le phaéton s'en aperçoive ; toujours aussi les bûches échappées sont ramassées aussitôt par de jeunes enfants qui, de l'air le plus naturel du monde, oublient de les rejeter sur la voiture. Cependant, au moyen du second pourboire donné au charretier, votre bois est déchargé à votre porte, et viennent alors les scieurs, les fendeurs et les monteurs. Ici votre position se complique. Vous demeurez au sixième sur le derrière, et votre bois est scié dans la rue ; resterez-vous en bas pour écarter les enfants qui rôdent toujours pour ramasser la sciure, disent-ils, ou monterez-vous dans le grenier pour surveiller l'empilage ? Vous vous décidez pour le grenier, et, comme vous êtes un malin, vous recommandez à votre portière, en même temps votre femme de ménage, de porter son inspection sur la rue.

La portière, en effet, inspecte ; elle inspecte les

scieurs, elle inspecte les fendeurs, elle inspecte les monteurs, elle inspecte les rôdeurs, enfants ou autres, elle inspecte tout le monde, hors elle-même, qui en aurait tant besoin. Et si d'aventure, poussé par le démon qui vous agite dès six heures du matin, la défiance, vous redescendez en hâte, immanquablement vous rencontrez votre portière traînant une bûche énorme, la plus ronde, la plus serrée, la plus lourde de toutes, hors les trois, quatre, cinq ou six premières bûches qu'elle a déjà cachées dans le coin le plus obscur de sa loge, ne se souvenant plus, l'oublieuse qu'elle est, que l'impôt à son profit ne lui donne droit qu'à une seule bûche par chaque voie.

C'est pour avoir passé par toutes ces tribulations de la rentrée d'une voie de bois que le célibataire Félix Richard comparaît aujourd'hui en police correctionnelle. Assez stoïquement il avait passé l'éponge sur la légèreté de la main du mesureur, la vivacité des enfants et la négligence du charretier, des scieurs, fendeurs et monteurs, mais à la troisième rencontre de sa portière, attelée à une troisième bûche, et s'efforçant de l'attirer dans sa loge, il perdit patience et s'emporta en plaintes et en injures contre sa femme de confiance. Celle-ci, prenant le flagrant délit pour une calomnie, riposta de son mieux et se répandit en

récriminations contre son locataire, ce qu'elle fit d'une voix si douce, que son mari, occupé chez le marchand de vin en face, accourut aussitôt prendre son fait et cause. Ainsi placé entre deux feux, le malheureux Richard ne se posséda plus; outragé, injurié, menacé, il perdit toute prudence et s'emporta jusqu'à repousser le portier, qui, roulant sur les bûches, parvint à se faire une petite égratignure qui lui sert aujourd'hui à appuyer une demande en 50 francs de dommages-intérêts. Le tribunal lui a accordé 10 francs, qui, joints aux 38 francs d'achat, aux deux pourboire, au salaire des scieurs, fendeurs et monteurs, forment le prix de revient d'à peu près une demi-voie de bois pour un célibataire logé au sixième étage sur le derrière.

LXXVI.

LA CRÉMAILLÈRE.

Cette reine du foyer de nos pères, qui si longtemps a supporté le poids du chaudron, de la marmite et de la poêle, la crémaillère ne sera bientôt plus en France qu'un souvenir. A elle, il lui fallait une large cheminée, des troncs d'arbres, une flamme vive et haute. Maintenant que ferait-elle à Paris, où les cheminées ne sont plus que des trous à la prussienne, les troncs d'arbres des cotrets; où la flamme a été remplacée par la fumée du charbon de terre; que ferait la crémaillère? Elle gèlerait, la pauvre! mieux elle a fait de le quitter pour aller dominer l'âtre de nos paysans où, le dimanche, elle peut encore savourer le parfum de la grillade et l'omelette au lard.

Tout ingrat qu'il est, Paris a cependant conservé le culte de la crémaillère; le peuple n'en fait plus usage, mais il se rappelle les fêtes autrefois célébrées en son honneur, une surtout qu'il aime encore à pratiquer, et que nous ne pouvons faire

autrement connaître que par ces mots consacrés: *pendre la crémaillère.*

Pendre la crémaillère autrefois, c'était inaugurer par un festin splendide la prise de possession d'une maison, d'un fonds de commerce, d'un emploi. A propos de tous les événements heureux survenus dans les familles, on pendait la crémaillère, et ce n'était point une fiction. Ce jour, la crémaillère ne dépendait pas; elle aussi prenait son air de fête, et autour de son cercle rougi se reflétaient en écarlate la figure de l'aïeul, des jeunes mères et de nombreux enfants qu'alors on n'épargnait pas plus que les fagots à la crémaillère.

Aujourd'hui, qu'est-ce que pendre la crémaillère? C'est inviter deux ou trois amis, les réunir autour de six pieds de tuyaux en tôle battue, et là causer gravement de la stagnation du commerce, de la crise d'Orient, du sucre ou de la vapeur, pendant que la ménagère, son panier au bras, va chercher chez le pâtissier une tourte qu'on mangera froide, chez le charcutier un jambon fumé de la veille dont le sel excitera une soif que quelques litres de suresnes ne sauront étancher.

Cependant, et telle est la force des souvenirs, cette fête, si froide qu'elle soit devenue, si plate parodie qu'on l'ait faite, elle est restée, nous l'a-

vons dit, dans les habitudes des faubourgs de Paris, et c'est à propos d'une fête de ce genre que M. le juge de paix avait à se prononcer sur une contestation qu'elle a engendrée entre deux amis.

L'un d'eux, robuste corroyeur, avait loué un logement; il y fallait faire de la dépense, coller du papier, passer à l'eau seconde la peinture des portes et des fenêtres. Tout à point, un sien ami, peintre-vitrier, se trouvait sans ouvrage; il offrit d'aider le corroyeur, et d'amitié le corroyeur accepta, annonçant qu'après l'installation on pendrait la crémaillère.

Le papier collé, le déménagement opéré, la crémaillère fut en effet pendue; on mangea la tourte, le jambonneau; on but les quatre litres de suresnes, le cassis après, après le parfait amour; on parla politique, sucre et Orient; puis on en vint à la corroierie et à la peinture en bâtiments; ce fut là le tort. On s'était assez entendu sur les affaires turques, le sucre avait passé sans aigreur, mais sur les cuirs et le vitriol il fut impossible de s'accorder, chacun soutenant la prééminence de sa profession.

« Sans les cuirs vous n'auriez pas de souliers, disait le corroyeur.

— On mettrait des sabots, répondait le peintre;

mais, sans les peintres en bâtiments, vous n'auriez pas de maisons, et vous coucheriez à la belle étoile comme les loups.

— Est-ce qu'on a besoin de peinture dans les maisons ?

— Alors, pourquoi m'avez-vous fait rafraîchir les vôtres et coller votre papier ?

— Un bel ouvrage, ma foi ! un enfant en ferait autant ; d'ailleurs, je crois que vous êtes bien payé : voilà un dîner qui me coûte bon.

— Ça veut dire que vous me le reprochez..... Je n'en ai pas besoin , de votre dîner.

— Oui ; avec que ça que vous avez beaucoup d'ouvrage depuis cinq semaines !

— Plus que vous si je voulais ; mais moi je ne travaille pas au rabais , comme les corroyeurs.

—Oui, vous aimez mieux *faignanter* ; comme dit le proverbe : « Il n'y a rien de plus cher que la sueur des peintres. »

— Ça me va ; je ne le ferai pas mentir le proverbe, et je vous la ferai payer , ma sueur. Croyez-vous en être quitte avec votre méchant dîner ? »

Le corroyeur répliqua, puis riposta le peintre, tant et si bien qu'ils se séparèrent brouillés, et que, deux jours après, le premier reçut un petit

mémoire de peinture et collage montant à la somme de 17 fr. 75 c.

On pense bien que le corroyeur ne le solda pas à première vue, et voilà pourquoi tous deux étaient aujourd'hui à s'expliquer devant M. le juge de paix; le peintre réclamant son salaire, son ami invoquant la compensation de son dîner.

Après de longues et vives récriminations, à grand'peine M. le juge de paix leur a fait comprendre qu'un corroyeur valait un peintre, un peintre un corroyeur, et un dîner d'ami un coup de main amical.

O crémaillère, est-ce ainsi que devrait se terminer ta fête! Sans doute, c'est châtiment, et, pour t'avoir laissé refroidir, les cœurs se sont aussi refroidis.

LXXVII.

UN GOUJON A AVALER.

De tous les hommes dominés par un goût excentrique, un penchant irrésistible, une absorption des plus nobles passions au profit d'une seule, toute petite, étriquée, ridicule, le pêcheur parisien est celui que le sort a soumis aux plus nombreuses vicissitudes. Quand du haut du Pont-Neuf, où vous passez en hâte, pressé, affairé, la tête pleine des embarras du jour et des projets du lendemain, vous jetez les yeux sur une petite barque amarrée au milieu de la Seine, vous y voyez un homme abrité sous un large chapeau de paille, commodément assis, la main tendue, le regard fixé sur une plume qui rarement s'enfonce et n'en captive pas moins toutes ses facultés; vous vous dites : — Voilà un heureux de la terre ! — vous vous trompez ; sur les 365 jours que le ciel accorde tous les ans au pêcheur parisien, comme à tous les pêcheurs du monde, il en est bien peu qui pour lui coulent sans nuages ; sans nuages,

disons-nous, et ici il faut l'entendre au propre et au figuré.

Si, par une bien rare complication de circonstances heureuses, le ciel est pur, le soleil bienveillant, la brise chaude et humide; si l'eau n'est ni trop bourbeuse ni trop claire; si le poisson est en appétit, d'humeur voyageuse, la ligne fine, le roseau flexible, l'hameçon délié, aigu et bien amorcé, il semble que le pêcheur doive faire une abondante récolte de poisson et de joies. Cela serait ainsi dans un lac du Canada; mais dans cette onde fangeuse qui coule entre les ponts d'Austerlitz et d'Iéna, combien d'obstacles viennent encore troubler le plaisir du pêcheur. D'abord ses nombreux confrères qui arrivent et se placent à trois pas de lui, un train qui descend, un lourd bateau rouennais qui remonte, la vapeur qui passe et repasse, des chiens, des chevaux, des enfants qui se baignent; puis l'inspecteur, les sous-inspecteurs, les employés de la navigation, les gardes-pêche, les blanchisseuses, les tireurs de sable, les bateaux-dragueurs et les mille accidents d'une rivière où se pêche plus de cadavres que de goujons.

Un de ces jours derniers, Jules R..., le plus intrépide pêcheur du quai des Miramionnes, croyait avoir réuni toutes les conditions que nous

venons d'énumérer. Il avait amarré sa chaloupe contre la pile d'un pont, et là, seul, tranquille, presque caché aux hommes et aux poissons, il comptait faire de ces derniers la plus copieuse friture, quand tout à coup il sent son hameçon piqué au fond de l'eau et arrêté, il ne sait par quel obstacle, quelque ignoble planche pourrie, sans doute, un poteau, une bûche. Pour un pêcheur qui a pris tous ses soins à monter une ligne, qui la connaît, qui l'a expérimentée, qui sait la valeur de son hameçon et du crin qui le fixe, mieux vaudrait voir envoler son chapeau, plonger son habit, que de la perdre, de la casser, d'être lui-même son propre bourreau. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Jules, grand et vigoureux jeune homme, se soit décidé aussitôt à se dépouiller de ses vêtements pour se jeter à l'eau, plonger et aller dégager la précieuse ligne.

Mais pendant qu'il avait changé d'élément, un homme l'avait vu se déshabiller, et cet homme était précisément l'homme chargé par la police de veiller à ce qu'on ne se déshabillât pas, un garde municipal, monté dans un batelet municipal et conduit par un marinier payé par la municipalité. Jules, à sa sortie de l'eau, fut donc pris en contravention et sommé de suivre le garde chez le commissaire de police. C'était dur, très-

dur, atroce, de quitter une si belle place, une place faite, amorcée, une si bonne ligne qu'on venait de sauver; Jules en aurait pleuré; il n'osa pas et fit plus mal. Il montra de l'humeur, grommela entre ses dents, suivit de mauvaise grâce le garde, qu'il menaça de sa botte. Le rapport de celui-ci fait et envoyé au Parquet, Jules a comparu en police correctionnelle, sous la double prévention d'outrage public à la pudeur et d'injures envers un agent de la force publique. Le tribunal n'a eu égard à aucune des nombreuses circonstances atténuantes de la double faute du prévenu, et l'a condamné à trois mois de prison. Trois mois de prison à un pêcheur, au moment de l'automne, à l'approche de septembre, ce n'est point une peine correctionnelle, c'est une sentence de mort...

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Paris. Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.